

# **BDIET** - *Statistique Canada*

- ◆ **Base de données (sources)**
- ◆ **Pour plus de renseignements ...**

## Aperçu

Statistique Canada a mis au point la Base de données infraprovinciales sur les entreprises et le travail (BDIET) pour répondre à la demande croissante de données portant sur les petites régions géographiques. La BDIET comprend un vaste éventail de statistiques économiques et sociales et porte sur environ 140 régions urbaines et 72 régions économiques, outre le Canada, les provinces et les territoires. Certaines données ne sont pas offertes à tous les niveaux géographiques, comme le montre la **GRILLE**.

La BDIET comprend également également des métadonnées venant de chacune des sources ci-après, ainsi que du matériel de publicité relatif aux autres produits et services offerts par les divisions spécialisées participantes de SC.

### Sources des données commerciales :

- Fichier des régions (fondé sur des données administratives de Revenu Canada)
- Statistiques sur le commerce de détail
- Permis de bâtir
- Mises en chantier (publication de la SCHL)
- Statistiques sur les industries manufacturières
- Immatriculation des véhicules automobiles
- Énumération des entreprises
- Indice des prix à la consommation
- Fichier sur le tourisme



### Sources des données sociales :

- Recensement de la population
- Données administratives infraprovinciales (sur les déclarants)
- Enquête sur la population active
- Enquête sur l'équipement ménager
- Statistiques sur l'éducation
- Statistiques sur la formation
- Statistiques juridiques
- Projections démographiques
- Enquêtes sur les dépenses des familles
- Enquête sur les finances des consommateurs

### **Mises en garde analytique :**

- La BDIET est un répertoire se fondant sur les sources de données indépendantes mentionnées ci-dessus et non une base de données entièrement intégrée.
- Certaines des sources de données susmentionnées font appel à des techniques d'échantillonnage dont le niveau de qualité varie selon les régions et les années.
- D'autres sources de données reposent sur des dossiers administratifs portant sur l'univers complet.
- Plusieurs des sources de données présentent des mesures distinctes à l'égard d'un même thème (l'emploi, par exemple). Ces statistiques sur l'emploi ne manqueront pas de varier en raison des diverses méthodes utilisées dans le cadre de chacune des enquêtes ou des façons différentes dont elles sont rassemblées à partir de sources administratives.
- Certaines des sources de données se fondent sur les limites géographiques normalisées de SC, tandis que d'autres cherchent à reproduire celles-ci de façon aussi précise que possible en s'appuyant sur des conversions de codes postaux ou d'autres techniques d'estimation.
- Enfin, les limites géographiques évoluent au fil des ans, phénomène qui rend difficile l'analyse chronologique. Des efforts ont été consentis en vue de présenter, autant que possible, les données dans le cadre de limites géographiques uniformes.

### **Plate-forme de la BDIET**

La BDIET repose sur le logiciel IVISION, qui est un instrument de survol convivial fonctionnant en environnement Windows. Grâce à son chiffrier basculant et à ses fonctions de production de cartes et de graphiques à la volée, le logiciel permet à l'utilisateur de chercher un type de donnée dans différentes régions géographiques et, en exportant des données dans un chiffrier, de prendre connaissance de toutes les données propres à une région précise. Il peut aussi présenter des métadonnées connexes sensibles au contexte. L'usage de l'instrument de survol IVISION se répand de plus en plus à SC et au sein du gouvernement fédéral dans son ensemble.

## **La BDIET**

- Elle rassemble les données de nombreux services de Statistique Canada et de certaines sources d'information indépendantes dans un même produit. L'éventail des sources d'information sera élargi dans les versions ultérieures de la base de données.
- Les données sont exploitables sur machine, de sorte qu'il est possible de les analyser et(ou) de les exporter.
- Les données respectent les normes (géographiques et CTI) de Statistique Canada, si bien qu'on peut les comparer aux fins d'analyse.
- Les données pluriannuelles sont aussi cohérentes que possible afin de permettre une analyse longitudinale.
- Elle autorise une analyse rapide grâce à diverses fonctions (p. ex., chiffrier basculant, métadonnées sensibles au contexte, production de graphiques et de cartes et exportation de données à la volée).

## **Pour plus de renseignements sur la BDIET**

Veillez communiquer avec le Centre de documentation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous (\* voir ci-dessous) ou composer le numéro de la ligne nationale 1-800-263-1136.

\* Halifax (902) 426-5331 / Montréal (514) 283-5725 / Ottawa (613) 951-8116 / Toronto (416) 973-6586 / Vancouver (604) 666-3691 / Winnipeg (204) 983-4020 / Regina (306) 780-5405 / Calgary (403) 292-6717 / Edmonton (403) 495-3027

## SOURCES DE DONNÉES SELON LE NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

Source	Type de données	Niveau géographique						Années observées	CTI 1980 Ordre : 1 à 4	
		Nat.	Prov.	RÉ*	RMR*	AR*	Autre			
<b>Sources des données commerciales</b>										
1	Commerce de détail	Enquête et sources administratives	o	o		o	Certaines agglomérations		89-93	1,2,3
2	Indice des prix à la consommation	Enquête	o	o			Certaines régions		90-95	
3	Permis de bâtir	Admin.	o	o		o			90-95	
4	Mise en chantier	Admin	o	o		o			90-95	
5	Statistique sur les industries manufacturières	Enquête	o	o				DR	92,93	2,3,4
6	Immatriculation des véhicules automobiles	Admin.	o	o	o				91-94	
7	Fichier des régions	Admin.	o	o	o	o			89-93	1,2
8	Fichier sur le tourisme	Enquête	o	o			Certaines régions		90,92,94	
9	Énumération des entreprises	Admin.	o	o	o	o	o		90-94	1,2,3,4
<b>Sources des données sociales</b>										
10	Recensement de la population	Enquête	o	o		o	o		86, 91	
11	Données administratives infraprovinciales (sur les déclarants)	Admin.	o	o		o	o		90-93	
12	Enquête sur la population active	Enquête	o	o	o	o			87-94	
13	Enquête sur les finances des consommateurs	Enquête	o	o	o	o			90-94	
14	Enquête sur les dépenses des familles	Enquête	o	o	o				86,92	
15	Enquête sur l'équipement ménager	Enquête	o	o	o	o			90-95	
16	Statistiques sur la formation	Enquête	o	o			Certaines régions		92,94	1
17	Statistiques sur l'éducation	Enquête	o	o				Données institutionnelles	89-93	
18	Statistiques juridiques	Admin.	o	o		o		SMS*	85-94	
19	Estimations démographiques	Admin.	o	o		o	o		90-2000	

\* SMS - Les secteurs municipaux sélectionnés se fondent sur les districts de déclaration de la Justice et correspondent à peu près aux subdivisions et plus petites agglomérations de recensement  
 RE - Les régions économiques sont formées en regroupant certaines divisions de recensement (DR), au sens où l'entend l'Enquête sur la population active  
 RMR - Régions métropolitaines de recensement (villes dont la population est supérieure à 100 000 habitants)  
 AR - Agglomérations de recensement (villes dont la population se situent entre 10 000 et 100 000 habitants)  
 CTI - Classification type des industries (1980), Statistique Canada

Concernant la BDIET...

---

## CONTACTS POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION...

### *Données commerciales:*

📊 Commerce de détail (statistiques)	Division de l'industrie
📊 Énumération des entreprises	Division des registres des entreprises
📊 Fichier des régions (fondé sur des données administratives de Revenu Canada)	Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
📊 Immatriculation des véhicules automobiles	Division des Transports
📊 Indice des prix à la consommation	Division des prix
📊 Manufacturières (industries)	Division de l'industrie
📊 Manufacturières (niveau infraprovinciales)	Division de l'industrie
📊 Mises en chantier (publication de la SCHL)	Division de l'investissement et du stock du capital
📊 Permis de bâtir	Division de l'investissement et du stock du capital
📊 Tourisme	Division de l'éducation, culture et tourisme

### *Données sociales:*

📊 Dépenses des familles (enquête)	Division des enquêtes-ménages
📊 Données administratives infraprovinciales (sur les déclarants)	Division des données régionales et administratives
📊 Éducation (statistiques)	Division de l'éducation, culture et tourisme
📊 Équipement ménager (enquête)	Division des enquêtes-ménages
📊 Finances des consommateurs (enquête)	Division des enquêtes-ménages
📊 Formation (statistiques)	Division de l'éducation, culture et tourisme
📊 Juridiques (statistiques)	Centre canadien de la statistique juridique
📊 Population active (enquête)	Division des enquêtes-ménages et du travail
📊 Projections démographiques	Division de la démographie
📊 Recensement de la population	Division du recensement

### AUTRES...

- 📊 Géographie (Division de la)
- 📊 Normes (Division des)
- 📊 Petites entreprises et des enquêtes spéciales (Division des)
- 📊 Logiciel IVATION

Concernant les sources de la BDIET...

---

## **LE FICHER DE DONNÉES INFRARÉGIONALES DE LA DIVISION DE L'ANALYSE DES ENTREPRISES ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

On a toujours senti le besoin d'adopter une meilleure mesure infrarégionale de l'emploi selon les branches d'activité. À l'heure actuelle, les principales sources sont fondées sur des enquêtes sociales, à savoir l'Enquête sur la population active (EPA) et le Recensement. L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), fondée sur les entreprises, ne diffuse plus d'estimations infrarégionales. L'EPA constitue un échantillon relativement petit aux fins de l'estimation des petites régions géographiques, surtout lorsqu'elles sont réparties davantage selon la branche d'activité. Pour sa part, le Recensement se fonde sur un échantillon d'une personne sur cinq pour mesurer l'emploi selon la branche d'activité et n'est effectué qu'aux cinq ans.

La Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail (DAEMT) produit déjà une base de données longitudinales (le Programme de l'analyse longitudinale de l'emploi, PALE) sur les entreprises canadiennes à partir des enregistrements fiscaux administratifs (T4) ainsi que du fichier principal du Registre des entreprises et des données d'enquête (EERH). Le PALE contient des données sur l'emploi pour chaque entreprise au niveau provincial. Soucieuse de satisfaire à la demande visant l'adoption d'une meilleure mesure infrarégionale de l'emploi selon les branches d'activité, la DAEMT a procédé à des couplages des enregistrements des fichiers T1 et T4 de Revenu Canada, du Registre des entreprises et de la base de données du PALE de Statistique Canada, en vue de constituer le Fichier de données infrarégionales (FDI), un fichier à codage infraprovincial de toutes les entreprises comptant des salariés.

Le principal objectif visé par le FDI est d'élargir la base de données du PALE, grâce à la répartition des données sur les emplois et sur la rémunération (T4) en unités infrarégionales, ainsi que d'assurer la répartition par branche d'activité des données sur la masse salariale et les emplois, selon la taille de l'entreprise, à un niveau géographique plus défini. Les données sont produites au niveau de l'agglomération de recensement (les AR comptant généralement de 10 000 à 100 000 habitants), et de la région métropolitaine de recensement (dont la population est supérieure à 100 000 habitants). Par la suite, les données sont regroupées au niveau des régions économiques de l'EPA.

La subdivision infrarégionale des emplacements des entreprises est obtenue en ajoutant aux emplacements connus des établissements tirés du Registre des entreprises de Statistique Canada d'autres emplacements établis à partir des données de Revenu Canada. Lorsque l'on détermine qu'un groupe de travailleurs appartenant à la même entreprise (selon les données des T4) est concentré dans une région qu'on n'avait pas enregistrée auparavant, on inscrit un nouvel emplacement pour l'entreprise dans le fichier. La région est déterminée par le code postal de l'adresse de résidence des travailleurs extrait du fichier de revenu des particuliers T1. Pour chacun de ces nouveaux emplacements, on détermine la branche d'activité, le nombre total de salariés et la masse

## Concernant les sources de la BDIET...

---

salariale. Pour mesurer le nombre d'emplois, on a recours au dénombrement proportionnel des effectifs (DPE), désigné à l'occasion dans les analyses précédentes comme les unités individuelles de main-d'oeuvre (UIM). Le DPE est conçu de façon à dénombrer une fois chaque salarié au Canada qui reçoit un T4. Les employeurs des travailleurs qui n'ont qu'une source de revenu se voient attribuer un DPE égal à un. Toutefois, les employeurs des travailleurs qui occupent plusieurs emplois se voient attribuer une fraction du DPE fondée sur la rémunération des travailleurs. Par exemple, si un travailleur tire 25 % de son revenu annuel auprès de l'employeur X et 75 % auprès de l'employeur Y, l'employeur X se voit attribuer un DPE de 0,25 et l'employeur Y, un DPE de 0,75. Cette mesure se rapproche davantage d'un dénombrement individuel qu'une mesure annuelle équivalente (l'unité moyenne de main-d'oeuvre utilisée dans le cadre du PALE).

Au départ, on considérait le FDI comme expérimental et on l'utilisait dans le contexte de projets ponctuels et de programmes à frais remboursables. Récemment, on a décidé que l'on avait accumulé suffisamment d'expérience avec le DFI, et que les données recueillies étaient de qualité suffisante pour être utilisées à plus large échelle. Le premier instrument de diffusion qui a été choisi pour le FDI est la BDIET. On y trouve des totalisations au niveau des AR, des RMR et des RE. On s'attend à pouvoir répondre à la plupart des besoins au moyen de ces totalisations. Des totalisations plus détaillées et personnalisées peuvent être produites au moyen du fichier, au cas par cas, en recouvrement des coûts.

L'une des difficultés que présente l'évaluation de la qualité de ces estimations vient du fait qu'il existe très peu de sources comparables de données à ces niveaux infrarégionaux. Comment peut-on établir une mesure pour la mesure? Finalement, on a décidé de comparer la répartition des entreprises du FDI selon leur masse salariale aux données du Recensement de 1991, au niveau de détail à un chiffre de l'entreprise (à partir de l'année de données 1990, qui est celle couverte par le Recensement de 1991). Un indice de dissimilitude a été produit en additionnant la valeur absolue des écarts en pourcentage entre la répartition par entreprise de la masse salariale, selon les données du Recensement, et ceux du FDI, et en divisant le résultat par 200. Les limites de l'indice vont de 0 (parfaitement similaire) à 1 (parfaitement différent). L'indice moyen de dissimilitude qui en résulte a été établi à 0,12. Un examen plus approfondi des données a révélé que le secteur gouvernemental était parfois surreprésenté dans le FDI. On s'attend à ce que les révisions qui seront apportées permettent de corriger cette situation. La prise en compte de ce biais abaissera l'indice de dissimilitude actuel de 0,12, qui comporte déjà une indication de répartitions très similaires des entreprises entre ces deux sources.

Il existe des cas où les données doivent être filtrées pour assurer la confidentialité. Certaines cellules sont masquées pour cette raison. Les cellules masquées contiennent un trait ( - ). Par ailleurs, la technique désignée sous le nom d'arrondissement au hasard

Concernant les sources de la BDIET...

---

a été utilisée pour les unités de dénombrement des emplois. Par exemple, un dénombrement de 1 377 emplois pourrait figurer au hasard comme 1 375 ou 1 380. Dans un petit nombre d'enregistrements, on note qu'il manque des codes d'entreprise, des géocodes infrarégionaux ou des codes d'âge et de sexe de travailleurs. Par conséquent, les divers sous-groupes ne correspondent pas nécessairement aux totaux indiqués.

Le FDI est un système annuel. La prochaine année de référence qui sera traitée est 1994. Pour la diffusion de 1996 de la BDIET, des données seront produites pour 1989 à 1993 inclusivement. De temps à autre, on procédera peut-être à des révisions historiques.

**PERSONNE-RESSOURCE :**

Richard Dupuy (613) 951-3611  
Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail  
Statistique Canada  
24<sup>e</sup> étage - Section C, Immeuble R.H. Coats  
Ottawa (Ontario) Canada  
K1A 0T6

## Sommaire

Le secteur des ressources naturelles du Canada atlantique a connu un déclin au cours de la récession du milieu des années 80. Les collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles ont tendance à être plus petites et leur activité économique semble s'être diversifiée entre 1981 et 1986, mais cela tient à une diminution des emplois dans le secteur des ressources naturelles, et non à l'expansion des autres secteurs.

Les expériences des travailleurs sur le marché du travail diffèrent selon la taille de la collectivité et la répartition des emplois entre les secteurs d'activité. Les travailleurs des petites collectivités ont subi une baisse de leurs revenus d'emploi réels, alors que les travailleurs des collectivités plus importantes ont connu une hausse de leurs revenus d'emploi réels. C'est dans les petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles que les revenus d'emploi réels ont marqué la baisse la plus forte.

Les travailleurs des petites collectivités étaient plus susceptibles de déménager que ceux des collectivités plus grandes. Toutefois, la mobilité de la population a été la plus faible dans les petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles.

Dans ces dernières collectivités, les revenus d'emploi réels des travailleurs du secteur des biens ont régressé, alors que ceux des travailleurs du secteur commercial ou du secteur public ont progressé. Les travailleurs du secteur des biens ont néanmoins déclaré un taux de mobilité plus faible.

Peu de travailleurs ont connu la variation moyenne des gains d'emploi. La moyenne calculée pour un groupe de travailleurs masque en réalité des disparités considérables dans les expériences individuelles. Par exemple, dans le Canada atlantique, les travailleurs dont les revenus d'emploi étaient supérieurs à \$6,600 en 1981 et qui ont été rémunérés en 1986 ont vu croître leurs gains d'emploi de 1 %. Ces chiffres dissimulent que 61 % des travailleurs ont connu une hausse moyenne de leurs gains d'emploi réels de 27 %, et 39 % ont connu une baisse moyenne de leurs revenus d'emploi réels de 33 %.

Concernant les sources de la BDIET...

---

## **Table des matières**

Introduction

Méthodologie

Structure industrielle des petites et des grandes villes

Hétérogénéité des petites collectivités

Expériences sur le marché du travail des travailleurs de diverses collectivités

Les expériences sur le marché du travail des travailleurs de quatre collectivités

Comparaison des caractéristiques du marché du travail

Écart marqué dans l'évolution des gains d'emploi annuels

Conclusion

Annexe E - Classement des collectivités

## **Les petites collectivités du Canada atlantique : structure industrielle et caractéristiques du marché du travail au début des années 80**

Garnett Picot et John Heath

### **Introduction et objectif**

Les conséquences des cycles économiques sur les villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles et leurs travailleurs peuvent être graves. Dans le Canada atlantique, les collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles sont surtout tributaires de la pêche, de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière et des industries de transformation associées à ces activités. Au cours de la récession du début des années 80, l'emploi dans le secteur des ressources naturelles<sup>1</sup> a diminué de quelque 9 % au Canada atlantique (figure 1). La période comprise entre 1986 et 1989 a été marquée par une reprise, mais les répercussions du ralentissement cyclique de l'économie sur les villes dépendant largement de ces activités ont certainement été importantes.<sup>2</sup>

Outre le ralentissement de l'activité économique, d'autres facteurs peuvent avoir une influence négative sur les collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles :

- (1) l'épuisement d'une mine ou d'une autre ressource naturelle associée à l'économie de la ville;
- (2) des changements structuraux (ou à long terme) dans la demande dont les ressources naturelles ou les produits de nature connexe font l'objet, qui peuvent se traduire par une baisse permanente des perspectives d'emploi dans une ville;
- (3) des variations des prix internationaux des ressources naturelles qui compromettent la rentabilité des usines et risquent de provoquer leur fermeture. Les prix des marchandises au début et au milieu des années 80 ont dans de nombreux cas diminué, et les indices de prix de 33 produits (à l'exception des produits énergétiques) ont chuté de 25 % entre 1981 et 1986 (Conseil économique, 1990).

Ces facteurs peuvent avoir des retombées fâcheuses sur une ville et ses travailleurs, mais les collectivités où le secteur des ressources naturelles engendre une part importante de la masse salariale peuvent être particulièrement vulnérables. Les villes

---

<sup>1</sup> Comprend les activités du secteur primaire, plus les activités de transformation du secteur secondaire directement tributaires des ressources naturelles telles que les pâtes et papiers, le bois et la transformation du poisson.

<sup>2</sup> Comme dans toute étude portant sur une période définie, les constatations de cette analyse sont déterminées par les facteurs économiques qui sont intervenus pendant la période de référence. La période comprise entre 1981 et 1986 a été retenue parce que l'année 1981 a précédé la récession et que l'économie s'était redressée en 1986. En outre, il a été utile de comparer les chiffres tirés de notre base de données expérimentale avec les données du recensement de la population pour les deux périodes. Cette base de données facilite le recoupement (c'est-à-dire l'étude des données à un moment précis) et l'analyse longitudinale annuelle des travailleurs et des entreprises à l'échelle municipale. Les analystes sont invités à communiquer avec les auteurs au sujet des sources d'information disponibles pour leurs projets de recherche.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

mono-industrielles (ordinairement de petites agglomérations dont l'économie repose sur les ressources naturelles) et les difficultés de leurs travailleurs en période de ralentissement économique suscitent depuis longtemps de l'intérêt au Canada, d'autant plus que le quart des travailleurs ruraux vivent dans des collectivités aux économies fragiles de ce type. Bien que ces collectivités aient fait l'objet de diverses études (ex. : C.E.I.C., 1987; C.E.I.C., 1988; Royal Commission on Employment and Unemployment, 1986), il existe peu d'informations sur la situation des travailleurs. En particulier, peu d'études ont été effectuées sur la situation des collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles et de leurs travailleurs dans un contexte donné. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir des comparaisons avec d'autres types d'agglomérations.

Il va sans dire que la principale préoccupation des petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles est la vulnérabilité de leur économie et ses conséquences pour les travailleurs sur le marché du travail. Le chômage augmente et les travailleurs et leurs familles peuvent être contraints d'aller vivre ailleurs.

Pour évaluer les conséquences de cette situation sur les travailleurs, il faut des données longitudinales. Quel est le degré de souplesse du marché du travail dans ces régions ? Les travailleurs déménagent-ils pour se trouver un nouvel emploi parce que les débouchés sur le marché du travail sont très limités dans leur collectivité ? Et s'ils déménagent, leur réinsertion est-elle rapide ou leurs revenus d'emploi demeurent-ils faibles et leur taux de chômage élevé ? La situation de la collectivité d'origine s'améliore-t-elle, ce qui permet alors aux travailleurs qui y sont demeurés de protéger leur emploi et d'être mieux rémunérés ? Pour répondre à ces questions, deux conditions doivent être remplies. Premièrement, les données longitudinales sur les travailleurs révèlent l'évolution des revenus d'emploi et du chômage pendant un certain nombre d'années. Deuxièmement, un point de repère -- ou point de comparaison -- détermine si les conditions du marché que connaissent les travailleurs de ces collectivités diffèrent sensiblement de celles des travailleurs d'autres collectivités. Même dans les cas où des enquêtes spéciales sont menées pour analyser la situation pendant une certaine période des travailleurs des collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles, il existe rarement un "groupe de contrôle" auquel les résultats d'enquête peuvent être comparés. La base de données utilisée à titre expérimental dans cette étude contient des données longitudinales et des données portant sur des groupes de référence, car la quasi-totalité des travailleurs du Canada atlantique sont inclus dans la base de données.

Si des politiques de réinsertion professionnelle sont adoptées à l'intention des travailleurs de certains types de secteurs d'activité touchés par des changements structurels, il peut être nécessaire de tenir compte du type de collectivité (marché du travail) où ils vivent. Les travailleurs des grandes collectivités dont l'économie est diversifiée connaissent des conditions d'emploi très différentes de ceux des collectivités de moindre importance où les emplois sont davantage concentrés. Pour

évaluer ce phénomène, il est nécessaire de comparer les expériences d'adaptation des travailleurs de différents marchés du travail.

La structure industrielle d'une ville est importante. Les collectivités dont l'économie est diversifiée ou dépend du secteur public sont vraisemblablement moins touchées par les cycles économiques que les collectivités dont l'économie est tributaire des ressources naturelles, compte tenu des tendances en matière d'évolution des emplois (figure 1). Pour assurer la stabilité des emplois et de l'activité économique, les collectivités aspirent à la diversification. Des études récentes effectuées par le Conseil économique du Canada et d'autres recherches traitent de la façon dont les villes mono-industrielles peuvent promouvoir des stratégies d'expansion visant à encourager la croissance et la diversification en leur sein même (Conseil économique, 1990; Decter, 1989). Les collectivités dont l'économie est diversifiée et les travailleurs qui y vivent auront vraisemblablement des régimes d'emploi plus stables, les fluctuations des revenus d'emploi seront moindres et il se peut que le taux de mobilité soit inférieur à celui des travailleurs des collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles.

La taille de la collectivité est également importante. De nombreuses villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles sont petites et isolées, ce qui accroît leur vulnérabilité lorsque le secteur d'activité dominant est en perte de vitesse. Les grandes collectivités ont tendance à avoir une activité tertiaire plus intense. Comme le révèle un rapport du Conseil économique du Canada (1990), les services financiers, les affaires, le transport et les communications ont tendance à être concentrés dans les grands centres comme Halifax. Les entreprises qui dispensent des services de ce type ont besoin d'éléments qui se trouvent dans les centres importants, par exemple une main-d'oeuvre très qualifiée, des sièges sociaux, des institutions financières, des services autres que les leurs et un vaste marché. Ces secteurs d'activité dépendent largement de l'accès à l'information et des contacts personnels, qui font défaut dans les petites collectivités isolées. Les sociétés de services, contrairement aux entreprises productrices de biens, font directement affaire avec leurs clients en règle générale et ont moins tendance à "livrer" leur production (quoique certaines le fassent).

Il existe une corrélation entre la taille de la collectivité et la structure industrielle : les grands centres ont tendance à se doter d'un secteur tertiaire plus important que les collectivités de moindre importance. L'augmentation des emplois se produit en général dans le secteur des services, ce qui tend à favoriser les collectivités de taille moyenne et les grandes collectivités et, peut-être, à accentuer les disparités régionales. Les petites collectivités ont plutôt tendance à dépendre d'un seul secteur d'activité et réussissent plus difficilement à drainer les emplois dans les secteurs des affaires et des services de distribution en particulier. Les travailleurs licenciés dans une petite ville dont l'économie repose sur les ressources naturelles ont, selon toute probabilité, de moins bonnes perspectives d'emploi sur le marché du travail où

l'activité est très concentrée, ce qui les expose à déménager pour trouver un emploi ailleurs. Ils risquent également de subir des périodes de non-rémunération plus longues et des baisses de revenu. Dans les collectivités de taille moyenne et les grandes collectivités, les travailleurs congédiés peuvent avoir davantage de débouchés dans d'autres secteurs d'activité et ne pas être forcés d'aller vivre ailleurs.

Dans le présent document, une base de données constituée à titre expérimental par Statistique Canada sera utilisée pour répondre à un certain nombre de questions au sujet des facteurs décrits précédemment :

- (1) jusqu'à quel point les collectivités du Canada atlantique sont-elles hétérogènes sur le plan de leur structure industrielle et, en particulier, qu'est-ce qui différencie les petites des grandes collectivités ?
- (2) Les collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles ont-elles élaboré une structure industrielle plus diversifiée entre 1981 et 1986 ?
- (3) En général, les travailleurs des petites collectivités ont-ils fait face à des conditions plus difficiles sur le marché du travail au début des années 80 que les travailleurs des grandes collectivités ? (Quelle importance la taille de la collectivité a-t-elle dans la détermination de la manière dont les travailleurs s'adaptent à la situation ?)
- (4) Les expériences sur le marché du travail des travailleurs des petites villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles diffèrent-elles considérablement de celles des travailleurs des autres petites collectivités ?
- (5) On a retenu quatre collectivités dont la taille, la structure industrielle et l'activité économique passée diffèrent afin d'analyser la façon dont les travailleurs se sont comportés par rapport à l'ensemble des travailleurs du Canada atlantique pendant la même période. Ces quatre collectivités sont Corner Brook (Terre-Neuve), Labrador City (Terre-Neuve), Summerside (I.-P.-É.) et Halifax (Nouvelle-Écosse).

## **Méthodologie**

Voici un bref aperçu de la méthodologie utilisée. L'Annexe E et un document faisant état de la constitution de la base de données (Heath, 1990) contiennent plus de détails à ce sujet.

Des données géographiques sur les travailleurs (codes postaux tirés des fichiers de Revenu Canada) et les entreprises où ces derniers travaillent (codes postaux des

## Concernant les sources de la BDIET...

---

entreprises tirés du registre des entreprises de Statistique Canada) ont été utilisées pour déterminer la collectivité où ils occupent leur emploi. L'emplacement géographique correspond au lieu d'emploi, qui ne coïncide pas forcément avec le lieu de résidence. Les données pour chaque travailleur sur le revenu annuel, les prestations d'assurance-chômage, l'âge, le sexe et le secteur d'activité au cours d'une année proviennent des fichiers de Revenu Canada et du registre des entreprises. Comme il existe des données pour chaque année, une base de microdonnées longitudinales (contenant le même type de données sur le même travailleur pendant une certaine période) a été constituée pour les années 1981 à 1986. Dans cette étude, les données utilisées dans la plupart des cas ne portent que sur les années extrêmes de cette période.

La répartition par secteur d'activité de la masse salariale d'une collectivité a été calculée simplement en additionnant les revenus d'emploi annuels de toutes les personnes qui ont travaillé dans la collectivité en question une année donnée, par exemple en 1981 et en 1986 (même si elles n'y résidaient pas). Le revenu d'emploi est un bon indicateur de la structure industrielle d'une collectivité parce qu'il mesure l'apport d'un secteur d'activité à son économie en termes de revenus d'emploi. Toutes les collectivités du Canada atlantique ont été classées en trois catégories selon leur importance : les petites collectivités (700 à 5,000 travailleurs), les collectivités de taille moyenne (5,000 à 20,000 travailleurs) et les grandes collectivités (plus de 20,000 travailleurs), et en quatre types de structures industrielles, soit les ressources naturelles, le secteur public, l'économie diversifiée et la catégorie Autres. Des quartiles ont été utilisés pour répartir les villes selon le type de structure industrielle. Dans chaque catégorie de taille, le quart de l'ensemble des villes où la part la plus élevée de la masse salariale provient des ressources naturelles ont été classées dans la catégorie des collectivités dont l'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles. De même, le quart des villes où la proportion la plus forte des revenus d'emploi sont tirés du secteur public ont été classées dans cette deuxième catégorie, le quart des villes dont l'économie est diversifiée (d'après l'indice de Herfindal fondé sur la répartition de la masse salariale entre les secteurs d'activité) appartiennent à la troisième catégorie et le dernier quart correspond à la catégorie "Autres". L'évolution de la structure industrielle (c'est-à-dire la répartition de la masse salariale entre les secteurs d'activité) a été déterminée pour ces collectivités de 1981 à 1986.

Quatre indicateurs des conditions des travailleurs sur le marché du travail ont été élaborés et utilisés :

- (1) l'évolution des revenus d'emploi annuels;
- (2) la proportion des travailleurs rémunérés en 1981, mais pas en 1986;

Concernant les sources de la BDIET...

---

- (3) les prestations d'assurance-chômage reçues par les travailleurs (en remplacement des données sur le chômage);
- (4) la proportion des travailleurs qui ont migré.

Ces indicateurs sont décrits en détail plus loin dans ce document.

Nous nous intéresserons ici principalement à l'évolution de la situation des travailleurs très actifs sur le marché du travail. Une forte proportion des travailleurs touchent des revenus d'emploi annuels peu élevés (soit entre \$1,000 et \$5,000) en raison de leur activité intermittente. Par conséquent, les quatre indicateurs du marché du travail mentionnés précédemment n'ont été calculés que dans le cas des travailleurs ayant eu des revenus d'emploi supérieurs à \$6,600 en 1981 (revenus d'emploi annuels d'un travailleur à temps plein touchant le salaire minimum). La répartition de la masse salariale entre les secteurs d'activité a toutefois été calculée en fonction des revenus d'emploi de l'ensemble des travailleurs de la collectivité.

### **Structure industrielle des petites et des grandes villes**

La structure industrielle des petites collectivités diffère de celle des grandes collectivités sous deux aspects. Premièrement, les petites villes dépendent davantage des ressources naturelles<sup>3</sup> que les villes de taille supérieure. Deuxièmement, les grandes collectivités sont dotées de services de distribution (transports, communications, commerce de gros) et de services aux entreprises (services financiers, services de consultation, etc.) qui sont moins concentrés dans les petites collectivités. En 1986, 26 % des revenus d'emploi des travailleurs des grandes collectivités provenaient de ces secteurs d'activité, contre seulement 12 % dans le cas des petites collectivités (tableau 1 et figure 2). Cela a eu des conséquences pour les travailleurs. En effet, la part des emplois dans le secteur des ressources naturelles et les autres secteurs de production de biens a diminué en raison des ralentissements économiques cycliques comme celui du début des années 80 et des changements structurels à long terme qui s'opèrent sur le plan économique. La part de la masse salariale correspondant au secteur des ressources naturelles au Canada atlantique est tombée de 14 % en 1981 à 11 % en 1986. Il va sans dire que ce phénomène a été ressenti par les collectivités dont l'économie est tributaire des ressources naturelles, en particulier les petites villes qui dépendent davantage des ressources naturelles.

Dans l'ensemble, les petites collectivités du Canada atlantique ont perdu du terrain par rapport au début des années 80 en raison du déclin du secteur des ressources

---

<sup>3</sup> Les ressources naturelles comprennent ici les activités du secteur primaire ainsi que les activités manufacturières (c'est-à-dire les pâtes et papiers, le bois, la transformation du poisson, les services publics de même que les industries pétrolières et houillères).

## Concernant les sources de la BDIET...

---

naturelles. La valeur (en dollars constants) des revenus d'emploi engendrés par ce secteur dans les petites collectivités a diminué de 16 % entre 1981 et 1986, bien qu'on ait assisté à un redressement de la situation des emplois dans ce secteur en 1987 et 1988 (figure 1). Néanmoins, à la suite de la forte baisse des revenus d'emploi en provenance du secteur des ressources naturelles, la structure industrielle des petites villes s'est concentrée davantage dans le secteur public (figure 2). La proportion de la masse salariale attribuable au secteur public a légèrement augmenté, passant de 35 % à 39 %, et l'indice de concentration<sup>4</sup> de Herfindal est passé de 0.227 à 0.240 entre 1981 et 1986, ce qui atteste une concentration accrue de l'activité économique.

---

<sup>4</sup> Calcul simple obtenu en additionnant, pour l'ensemble des secteurs d'activité, le carré de la part (ou proportion) de la masse salariale correspondant à chaque secteur.

**TABLEAU 1 : Répartition entre les secteurs d'activité des revenus d'emploi selon le type de collectivité, Canada atlantique, 1981 et 1986**  
**1981**

Type de collectivité		Secteur d'activité							Total	Nbre de collectivités	Nbre de travailleurs >\$6,600 (en mill.)
		Ressources naturelles	Autres activités manufacturière	Services de distribution	Services aux consommateurs	Services aux entreprises	Secteur public	Bâtiment			
		%	%	%	%	%	%	%			
Ressources naturelles	Petites	61.3	3.1	3.8	9.0	2.1	17.9	2.8	100.0	27	18.2
	Moyennes	40.3	3.5	9.2	18.8	3.5	20.8	3.9	100.0	5	38.1
	Grandes	29.0	3.3	10.5	13.8	5.9	32.5	5.1	100.0	1	30.6
	Total	40.9	3.3	8.5	15.1	4.0	24.0	4.1	100.0	33	86.9
Secteur public	Petites	9.8	7.1	8.4	11.4	3.3	55.6	4.3	100.0	27	24.4
	Moyennes	6.4	4.6	6.6	13.7	3.9	59.6	5.1	100.0	5	21.9
	Grandes	7.1	5.0	8.9	15.9	8.7	49.6	4.9	100.0	1	22.1
	Total	7.8	5.6	8.0	13.6	5.3	54.8	4.8	100.0	33	68.4
Autres	Petites	16.7	7.7	17.0	17.5	2.7	31.6	6.7	100.0	27	16.5
	Moyennes	8.7	8.1	23.3	13.8	5.4	36.6	4.2	100.0	5	25.6
	Grandes	5.0	7.3	14.8	13.8	10.6	43.4	5.1	100.0	4	167.1
	Total	6.2	7.4	16.0	14.1	9.4	41.7	5.1	100.0	34	209.3
Économie diversifiée	Petites	21.2	11.2	11.5	14.7	4.7	31.1	5.5	100.0	27	27.7
	Moyennes	13.2	15.3	14.5	15.5	5.5	30.7	5.2	100.0	6	34.5
	Grandes	8.0	14.5	20.7	13.5	9.3	27.6	6.4	100.0	2	104.7
	Total	11.2	14.2	18.0	14.1	7.8	28.8	6.0	100.0	37	166.9
Total	Petites	25.9	7.7	10.0	13.1	3.4	35.2	4.8	100.0	108	86.8
	Moyennes	20.4	7.9	13.1	16.0	4.5	33.5	4.5	100.0	21	120.2
	Grandes	8.2	9.1	15.9	13.8	9.6	37.8	5.5	100.0	8	324.5
	Total	13.7	8.6	14.4	14.2	7.5	36.4	5.2	100.0	137	531.6

**1986**

Type de collectivité		%	%	%	%	%	%	%	%	%
Ressources naturelles	Petites	54.9	2.7	3.3	10.5	1.9	23.7	3.0	100.0	27
	Moyennes	32.2	4.3	7.3	12.4	4.4	34.1	5.4	100.0	5
	Grandes	20.0	3.4	14.4	15.5	5.0	36.0	5.7	100.0	1
	Total	32.4	3.6	9.0	13.1	4.1	32.8	5.0	100.0	33
Secteur public	Petites	8.0	6.8	8.2	14.2	2.9	54.3	5.6	100.0	27
	Moyennes	6.2	4.9	6.6	13.5	4.1	61.0	3.7	100.0	5
	Grandes	7.1	5.5	8.0	14.3	5.8	48.8	4.8	100.0	1
	Total	7.1	5.5	8.0	14.3	5.8	54.5	4.8	100.0	33
Autres	Petites	16.1	10.1	12.2	15.2	2.9	38.5	5.0	100.0	27
	Moyennes	7.5	8.6	11.6	16.2	5.6	46.6	4.0	100.0	5
	Grandes	4.9	6.7	14.8	14.4	12.0	41.8	5.5	100.0	1
	Total	5.9	7.2	14.2	14.6	10.7	42.1	5.3	100.0	34
Économie diversifiée	Petites	18.6	10.3	9.1	16.7	4.5	36.2	4.7	100.0	27
	Moyennes	12.6	15.7	11.1	15.8	6.0	34.8	4.1	100.0	6
	Grandes	9.7	12.7	16.5	15.0	7.6	33.6	4.9	100.0	2
	Total	11.2	14.2	18.0	14.1	7.8	28.8	6.0	100.0	37
Total	Petites	22.5	7.7	8.3	14.5	3.3	39.1	4.7	100.0	108
	Moyennes	16.6	8.6	9.1	14.4	5.1	41.9	4.4	100.0	21
	Grandes	6.8	8.1	16.0	14.5	10.3	39.0	5.4	100.0	8
	Total	11.2	8.1	13.4	14.5	8.1	39.6	5.1	100.0	137

\* Comprend le secteur primaire ainsi que celui des ressources naturelles et les autres activités manufacturières (exploitation forestière, pâtes et papiers, transformation du poisson et services publics).

Source : Statistique Canada, Analyse des entreprises et du marché du travail.

En général, les petites collectivités ont donc perdu du terrain en raison principalement du ralentissement de l'activité dans le secteur des ressources naturelles. Dans ces villes, la part de la masse salariale attribuable au secteur public a ainsi augmenté.

### **Hétérogénéité des petites collectivités**

Les petites collectivités du Canada atlantique ne forment pas un groupe homogène : en effet, leur structure industrielle varie considérablement (figure 3). Les 108 petites collectivités ont été uniformément réparties entre les quatre catégories, à savoir les ressources naturelles, le secteur public, l'économie diversifiée et la catégorie Autres. Le quart des petites villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles tiraient 61 % de leurs revenus d'emploi de ce secteur en 1981. Une proportion équivalente des petites collectivités dépendaient tout autant secteur public (santé, éducation et services gouvernementaux). Ces 27 collectivités tiraient en moyenne 56 % de leur masse salariale de ce secteur. De même, dans le quart des petites collectivités dont l'économie était la plus diversifiée, les revenus d'emploi étaient assez uniformément répartis entre les secteurs d'activité. Il est évident que cette situation a influé sur la stabilité des économies locales et sur les conditions des travailleurs sur le marché du travail. Le présent document porte essentiellement sur les petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles. Tout comme l'ensemble des petites villes, ces collectivités ont connu un déclin prononcé pendant cette période. Leur apport à la masse salariale du Canada atlantique (en remplacement des données sur l'emploi) est tombée de 3.4 % en 1981 à 2.9 % en 1986. Le secteur des ressources naturelles a enregistré une baisse, la valeur (en dollars constants) des revenus d'emploi ayant chuté de 20 % pendant cette période dans les petites villes dont l'économie est tributaire de ce type d'activité. Cette baisse donne à penser que ces petites collectivités ont été amenées à diversifier davantage leur économie, leur dépendance à l'égard des ressources naturelles ayant diminué et l'indice de concentration de Herfindal ayant régressé de 0.420 à 0.372. Or, les autres secteurs d'activité de ces collectivités n'ont connu qu'un piètre essor puisque la masse salariale (en dollars constants) a diminué dans tous les secteurs, sauf le secteur public où elle s'est accrue de 3 % en rythme annuel. Il en résulte que la diversification de l'activité économique a été stimulée essentiellement par le déclin du secteur d'activité dominant, et non par la croissance des autres secteurs.

Compte tenu de ce qui précède, nous allons maintenant étudier les expériences des travailleurs sur le marché du travail.

### **Expériences sur le marché du travail des travailleurs de diverses collectivités**

L'intérêt que suscite la vulnérabilité des économies des petites villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles tient en partie à ses conséquences sur les conditions de travail, les revenus d'emploi et le chômage. Nous analyserons ces conséquences à l'aide de données longitudinales sur les travailleurs pour les années 1981 à 1986. Les travailleurs très actifs sur le marché du travail en 1981 présentent un intérêt particulier. Les travailleurs qui n'ont gagné que quelques milliers de dollars

par an en raison de leur faible activité ont été exclus de cette étude. Seules les personnes ayant gagné plus de \$6,600 en 1981 ont été prises en considération (cela représente à peu près le revenu d'emploi annuel d'un travailleur à temps plein rémunéré au taux de salaire minimum).

Quatre indicateurs permettent d'évaluer les expériences des travailleurs sur le marché du travail :

- E1) l'évolution des revenus d'emploi annuels des travailleurs rémunérés en 1981 et 1986. Cette évolution peut résulter d'un changement dans le nombre d'heures de travail ou dans la rémunération perçue, mais elle reflète fidèlement les revenus globaux que les emplois ont engendrés pendant l'année.
- (2) la proportion des travailleurs rémunérés en 1981, mais pas en 1986. La non-rémunération des travailleurs en 1986 peut s'expliquer par le fait qu'ils ont pris leur retraite, ont quitté le Canada, sont décédés ou ont été en chômage. La proportion des travailleurs non rémunérés en 1986 a été calculée pour le groupe des 25 à 44 ans afin d'éliminer l'effet des départs en retraite ou des décès. Les départs du Canada ont été peu nombreux pour tous les groupes d'âge.
- (3) les prestations d'assurance-chômage reçues par les travailleurs de tout groupe d'âge pendant une année donnée, en proportion de la totalité des revenus d'emploi de ce groupe pendant l'année. Ces données sont un indice du chômage.
- (4) la proportion des travailleurs<sup>5</sup> (de tout groupe) qui sont demeurés dans la même collectivité en 1981 et 1986. Ces chiffres sont un indice de la mobilité géographique d'un groupe de travailleurs.

L'utilisation de ces indicateurs a donné lieu à quatre principales observations.

- A. **Les travailleurs des petites collectivités ont en général connu des conditions moins favorables sur le marché du travail que ceux des grandes collectivités, et les départs ont généralement été plus nombreux en provenance des petites collectivités.** Dans ces villes, les revenus d'emploi des travailleurs ont diminué de 3 % en moyenne (en dollars réels) entre 1981 et 1986, alors que ceux des travailleurs des grandes collectivités ont augmenté de 3 % (tableau 2). Il faudrait évidemment produire des données sur l'évolution du coût de la vie pour analyser en détail ces différences, mais bien que le coût de la vie soit peut-être moindre dans les petites villes, la variation du coût d'embauche est probablement la même dans les petites et les grandes collectivités.

---

<sup>5</sup> Travailleurs rémunérés en 1981 et 1986, le lieu de résidence ne pouvant être déterminé si aucune déclaration de revenus n'a été produite.

Ces disparités peuvent s'expliquer en grande partie par la structure industrielle, car le secteur des ressources naturelles est plus important dans les petites collectivités. Pour déterminer la composition industrielle de chaque collectivité, une analyse de régression a été effectuée. Outre la composition industrielle, d'autres variables ont été prises en considération, soit l'âge et le sexe des travailleurs, les revenus d'emploi en 1981<sup>6</sup> ainsi que la mobilité industrielle et géographique. Après avoir analysé l'effet de toutes ces variables, des écarts marqués subsistent en ce qui concerne le taux de variation des revenus d'emploi des travailleurs des petites et des grandes collectivités pendant cette période.

Ces constatations sont confirmées par les données sur les prestations d'assurance-chômage. En effet, celles-ci représentaient 6 % des revenus d'emploi totaux des travailleurs des petites villes, comparativement à 3 % de ceux des travailleurs des grands centres, ce qui donne à penser que le chômage a été plus élevé dans les petites villes.

La mobilité géographique diminue en proportion inverse de la taille de la collectivité : 70 % des travailleurs des petites villes sont demeurés sur place entre 1981 et 1986, alors que les proportions correspondantes pour les travailleurs des villes de taille moyenne et des grandes villes se sont établies respectivement à 80 % et 90 %. Cela n'est pas surprenant, car les grandes villes offrent un éventail plus vaste de possibilités d'emploi, et lorsque les travailleurs veulent changer d'emploi ou sont contraints de le faire, ils sont davantage susceptibles de demeurer sur place s'ils vivent dans une grande collectivité que s'ils habitent dans une petite ville.

---

<sup>6</sup> Le  $\ln$  (revenus d'emploi 86)  
revenus d'emploi 81

a été la variable dépendante. Le logarithme des revenus d'emploi en 1981 a été calculé en tant que variable dépendante, car les revenus des travailleurs à faible revenu progressent en général plus rapidement que ceux des travailleurs ayant des revenus élevés.

## Concernant les sources de la BDIET...

**TABLEAU 2 : Quatre indicateurs de la situation des travailleurs de collectivités de diverses tailles, entre 1981 et 1986**

	Petites	Moyennes	Grandes
Taux de variation moyen des revenus d'emploi (travailleurs rémunérés en 1981 et 1986)	-2.6	-0.6	+2.7
Prestations d'assurance-chômage reçues (en proportion des revenus d'emploi pendant toute la période de référence, pour l'ensemble des travailleurs)	5.8	4.1	2.9
Proportion des travailleurs de 25 à 44 ans non rémunérés en 1986	6.9	6.2	7.5
Proportion des travailleurs qui sont demeurés dans la collectivité*	70	80	90

**Situation des travailleurs de différents types de petites collectivités, entre 1981 à 1986**

	Ressources naturelles	Économie diversifiée	Secteur public
Taux de variation moyen des revenus d'emploi (travailleurs rémunérés en 1981 et 1986)	-4.9	-2.4	-0.2
Prestations d'assurance-chômage reçues (en proportion des revenus d'emploi pendant toute la période de référence, pour l'ensemble des travailleurs)	8.1	5.3	4.4
Proportion des travailleurs de 25 à 44 ans non rémunérés en 1986	8.7	6.7	5.7
Proportion des travailleurs qui sont demeurés dans la collectivité*	74	70	65

**Situation des travailleurs des petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles selon le secteur d'emploi, entre 1981 à 1986**

	Production de biens	Services commerciaux	Secteur public
Taux de variation moyen des revenus d'emploi (travailleurs rémunérés en 1981 et 1986)	-7.1	-3.9	+1.8
Prestations d'assurance-chômage reçues (en proportion des revenus d'emploi pendant toute la période de référence, pour l'ensemble des travailleurs)	10.2	6.5	2.7
Proportion des travailleurs de 25 à 44 ans non rémunérés en 1986	8.4	8.0	4.4
Proportion des travailleurs qui sont demeurés dans la collectivité*	75	62	71

Nota : Travailleurs ayant touché des revenus d'emploi supérieurs à \$6,600 en 1981. La collectivité est celle où les travailleurs ont occupé leur emploi en 1981.

\* Proportion des travailleurs rémunérés en 1981 et 1986, le lieu de résidence ayant été déterminé à partir des dossiers fiscaux et les travailleurs devant avoir touché des revenus d'emploi.

Source : Statistique Canada, Analyse des entreprises et du marché du travail.

**B. Dans les petites collectivités, les travailleurs en provenance des villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles ont connu les conditions les plus difficiles sur le marché du travail, mais cela n'a pas accru leur taux de migration externe.**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les petites collectivités ont des structures industrielles hétérogènes, et il en résulte que la situation des travailleurs est susceptible de varier considérablement. Les expériences sur le marché du travail des travailleurs des trois types de collectivités (ressources naturelles, économie diversifiée et secteur public) présentent de l'intérêt. Pendant la période à l'étude, plus le secteur public était important pour l'économie de la collectivité, plus les conditions des travailleurs étaient favorables; en revanche, dans les collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles, les conditions d'emploi étaient défavorables.

Les revenus d'emploi moyens ont diminué de presque 5 % dans le groupe des travailleurs des petites villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles, alors qu'ils sont demeurés inchangés dans le cas des travailleurs des petites collectivités dont l'économie est tributaire du secteur public. Le recours aux prestations d'assurance-chômage a comblé le manque à gagner (ces prestations ont représenté 8 % des revenus d'emploi des travailleurs des petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles, comparativement à 4 % des gains d'emploi des travailleurs des petites collectivités dont l'économie est tributaire du secteur public), de même que les pertes de rémunération des travailleurs rémunérés en 1981 qui ne l'ont pas été en 1986 (les proportions correspondantes se sont établies à 9 % et 6 % respectivement). Malgré ces écarts, la proportion des travailleurs qui sont demeurés sur place a été plus élevée dans les petites villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles<sup>7</sup> (tableau 2).

**C. Dans les petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles, les travailleurs du secteur de la production de biens ont connu des conditions beaucoup plus difficiles sur le marché du travail que ceux des collectivités dont l'économie repose sur les services commerciaux ou le secteur public.**

Il est également intéressant de déterminer si tous les travailleurs sont également touchés lorsqu'une petite ville subit un ralentissement économique. On pourrait objecter que lorsque le secteur d'activité dominant d'une collectivité perd du terrain, ce phénomène a un effet multiplicateur négatif. Comme le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur concerné diminue, les emplois dans les autres secteurs sont également touchés.

Bien que cela soit probablement le cas, les indicateurs donnent à penser que les répercussions de ce phénomène sur les revenus et le chômage sont très différents selon le groupe de travailleurs. En effet, les travailleurs du secteur de la production

---

<sup>7</sup> Le taux très bas enregistré dans les collectivités dont l'économie est dominée par le secteur public s'explique vraisemblablement par la forte mobilité du personnel des Forces armées.

de biens ont subi une baisse moyenne de leurs revenus d'emploi de 7 %, alors que les effectifs du secteur public des petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles ont bénéficié d'une hausse moyenne de leurs gains d'emploi de presque 2 %. Les revenus et les conditions d'emploi des travailleurs du secteur public ne sont pas aussi sensibles à la conjoncture que ceux des travailleurs du secteur privé. Le recours aux prestations d'assurance-chômage confirme cette observation puisque les prestations ont représenté 10 % des revenus d'emploi dans le secteur de la production de biens et seulement 3 % des gains d'emploi des travailleurs du secteur public, ce qui montre que le chômage est beaucoup plus élevé dans les petites villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles. Les conditions des travailleurs du secteur des services commerciaux ont été à mi-chemin entre celles des travailleurs du secteur de la production de biens et celles des travailleurs du secteur public : plus le lien économique avec le secteur de la production de biens est faible, plus les conditions des travailleurs de ces villes ont été favorables sur les plans de la progression des revenus d'emploi et de l'emploi.

En dépit de ces différences, les travailleurs du secteur de la production de biens n'étaient pas davantage exposés à déménager que les autres travailleurs. La proportion des travailleurs (ayant touché des revenus d'emploi en 1981 et 1986) qui sont demeurés sur place a été particulièrement élevée dans le secteur de la production de biens. Bien que notre propos dans cette étude de reconnaissance ne soit pas de déterminer les raisons de cette situation, de nombreux facteurs peuvent entrer en ligne de compte :

1. Le niveau de scolarité des travailleurs et les perspectives d'emploi. Les travailleurs du secteur de la production de biens des petites collectivités ont souvent un niveau de scolarité relativement bas, ce qui leur rend plus difficile la recherche d'un emploi ailleurs. Par conséquent, leurs perspectives d'emploi peuvent être très limitées dans d'autres collectivités.

2. Risque de pertes lourdes lors de la vente de biens corporels

La perspective d'avoir à subir une baisse de la valeur de leurs biens corporels, leur maison en particulier, découragera beaucoup de gens de vendre et de déménager.

3. Liens sociaux et familiaux

Beaucoup de travailleurs vivent dans la collectivité depuis très longtemps, et les liens sociaux et familiaux peuvent être très forts.

4. L'emploi du conjoint

Comme le nombre des familles à double revenu augmente, la perte d'un emploi pour un conjoint ne signifie pas forcément que la famille sera totalement dépourvue de revenus. La protection que procure le deuxième revenu peut retarder le départ de la famille.

5. L'espoir d'une reprise

Dans les collectivités dont l'économie est instable, les travailleurs sont témoins de ralentissements de l'activité économique et de reprises pendant toute leur vie. L'espoir (parfois injustifié) d'une amélioration de la situation peut décourager les travailleurs d'emménager dans une autre collectivité, en particulier si l'éventuelle reprise doit s'accompagner d'un emploi bien rémunéré par rapport à celui que le travailleur pourrait obtenir dans d'autres collectivités ou secteurs d'activité.

6. L'effet de l'assurance-chômage et d'autres paiements de transfert

Les prestations d'assurance-chômage peuvent décourager la mobilité des travailleurs, en particulier si les autres facteurs mentionnés ici interviennent.

7. L'importance relative de la migration motivée par la recherche d'un autre emploi, par opposition à la migration motivée par la fuite du chômage

Dans de nombreuses collectivités, les cas du premier type sont beaucoup plus fréquents que ceux du deuxième type. Dans les collectivités dont l'économie repose sur le secteur public en particulier, une forte proportion des migrants peut être constituée de gens qui laissent leur emploi pour en trouver un meilleur ou de gens qui sont mutés. Dans certaines collectivités, ces travailleurs peuvent compter pour une proportion importante des migrants. Dans les collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles, ce type de migration peut être beaucoup moins important. Par conséquent, le taux de migration externe d'une ville dont l'économie repose sur les ressources naturelles peut être inférieur, disons, à celui des villes dont l'économie est tributaire sur le secteur public, même si les migrations motivées par le chômage sont plus élevées.

Ces facteurs peuvent contribuer à expliquer en partie ou en totalité les taux de migration externe présentés dans ce document. Toutefois, l'analyse de l'importance relative de chaque facteur déborde le cadre de cette étude de reconnaissance.

### **Expériences sur le marché du travail des travailleurs de quatre collectivités**

Maintenant que nous avons présenté des données de base, nous allons nous concentrer sur quatre collectivités. Il est nécessaire de connaître les tendances générales des différents types de collectivités pour situer dans un contexte les constatations relatives à une collectivité ou faire des énoncés généraux sur l'effet des changements structuraux sur différents types de collectivités. Cependant, l'avantage réel de notre base de données réside dans sa capacité d'étudier des collectivités en particulier et des types de travailleurs au sein de ces collectivités. Trois collectivités de taille moyenne et une grande collectivité ont été choisies pour faire valoir cet avantage de la base de données. Ces collectivités ont été choisies pour valider cette base de données expérimentale. Les données du recensement et de la base de données expérimentale ont été faciles à obtenir pour les villes suivantes :

1. Corner Brook (Terre-Neuve)

Cette ville de quelque 30,000 habitants a enregistré un taux de croissance annuel d'environ 1 % entre 1981 et 1986. Les pâtes et papiers et l'exploitation forestière étaient importantes dans cette collectivité. Au début des années 80, une grosse usine a entrepris des travaux de modernisation considérables qui ont entraîné une hausse de la productivité et le déplacement de nombreux travailleurs. En fait, l'économie de cette collectivité est assez diversifiée (tableau 6). Bien que le secteur des ressources naturelles soit relativement important, le secteur des services de distribution (transports, communications, commerce de gros) est également supérieur à la moyenne pour ce qui est de sa taille. Le chômage a néanmoins été prononcé dans cette région au début des années 80.

2. Labrador City (Terre-Neuve)

Cette collectivité de quelque 13,000 habitants est une ville mono-industrielle type puisqu'elle dépend presque entièrement de l'exploitation du minerai de fer. Au cours des années 60 et 70, ce centre a été très important, mais l'industrie américaine de l'acier a connu un déclin au cours des années 80, et les mines de Labrador City et des collectivités avoisinantes ont procédé à d'importantes fermetures. La collectivité a diminué au rythme d'environ 4 % par an entre 1981 et 1986. Les revenus d'emploi moyens des travailleurs de cette ville ont été extrêmement élevés (\$34,300) en 1981, par rapport à ceux de la plupart des autres collectivités (entre \$20,000 et \$25,000).

3. Summerside (I.-P.-É.)

Cette collectivité d'environ 13,000 personnes, qui dépend grandement du secteur public (défense comprise), a connu un taux de croissance d'environ 1 % par an entre 1981 et 1986. La base industrielle de cette ville est totalement différente de celle des deux premières.

4. Halifax (Nouvelle-Écosse)

Choisi comme point de référence, ce grand centre (255,000 habitants en 1981) a connu un taux de croissance de 1 % par an pendant la période à l'étude. Bien que son économie soit passablement diversifiée, cette ville est fortement tributaire du secteur public (par ex., la défense, l'administration provinciale, les universités, la santé), puisque 43 % de la masse salariale provient de ce secteur (tableau 3). Dans cette ville, les services aux entreprises et le secteur des services de distribution sont également supérieurs à la moyenne. Le secteur des ressources naturelles est relativement petit.

**TABLEAU 3 : Répartition entre les secteurs d'activité des revenus d'emploi dans quatre collectivités du Canada atlantique, 1981 et 1986**

	Corner Brook (Terre-Neuve)		Labrador City (Terre-Neuve)		Summerside (I.-P.-É.)		Halifax (N.-É.)	
Population en 1981	29,400		13,000		13,600		255,000	
Croissance de 1981 à 1986	+1% par an		-4.4% par an		+0.7% par an		+1.3% par an	
Répartition des revenus d'emploi entre les secteurs d'activité (en %)	<u>1981</u>	<u>1986</u>	<u>1981</u>	<u>1986</u>	<u>1981</u>	<u>1986</u>	<u>1981</u>	<u>1986</u>
Ressources naturelles	25	20	70	61	4	4	5	4
Autres activités manufacturières	4	7	2	2	6	8	8	7
Bâtiment	6	4	2	4	6	5	5	6
Services de distribution	26	12	6	6	9	9	14	14
Services liés au bâtiment	25	15	7	9	17	17	14	14
Services aux entreprises	5	6	2	2	5	6	11	11
Secteur public	29	36	12	16	52	52	44	42
Moyenne des revenus d'emploi des travailleurs ayant été très actifs sur le marché du travail en 1981*	\$24,100		\$34,300		\$21,300		\$24,800	

\* Revenus d'emploi supérieurs à \$6,600 en 1981.

Source : Statistique Canada, Analyse des entreprises et du marché du travail.

### **Comparaison des conditions du marché du travail**

Les travailleurs qui sont demeurés à Corner Brook entre 1981 et 1986 ont connu des conditions de travail plus difficiles que ceux des autres villes, en particulier Halifax et les régions en général. Les travailleurs de Corner Brook qui sont demeurés sur place ont subi une diminution moyenne de leurs revenus d'emploi de presque 5 %, comparativement à une augmentation de 2 % dans le cas des travailleurs de Halifax qui sont demeurés dans la collectivité. En outre, cette perte de 5 % des revenus d'emploi masque le fait que 53 % des travailleurs qui sont demeurés à Corner Brook ont vu leurs revenus diminuer en moyenne de 27 % en termes réels pendant cette période.

Les travailleurs qui ont quitté Labrador City, probablement en raison de la perte de leur emploi dans cette ville mono-industrielle, n'ont en général pas connu de bonnes conditions de travail par rapport aux autres travailleurs. L'immense majorité d'entre eux (77 %) ont subi des baisses de revenu, et les gains d'emploi annuels de l'ensemble des travailleurs ont diminué en moyenne de 35 %. (Les travailleurs dont les gains d'emploi annuels ont diminué ont essuyé des pertes de 50 % en termes réels.) Ces travailleurs ont donc eu des revenus d'emploi moyens inférieurs à ceux des autres travailleurs (\$19,300 contre \$21,700) bien que leurs revenus d'emploi en 1981 aient été nettement supérieurs à ceux des autres travailleurs. Dans ce groupe, les prestations d'assurance-chômage (dont la moyenne a été calculée pour toute la période) ont représenté 11 % des gains d'emploi, comparativement à 7 % dans le cas des travailleurs qui se sont déplacés dans le Canada atlantique. Par conséquent, le quart des travailleurs qui ont quitté cette collectivité mono-industrielle type et qui se sont installés ailleurs au Canada atlantique n'ont pas eu de bonnes conditions de travail. Les travailleurs qui sont demeurés à Labrador City ont bénéficié de conditions plus favorables même si leurs gains d'emploi moyens ont diminué.

**TABLEAU 4:: Conditions sur le marché du travail des travailleurs de quatre collectivités entre 1981 et 1986**

<b>Ensemble des travailleurs</b>	Corner Brook	Labrador City	Summerside	Halifax	Ensemble des travailleurs du Canada atlantique
Nbre de travailleurs > \$6,600 en 1981 (en mill.)	9.5	6.2	5.2	112.8	531.6
Revenus moyens en 1981 (en \$)	24,100	34,700	21,400	25,200	23,600
Proportions des travailleurs de 24 à 44 ans non rémunérés en 1986 (%)	5.6	6.3	5.1	7.9	7.1
Taux de variation des revenus entre 1981 et 1986 (%)	-3.8	-17.2	+3.7	+6.5	1.2
Prestations d'assurance chômage reçues en proportion des revenus d'emploi (pendant toute la période de référence)	5.6	4.9	3.8	2.4	3.6
<b>Travailleurs qui sont demeurés dans la collectivité</b>					
Proportion des travailleurs qui sont demeurés dans la collectivité	83.0	58.0	64.0	82.0	78.0
Taux de variation des revenus entre 1981 et 1986 (%)	-4.9	-11.9	1.5	6.7	1.5
Revenus moyens en 1986	23,100	33,300	20,600	25,900	24,400
Prestations d'assurance chômage reçues en proportion des revenus d'emploi (pendant toute la période de référence)	4.7	2.3	3.2	1.7	3.1
<b>Travailleurs ayant déménagé au Canada atlantique</b>					
Proportion des travailleurs ayant déménagé sur le territoire du Canada atlantique	11.0	25.0	21.0	8.0	14.0%
Taux de variation des revenus entre 1981 et 1986 (%)	-3.1	-35.0	0.5	3.9	-5.3%
Revenus moyens en 1986	22,200	19,300	22,200	22,200	\$21,700
Prestations d'assurance-chômage reçues en proportion des revenus d'emploi	7.0	11.0	5.2	4.9	6.8%

\* Proportion des travailleurs rémunérés en 1981 et 1986, puisque la collectivité ne peut être déterminée dans le cas des personnes qui n'ont pas touché de revenus d'emploi.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Les travailleurs de Summerside, ville dont l'économie repose sur le secteur public, et Halifax dont l'économie est plus diversifiée ont en général connu moins de difficultés. Les revenus d'emploi des travailleurs de Summerside se sont accrus de 4 % et ceux des travailleurs de Halifax, de 7 %, contre 1 % pour les travailleurs de l'ensemble du Canada atlantique. Ils ont également été relativement peu exposés au chômage (comme le montrent les chiffres sur les prestations d'assurance-chômage perçues).

Fait peu surprenant, les travailleurs de ces collectivités ont connu des conditions de travail différentes entre 1981 et 1986.

### **Écart marqué dans l'évolution des gains d'emploi annuels**

L'évolution moyenne des gains d'emploi d'un groupe de travailleurs masque des écarts considérables dans les expériences individuelles. On constate un écart étonnamment marqué entre les revenus d'emploi annuels, même chez les hommes âgés de 25 à 44 ans.

Dans le cas des travailleurs choisis pour cette étude sur le Canada atlantique, les revenus d'emploi moyens se sont accrus de 1 % (dans le cas des travailleurs ayant touché des revenus supérieurs à \$6,600 en 1981 et ayant été rémunérés en 1981 et 1986). Ces chiffres masquent toutefois le fait que 61 % des travailleurs qui ont connu une hausse réelle de leurs d'emploi ont vu leurs revenus croître de 27 % en moyenne, et 39 % des travailleurs dont les revenus ont diminué ont subi des pertes moyennes de 33 %.

Cette baisse peut avoir été partiellement attribuable aux départs en retraite, aux départs motivés par le désir d'élever des enfants ou à d'autres motifs. Cependant, même si l'on tient compte des écarts entre les gains d'emploi des hommes âgés de 25 à 44 ans, le résultat est à peu près le même.

En ce qui concerne les hommes de ce groupe d'âge, des données sur les gagnants et les perdants en termes de revenus réels dans les quatre collectivités atlantiques et dans l'ensemble du Canada atlantique (gains d'emploi supérieurs à \$6,600) sont présentées au tableau 5. Bien que le taux de variation moyen des gains se soit établi à 3 % dans le cas de ces travailleurs, 60 % d'entre eux ont connu une hausse de leurs revenus d'emploi de 24 %, alors que 40 % ont subi des pertes de leurs revenus réels de 28 %. Les écarts sont très prononcés et la moyenne dissimule des différences sensibles.

Concernant les sources de la BDIET...

**TABLEAU 5 : Fluctuations des revenus d'emploi des hommes âgés de 25 à 44 ans**

	Corner Brook	Labrador City	Summerside	Halifax	Ensemble des travailleurs du Canada atlantique
Revenus d'emploi moyens en 1981 (en \$)	27,800	39,000	24,600	29,400	27,800
Taux de varia- tion moyen des revenus d'emploi entre 1981 et 1986 (tra- vailleurs rému- nérés les deux années)	-6.1	-18.9	2.8	3.8	3.2
<b>Gagnants</b>					
Proportion dont les revenus d'emploi ont augmenté	47.0	25.0	70.0	69.0	60.0
Taux d'augmen- tation moyen	26.0	20.0	20.0	27.0	24.0
<b>Perdants</b>					
Proportion dont les revenus d'emploi ont diminué	53.0	75.0	30.0	31.0	40.0
Taux de dimi- nution moyen	-26.0	-25.0	-30.0	-27.0	-28.0

Source : Statistique Canada, Analyse des entreprises et du marché du travail.

## **Conclusion**

Le secteur des ressources naturelles du Canada atlantique a perdu du terrain au cours de la récession qui a marqué le début des années 80, et en 1986 il n'avait pas repris son niveau antérieur. Les collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles ont tendance à être plus petites et leur économie semble s'être diversifiée davantage entre 1981 et 1986. Toutefois, ce phénomène découle de la diminution des emplois dans le secteur, et non de l'essor des autres industries.

Les expériences des travailleurs sur le marché du travail diffèrent selon la taille de la collectivité et la répartition des emplois entre les secteurs d'activité. Les travailleurs des petites villes ont subi une baisse de leurs revenus d'emploi réels, alors que ceux des grandes collectivités ont connu une hausse de leurs gains d'emploi réels. C'est dans les petites collectivités dont l'économie est dominée par les ressources naturelles que les gains d'emploi réels des travailleurs ont accusé la baisse la plus sensible.

Les travailleurs des petites collectivités ont été plus exposés à déménager que ceux des grandes villes. Dans les collectivités de moindre envergure, la mobilité a été plus faible dans les villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles.

Dans les petites collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles, les revenus d'emploi réels des travailleurs du secteur de la production de biens ont diminué, alors que les revenus d'emploi réels des travailleurs des services commerciaux ou du secteur public ont augmenté. Les travailleurs du secteur de la production de biens ont néanmoins enregistré un taux de mobilité plus faible.

La variation moyenne des gains d'emploi d'un groupe de travailleurs masque des disparités considérables dans les expériences individuelles. Ainsi, les travailleurs du Canada atlantique dont les revenus étaient supérieurs à \$6,600 en 1981 et qui ont été rémunérés en 1986 ont vu leurs revenus croître de 1 %. Cette situation dissimule le fait que 61 % des travailleurs ont connu une hausse de 27 % de leurs revenus d'emploi réels et que 39 % ont subi une baisse correspondante de 33 %.

Comme dans toute étude portant sur une période définie, les constatations de cette analyse sont déterminées par les facteurs économiques qui sont intervenus pendant la période de référence. La période comprise entre 1981 et 1986 a été retenue parce que l'année 1981 a précédé la récession et que l'économie s'était redressée en 1986. En outre, il a été utile de comparer les chiffres tirés de notre base de données expérimentale avec les données du recensement de la population pour les deux périodes. Cette base de données facilite le recoupement (c'est-à-dire l'étude des données à un moment précis) et l'analyse longitudinale annuelle des travailleurs et des entreprises à l'échelle municipale. L'élaboration de la base de données se poursuit.

Garnett Picot  
Analyse des entreprises  
et du marché du travail  
Statistique Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

John Heath  
Analyse des entreprises  
et du marché du travail  
Statistique Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

## Annexe E

### Classement des collectivités

Cette base de données présente l'avantage de s'appliquer à la quasi-totalité des travailleurs et des collectivités. Pour tirer profit de ce vaste champ d'application, nous avons pris en considération dans notre analyse toutes les collectivités du Canada atlantique qui comptaient plus de 700 travailleurs (soit 137 villes).

Dans le cas des collectivités dont la population était supérieure à environ 10,000 habitants, les limites géographiques des municipalités ont été déterminées à l'aide du fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada, qui convertit les codes postaux en zones municipales pour les agglomérations de recensement (la population des AR s'établit en général entre 10,000 et 100,000 habitants) et les régions métropolitaines de recensement (les RMR ont une population supérieure à 100,000 personnes). Les navetteurs qui résident hors de la municipalité dans des zones rurales de codes postaux avoisinantes, mais qui travaillent dans la ville en question, ont été inclus dans les chiffres des municipalités (voir Heath, 1990). Dans le cas des collectivités de moins de 10,000 habitants environ, la zone rurale des codes postaux de la ville a été utilisée. Ainsi, l'unité d'observation géographique pour les petites villes ne correspond pas forcément aux limites des municipalités, mais plutôt à la zone rurale des codes postaux à laquelle la collectivité appartient. Des zones passablement importantes peuvent couvrir un territoire qui s'étend au-delà de la collectivité proprement dite, mais les zones sont en général très peu densément peuplées hors des petites collectivités.

Les collectivités ont été classées selon leur taille et leur structure industrielle en 1981. L'année 1981 a été choisie pour déterminer avec certitude le type de collectivité dans lequel les travailleurs résidaient au début de la période. Trois catégories de villes ont été définies, soit les collectivités comptant en 1981 entre 700 et 4,999 travailleurs, entre 5,000 et 19,999 travailleurs et 20,000 travailleurs ou plus. Cela correspond grosso modo aux agglomérations dont la population compte entre 1,200 et 8,500 habitants, 8,500 et 35,000 habitants, et plus de 35,000 habitants. La structure industrielle a été définie en répartissant la masse salariale de la ville entre sept secteurs d'activité. Les revenus d'emploi sont un meilleur indice que l'emploi en raison des écarts prononcés entre les secteurs d'activité pour ce qui est des heures travaillées (part des emplois à temps partiel). Ces données sont en outre utiles parce que l'apport à la masse salariale (soit la part des revenus d'emploi) d'un secteur

d'activité à l'économie locale présente de l'intérêt pour les collectivités. Il faut toutefois se rappeler que la répartition des gains d'emploi peut différer sensiblement de la composition des emplois, surtout dans les secteurs où les taux de rémunération sont supérieurs à la moyenne (par ex., le secteur public) ou encore où les heures de travail sont nettement différentes de la moyenne (par ex., les services aux consommateurs). Pour ce classement, les activités du secteur primaire (mis à part l'agriculture, qui a été exclue de cette étude) ont été regroupées avec les activités secondaires du secteur des ressources naturelles pour former le secteur des ressources naturelles. En effet, tout phénomène économique touchant le secteur primaire se répercute directement sur les activités de transformation, qui dépendent directement du secteur des ressources naturelles.

Nous n'avons pas tenté ici de classer les villes mono-industrielles. Pour ce faire, il faudrait pouvoir établir qu'une collectivité se trouve dans une situation de dépendance absolue à l'égard d'un secteur d'activité, et il est difficile de savoir à quel niveau de concentration industrielle une ville devient mono-industrielle. Nous avons préféré utiliser une mesure relative de la prédominance d'un secteur d'activité. Par conséquent, les villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles ont pu être comparées aux villes dont l'économie est tributaire du secteur public, etc.

Quatre types de collectivités ont été utilisés, soit les collectivités dont l'économie repose sur les ressources naturelles, les collectivités dont l'économie est tributaire du secteur public, les collectivités dont l'économie est diversifiée et les autres collectivités. Dans chaque catégorie, les villes ont été divisées en quartiles en fonction de leur structure industrielle. Un quart des collectivités a donc été attribué à chaque catégorie.

Les collectivités dominées par le secteur des ressources naturelles comprennent le quart des villes (dans chaque catégorie de taille), soit celles dont la masse salariale provient principalement du secteur des ressources naturelles. Il faudrait adopter une démarche différente pour identifier les villes mono-industrielles, c'est-à-dire les collectivités se trouvant dans une situation de dépendance économique absolue à l'égard d'un seul secteur. De même, les collectivités dominées par le secteur public comprennent le quart des villes où le secteur public est particulièrement important. La catégorie des collectivités dont l'économie est diversifiée comprend le quart des villes dont la structure industrielle est plus diversifiée (selon la répartition de la masse salariale) d'après l'indice de diversification (ou de concentration) de Herfindal, qui est couramment utilisé. Quant au reste des collectivités, soit 25 %, elles appartiennent à la catégorie "Autres". Ce groupe se compose d'une main-d'oeuvre qui n'est ni particulièrement concentrée dans le secteur des ressources naturelles ou le secteur public, ni très diversifiée.

Ce mode de classement a permis de répartir également 108 petites collectivités en quatre catégories (27 villes par catégorie), 21 collectivités de taille moyenne dont environ cinq dans chaque catégorie industrielle, et huit grandes collectivités.

La méthode des quartiles utilisée pour classer les collectivités a permis de fixer des limites d'inclusion. Ainsi, toutes les petites collectivités dont plus de 40 % de la masse salariale proviennent du secteur des ressources naturelles ont été classées parmi les villes dont l'économie repose sur les ressources naturelles. La limite d'inclusion pour les collectivités de taille moyenne et les grandes collectivités s'est chiffrée à 27 % parce que ces villes sont dotées de secteurs publics plus importants que les petites collectivités. Dans le cas du secteur public, les collectivités dont plus de 44 % de la masse salariale proviennent de ce secteur ont été classées dans la catégorie des villes où le secteur public domine. Enfin, les collectivités pour lesquelles l'indice de Herfindal a été inférieur à .27 (petites collectivités), .21 (collectivités de taille moyenne) et .23 (grandes collectivités) ont été classées dans la catégorie des collectivités dont l'économie est diversifiée. Les écarts entre les limites d'inclusion révèlent que les petites villes ont en général des structures industrielles plus concentrées que les grandes collectivités.

## Bibliographie

**Atlantic Provinces Economic Council, 1987.** Atlantic Canada Today, Halifax : Formac Publishing Ltd.

**Beale, E.J., 1989,** Regional Development in Atlantic Canada. An Overview and a Case Study of the Human Resources Development Agency, Document sur le développement local n° 3, Ottawa, Conseil économique du Canada.

**Decter, M.B., 1989,** La diversification et les collectivités mono-industrielles - Les effets d'une approche de développement économique par la collectivité, Document sur le développement local n° 10, Ottawa, Conseil économique du Canada.

**Conseil économique du Canada, 1990,** La relance locale : pour une approche communautaire du développement économique, Ottawa, Conseil économique du Canada.

**Emploi et Immigration Canada, 1987,** Les collectivités mono-industrielles au Canada : une volonté fière de survivre, Ottawa : Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

**Emploi et Immigration Canada, 1988,** Les collectivités mono-industrielles au Canada : à la recherche d'une nouvelle association, Hull (Québec), Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

**Heath, J., 1991,** Developing a Small Area Business and Labour Database, Analyse des entreprises et du marché du travail (autocopie), Ottawa, Statistique Canada.

**Locke, Wade, 1986,** Let's recycle our throwaway communities and disposable workers : policies for dealing with mining communities, Background Report, St. John's (Terre-Neuve), Royal Commission on Employment and Unemployment.

**Robson, R., 1986,** Canadian Single Industry Communities : A Literature and Annotated Bibliography, programme d'études sur les régions rurales et les petites villes, Département de géographie, Sackville (Nouveau-Brunswick), Mount Allison University.

**Terre-Neuve, 1986,** Building on Our Strengths, rapport de la Royal Commission on Employment and Unemployment, St. John's (Terre-Neuve), Royal Commission on Employment and Unemployment.

## **Ventes au détail des entreprises constituées**

### **Description**

Les données sur le commerce de détail qui figurent dans la base de données ont trait aux ventes et aux emplacements des commerces de détail, selon la RMR et la province. Elles sont calculées à partir d'un regroupement de données tirées d'enquêtes et de fichiers de données fiscales. Le Fichier des emplacements des chaînes de magasins de détail de Statistique Canada fournit des renseignements sur la situation géographique des commerces de détail établis à quatre emplacements ou plus. Ce fichier fournit les données sur les ventes pour chaque emplacement. Les données pour les autres commerces de détail sont tirées du fichier des déclarations de revenu des sociétés de Revenu Canada. On a créé la base de données en combinant les deux fichiers, puis en éliminant les enregistrements en double figurant dans les données fiscales. On a obtenu ainsi une base de données sur tous les commerces de détail constitués en personne morale contenant des données sur les ventes, la branche d'activité (Classification type des industries ou CTI de 1980) et les emplacements. Les enregistrements sont totalisés par RMR et par province.

### **Limites des données**

Certains facteurs limitent la qualité des estimations produites au moyen de la base de données. En premier lieu, les données représentent *uniquement* les ventes des *entreprises constituées*. On a en effet jugé que les données sur les ventes de ces dernières (c'est-à-dire les données tirées des formulaires T1 de déclaration de revenu) n'étaient pas suffisamment fiables pour être introduites dans la base de données, en raison d'erreurs de classification des branches d'activité, de discordances entre l'adresse du ménage et l'adresse de l'entreprise, et de doutes quant à la qualité des données. Par conséquent, les commerces de détail sont, dans une certaine mesure, sous-représentés dans la base de données.

## Concernant les sources de données de la BDIET...

---

En outre, le Fichier sur l'emplacement des chaînes de magasins de détail ne contient que des données sur les entreprises exploitées à au moins quatre emplacements. Toute entreprise établie à moins de quatre emplacements est donc traitée comme un magasin unique, situé à l'adresse qui figure sur le formulaire T2. Le problème est toutefois moins prononcé dans le cas des agrégations importantes de régions géographiques (c'est-à-dire au niveau de la RMR).

### **Confidentialité**

La *Loi sur la statistique* interdit à Statistique Canada de diffuser des données permettant d'identifier une entreprise particulière. En pratique, nous vérifions trois éléments. Premièrement, chaque cellule doit contenir un nombre minimal d'observations. Deuxièmement, si une ou deux entreprises dominent une branche d'activité particulière, on supprime la cellule concernée. Enfin, on élimine les cellules adjacentes à des cellules supprimées afin de s'assurer que des données confidentielles ne puissent être divulguées par recoupements.

## **Méthodologie de l'enquête**

L'enquête "Permis de bâtir" vise toutes les municipalités canadiennes émettant des permis. Celles-ci au nombre de 2,400 en provenance de toutes les provinces et territoires regroupent 93% de la population canadienne. Elles ne font pas l'objet d'un échantillon prédéterminé, elles participent plutôt à cette enquête sur une base volontaire. En pratique, toutes les agglomérations urbaines y sont représentées ainsi qu'un bon pourcentage des municipalités rurales. Sauf exception, l'enquête couvre au minimum les municipalités déjà incluses dans l'enquête "Logements mis en chantier et parachevés". Sur une base régulière les municipalités non-répondantes et émettant des permis sont incitées à répondre à l'enquête. De ce fait, le nombre de municipalités couvertes s'accroît continuellement.

## **Collecte de données**

L'enquête est généralement menée par la poste bien que certaines municipalités puissent choisir de répondre par téléphone. L'agent municipal responsable de l'émission des permis remplit mensuellement un formulaire sur lequel chacun des projets de construction d'envergure doit être décrit. La valeur des permis rapportés comprend les dépenses suivantes: matériaux, main d'oeuvre, profits et frais généraux. Le coût du terrain n'est jamais inclus dans la valeur estimative du permis tandis que les frais d'acquisition (actes notariés, frais d'arpentage, intérêts encourus) peuvent à l'occasion y être intégrés.

Après avoir rempli leur rapport, les municipalités en acheminent une copie au bureau régional de Statistique Canada le plus proche et l'autre au bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et du logement (S.C.H.L.). Afin de réduire leur fardeau, de plus en plus de répondants produisent un rapport informatisé.

Les rapports des municipalités qui font parties d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement doivent nous parvenir dans les 20 jours suivant le mois visé. Les autres municipalités ont 30 jours pour produire leur rapport. Seules les municipalités retardataires, incluses dans l'enquête de la S.C.H.L. ci-haut mentionnée, font l'objet d'un suivi téléphonique.

A leur réception dans nos bureaux régionaux, les rapports sont vérifiés, codés et saisis; l'information est par la suite acheminée au bureau central de Statistique Canada.

## **Types d'erreurs**

Les données sur les permis de bâtir étant extraites de documents administratifs municipaux, deux types d'erreurs de réponse sont possibles: les erreurs imputables au demandeur de permis et les erreurs de transcription faites par la municipalité répondante. L'expérience prouve que les erreurs de transcription sont peu fréquentes. De plus, du fait qu'un nombre croissant de municipalités produisent des rapports automatisés la fréquence de ce type d'erreur tend à diminuer. Toutefois, les erreurs provenant d'une déclaration erronée du coût du projet de construction sont toujours probables. Une enquête sur "La qualité des données permis de bâtir" tenue auprès des principales administrations municipales canadiennes a révélé que la valeur déclarée des bâtiments pour lesquels un permis est émis est généralement sous-évaluée. Le mode de tarification des permis qui, dans la plupart des cas, est établi en fonction de la valeur de construction mène indubitablement à une sous-évaluation de la valeur des projets. De plus, les résultats de cette enquête révèlent que pour la moitié des municipalités enquêtées, la valeur soumise par le demandeur ne fait l'objet d'aucune vérification de la part des agents municipaux.

## **Contrôle qualitatif**

Des procédures rigoureuses de contrôle qualitatif sont utilisées afin de s'assurer que la collecte, la codification ainsi que le traitement des données sont effectués avec le plus de précision possible. En plus des vérifications habituelles visant à s'assurer que les formulaires sont complètement remplis, les données codées et saisies sont soumises à un contrôle qualitatif établi par la Division des méthodes d'enquêtes-entreprises. Des vérifications sont également exercées sur les totalisations et l'ordre de grandeur des données. Chaque rapport qui ne répond pas aux critères de qualité retenus fait l'objet d'une vérification et est corrigé au besoin.

## **Fiabilité**

Les données présentées dans ce CD-ROM sont uniquement celles fournies par les répondants. Aucune imputation n'est faite pour le manque de couverture, la clandestinité ou la sous-évaluation des permis émis. Pour cette raison, l'erreur d'échantillonnage ne peut être calculée.

Toute comparaison de données doit être faite avec réserve étant donné que les modalités d'émission de permis ainsi que les méthodes d'estimation des valeurs peuvent différer d'une municipalité à l'autre. De plus, puisque le nombre de municipalités participant à l'enquête s'accroît constamment, on doit tenir compte de ce fait lors de comparaisons touchant des périodes différentes.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Les statistiques mensuelles ne font pas l'objet de correction pour les permis annulés ou périmés. D'après les agents municipaux, le volume d'annulation ou d'inutilisation est inférieur à 5%.

### **Couverture observée**

Le taux de couverture observé paraît annuellement au tableau 14 du catalogue 64-203 et est donné sur une base provinciale et infraprovinciale (région économique, RMR, AR, région rurale). Il est obtenu en divisant la population des municipalités rapportantes par la population totale des entités géographiques représentées. La base de référence de ces calculs est la population telle que dénombrée au recensement de 1991.

### **Nature et fondement de la classification**

La classification utilisée dans la présente publication porte strictement sur les **bâtiments** pour lesquels un permis de bâtir a été émis. Généralement les permis émis correspondent aux travaux suivants: construction de nouveaux bâtiments, transformation de logement, ajout structurel, rénovation, etc. Les travaux de réparation (peinture, réfection de plancher, de toiture, etc.) pour lesquels aucun permis n'est requis et les travaux de génie (tels les barrages, les routes, les oléoducs, etc.), qui par définition ne sont pas des bâtiments, ne sont pas compris dans la présente statistique. Des estimations de ces travaux sont toutefois disponibles en consultant "La Construction au Canada" (no 64-201 au catalogue) et "Investissements privés et publics" (no 61-205 au catalogue).

La description fournie par les municipalités concernant le **type de bâtiment** ainsi que le **type de travail** à effectuer constitue le fondement de la classification. La classification des bâtiments en groupes ou sous-groupes principaux se fonde sur les éléments suivants: la destination prévue, dans le cas des immeubles nouveaux; l'utilisation réelle ou prévue des bâtiments auxquels des améliorations sont effectués; affiliation de l'immeuble où la construction envisagée a pour objet d'assurer des commodités accessoires; la principale utilisation de l'ensemble lorsque la construction projetée est destinée à plus d'une fin, toutefois lorsque le bâtiment abrite des logements on procède à la répartition de la valeur des travaux entre l'usage résidentiel et non résidentiel.

## Catégories de bâtiments

Dans cette enquête, la **valeur des permis émis** soit pour l'érection de nouveaux édifices ou pour l'exécution de travaux d'amélioration sont regroupés d'après les genres de bâtiments suivants: résidentiel, industriel, commercial, institutionnel et gouvernemental.

**Construction résidentielle.** Comprend tout bâtiment destiné à l'occupation privé soit sur une base permanente ou non. Les logements sont regroupés sous les types suivants: les logements unifamiliaux, mobiles, chalets, semi-détachés, en rangée ainsi que les appartements.

**Construction industrielle.** Englobe tout bâtiment destiné à la fabrication ou à la transformation de produits; au transport, aux communications et autres services d'utilité publique, à l'agriculture, à la sylviculture ainsi qu'à l'exploitation minière.

**Construction commerciale.** Il s'agit de tout bâtiment destiné à abriter des activités se rattachant au secteur tertiaire. Par exemple: les magasins, entrepôts, garages, immeubles à bureaux, théâtres, hôtels, salons funéraires, salons de beauté, ainsi que des installations commerciales diverses tel que les enseignes, affiches, etc.

**Construction institutionnelle et gouvernementale.** Comprend les dépenses faites par les collectivités, les corps publics et les gouvernements pour la construction d'immeubles ou bâtiments; par exemple, écoles, universités, hôpitaux, cliniques, églises, foyers de vieillards.

Le **nombre d'unités de logements** correspond au nombre de logements indépendants créés. Il ne faut pas confondre avec le nombre de structures. Par exemple, dans le cas d'un édifice à appartements comptant six logements on fera référence à six unités de logement. Dans le cas de transformation de bâtiments en unités de logement additionnelles, on tient compte du nombre de nouvelles unités créées. Dans cette publication les unités de logements sont regroupées de la façon suivante:

**Maison unifamiliale.** Ce genre de logement est communément appelé "**maison simple**". Il comprend les logements individuels complètement isolés de tout côté, y compris les maisons individuelles liées à un autre logement uniquement sous le sol. Sont inclus les unifamiliales à deux étages, les bungalows, split level, qu'ils soient construits de façon conventionnelle ou préfabriquée.

Concernant les sources de la BDIET...

---

**Maison mobile.** Maison conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis et qu'on peut déplacer sans grand délai.

**Chalet.** Logement qui ne peut être habité à l'année ou en permanence puisque les installations nécessaires au confort sont insuffisantes.

**Maison double ou semi-détachée.** Correspond à toute maison d'habitation où chacun des deux logements sont côte à côte réunis soit par un mur commun ou un garage, mais non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres.

**Maison en rangée.** Il s'agit d'une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte sans autre logement au-dessus ou au-dessous.

**Maison d'appartements.** Cette catégorie inclut les logements compris dans une variété de bâtiments tels que: les duplex, les duplex jumelés, les triplex, les duplex en rangée, les appartements proprement dit et les logements adjacents à tout édifice non domiciliaire.

**Transformation.** Il s'agit du nombre de logements ajoutés par suite de la transformation d'un bâtiment déjà existant.

### **Classification géographique**

Les entités géographiques sont classifiées selon la Classification Géographique Type (CGT) en usage à Statistique Canada, un code (CGT) de douze chiffres a été attribué à chaque entité rapportante afin de pouvoir les identifier.

- **Province et territoire (Pr):** On compte dix provinces et deux territoires.
- **Région métropolitaine de recensement (RMR):** Leur délimitation correspond à la définition du recensement de 1991. Le terme (RUR) désigne la principale zone du marché du travail d'une région urbaine (noyau urbanisé) comptant 100,000 habitants ou plus, d'après les chiffres de population du recensement. Les vingt-cinq (RMR) figurent dans cette publication. Toutefois, bien que le recensement de 1991 définisse Ottawa-Hull comme une seule (RMR), elle est présentée ici en deux entités distinctes, étant donné qu'elles sont situées dans des provinces différentes.

### **Révisions territoriales**

Les limites territoriales ont été établies conformément aux définitions du recensement de 1991. Durant les périodes intercensitaires les changements de limites, de statuts et de noms des (SDR) sont introduits dans cette publication sur une base annuelle. Les changements affectant les autres unités géographiques (RMR, AR, DR, RE) sont pour leurs parts incorporés sur base quinquennale dix huit mois après la tenue du recensement.

### **Révision des données**

Les révisions pouvant affecter les résultats de l'enquête sur les permis de bâtir sont de deux natures:

#### **(1) Révisions dues à la correction d'erreurs de codage**

Mensuellement, seules les données du mois précédent la période de référence peuvent être affectées par de telles révisions.

#### **(2) Révisions dues à l'addition de rapports tardifs**

Les rapports tardifs se rapportant au mois précédent la période de référence sont incorporés aux résultats de l'enquête sur une base courante. Cependant les rapports reçus après la limite de deux mois suivant le mois de référence ne sont introduits qu'à la fin de l'année. Par conséquent, les données des douze derniers mois sont sujets à révision.

### **Disponibilité des données**

Le présent CD-ROM ne renferme qu'une partie des données produites sur les permis de bâtir. On peut cependant en s'adressant à la section des **Indicateurs courants de l'investissement ((613) 951-9689, frais virés)** commander soit des tableaux non-publiés ou soumettre des requêtes spéciales. Ces dernières sont maintenant disponibles sur disquette.

## Introduction

Les statistiques contenues dans le présent CD- ROM proviennent d'un relevé d'envergure nationale fait par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

## Étendue d'enquête

Le relevé des mises en chantier et des achèvements est fait mensuellement dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus, déterminés par le recensement de 1991. Dans les collectivités de moins de 10 000 âmes, le relevé est fait par échantillonnage quatre fois l'an, soit à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre.

## Définitions

Dans le relevé des **mises en chantier** et des achèvements, mise en chantier (ou logement mis en chantier) désigne le début des travaux de construction, d'ordinaire après la mise en place de la semelle en béton, ou à un stade équivalent lorsque le bâtiment n'a pas de sous-sol.

**Achèvement** (ou logement achevé) désigne le stade où tous les travaux de construction sont terminés; dans certaines circonstances, on peut considérer un bâtiment comme achevé s'il ne reste que 10 p. 100 des travaux prévus à exécuter.

Pour les logements collectifs, la définition de mise en chantier ou d'achèvement s'applique à l'immeuble tout entier plutôt qu'aux logements individuels qu'il contient.

Le nombre des logements en **construction** à la fin d'une période comporte certains redressements rendus nécessaires pour diverses raisons. Par exemple, après la mise en chantier d'un logement, la construction peut cesser, ou un bâtiment peut contenir à l'achèvement plus ou moins de logements que le nombre signalé au moment de la mise en chantier.

**Seuls les logements autonomes sont dénombrés dans le relevé des mises en chantier et des achèvements**, qui ne porte que sur les logements neufs destinés à l'occupation permanente.

Les transformations ou les modifications effectuées dans un bâtiment existant sont exclues des relevés, ainsi que les **habitations saisonnières** (chalets d'été, de chasse, de ski, roulottes, maisons flottantes) et les **logements de type foyer** (hôpitaux centres d'hébergement, institutions pénitentiaires, couvents, monastères, camps militaires et industriels et autres habitations collectives comme les hôtels, les clubs et les maisons de pensions).

Concernant les sources de la BDIET...

---

Les **maisons mobiles** sont exclues aussi des relevés. Une maison mobile est une maison qui peut être remorquée sur son propre châssis. Les maisons préfabriquées, qui ne sont pas remorquables sur leur propre châssis, sont incluses dans les relevés.

Le terme **logement** désigne tout local d'habitation distinct et complet, muni d'une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou dans un vestibule, un corridor ou un escalier communs à l'intérieur de l'immeuble. On doit pouvoir utiliser cette entrée sans traverser un autre logement.

**Les types de logements utilisés dans les relevés sont définis de la même manière que pour le recensement.**

Une maison **individuelle** est un bâtiment comprenant un seul logement, complètement séparé, sur tous ses côtés, de toute autre habitation ou construction.

Maison **jumelée** désigne l'un et l'autre des deux logements situés côte à côte dans un bâtiment contigu à aucune autre construction, et séparés l'un de l'autre par un mur commun ou mitoyen du sol jusqu'au toit.

Une maison en **bande** est un logement avec entrée privée joint à au moins deux habitations semblables, de manière à former une bande ou rangée de trois logements contigus ou plus.

La catégorie **appartement et autre** englobe tous les logements qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus, y compris les constructions communément appelées duplex, triplex, duplex jumelés et duplex en bande.

Concernant les sources de la BDIET...

---

**Voici la définition des unités géostatistiques de recensement utilisées dans la présente publication.**

Région métropolitaine de recensement (RMR) - recensement de 1991: principal marché du travail d'un noyau urbanisé ou d'une zone bâtie en continu comptant 100 000 âmes ou plus. La RMR englobe des municipalités ou des subdivisions de recensement entières. Elle se compose

1. des municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur de la zone bâtie en continu et
2. d'autres municipalité pourvu qu'elles remplissent une des conditions suivantes:
  - a) au moins 50% de la population active occupée vivant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé, ou
  - b) au moins 25% de la population active occupée qui travaille dans la municipalité habite le noyau urbanisé.

Agglomération de recensement (AR) - recensement de 1991: a la même définition que la RMR sauf que la population de son noyau urbanisé se situe entre 10 000 et 99 999 habitants.

Concernant les sources de la BDIET...

---

## **Industries manufacturières du Canada : certaines régions infraprovinciales, 1992**

### **Méthodes, concepts et autres notes explicatives**

#### **Généralités**

Les tableaux ci-joints concernant l'année 1992 sont le premier ensemble de totalisations **infraprovinciales** des statistiques principales sur les industries manufacturières canadiennes à paraître depuis la publication, en 1986, du document portant le n° de catalogue 31-209 et intitulé «Industries manufacturières du Canada : Régions infraprovinciales». On peut se procurer ces tableaux de 1992 sur papier et sous forme électronique.

Le document portant le n° de catalogue 31-209 a cessé d'être publié après l'édition de 1986, en raison du remaniement des programmes d'enquête de Statistique Canada. Ce changement, effectué à partir de l'année d'enquête 1987, avait pour but d'assurer une étude plus équilibrée de tous les secteurs de l'économie et cela, face au maintien des restrictions budgétaires. Puisque, traditionnellement, les activités manufacturières ont été étudiées, à l'aide d'enquêtes, de façon plus complète que celles des autres secteurs économiques, ces mesures visant à étudier de façon plus uniforme les divers secteurs économiques (sans augmentation de financement) ont eu pour effet net de réduire les renseignements détaillés disponibles sur le secteur manufacturier. En conséquence, le volume des données statistiques produites sur l'industrie manufacturière a dû être réduit. La réduction a touché plusieurs secteurs, dont celui des programmes de données infraprovinciales.

Les statistiques principales sur les industries manufacturières regroupées au niveau des **provinces** et du **Canada** ont toutefois continué à être produites et publiées dans le document intitulé «Industries manufacturières du Canada : Canada et provinces, n° 31-203 au catalogue». Ces statistiques sont aussi offertes sous forme électronique pour toutes les années, à partir de 1961.

Cependant, on vient d'autoriser l'affectation de ressources à la production des statistiques infraprovinciales de 1992, à **un seul niveau géographique**, dans chaque province à l'exception du Québec (qui a élaboré ses propres statistiques infraprovinciales à partir de données brutes recueillies par Statistique Canada). Le niveau géographique utilisé dans chaque province a été choisi de concert avec le bureau de la statistique de la province visée. La division de recensement a été choisie comme niveau géographique pour 6 provinces, tandis qu'au Manitoba, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, les statistiques sont présentées au niveau de la région économique. Les données infraprovinciales concernant le Québec ont

été produites par le bureau de la statistique de cette province pour quatre niveaux géographiques, à savoir la région économique (région administrative), la division de recensement (municipalité régionale de comté), la région métropolitaine de recensement (RMR) et la municipalité, à partir de données obtenues dans le cadre d'une entente d'échange de données provenant de l'enquête annuelle de Statistique Canada sur les manufactures, soit la même source de données qu'on a utilisée pour les 9 autres provinces. On peut commander les données sur le Québec en s'adressant soit à Statistique Canada ou au bureau de la statistique de cette province. Ces tableaux de données infraprovinciales présentent les statistiques principales sur les manufacturiers, compilées à quatre niveaux de regroupement industriel (ensemble des industries, grand groupe d'industries selon la CTI à 2 chiffres, l'industrie selon la CTI à 3 chiffres et industrie selon la CTI à 4 chiffres), sous réserve des restrictions relatives à la confidentialité, pour les divisions de recensement (DR) ou les régions économiques de chaque province, selon le cas. Des statistiques ont aussi été présentées sur le plus d'industries et de groupes possibles dans chaque DR ou région et toutes les industries selon la CTI à 4 chiffres dont les données ne peuvent être publiées sont regroupées et présentées comme résidu sous la rubrique «Autres industries du grand groupe». (Il y a lieu de noter qu'on ne tient pas compte des industries de la CTI à 3 chiffres lorsqu'on compile ces regroupements.) Le résidu est toujours assorti d'un code selon la CTI à 4 chiffres commençant par la CTI à 2 chiffres et se terminant par «9X». Ainsi un tel résidu pour le groupe des industries du bois (CTI 25) apparaîtrait sous le code 259X. De même tous les grands groupes dont les données ne peuvent être publiées qui se trouvent dans la DR ou la région sont regroupés et apparaissent sous le code 9999 en tant qu'«Autres grands groupes». Le lecteur peut donc additionner les industries selon la CIT à 4 chiffres (y compris le groupe des industries dont les données sont confidentielles) pour obtenir les chiffres des grands groupes, selon la CTI à 2 chiffres (lorsqu'il est possible de les publier) et il peut également additionner les groupes selon la CTI à 2 chiffres pour obtenir les totaux de «l'ensemble des industries».

Dans les cinq provinces de l'est, on a remplacé le terme «division de recensement» par le mot «comté» chaque fois que cela était possible, afin d'uniformiser la terminologie utilisée dans tout le pays pour désigner cette unité géographique.

### **Méthodologie et collecte de données**

Les données de base de ces tableaux ont été compilées d'après la version révisée de 1980 de la «Classification des activités économiques» (CAE). Une liste des industries visées par l'enquête annuelle sur les manufactures, ainsi que de leurs codes de CTI, est présentée en appendice au document portant le n<sup>o</sup> de catalogue 31-203. On peut

## Concernant les sources de la BDIET...

---

aussi se procurer cette liste en s'adressant à la Division de l'industrie, au (613)-951-9497.

La collecte des données se fait soit au moyen de questionnaires ou à partir de sources fiscales. Il existe quatre types principaux de questionnaires, qui sont envoyés par la poste aux établissements classés parmi les industries manufacturières : le «questionnaire long», envoyé aux grands établissements, dans toute les provinces, dans le but de recueillir des renseignements détaillés sur les statistiques principales et les entrées et sorties de marchandises; le «questionnaire abrégé ordinaire», envoyé aux petits établissements dans les 9 provinces autres que le Québec, dans le but d'obtenir quelques statistiques principales et quelques détails sur les marchandises; le «questionnaire abrégé» du Québec, envoyé aux petits établissements, au Québec, dans le but d'obtenir quelques statistiques principales plus complètes, mais seulement quelques détails sur les marchandises et, enfin, le «questionnaire du siège social», envoyé aux sièges sociaux et aux unités auxiliaires, dans toutes les provinces. Tous ces questionnaires sont reproduits en appendices au document portant le n° de catalogue 31-203. Dans les 9 provinces et les 2 territoires autres que le Québec, le «questionnaire abrégé» n'a été utilisé, en 1992, que pour 1,4 % des petits établissements et les données sur les **98,6 %** restants de ces «petits» établissements ont été obtenues de **sources fiscales**.

Les critères servant à distinguer les «grands» établissements des «petits» varient selon la province (et aussi dans le temps) mais, d'une façon générale, ils ont pour but commun de réduire le plus possible les coûts de l'enquête et le fardeau des répondants sans pour autant perdre un volume important de données sur les marchandises. Entre 1984 et 1987, la structure de l'enquête annuelle sur les manufactures a été remaniée considérablement et cela a eu pour effet de transférer un certain nombre parmi les plus petits des grands établissements à l'univers des petits établissements. Même si, en 1984, les petits établissements représentaient 43,6 % du nombre total d'établissements et seulement 3,6 % de la valeur totale des livraisons de produits manufacturés, en 1987, cet univers de petites entreprises avait grandi de manière à englober 69,4 % des établissements et 9,5 % des livraisons. La structure d'enquête révisée, laquelle est entrée en vigueur en 1987, est demeurée essentiellement la même, jusqu'à présent, bien qu'on y ait apporté de temps à autre des modifications visant à répondre aux besoins particuliers des données sur les régions ou les industries. Cette structure d'enquête révisée est conçue pour obtenir suffisamment de déclarations donnant des détails complets sur les marchandises (c.-à-d. des questionnaires longs) pour permettre une assez bonne étude des données sur les marchandises, dans chaque province. L'une des conséquences de cette façon de procéder a été que, dans les petites provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard, une plus grande **proportion** des établissements doivent remplir les questionnaires d'enquête longs afin de permettre une étude convenable des marchandises. En 1992,

Concernant les sources de la BDIET...

---

les pourcentages des activités manufacturières du Canada représentées par l'univers des «petits» établissements se sont établis à 54,1 % des établissements et 8,3 % des livraisons.

Les données publiées ici sont basées sur l'enquête annuelle sur les manufactures, laquelle vise tous les établissements classés dans le secteur manufacturier, d'après la version révisée de 1980 de la Classification des activités économiques (CAE), à l'exception de quelques-unes des plus petites entreprises. On estime que ces très petites entreprises, dont la plupart ne sont pas constituées en société, ne représentent pas plus de 1 % des activités manufacturières, mesurées selon la valeur des livraisons.

### **Concepts et définitions**

Une version abrégée des principaux concepts et définitions utilisés dans le cadre du recensement des manufactures figure dans les «Notes explicatives», à l'arrière du document portant le n° de catalogue 31-203. On peut obtenir de plus amples renseignements de la Section de l'information et de la classification, Division de l'industrie, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. «Le recensement des manufactures et l'enquête sur la population active : quelques approches expérimentales à la comparaison des données des enquêtes établissements et des enquêtes ménage», par H.D. Potter, 1982, pourrait intéresser ceux qui étudient les statistiques sur l'emploi. On peut se procurer ce document en s'adressant à la section mentionnée ci-dessus.

### **Effets des données des petits établissements sur les statistiques principales**

Les données sur les petits établissements sont recueillies à partir d'un questionnaire très abrégé ou, encore, d'un ensemble de chiffres (encore plus abrégé) provenant des dossiers administratifs de Revenu Canada, Impôt. Il existe une exception au Québec où, depuis 1991, on utilise un questionnaire court spécial pour recueillir les chiffres sur les nombres d'employés et les heures payées ainsi que certains chiffres séparés sur les matières et les livraisons, dans le cas des activités non manufacturières. Sur tous les enregistrements de l'univers des «petit» établissements, dans les 9 autres provinces, 98,6 % de ceux des établissements et 95,2 % de ceux des livraisons ont été obtenus de sources fiscales au cours de l'enquête de 1992.

En raison du manque de détails concernant ces petites entreprises, leurs données sont traitées de la façon suivante ;

## Concernant les sources de la BDIET...

---

- a) On suppose que toutes les livraisons et les entrées constituent des activités manufacturières, puisqu'il n'y a pas de décomposition des activités non manufacturières, telles que le commerce des marchandises achetées pour être revendues sans avoir subi de traitement supplémentaire.
- b) Tous les chiffres sur le nombre d'employés et les salaires sont inclus dans les chiffres relatifs aux travailleurs de la production engagés dans des activités manufacturières, puisqu'on ne reçoit aucune décomposition des chiffres relatifs aux employés administratifs et autres. Il existe une exception dans le cas des postes 2831 et 2839 de la CTI (édition), dans lesquels tous les employés, y compris ceux déclarés par les grandes entreprises, sont considérés comme étant des employés administratifs, de bureau et autres non préposés à la fabrication.
- c) Dans le cas de ces petites entreprises, les chiffres sur le nombre d'employés et les heures qui leur ont été payées ont été imputés, à partir des salaires et traitements déclarés, de la manière suivante :
  - i) Le nombre d'heures-personnes rémunérées est établi en divisant les traitements et salaires déclarés par les gains horaires moyens estimés dans l'industrie ou la province en question.
  - ii) Le nombre d'heures-personnes travaillées est calculé à l'aide du rapport entre les heures-personnes travaillées et les heures-personnes rémunérées.
  - (iii) Le nombre de salariés est établi à partir de la moyenne annuelle des heures-personnes rémunérées. (Si le total des heures-personnes rémunérées d'un établissement équivaut à moins de 0,5 salarié par année, aucune imputation n'est faite, mais on conserve ce chiffre au niveau de l'industrie).

Bien que les petits établissements représentaient 54,1 % du nombre total d'établissements en 1992, leurs traitements et salaires n'ont atteint que 12,6 %, leur nombre d'employés 17,5 % et leurs livraisons manufacturières 8,3 % de ceux de toute l'activité manufacturière. Cependant, étant donné que le questionnaire court du Québec sert à recueillir la plupart des détails sur l'emploi, (tous à l'exception des heures travaillées), les pourcentages de la plupart des chiffres sur l'emploi, lesquels sont basés sur les méthodes d'imputation ci-dessus, peuvent être réduits d'environ un quart.

### **Variation dans la définition de la valeur ajoutée**

Les utilisateurs qui comparent les données se rapportant aux secteurs géographiques (de l'extérieur du Québec) devraient voir si la variation des proportions que représentent dans les résultats les petits établissements (où les données sont obtenues au moyen du «questionnaire abrégé» ou (dans la plupart des cas de sources fiscales) peut introduire un biais dans ces comparaisons, particulièrement dans le cas des données concernant la valeur ajoutée. Or les agrégats à l'échelle nationale et, pour la plupart, les totaux provinciaux relatifs aux industries ne seront pas touchés. C'est à dessein que la proportion des sorties déclarées sur un questionnaire abrégé représente un faible pourcentage des totaux nationaux pour la presque totalité des industries et c'est habituellement le cas pour les totaux provinciaux. Au niveau infraprovincial toutefois, de très petits établissements peuvent compter pour une grande partie des totaux d'une industrie en particulier.

La valeur ajoutée s'obtient en soustrayant les facteurs achetés de la production brute. Dans le cas des établissements qui remplissent le «questionnaire long», on retranche de la production brute le coût des matières et fournitures utilisées et le coût du combustible et de l'électricité. Quant aux petits établissements dont les données proviennent des questionnaires «abrégés» ou des enregistrements fiscaux, en revanche, le seul renseignement utile est le coût global des matières, fournitures, combustibles et **services**. Ainsi la valeur ajoutée dans le cas des «questionnaires abrégés» est réduite parce que le coût des services a été retranché, tandis que, dans le cas des établissements qui utilisent le «questionnaire long», la valeur ajoutée est gonflée parce que le coût des services n'était pas connu et n'a pas été déduit. Souvent, la différence n'est pas négligeable pour l'établissement individuel et elle peut poser un problème pour les agrégats si une proportion considérable de ces derniers est représentée par les petites entreprises.

### **Confidentialité des données présentées par les entreprises particulières**

La Loi interdit à Statistique Canada de diffuser des données qui pourraient servir à identifier une entreprise, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de cette dernière. Du point de vue pratique, cela signifie qu'aux fins du recensement des manufactures, aucune donnée, à l'exception du nombre, du genre et de l'emplacement des établissements, n'est publiée sur des groupements industriels ou géographiques de moins de trois entreprises ou de trois entreprises ou plus dominées par une ou deux sociétés. Le nom et le code de taille d'effectif des grands établissements faisant partie des industries manufacturières particulières paraissent dans les 20 publications sur les grands groupes qui présentent les statistiques par type de produits et d'autres données sur les 22 grands groupes d'industries.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Afin de fournir une méthode systématique de publication des données qui empêche la divulgation indirecte (ou par recoupement) de renseignements relatifs aux établissements particuliers, on doit souvent choisir entre la diffusion ou la suppression de divers niveaux de données industrielles ou géographiques. À cette fin, on a conçu un ordre de priorité nous permettant de produire quand même des données très détaillées qui respectent les dispositions de la Loi sur la Statistique et les besoins en analyse au niveau de l'industrie ou de la région. Pour ce qui est des industries particulières, dans une province, une région économique ou une division de recensement donnée, les statistiques des groupes d'industries à deux chiffres passent habituellement avant celles de leurs composantes à trois et quatre chiffres. Lorsqu'il faut choisir entre supprimer les données sur une province ou celles sur le Canada, pour une industrie donnée, on donne la préférence aux chiffres sur le Canada, qui sont plus importants, et l'on supprime ceux sur la province. De même lorsqu'il faut choisir entre une province et une division de recensement, les statistiques de la division de recensement, laquelle est plus petite, sont supprimées.

La diffusion des données pour une industrie particulière ou un grand groupe suit également un ensemble de lignes directrices. Si les données sont confidentielles à un niveau de regroupement, tout niveau inférieur est traité de la même manière. Ainsi, lorsque les données d'une industrie sont confidentielles au niveau provincial, elles ne peuvent pas être publiées à un niveau infraprovincial, tel que celui des régions économiques ou des divisions de recensement de la province en question.

### **Traitement particulier des sièges sociaux, bureaux de vente entrepôts et unités auxiliaires situés ailleurs**

Il faut remarquer que les sièges sociaux, etc., sont compris dans les statistiques nationales et provinciales, mais exclus de toutes les données infraprovinciales sur les industries manufacturières. Au niveau national et provincial, ces unités sont prises en compte dans l'industrie de la principale activité de l'entreprise et l'effet sur les données est négligeable. Au niveau infraprovincial, toutefois, les incidences de ces inclusions sont considérées comme assez importantes pour motiver un traitement particulier, puisque les sièges sociaux contribuent aux dépenses mais n'ont pas de recettes de fabrication. Par exemple, comme le siège des grandes entreprises à établissements multiples dont les activités s'étendent au Canada tout entier est d'ordinaire situé dans les grandes régions métropolitaines comme Toronto, Montréal ou Vancouver, les statistiques industrielles de ces centres feraient ressortir beaucoup trop de dépenses par rapport aux recettes, ce qui fausserait les comparaisons d'activités manufacturières entre villes et entre régions.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Pour éviter cette distorsion, les tableaux de base ci-inclus, élaborés par région économique ou division de recensement, s'en tiennent aux statistiques principales des établissements manufacturiers, à l'exclusion des sièges sociaux et des unités auxiliaires situés ailleurs.

## **Concepts et définitions d'ordre géographique**

### **a) Divisions de recensement**

Depuis 1977, lorsque c'est possible, on utilise l'expression "division de recensement" au lieu de "comté", par souci d'uniformité au sein de Statistique Canada.

Les divisions de recensement sont les divisions politiques et/ou administratives de base des provinces suivantes: Île-du-Prince-Edward, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario (appelées comtés). L'Ontario compte également un certain nombre de municipalités régionales, de districts territoriaux, une municipalité de district et une municipalité métropolitaine, que l'on considère tous comme DR dans cette publication. À compter de 1986, au Québec, les nouvelles "municipalités régionales de comté" ont remplacé les anciens comtés et on les traite comme des DR. Les «districts régionaux» de la Colombie-Britannique sont aussi considérés comme des DR.

### **b) Régions économiques**

On a créé ces régions pour répondre aux besoins en données concernant des secteurs plus grands et plus pertinents que les DR, mais plus petits que les provinces. Les régions économiques sont des regroupements de DR qui constituent une agrégation régionale utile, aux fins d'analyse et de planification. Les limites de ces régions respectent les limites des DR. Au Québec, ces régions sont les 16 régions administratives établies par le gouvernement provincial en 1991. En Ontario, les régions économiques sont les mêmes que les cinq régions de planification utilisées par l'administration provinciale depuis 1974. En Colombie-Britannique, les régions sont les 8 régions de développement établies par le gouvernement provincial en 1989. Tous les codes des régions économiques du Canada sont maintenant conformes à ceux de la Classification géographique type (CGT) de 1991.

## **Qualité des données**

Des données, quelles qu'elles soient sont susceptibles d'être erronées. Le recensement annuel des manufactures ne fait pas exception à cette règle.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Les quatre principales causes d'erreur sont les suivantes :

a) **Erreur de couverture**

soit l'incapacité d'enquêter tous les répondants susceptibles d'être d'intérêt (ou la possibilité d'enquêter des répondants qui ne devraient pas l'être).

b) **Erreur de répondant**

soit les erreurs attribuables au répondant pour des raisons de compréhension, de transcription, d'évaluation ou d'observation.

c) **Erreur de traitement**

soit les erreurs qui surviennent lors de la saisie, du contrôle, de l'imputation, de la validation ou de la diffusion des données.

d) **Erreur de la non-réponse**

soit l'incapacité totale ou partielle d'un répondant à répondre au questionnaire.

Les erreurs de couverture, de réponse et de traitement des données sont difficilement quantifiables. Là où elles sont décelées, elles sont corrigées. Une certaine information est disponible sur l'étendue de la non-réponse. La non-réponse peut être de deux types - une non-réponse totale (c'est-à-dire qu'aucune information n'est disponible) ou une non-réponse partielle (c'est-à-dire lorsque des données incomplètes sont reçues). Les données manquantes ont été imputées à l'aide de diverses méthodes. Par exemple, on a utilisé des données tirées de l'enquête mensuelle sur les industries manufacturières, des données fiscales et des données de l'année précédente ajustées pour tenir compte des tendances de l'industrie. En 1992, l'étendue de la non-réponse est illustrée par le tableau suivant :

Concernant les sources de la BDIET...

Montant estimé pour la non-réponse dans l'enquête annuelle des manufactures de 1992, selon le type de questionnaire

	Nombre d'établissements	Valeur des livraisons manufacturières	Montant estimé	
			Valeur	%
		\$000,000	\$000,000	
L'ensemble de l'industrie manufacturière				
Total	34,511	286,043	6,970	2.4
Complet	15,827	262,377	6,293	2.4
Abrégé	5,326	5,124	677	13.2
Documents fiscaux	13,358	18,542	...	...

## IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES AUTOMOBILES

Les statistiques sur les immatriculations de véhicules automobiles routiers proviennent des déclarations des dix administrations provinciales et des deux administrations territoriales, qui ont chacune leur propre système d'immatriculation. Les données servent à illustrer la répartition géographique des véhicules dans chaque province. Pour la plupart des provinces et des territoires, les statistiques sur les immatriculations représentent le nombre total de véhicules immatriculés conformément aux exigences du secteur de compétence, pour l'ensemble ou une partie de l'année d'immatriculation. Les informations proviennent de questionnaires envoyés aux ministères qui sont chargés de l'immatriculation des véhicules automobiles ou de la délivrance des permis de conduire. Dans ce produit statistique, on fait une distinction entre les immatriculations des divers véhicules automobiles routiers suivants :

- voitures particulières
- camions
- autobus
- motocyclettes
- autres véhicules immatriculés

### ***Qualité et limites des données***

Des problèmes d'ordre conceptuel sont inhérents au rassemblement de données provenant de douze secteurs de compétence différente. Chaque province ou territoire possède son propre système de classement et d'enregistrement des immatriculations, et en plus, possède ses propres exigences et exemptions quant à la délivrance des permis obligatoires. Par exemple, dans certaines provinces, les données sur la répartition des immatriculations sont basées sur le lieu de résidence, alors que, dans d'autres provinces, elles sont basées sur le lieu d'émission des plaques. Même si chaque système provincial ou territorial est complet et homogène en lui-même, les particularités propres à chaque système d'immatriculation peuvent compliquer l'utilisation des données. On conseille vivement au lecteur de se référer aux «Écarts interprovinciaux» avant de comparer les statistiques provinciales et territoriales.

Même si toutes les administrations ont répondu au questionnaire, certaines provinces n'ont pas ventilé leurs immatriculations de véhicules automobiles, selon le lieu de résidence ou le lieu d'émission des plaques, pour certaines années. Dans de tels cas, Statistique Canada a calculé les répartitions par interpolation des données. Étant donné que les statistiques sur les immatriculations représentent le nombre total de véhicules immatriculés dans la province ou le territoire déclarant n'importe quand durant l'année, il est possible que des véhicules aient été comptés deux fois. Le nombre de véhicules automobiles utilisés sur les routes est inférieur au nombre d'immatriculations pour plusieurs raisons. On peut compter deux fois un véhicule

## Concernant les sources de la BDIET...

---

immatriculé dans plus d'une province au cours d'une même année civile. De plus, il y a un certain délai avant que les véhicules inactifs soient supprimés des dossiers d'immatriculation provinciaux. Pour ces raisons, on évalue à 90 % la proportion des véhicules particuliers immatriculés qui sont utilisés. Le nombre d'immatriculations multiples pourrait être plus élevé pour les camions, puisque certains véhicules commerciaux doivent être immatriculés dans chaque province où ils sont utilisés.

Les données présentées dans ce produit contiennent certaines anomalies. Premièrement, les totaux provinciaux sont supérieurs à la somme de leurs composantes géographiques respectives. Ceci est dû au fait que, dans certains cas, ces totaux comprennent les véhicules immatriculés dans d'autres provinces, les véhicules dont le lieu d'immatriculation est «inconnu», et d'autres cas semblables. Deuxièmement, les totaux provinciaux et nationaux peuvent être différents des données publiées dans le passé par Statistique Canada à cause des révisions apportées lors de la soumission de nouvelles informations. Troisièmement, certaines provinces n'exigent pas l'immatriculation de certaines catégories de véhicules, et d'autres sont incapables de fournir des données complètes. Quatrièmement, les comptes des véhicules automobiles obtenus à différentes périodes et apparaissant dans le résultat des différentes années d'enquêtes sont inconsistants en ce qui a trait aux véhicules d'utilisation saisonnière (ex: les motocyclettes).

### ***Écarts interprovinciaux***

Voici les principales différences entre les systèmes de classement des immatriculations de véhicules automobiles des provinces et des territoires :

#### *Terre-Neuve*

Année d'immatriculation - année civile

Répartition géographique - selon le lieu de résidence ou d'affaires

Camions - comprend les ambulances, les corbillards, les campeuses et les autobus

Autobus - compris dans les totaux pour les camions

Autres véhicules - comprend les ambulances, les corbillards, les remorques, les motoneiges, le matériel de construction et d'entretien des routes, et les tracteurs agricoles

#### *Nouvelle-Écosse*

Année d'immatriculation - 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

Répartition géographique - selon le lieu de résidence ou d'affaires

Voitures particulières - comprend les voitures familiales immatriculées comme des camions

Autobus - compris dans les totaux pour les camions

Autres véhicules - comprend les campeuses, les véhicules hors route (y compris les motoneiges), les remorques, les semi-remorques, les camions agricoles, les camions d'incendie et le matériel divers (à moteur ou remorqué)

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### *Nouveau-Brunswick*

Année d'immatriculation - 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

Répartition géographique - selon le lieu de résidence ou d'affaires

Voitures particulières - comprend les campeuses et les autobus utilisés aux fins personnelles

Camions - exclu les campeuses, mais comprend les autobus

Autobus - compris dans les totaux pour les camions

Autres véhicules - comprend les remorques, les tracteurs, les véhicules tout-terrain et les autres

### *Île-du-Prince-Édouard*

Année d'immatriculation - 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

Répartition géographique - selon le lieu de résidence ou d'affaires

Autres véhicules - aucun autre type de véhicule n'a été déclaré

### *Québec*

Année d'immatriculation - année civile

Répartition géographique - selon le lieu de résidence ou d'affaires

Voitures particulières - comprend les campeuses

Camions - comprend les camions d'incendie

Autres véhicules - comprend les remorques, les véhicules hors route et les autres

### *Ontario*

Année d'immatriculation - année civile

Répartition géographique - selon le lieu de résidence ou d'affaires

Camions - comprend les camions d'incendie et le matériel de construction et d'entretien des routes

Autres véhicules - comprend les remorques, les motoneiges et les véhicules hors route

### *Manitoba*

Année d'immatriculation - immatriculation échelonnée selon le compte annuel - septembre pour 1991, octobre pour 1992, février pour 1993 et novembre pour 1994

Répartition géographique - selon le lieu de résidence ou d'affaires

Voitures particulières - comprend les ambulances, les corbillards et les autobus scolaires

Camions - comprend les camions d'incendie

Autobus - compris dans les totaux pour les voitures particulières

Autres véhicules - comprend les remorques, les motoneiges et les remorques commerciales et de service civil

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### *Saskatchewan*

Année d'immatriculation - année civile

Répartition géographique - selon le lieu d'émission des plaques

Autres véhicules - comprend les remorques privées, les toboggans à moteur, les ambulances, les corbillards, les autocaravanes, les véhicules de police, les motoneiges, les remorques commerciales et les véhicules du gouvernement fédéral

### *Alberta*

Année d'immatriculation - au 31 mars

Répartition géographique - selon le lieu d'émission des plaques

Voitures particulières - comprend les camions et les fourgons de "location à court terme" et les camions immatriculés comme des voitures particulières

Camions - comprend les ambulances, les corbillards et les camions d'incendie, mais exclu les camions et les fourgons de "location à court terme" et les camions immatriculés comme des voitures particulières

Autres véhicules - comprend les remorques, les véhicules utilitaires, les fourgons, les tracteurs agricoles et les autres

### *Colombie-Britannique*

Année d'immatriculation - au 31 décembre

Répartition géographique - selon le lieu d'émission des plaques

Voitures particulières - comprend les voitures familiales, les campeuses et les autocaravanes

Camions - comprend les taxis, les autobus, les ambulances, les corbillards et les camions d'incendie

Autobus - compris dans les totaux pour les camions.

Autres véhicules - comprend les remorques utilitaires et les remorques commerciales

### *Territoires du Nord-Ouest*

Année d'immatriculation - année civile

Répartition géographique - néant

Autres véhicules - comprend les ambulances, les corbillards, les camions d'incendie, les remorques et le matériel de construction et d'entretien des routes

Note - Les données pour 1994 reflète plus de précision en raison du nouveau système maintenant capable d'identifier les catégories de véhicules de façon exacte. Il faut donc faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données avec les données de l'année passée.

### *Yukon*

Année d'immatriculation - année civile

Répartition géographique - néant

Autres véhicules - aucun autre type de véhicule n'a été déclaré

Concernant les sources de la BDIET...

---

*Nota*

Motocyclettes - comprend les cyclomoteurs dans les provinces où ces véhicules doivent être immatriculés

*Pour plus de renseignements communiquez avec:*

**Robert Larocque**  
**Division des Transport**  
**(613) 951- 2486**

**email - [larocque@statcan.ca](mailto:larocque@statcan.ca)**

## **DONNÉES DU REGISTRE DES ENTREPRISES**

### **INTRODUCTION**

Le Registre des entreprises (RE) réunit des renseignements sur toutes les entreprises au Canada, surtout dans le but de fournir une base de sondage aux diverses enquêtes économiques menées par Statistique Canada. Il sert en outre à la coordination du champ d'observation des enquêtes et à l'obtention d'une classification cohérente des unités déclarantes.

Les principales sources d'information du RE sont les mises à jour tirées du programme d'enquêtes de Statistique Canada et du fichier de Revenu Canada Impôt (RCI) ayant trait aux comptes de retenues sur la paie. Ces comptes de versements de l'employeur favorisent la création de l'univers des entités commerciales ayant des employés rémunérés au Canada. Les données indiquent le nombre d'établissements statistiques selon l'activité économique (codes de la Classification type des industries de 1980) et selon la tranche de l'effectif.

Pour la statistique, l'«établissement» est la plus petite unité capable de déclarer tous les éléments de la statistique industrielle de base. Il ne faut pas le confondre avec l'entité légale ou le lieu d'affaires. Par exemple, une entité légale, surtout lorsqu'elle correspond à une grande entreprise complexe, peut être divisée en plusieurs établissements statistiques pour permettre la compilation des données par industrie. Ou bien, un même établissement statistique pourrait représenter plusieurs établissements commerciaux (lieux d'affaires).

### **CHAMP D'OBSERVATION**

Comme nous l'avons vu plus haut, le champ d'observation des entreprises du RE est déterminé principalement à partir du fichier de RCI portant sur les comptes de retenues sur la paie. Les données du RE couvrent toute l'activité économique au Canada, mais se limitent aux seuls employeurs. Par conséquent, un magasin du coin que le propriétaire exploite sans salarié ne serait pas pris en compte dans ces chiffres.

Sont également exclus des données du RE les enregistrements considérés «hors du champ de l'enquête». Ce sont tous les enregistrements de Revenu Canada ayant trait aux employeurs et

- pour lesquels RCI n'a pas reçu de versements de la part de l'employeur (p. ex. les comptes inactifs); ou
- pour lesquels RCI a reçu des versements mais pour lesquels la Division du registre des entreprises attend d'avoir des renseignements complets sur la nature de l'entreprise afin d'assigner à cette dernière un code de la Classification type des industries (CTI).

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Ces chiffres n'indiquent pas le nombre de «lieux» de magasins, de succursales, d'usines, etc. Une banque peut donc être considérée comme une entreprise à établissement unique et être comptée une seule fois dans la province où se trouve son siège social, sans égard au nombre de succursales qu'elle possède au Canada. Le code de taille de l'effectif donnerait la classe du nombre d'employés au total pour la banque.

La série précédente de données produite par la Division du registre des entreprises avait trait aux données entrées jusqu'à la fin de décembre 1988; aucun tableau n'a été produit depuis. Les données fondés sur le RE ne se prêtent pas à une comparaison directe avec ceux qui ont déjà été produits à partir du fichier principal du registre des entreprises (FPRE). La méthodologie ayant servi à créer et mettre à jour les données du RE sur les entreprises commerciales englobe les entreprises qui sont expéditeurs de fonds seulement, donc employeurs en activité. Les chiffres déjà fournis à partir du FPRE peuvent avoir inclus les petites entreprises qui, à un certain moment, étaient employeurs et sont devenues inactives. Il existe d'autres différences au sujet de la méthodologie de mise à jour des données pour le RE, mais ce critère d'exclusion des petites entreprises constitue la principale source de divergence pour la comparaison avec les résultats du FPRE.

Nous comprenons que la comparabilité des données est un problème important que doivent résoudre les analystes faisant une étude chronologique des résultats. C'est pourquoi nous mènerons une analyse des données afin d'établir si des techniques statistiques peuvent être utilisées dans le calcul de facteurs de correction qui permettraient le couplage des chiffres du RE et du FPRE à un certain niveau d'agrégation des données. Lorsque les résultats seront connus, nous serons heureux de vous faire parvenir tout renseignement pertinent.

Un avertissement s'impose au sujet de la comparaison des chiffres d'une année à l'autre en vue d'estimer le nombre de «nouvelles» entreprises. Ce genre de comparaison ne peut dévoiler que le changement net (la combinaison du nombre de créations et de disparitions) et n'indique nullement le nombre d'entreprises nouvelles.

En raison des différentes méthodes utilisées pour compiler les données, ces chiffres ne doivent pas être comparés aux données du programme d'enquêtes. Il faut faire mention du RE dans toute référence citée.

Nous recommandons d'utiliser les données avec prudence et d'examiner avec soin la méthodologie ayant servi à élaborer les sources administratives.

### **CLASSIFICATION TYPE DES INDUSTRIES**

Les codes des données sont tirés de la Classification type des industries de 1980. Pour en obtenir la description, se reporter au manuel de la Classification type des industries, version révisée de 1980, n° 12-501F au catalogue, qu'il est possible d'obtenir dans tous les points de vente ordinaires de publications de Statistique Canada. Il convient de noter qu'il n'y a pas de totaux partiels dans les données.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### juin et décembre 1990 et 1991

- 12 tailles de l'effectif

### décembre 1991

- disponible avec 12 ou 6 tailles de l'effectif

### juin et décembre 1992 et 1993

- 6 tailles de l'effectif
- décembre 1993 - données non supprimées

### juin 1994

- données non supprimées
- 8 tailles de l'effectif
- compte par 6 catégories d'ancienneté, à 1 et 2 chiffres de la CTI80, pour les provinces et le Canada seulement
- Classification géographique type (CGT 1991)

### **CODES DE TAILLE DE L'EFFECTIF**

Les codes de taille de l'effectif indiquent, par tranche, le nombre d'employés que compte un entreprise.

#### 8 tailles de l'effectif

01	1 à 4
02	5 à 9
03	10 à 19
04	20 à 49
05	50 à 99
06	100 à 199
07	200 à 499
08	500+

#### 6 tailles de l'effectif

01	1 à 4
02	5 à 9
03	10 à 19
04	20 à 49
05	50 à 199
06	200+

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### 12 tailles de l'effectif

01	1 à 4	07	200 à 499
02	5 à 9	08	500 à 999
03	10 à 19	09	1,000 à 1,499
04	20 à 49	10	1,500 à 2,499
05	50 à 99	11	2,500 à 4,999
06	100 à 199	12	5,000+

*Le nombre estimatif d'employés comprend les employés à plein temps et les employés à temps partiel. Par employé, on entend toute personne qui touche un revenu pour des services rendus et des absences rémunérées, et pour qui l'employeur doit verser à Revenu Canada des retenues d'impôt, des cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec et des primes d'assurance-chômage.*

## **L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION NOTES TECHNIQUES**

---

### **Définition**

L'indice des prix à la consommation (IPC) est un indicateur des variations des prix à la consommation payés par la population cible. L'IPC mesure la variation des prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier fixe de biens et de services. Ce panier est basé sur les dépenses de la population cible au cours d'une période de référence qui est actuellement 1992. Comme ce panier comprend des biens et des services dont la quantité et la qualité ne changent pas ou sont équivalentes, l'indice ne retrace que les mouvements de prix purs.

On publie des IPC distincts pour le Canada, les provinces, Whitehorse et Yellowknife. Certains renseignements sont aussi publiés pour seize autres villes. Comme l'IPC est une mesure de la variation de prix entre deux périodes, il ne peut servir à relever les différences de niveau des prix entre les provinces ou les villes.

---

### **Champ d'observation de la population**

La population couverte par l'indice des prix à la consommation comprend les familles et les personnes vivant dans des ménages privés urbains et ruraux. Pour des raisons pratiques, les résidents des Territoires à l'extérieur de Whitehorse et de Yellowknife ne sont pas représentés. Avant janvier 1995, la population cible comprenait les ménages privés vivant dans les centres urbains du Canada dont la population était de 30 000 habitants ou plus.

---

### **Période de base**

L'IPC compare, en pourcentage, les prix au cours d'une période donnée à ceux de la période de base officielle, qui est actuellement 1986 = 100. On a changé la période de base de 1981 = 100 à 1986 = 100 à compter de l'IPC du mois de juin 1990. Ce changement est uniquement une conversion arithmétique qui modifie le niveau des indices, mais laisse les variations en pourcentage entre deux périodes intactes, à l'exception des différences dues à l'arrondissement.

---

### **Changements en pourcentage versus changements en points d'indice**

Les fluctuations des indices d'un mois à l'autre sont exprimées en pourcentage, plutôt qu'en point d'indice. Les variations en point d'indice sont en fonction du niveau de l'indice qui, à son tour, dépend de la période de base de l'indice en question. Par contre, il est facile de calculer la variation en pourcentage entre deux périodes en divisant la différence en point d'indice entre ces deux périodes par l'indice de la période antérieure, et en multipliant ensuite ce résultat par cent.

---

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Champ d'observation des prix**

Les prix qui entrent dans le calcul de l'IPC sont les prix finals, ce qui comprend les taxes d'accise et les autres impôts indirects que les consommateurs paient. En particulier, les prix comprennent la taxe sur les produits et les services, ainsi que les taxes de vente au détail provinciales, au besoin. L'IPC peut donc varier à cause des modifications apportées à ces taxes. La sélection des biens et des services, ainsi que des points de vente où l'on recueille les prix, se fait au jugé, à l'exception des loyers. Le nombre de prix nécessaires pour un bien ou service donné dépend de l'importance et de la nature de celui-ci. L'échantillon est conçu de façon à représenter les produits et services ainsi que les établissements à fort volume de ventes. Le principal objectif du plan de sondage est d'obtenir une image précise, fiable et impartiale de l'inflation représentée par les prix à la consommation aux niveaux national et provincial.

La collecte des prix pour l'indice d'un mois donné se fait pendant les trois premières semaines du mois. Bien que les prix de la plupart des biens et services entrant dans l'IPC soient recueillis chaque mois, les prix des biens ou des services ayant des variations de prix moins fréquentes (impôts fonciers, tarifs de l'électricité, par exemple) sont recueillis à des intervalles dépassant un mois. Des relevés spéciaux de prix sont faits lorsqu'il est évident que des variations de prix appréciables se sont produites entre les périodes régulières de relevé de prix.

---

### **Pondération et enchaînement**

L'IPC maintient des proportions quantitatives fixes (pondérations) entre les biens et les services pendant la durée de vie d'un panier. Le panier est habituellement mis à jour régulièrement afin de prendre en compte les changements dans la composition des dépenses des consommateurs. En janvier 1995, le panier qui retrace la composition des dépenses de 1992 a remplacé le panier de 1986. La continuité des séries de l'IPC est assurée par un «enchaînement» des indices correspondants provenant de paniers consécutifs.

On calcule l'IPC comme une moyenne pondérée d'indices de prix de biens ou de services précis. Les pondérations sont tirées des données de l'Enquête sur les dépenses des familles. Le tableau explicatif 1 compare les parts des dépenses des deux paniers les plus récents, ceux de 1992 et de 1986. Comme les deux ensembles de pondérations sont exprimés en prix de décembre 1994, qui est le «mois d'enchaînement», les différences reflètent les mouvements des quantités relatives achetées entre les deux paniers. Les différences s'expliquent par les variations de la composition des dépenses des consommateurs dans le temps et par l'extension du champ d'observation de la population.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

**Tableau explicatif - 1**  
**Comparaison des ventilations des dépenses de 1992 et 1986 utilisées pour l'indice des prix à la consommation, par composante principale, pour le Canada**

Composantes principales	Dépenses de 1992		Dépenses de 1986 <sup>1</sup>
	Exprimées en prix de 1992	Exprimées en prix de déc. 1994	Exprimées en prix de déc. 1994
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Alimentation	18,0	18,0	17,0
Logement	27,6	27,9	25,3
Dépenses et équipement du ménage	10,4	10,0	9,7
Habillement et chaussures	6,8	6,6	8,6
Transports	17,2	18,3	18,8
Santé et soins personnels	4,3	4,3	4,3
Loisirs, formation et lecture	10,2	10,4	10,3
Boissons alcoolisées et produits du tabac	5,5	4,5	6,0

<sup>1</sup> Les données de 1986 ont été modifiées de façon à correspondre au système de classification utilisé pour le panier de 1992.

Quand on reconstruit ou ré-agrège les séries publiées de l'IPC, il faut prendre en compte les changements de pondérations et les procédures d'enchaînement. Pour une description de la méthodologie à utiliser dans la reconstruction des séries de l'IPC ré-agrégées, consulter le document de référence sur l'indice des prix à la consommation portant le numéro de catalogue 62-553 (Hors série), ou s'adresser à la Division des prix (téléphone: 1-613-951-9606).

---

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Indices de Whitehorse et de Yellowknife**

La taille relativement faible du marché de l'habitation de ces deux villes rend difficile la construction d'indices de prix fiables pour les maisons neuves. Pour corriger cette situation, on se sert du mouvement des prix du logement en location pour obtenir une approximation de celui des maisons neuves. Les renseignements sur les loyers proprement dits sont obtenus à des fréquences de relevé des prix et selon des méthodes de collecte qui diffèrent de celles utilisées ailleurs dans le pays. En raison de ces problèmes, les indices du logement en location, du logement en propriété et du logement ne sont pas publiés pour ces deux villes. Enfin, les indices d'ensemble publiés pour ces deux villes ne sont pas strictement comparables aux mêmes indices pour les provinces ou les seize autres centres urbains.

---

### **Calcul des indices des villes**

Avec la venue du panier de 1992, l'accent est passé des données des villes aux données des provinces. Les séries des indices d'ensemble pour les villes ont été conservées parce que de nombreux utilisateurs se sont habitués à ce service, mais la méthode de calcul a changé. Les indices du logement sont calculés pour chaque ville. Ainsi, on prend en compte l'importance du logement dans le panier, les différences appréciables et persistantes dans les mouvements des prix entre villes et la disponibilité de données locales. Pour les sept autres composantes principales, on utilise le mouvement de l'indice provincial (pour Montréal, Toronto et Vancouver, un indice infra-provincial). Les composantes principales sont agrégées à partir de la composition des dépenses de la ville pour donner, en fin de compte, l'indice d'ensemble de cette dernière.

---

### **Le pouvoir d'achat du dollar à la consommation**

Lorsque les prix montent, le dollar achète moins de biens et de services. Parce qu'il mesure les variations du niveau général des prix, l'IPC sert souvent à estimer les variations du pouvoir d'achat du dollar canadien. Ainsi, entre 1986 et 1994, l'IPC d'ensemble pour le Canada est passé de 100,0 à 130,7: les consommateurs ont donc dû déboursier 30,7% de plus pour acheter la même quantité de biens et de services. Pour ce qui est du pouvoir d'achat, le dollar de 1994 achèterait la même quantité de biens et de services que 76,5 cents  $\{(100,0 / 130,7) * 100 \text{ cents}\}$  en 1986. Ce processus peut s'interpréter comme la déflation de l'argent ou l'ajustement des valeurs monétaires, pour la correction des effets de prix.

Concernant les sources de la BDIET...

---

## **LE PROGRAMME DES STATISTIQUES SUR LE TOURISME de la DIVISION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU TOURISME**

Le programme des statistiques sur le tourisme recueille, analyse et diffuse des données sur le tourisme. Le tourisme est défini dans sa forme la plus large soit, les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours en dehors de leur environnement habituel.

Les statistiques sur le tourisme couvrent trois programmes distincts : *le Programme des statistiques sur les voyages intérieurs*, *le Programme des statistiques sur les voyages internationaux* et le développement du *Compte satellite sur le tourisme*.

L'information sur les voyages intérieurs est recueillie par le biais d'une enquête ménage bisannuel -- l'Enquête sur les voyages des Canadiens, également connue sous l'acronyme EVC (pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section sur l'EVC).

L'information sur les voyages internationaux est pour sa part recueillie par le biais d'un dénombrement à la frontière effectué par Revenu Canada, Douanes à chaque bureau d'entrée au pays et au moyen d'une série d'enquêtes par questionnaire effectuées par Statistique Canada qui déterminent les caractéristiques et les dépenses des voyageurs canadiens à l'extérieur du pays et des étrangers au Canada (pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section sur l'EVI).

Le Compte satellite sur le tourisme amalgame les données sur la demande et l'offre afin de créer une mesure crédible de l'activité touristique en relation avec les autres activités économiques au pays. Il nous permet de répondre à des questions telles "qu'est-ce qui constitue l'industrie touristique ?", "quelle est la part de l'industrie au PIB et à l'emploi ?" et "quelle est l'étendue des dépenses reliées au tourisme ?" Les concepts et définitions de l'industrie du tourisme utilisés dans le compte satellite sont en accord avec ceux de l'industrie, des gouvernements et de l'Organisation mondiale sur le tourisme.

Inclus dans la BDIET, vous trouverez de l'information sur les voyages intérieurs et internationaux. Cependant, dû à des raisons de disponibilité de données, l'information tirée du Compte satellite sur le tourisme (CST) n'est pas incluse. Le CST est un nouveau programme statistique qui a pris naissance à la fin des années '80. Toujours au stade de développement, les premières données tirées du compte satellite ont été rendues disponibles en 1994 et présentaient les données de 1988. Depuis, les travaux se poursuivent avec les données de 1992. Les résultats ne sont cependant pas disponibles. Pour de plus amples informations ayant trait à ce projet, contactez Jocelyn Lapierre au (613) 951-3720.

## **i) DESCRIPTION DES ENQUÊTES**

### **a) ENQUÊTE SUR LES VOYAGES DES CANADIENS (EVC)**

#### **Objectif**

L'enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) est une enquête bisannuelle qui a pour objet la cueillette d'information sur les voyages et les voyageurs au Canada. L'enquête recueille plus de 30 caractéristiques dont entre autres, l'information socio-démographique sur les voyageurs, les activités de loisirs, le but, les moyens de transport, la durée, l'origine, la destination et les dépenses de voyage.

#### **Petit historique de l'Enquête...**

L'EVC existe depuis peu de temps. Des données ont été recueillies en 1979 pour ensuite être recueillies à toutes les années paires de 1980 à 1994.

L'Enquête est un projet fédéral-provincial. Jusqu'à 1990, Tourisme Canada défrayait les coûts de l'enquête de base tandis que les frais inhérents à l'augmentation de la taille de l'échantillon étaient partagés par les provinces. Depuis 1994, les coûts de l'enquête de base sont partagés par Tourisme Canada (maintenant la Commission canadienne du tourisme) et par les administrations provinciales.

La contribution accrue des provinces à l'enquête n'a pas été que financière. Un Groupe de travail sur la recherche en tourisme (GTTR) a été formé et a recommandé des changements aux enquêtes de 1992 et 1994. Suite à ces recommandations, des changements importants ont été introduit au second trimestre de 1992 et au premier de 1994 dans la méthode de collecte des données. L'amélioration de la méthode de collecte représente néanmoins un bris de la série. **Par conséquent, les données de 1992 et 1994 ne sont pas comparables à celles des années précédentes.**

#### **Méthodologie**

L'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC), parrainée par la Commission canadienne du tourisme et les administrations provinciales, est menée à titre de supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) que tient chaque mois Statistique Canada. Cette dernière enquête repose sur un échantillon aléatoire complexe représentant presque toute la population civile du Canada, âgée de 15 ans et plus. Sont exclus les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des terres de la Couronne, les pensionnaires d'institutions, ainsi que les membres des Forces armées canadiennes, soit environ 2% seulement de la population totale du Canada.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

L'Enquête sur les voyages des Canadiens repose sur un échantillon d'environ 10 000 répondants à chaque période de collecte. En 1992 et 1990, l'enquête a été menée trimestriellement ; en 1994, l'enquête a été réalisée mensuellement. Les répondants ont été choisis au hasard parmi l'échantillon de l'EPA, à raison d'une personne de 15 ans ou plus par ménage.

Pour chacun des mois ou trimestres observés, des renseignements sont recueillis sur les voyages d'une nuit ou plus sans égard à la distance parcourue, et les voyages du même jour dont la distance à l'aller est de 80 kilomètres (50 mille) ou plus (40 kilomètre dans le cas de l'Ontario). Dans tous les cas, les voyages se sont terminés au cours de la période de référence précédant l'enquête. Sont exclus les déplacements faits par les membres des équipages de véhicules commerciaux (tels que les autocars, les avions et les camions), les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou l'école et les déplacements pour fins de déménagement.

### **Variabilité d'échantillonnage**

Les résultats de l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) sont établis à partir des réponses obtenues d'un échantillon de Canadiens. Il importe donc de mentionner que ces résultats ne sont que des estimations des valeurs "réelles" pour l'ensemble de la population canadienne, valeurs qui ne pourraient être déterminées qu'au moyen d'un recensement. Puisque les données d'un échantillon diffèrent toujours des données d'un recensement, on a élaboré des mesures statistiques afin de prévoir l'importance de l'écart. Ces mesures permettent aux analystes d'évaluer la fiabilité des statistiques produites à partir des enquêtes-échantillons.

L'écart prévu entre les estimations d'un échantillon et les valeurs correspondantes tirées d'un recensement est appelé "variabilité d'échantillonnage". La mesure statistique de la variabilité d'échantillonnage utilisée dans la présente publication est le coefficient de variation (CV), qui désigne l'erreur-type d'une estimation exprimée en pourcentage par rapport à celle-ci.

En règle générale, celle des deux estimations qui est la plus grande présente un plus petit CV et sera donc plus fiable. Aussi, dans le cas de deux estimations de même grandeur, celle qui se rapporte à une caractéristique plus également répartie parmi la population présentera généralement un plus petit CV que l'autre.

L'application du CV aux présentes données de l'EVC a été simplifiée. Lorsque le CV est supérieur à 25%, un code précis apparaît dans le tableau vous en informant. Dans ce cas, la donnée n'est pas disponible, la variabilité d'échantillonnage étant trop grande.

### **Définition des termes**

Les données publiées par Statistique Canada tirées de l'Enquête sur les voyages des Canadiens défini les voyages de la façon suivante: déplacement aller-retour d'une ou de plusieurs personnes sur une distance de 80 km ou plus et se terminant au cours de la période observée. La durée maximale du voyage est d'une année. Sont exclues de l'Enquête sur les voyages des Canadiens les catégories de voyage suivantes: les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou l'école; les déplacements à sens unique pour fins de déménagement; les voyages effectués par des équipages. Tout autres définitions et concepts utilisés se trouvent dans la section documentation accompagnant chacun des tableaux.

## **b) ENQUÊTE SUR LES VOYAGES INTERNATIONAUX**

### **Petit historique**

Comparativement à l'historique relativement récent de l'EVC décrit plus haut, l'enquête sur les voyages internationaux (EVI) a un historique un peu plus long. Les séries statistiques sur les voyages entre le Canada et les autres pays remontent au début des années 20; elles avaient pour but premier de répondre aux besoins de la balance canadienne des paiements internationaux.

On puisait largement dans les dossiers administratifs détaillés des Douanes canadiennes et du ministère de l'Immigration, afin d'obtenir le nombre de passages à la frontière et on demandait aux agents de ces ministères de remettre des questionnaires aux voyageurs.

L'utilité de ces méthodes dépendait (1) de l'exhaustivité des registres des déplacements des voyageurs et (2) de la représentativité des dépenses de chaque catégorie de voyageurs.

Les méthodes statistiques ont été basées sur les dossiers administratifs des ministères participants jusqu'en 1972. Les méthodes de dénombrement des visiteurs et des résidents ont été modifiées à plusieurs reprises par suite des révisions apportées aux politiques des Douanes et de l'Immigration; ces changements ont provoqué le remaniement des définitions et des discontinuités statistiques. La modification qui date de 1972 avait pour but de normaliser les définitions, les méthodes et les exigences du dénombrement des voyageurs tout en facilitant les déplacements internationaux et en resserrant le contrôle des résultats de l'enquête. Une description détaillée des méthodes est présentée à la section "Description des méthodes de cueillette de données".

À l'origine, les enquêtes par questionnaire visaient uniquement à recueillir des données sur les dépenses qui servaient, une fois mises en rapport avec le nombre de voyageurs, à calculer les dépenses globales des visiteurs au pays et des résidents rentrant de l'étranger. Les premiers questionnaires étaient courts, ne renfermant que trois ou quatre questions. Le taux de réponse, plus que satisfaisant, ne variait guère d'une année à l'autre.

À mesure que les voyages jouaient un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne, l'industrie du tourisme a exprimé le besoin d'obtenir des renseignements plus détaillés sur les voyageurs en vue de faciliter ses travaux de planification et ses études de marché. Les questionnaires se sont progressivement allongés pour renfermer jusqu'à 19 questions, portant notamment sur le but du voyage, l'origine et la destination, le mode d'hébergement, etc. La distribution du plus récent questionnaire a eu lieu en 1990.

Avant 1990, les questionnaires destinés aux résidents des États-Unis en visite au Canada étaient distribués par les agents des douanes américaines lorsque ces voyageurs rentraient chez eux. Une fois les réponses dépouillées par le "Department of Commerce", les résultats étaient

## Concernant les sources de la BDIET...

---

envoyés à Statistique Canada. Maintenant, les questionnaires sont distribués par les agents des douanes canadiennes aux résidents des États-Unis lorsqu'ils entrent au Canada durant les périodes d'échantillonnage. Une fois les questionnaires complétés, ils sont envoyés à Statistique Canada pour y être dépouillés.

D'autres modifications ont été progressivement apportées au système de collecte sur le terrain depuis 1976. Les méthodes actuelles sont résumées sous "Enquêtes par questionnaire" de la section "Description des méthodes de cueillette de données".

### **Description des méthodes de cueillette de données**

On utilise actuellement deux grandes méthodes pour recueillir les statistiques sur les voyages internationaux "Le dénombrement à la frontière" et "Les enquêtes par questionnaire". Le succès des deux méthodes dépend largement de la collaboration de Revenu Canada Douanes et Accise, lors de la détermination du nombre de passages et de la distribution des questionnaires aux voyageurs.

#### **Le dénombrement à la frontière**

Le dénombrement des voyageurs selon diverses catégories et par moyen de transport, ainsi que des automobiles, camions, motocyclettes et bicyclettes, dans le cas des routes et des débarcadères de traversiers, se fait dans tous les bureaux d'entrée du Canada.

Le dénombrement est exhaustif, sauf dans sept bureaux d'entrée où l'on procède par échantillonnage. L'échantillon sert à estimer le nombre de voyageurs et de véhicules des États-Unis et du Canada selon le pays d'origine. L'échantillonnage est effectué une journée sur quatre, durant laquelle les agents de douanes doivent dénombrer les voyageurs et les véhicules. Les échantillons sont choisis parmi les sept bureaux afin de représenter tous les jours du mois. Les chiffres obtenus sont ensuite pondérés en fonction des mouvements totaux fournis par les responsables des postes de péage. D'après des mesures calculées chaque mois, les estimations par catégorie se situent dans des limites de fiabilité acceptables aux niveaux régional et provincial.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

La formule de pondération pour les bureaux procédant par échantillonnage est la suivante:

$$\hat{N}_i = N \cdot n_i \quad \text{où}$$

$\hat{N}_i$  = estimation du nombre d'automobiles de la catégorie  $i$ ,  
 $N$  = le nombre total (au péage) d'automobiles arrivant à un bureau d'entrée,  
 $n$  = l'ensemble des automobiles arrivant à un bureau d'entrée donné,  
 $i$  = les catégories 1, 2, ... 8 à un bureau d'entrée donné (automobiles de résidents américains séjournant moins de 24 heures, automobiles de résidents américains séjournant plus de 24 heures, etc.).

Voici les formules utilisées par les douaniers pour faire le dénombrement:

**E-62 Pointage des entrées.** Formule servant à enregistrer les voyageurs et les véhicules arrivant par terre et par traversier aux bureaux d'entrée à la frontière États-Unis-Canada. Chaque formule peut représenter un véhicule ou plus et une personne ou plus.

**E-63 Arrivées d'aéronefs et de navires particuliers et de leurs passagers.** Formule utilisée pour enregistrer les voyageurs entrant au Canada par avion ou par bateau particulier. Elle sert également à enregistrer les voyageurs et les équipages des navires marchands, des traversiers pour passagers et des croisières. Chaque formule peut représenter un véhicule ou plus et une personne ou plus.

**E311 Carte de contrôle.** Sert au dénombrement intégral de voyageurs arrivant au Canada par avion commercial, y compris par vol nolisé ou vol régulier, aux aéroports principaux. Chaque formule représente un seul voyageur. De plus, un nombre croissant de bureaux d'entrée routière utilise le Système Automatisé de Surveillance à la Ligne d'Inspection Primaire (SASLIP) pour enregistrer les automobiles et les motocyclettes et leurs passagers.

Des instructions détaillées aident les douaniers à recueillir les données. La Section des voyages internationaux reste en liaison permanente avec le ministère fournisseur afin d'étudier et de résoudre les incohérences qui apparaissent dans les chiffres déclarés. On a mis sur pied un système de contrôle qui permet de comparer les données d'enquête et les renseignements disponibles d'autres sources, telles que les rapports des autorités aéroportuaires, les statistiques des péages et les chiffres provinciaux de circulation routière, etc. Outre ces facteurs, les bulletins météorologiques et les responsables des bureaux d'entrée peuvent servir à confirmer et à expliquer les variations irrégulières des chiffres déclarés.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Les formulaires remplis arrivent sans arrêt à Statistique Canada, qui veille à les dépouiller, à les analyser et à en publier les résultats. Le tableau I montre le nombre de ces documents qui ont été dépouillés de 1990 à 1994.

**Tableau I. Nombre de documents dépouillés, 1990-1994**

	1990	1991	1992	1993	1994
<b>E-62</b>	400 400	436 600	427 500	401 500	383 700
<b>E-63</b>	26 800	24 100	24 700	24 700	24 300
<b>E311</b>	12 624 000	11 632 000	12 185 000	12 765 200	12 919 900

### Enquêtes par questionnaire

Des enquêtes permanentes par questionnaire servent à recueillir l'information sur les dépenses et sur d'autres caractéristiques du voyageur international. Les agents des douanes canadiennes remettent les questionnaires aux voyageurs à l'arrivée (des non résidents) ou au retour (des Canadiens), selon des calendriers précis.

L'objectif fondamental des enquêtes par questionnaire, c'est-à-dire l'estimation des dépenses totales pour l'ensemble du Canada, continue d'être atteint avec une fiabilité raisonnable. L'enquête n'a cependant pas l'ampleur voulue pour produire des estimations des dépenses et d'autres caractéristiques à des niveaux inférieurs d'agrégation (données régionales/provinciales et classements finement recoupés, par exemple); les chiffres obtenus sont donc moins fiables, comme on peut le voir aux sections "Méthode d'estimation" et "Variabilité d'échantillonnage".

La mise en oeuvre proprement dite des méthodes citées peut être entachée de deux genres de biais, à savoir (1) celui lié à la distribution (lorsque les questionnaires ne sont pas remis à un échantillon aléatoire de voyageurs) et (2) celui dû à la non-réponse (lorsque les déclarations ne sont pas représentatives de l'ensemble des voyageurs). Malgré la réception d'environ 45 700 questionnaires provenant de non résidents entrant au Canada et de 53 600 résidents revenant au pays en 1994, ces chiffres ne représentaient que moins de 1% du trafic total.

Vu les conditions actuelles, la taille de ces échantillons est telle que l'on peut estimer les dépenses trimestrielles pour l'ensemble du pays et les dépenses annuelles pour certaines provinces, à condition de respecter assez fidèlement l'hypothèse d'un biais négligeable. Toutefois, un certain nombre de données concernant les niveaux d'agrégation inférieurs et les classements recoupés ne peuvent être publiées en raison de leur manque de fiabilité.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Depuis plusieurs années, dans le cadre du programme permanent établi en vue d'améliorer les enquêtes sur les voyages tout en minimisant les frais, on procède à l'élaboration d'un système d'enquêtes ponctuelles. Après avoir été mis à l'épreuve dans certains bureaux en 1976, le système a été adopté, dans tous les principaux bureaux d'entrée terrestre, pour les résidents canadiens revenant des États-Unis après un séjour d'une ou plusieurs nuits. En 1978, il a été appliqué, à titre expérimental, à un certain nombre d'aéroports afin d'améliorer la distribution des questionnaires et le taux de réponse. Vu le succès de l'opération, le système d'enquêtes ponctuelles a été adopté l'année suivante dans les dix plus grands aéroports internationaux, pour les voyageurs canadiens rentrant d'un séjour à l'étranger et pour les visiteurs de pays autres que les États-Unis. La même année, le système a été instauré dans les bureaux d'entrée terrestres afin de distribuer des questionnaires sur les voyages du même jour. Ainsi, à partir de 1979, toutes les enquêtes sur les voyages internationaux réalisées par la Section des voyages internationaux ont fait appel à un système de distribution ponctuelle dans tous les bureaux d'entrée échantillonnés.

Ce système de distribution consiste à fixer une période de plusieurs jours pendant lesquels les questionnaires doivent être remis aux voyageurs visés. Chaque bureau participant reçoit, pour chaque période, une quantité déterminée de questionnaires numérotés et se voit attribuer une date où il doit en commencer la distribution. C'est à partir de cette date que les agents des douanes remettent de façon continue les questionnaires aux voyageurs appropriés, jusqu'à l'épuisement des formules. Le groupe de liaison de la Section des voyages internationaux appelle chaque bureau le jour précédant le début de la distribution des questionnaires afin de s'assurer que ceux-ci ont été livrés et de rappeler aux agents que la distribution doit commencer le jour suivant. Environ 10 jours après le début de la distribution, il communique de nouveau avec le bureau d'entrée pour vérifier la date d'achèvement. On est ainsi à même de mesurer l'efficacité de chaque période de distribution au moyen du taux de réponse, du taux de couverture des voyageurs et de la durée de la période d'observation. Les agents de liaison de Statistique Canada visitent régulièrement les bureaux d'entrée et participent aux cours de formation des agents des douanes afin de faire apprécier à ces derniers l'importance des fonctions statistiques et de les encourager à se conformer aux directives.

Cinq questionnaires utilisés à cette fin sont sujets à un système de vérification complexe à Statistique Canada. Seuls les questionnaires acceptés par le système de vérification sont utilisés ultérieurement aux fins de produire des estimations. Trois des questionnaires sont distribués aux visiteurs étrangers alors que deux sont donnés aux Canadiens revenant de voyage de l'étranger.

**Questionnaire (8-2200-337) pour les résidents de pays autres que les États-Unis en visite au Canada.** Les agents des douanes canadiennes remettent cette formule aux voyageurs d'outre-mer au cours des périodes d'échantillonnage dans tous les bureaux d'entrée terrestre, maritime et aérienne; les voyageurs la remplissent et la renvoient à Statistique Canada, qui s'occupe du dépouillement.

Concernant les sources de la BDIET...

---

**Questionnaire (8-2200-356) pour les résidents des États-Unis en visite au Canada.** Les agents des douanes canadiennes remettent cette formule à tous les voyageurs résidents des États-Unis au cours des périodes d'échantillonnage dans tous les bureaux d'entrée terrestre, maritime et aérienne; les voyageurs la remplissent et la renvoient à Statistique Canada, qui s'occupe du dépouillement.

**Questionnaire (8-2200-345) pour les résidents des États-Unis visitant le Canada le même jour en automobile (visite de moins de 24 heures).** Les cartes sont distribuées par les agents des douanes canadiennes aux chauffeurs de véhicules américains, qui les remplissent et les envoient à Statistique Canada aux fins du dépouillement. Comme les voyageurs qui rentrent le même jour constituent un groupe relativement homogène, ils font l'objet d'un échantillonnage moins fréquent que les voyageurs à plus long terme.

**Questionnaire (8-2200-336) pour les résidents canadiens rentrant d'un voyage à l'étranger.** Les agents des douanes canadiennes remettent cette formule aux résidents canadiens qui rentrent au pays au cours des périodes d'échantillonnage. Le voyageur doit remplir la formule et la faire parvenir à Statistique Canada, qui se charge du dépouillement. Le questionnaire s'adresse aux résidents canadiens qui rentrent des États-Unis ou d'autres pays.

**Questionnaire (8-2200-338) pour les Canadiens sortant du Canada et revenant le même jour en voiture (visite de moins de 24 heures).** Les cartes sont distribuées par les agents des douanes canadiennes aux chauffeurs de véhicules canadiens, qui les remplissent et les renvoient à Statistique Canada aux fins du dépouillement. Comme les voyageurs qui rentrent le même jour constituent un groupe relativement homogène, ils font l'objet d'un échantillonnage moins fréquent que les voyageurs à plus long terme.

Le tableau II montre le nombre de réponses utilisables, le nombre de voyageurs couverts et le taux de réponse pour les visiteurs étrangers, au cours de la période de 1990 à 1994. Veuillez noter qu'en 1990, le questionnaire utilisé pour les visiteurs des États-Unis et les visiteurs d'outre-mer était le même (8-2200-337)

Concernant les sources de la BDIET...

**Tableau II. Nombre de questionnaires reçus, nombre de voyageurs représentés et taux de réponse, visiteurs étrangers, 1990-1994.**

		1990	1991	1992	1993	1994
<b>8-2200-337</b>	Questionnaires	11 100	13 500	13 700	13 600	13 900
	Voyageurs	21 100	24 300	25 700	25 400	26 500
	Taux de réponse	..	..	4%	4%	4%
<b>8-2200-356</b>	Questionnaires	31 000	26 500	25 800	25 200	22 000
	Voyageurs	63 300	53 400	49 900	50 700	44 200
	Taux de réponse	..	..	7%	7%	7%
<b>8-2200-345</b>	Questionnaires	9 400	9 900	9 700	10 700	9 700
	Voyageurs	21 700	23 100	22 000	24 400	22 300
	Taux de réponse	..	..	6%	6%	6%

.. : non disponible

### **Méthode d'estimation**

Aux fins de l'estimation, les réponses obtenues à partir des questionnaires doivent être traitées comme un échantillon aléatoire simple de l'ensemble des voyageurs de chaque strate (bureau ou groupe de bureaux, selon le genre de voyageur et le trimestre). En pratique, toutefois, les données peuvent être plus ou moins entachées d'un "biais de distribution", en ce sens que toutes les catégories de voyageurs ne sont pas représentées dans la distribution, ou d'un "biais lié à la non-réponse", dû au fait que les déclarants ne sont pas forcément représentatifs de la population.

Le nombre de questionnaires renvoyés peut être suffisant si l'on arrive à évaluer les contraintes précitées. Et, en 1990, une telle évaluation a été produite. Les résultats de cette étude, pour certains bureaux d'entrée du Québec et de l'Ontario, peuvent être obtenus de la Section des voyages internationaux de Statistique Canada. Les techniques de pondération utilisées dans l'estimation tentent justement de réduire l'incidence des biais. Ainsi, la réponse est désagrégée en groupes homogènes à l'aide de caractéristiques connues. Par exemple, trois des principaux groupes sont les voyageurs américains entrant et sortant le même jour en automobile, ceux qui restent au pays une nuit et ceux qui restent deux nuits ou plus. En outre, le bureau ou la région d'entrée est déterminé pour chaque groupe de sorte qu'on tienne compte de la répartition géographique avant d'appliquer les pondérations. En un seul

## Concernant les sources de la BDIET...

---

trimestre, 605 pondérations individuelles sont appliquées à l'estimation des dépenses des voyageurs internationaux et des caractéristiques de leurs déplacements.

La formule utilisée pour l'estimation des caractéristiques de voyages des résidents des États-Unis au Canada pourrait par exemple se résumer ainsi:

$$\hat{X}_i = \sum_{c=1}^L m_c \sum_{i=1}^{n_{c i}} \sum_{j=1}^{N_{c i}} N_{c i} \cdot X_{c i j} \quad \text{où}$$

$\hat{X}$  = estimation de la caractéristique X (i.e., dépenses, nuits, etc.);  
 $c$  = catégorie de voyageur (i.e., automobile - même jour, automobile - une nuit, etc.);  
 $L$  = nombre de catégorie;  
 $i$  = bureau d'entrée;  
 $m_c$  = nombre de bureaux ayant enregistré des voyageurs de catégorie C;  
 $j$  = identification de l'unité du sous-échantillon;  
 $N_{c i}$  = volume total (univers) pour les  $c$  et  $i$  sélectionnés, selon Revenu Canada;  
 $n_{c i}$  = taille de l'échantillon pour les  $c$  et  $i$  sélectionnés;  
 $X_{c i j}$  = observation d'une caractéristique particulière (i.e., dépenses, nuits, etc.).

### Variabilité d'échantillonnage

Une enquête par échantillonnage produit des statistiques sur l'ensemble de la population visée à partir de données recueillies auprès d'une partie (échantillon) seulement de la population; par conséquent, les résultats seront probablement différents des valeurs "réelles". Nous entendons par valeurs réelles celles qu'on aurait obtenues si toute la population avait été dénombrée dans les mêmes conditions d'enquête. L'erreur due au fait d'étendre à toute la population des conclusions fondées sur un échantillon seulement est appelée erreur d'échantillonnage.

Outre la taille de l'échantillon, l'erreur d'échantillonnage dépend de facteurs tels que la variabilité de la population, le plan de l'échantillon et la méthode d'estimation. Par exemple, l'erreur d'échantillonnage résulte de la méthode de stratification utilisée, de la répartition de l'échantillon, du choix des unités d'échantillonnage et de la méthode de sélection retenue.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

La méthode d'estimation utilisée joue un rôle important. C'est sur elle que reposent l'exactitude et la précision des résultats. En outre, même si le plan d'échantillonnage, la taille de l'échantillon et la méthode d'estimation utilisée étaient les mêmes, diverses caractéristiques (pour lesquelles on a recueilli des données à partir de l'échantillon) seraient entachées d'erreurs d'échantillonnage différentes, car le degré de variabilité varierait d'une population à une autre. À titre d'exemple, l'erreur d'échantillonnage liée aux estimations des dépenses différerait de celle touchant la durée du séjour, même si ces deux estimations reposaient sur le même échantillon. Tous les échantillons possibles produiraient des résultats quelque peu différents. Les erreurs d'échantillonnage sont des mesures de la variation de toutes les estimations possibles de l'échantillon par rapport aux valeurs réelles.

La valeur probable d'une variable est la moyenne de la variable mesurée pour tous les échantillons possibles et pondérée en fonction de la probabilité de tirage de l'échantillon. La différence entre la valeur probable d'une estimation et la valeur réelle correspondante est appelée le biais de l'estimation. L'erreur quadratique moyenne d'une estimation est la valeur probable du carré de l'écart de l'estimation par rapport à sa valeur réelle. La variance d'une estimation est la valeur probable du carré de l'écart de l'estimation par rapport à sa valeur probable. Ainsi, lorsqu'une estimation n'est entachée d'aucun biais (c.-à-d. que son biais est zéro), sa variance équivaut à son erreur quadratique moyenne.

L'exactitude des estimations tirées des enquêtes-échantillon varie en fonction de la variance et du biais. En supposant que l'on ait procédé à un échantillonnage aléatoire simple à l'intérieur de chaque strate et que les données ne soient entachées d'aucun biais, la variance de la valeur estimée d'une caractéristique constitue une indication utile de sa fiabilité. Étant donné que la variance réelle de l'estimation, tout comme l'estimation même, dépend de l'ensemble de la population, elle doit être estimée à partir de l'échantillon disponible.

Une des principales particularités de l'échantillonnage probabiliste est que la qualité des estimations peut être évaluée à partir de l'échantillon même. Le coefficient de variation estimé est défini comme étant le rapport de la racine carrée de la variance estimée à l'estimation même. Les coefficients de variation estimés donnent une idée de la taille éventuelle des erreurs d'échantillonnage. La qualité de l'estimation s'améliore à mesure que le coefficient de variation correspondant décroît.

Les coefficients de variation estimés sont présentés sous forme de lettres. Ces lettres représentent une gamme de coefficients de variation estimés, en pourcentage, qui se rapporte aux estimations: A (0,0%-0,5%), B (0,6%-1%), C (1,1%-2,5%), D (2,6%-5%), E (5,1%-10%), F (10,1%-16,5%), G (16,6%-25%), H (25,1%-33,3%), J (33,4% et plus). Seules les données dont les coefficients de variation se situent dans une des catégories de A à F peuvent généralement être diffusées sans restriction. Le tableau III donne une indication des coefficients de variation estimés des données présentées ici. Pour plus d'information sur certains coefficients de variation, on peut contacter la Section des voyages internationaux de Statistique Canada.

Concernant les sources de la BDIET...

**TABLEAU III. Coefficients de variation - Codes littéraux, 1990-1994**

<b>Population et durée de séjour</b>	<i>Nuitées</i>	<b>Caractéristiques</b> <i>Visites</i>	<i>Dollars</i>
<i>Visiteurs des États-Unis</i>			
Même jour	- - - - -	.. .. A A A	D D D D D
Une nuit ou plus	C C C C C	.. .. B B B	B C C C C
<b>Total</b>	<b>C C C C C</b>	<b>.. .. A A A</b>	<b>B C C B B</b>
<i>Visiteurs de pays autres que les États-Unis</i>			
Même jour	- - - - -	.. .. C C C	E F E F F
Une nuit ou plus	C C C B C	.. .. A B B	C C C C C
<b>Total</b>	<b>C C C B C</b>	<b>.. .. A B B</b>	<b>C C C C C</b>

- : n'ayant pas lieu de figurer

.. : non disponible

### Définition des termes

Les définitions des termes figurant dans la présente section se rapportent aux statistiques sur les voyages internationaux du Canada et même si elles se rapprochent des définitions adoptées à l'échelle internationale ou utilisées dans certains pays, elles ne concordent pas nécessairement. Elles sont limitatives à cause de la nature de l'enquête et des limites matérielles du procédé de collecte aux bureaux d'entrée. Les agents des douanes du Canada se chargent du dénombrement et de la distribution des questionnaires aux bureaux d'entrée. Ceci s'applique aux résidents canadiens revenant au Canada et aux non résidents entrant au Canada. Ci-joint vous trouverez les définition des concepts applicables à tous les tableaux, vous trouverez la définition de concepts spécifiques dans la documentation accompagnant chacun des tableaux.

### Voyageur international

L'expression "voyageur international" englobe toutes les personnes arrivant au Canada qui passent à un bureau des Douanes et de l'Immigration. Une personne peut entrer au Canada plus d'une fois au cours de la même période. La méthode de collecte prend en compte chaque passage. Les chiffres représentent donc le nombre de passages (entrées ou rentrées) et non le nombre de voyageurs. L'expression "voyageur international" se divise en trois groupes: voyageur non résident, voyageur résident et autre voyageur.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Voyageur non résident**

Un voyageur non résident est un voyageur international résident d'un pays autre que le Canada qui passe aux Douanes canadiennes à l'occasion d'une visite d'une durée de moins de 12 mois. Les citoyens canadiens résidents d'autres pays rentrant chez eux lors d'un congé sont pris en compte. Cette catégorie comprend les personnes entrant au Canada pour les raisons suivantes:

affaires, navetteurs, travail saisonnier ou temporaire,

congrès, conférence ou colloque,

études, résidence d'été,

visite à des amis ou à des parents,

voyages d'agrément, congé, vacances, voyages pour motif de santé et emplettes, et personne voyageant en transit qui passent par les Douanes canadiennes.

## **Recensement - Partie 2A**

(extraits du catalogue de Statistique Canada Profil des secteurs de recensement - Partie A)

### **Définitions**

Seul un résumé des définitions des termes géographiques et des concepts du recensement est présenté ici. Les utilisateurs doivent consulter le Dictionnaire du recensement de 1991 (no 92-301F au catalogue) pour les définitions complètes et les observations additionnelles pertinentes.

### **Âge**

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 4 juin 1991). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance qui demande le jour, le mois et l'année de naissance. Les personnes qui ne connaissaient pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

### **Agglomération de recensement (AR)**

Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

### **Classification géographique type (CGT)**

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques :

- les provinces et territoires;
- les divisions de recensement (DR);
- les subdivisions de recensement (SDR).

Concernant les sources de la BDIET...

---

Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR), elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique :

Province/ territoire	Division de recensement	Subdivision de recensement
XX	XX	XXX
2 chiffres	2 chiffres	3 chiffres

### **Composition de la famille de recensement**

Les familles de recensement sont classées selon le nombre et/ou le groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison.

### **Établissement Indien**

Lieu, désigné par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) à des fins statistiques seulement, où un groupe indépendant d'au moins 10 autochtones habitent de façon plus ou moins permanente. Les établissements indiens sont généralement situés sur des terres de la Couronne soumises à l'autorité fédérale ou à celle des administrations provinciales. Contrairement aux réserves indiennes, ces terres ne sont pas réservées à l'usage exclusif d'une bande indienne.

### **État matrimonial (légal)**

Situation conjugale d'une personne.

### **Légalement marié(e) (et non séparé(e))**

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

### **Légalement marié(e) et séparé(e)**

Personne qui a été abandonnée par son conjoint ou qui a quitté parce qu'elle ne voulait plus vivre avec cette personne, mais qui n'a pas obtenu de divorce.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Divorcé(e)**

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

### **Veuf(ve)**

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

### **Célibataire (jamais marié(e))**

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans), ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

### **Famille de recensement**

Couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié.

### **Famille économique**

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

### **Genre de ménage**

Répartition fondamentale des ménages privés en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Un ménage familial est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un couple vivant en union libre avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un parent seul avec un ou plusieurs fils ou filles jamais mariés (famille monoparentale). Un ménage unifamilial se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupe un logement privé. Un ménage multifamilial se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupent le même logement privé.

Un ménage non familial est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé mais qui ne forment pas de famille de recensement.

## **Langue maternelle**

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement.

Les instructions suivantes du Guide du recensement de 1991 ont été fournies aux personnes recensées :

Indiquez la première langue apprise à la maison avant d'aller à l'école. Si cette langue n'est plus comprise, indiquez la deuxième langue apprise.

Si plus d'une langue est comprise, indiquez celle apprise en premier lieu à la maison. Si deux langues ont été apprises simultanément, indiquez la langue le plus souvent parlée à la maison dans l'enfance. Si les deux langues étaient utilisées également, indiquez-les toutes les deux.

S'il s'agit d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la première langue que cet enfant apprendra à la maison. S'il apprend deux langues simultanément, indiquez la langue dans laquelle on lui parlera le plus souvent. Si les deux langues sont utilisées également, indiquez-les toutes les deux.

Si une personne parle une langue indienne (de l'Inde), n'indiquez pas l'indien, mais plutôt la langue précise telle que l'hindi, l'ourdou ou le pendjabi.

Si une personne parle une langue amérindienne (indien(ne) de l'Amérique du Nord), indiquez une langue précise telle que le cri ou l'ojibway.

## **Logement privé**

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Le logement doit répondre aux trois conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

(1) avoir une source de chauffage ou d'énergie (comme en atteste la présence d'une cheminée, de fils électriques, de tuyaux ou compteurs pour l'huile [le mazout] ou le gaz, d'une génératrice, de bois de chauffage, d'ampoules électriques, de panneaux solaires, etc.) ;

(2) avoir accès à une source d'eau potable toute l'année (comme en atteste la présence de robinets, de tuyaux d'écoulement, d'un puits, d'une pompe à eau, etc.) ;

Concernant les sources de la BDIET...

---

(3) fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries (comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige).

### **Logement privé occupé**

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Les données qui ont trait aux logements privés occupés uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires ne sont toutefois pas incluses.

### **Ménage**

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage.

Les ménages sont classés en trois catégories : les ménages privés, les ménages collectifs et les ménages à l'extérieur du Canada.

### **Ménage privé**

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

### **Mode d'occupation**

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien).

### **Région métropolitaine de recensement (RMR)**

Le concept général de région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

Les régions urbaines de plus petite taille, dont le noyau urbanisé compte au moins 10,000 habitants, sont comprises dans le programme des agglomérations de recensement (AR).

### **Réserve Indienne**

Territoire dont le titre légal de propriété appartient à Sa Majesté la Reine, qui a été réservé à l'usage et au profit d'une bande indienne et qui est assujéti aux termes de la Loi sur les Indiens. Puisque les réserves indiennes échappent généralement à la compétence des autorités locales et sont administrées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), elles sont considérées par Statistique Canada comme des subdivisions de recensement (SDR).

### **Sexe**

Qualité d'homme ou de femme.

### **Situation des particuliers dans la famille de recensement**

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement.

Membres d'une famille de recensement - Membres d'un ménage qui appartiennent à une famille de recensement. Ces personnes se répartissent dans les catégories suivantes :

Époux et épouse - Personnes de sexe opposé qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habitent le même logement.

Partenaires en union libre - Personnes de sexe opposé qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre, mais qui vivent comme mari et femme dans le même logement.

Parent seul - Mère ou père, sans conjoint ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses fils ou une de ses filles n'ayant jamais été marié.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Fils et/ou filles jamais mariés - Fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et les filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles jamais mariés qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de ce(s) dernier(s). Aux recensements précédents, on utilisait le terme «enfant(s)» pour désigner les fils et/ou filles jamais mariés, sans distinction de l'âge.

Personnes hors famille de recensement - Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille de recensement. Ils peuvent être apparentés à la Personne 1, personne repère du ménage (par exemple, frère divorcé, beau-frère, cousine ou grand-mère de la Personne 1) ou non apparentés (par exemple, chambreur, compagne d'appartement ou employé). Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.

### **Situation des particuliers dans la famille économique**

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille économique.

Membres d'une famille économique. - Deux ou plusieurs membres d'un ménage qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption et qui, de ce fait, constituent une famille économique.

Personnes hors famille économique. - Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille économique. Une personne vivant seule est toujours considérée comme une personne hors famille économique.

### **Situation des particuliers dans le ménage**

Classification des personnes selon qu'elles font partie d'un ménage familial ou non familial et selon qu'elles sont des membres d'une famille de recensement ou des personnes hors famille de recensement.

### **Structure de la famille de recensement**

Classement des familles de recensement en familles comptant un couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés vivant dans le même logement que les deux conjoints ou l'un d'eux), en familles comptant un couple en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés vivant dans le même logement que les deux partenaires ou l'un d'eux) et en familles monoparentales selon le sexe du parent.

Concernant les sources de la BDIET...

---

## **Superficie**

### **Nette**

Surface en kilomètres carrés excluant les nappes d'eau visibles figurant sur les cartes servant à calculer la superficie.

Les superficies sont toutes calculées d'après les limites en vigueur le 1er janvier 1991, soit la date de référence géographique pour le recensement du Canada de 1991.

Les échelles de carte utilisées pour mesurer la superficie varient entre 1/50,000 et 1/250,000. Dans les régions urbaines à forte densité de population et les régions où la population est clairsemée, on utilise parfois de plus petites ou de plus grandes échelles.

### **Taille du ménage**

Nombre de personnes dans un ménage privé.

### **Type de construction résidentielle**

Type de construction et/ou caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

## **Qualité des données**

### **Généralités**

Le recensement de 1991 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect des normes élevées tout au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Il faut que les utilisateurs des données du recensement sachent que ces erreurs existent et qu'ils aient une idée générale de ses principales composantes afin d'être en mesure de déterminer si les données produites peuvent leur être utiles et d'évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation des documents jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent plus ou moins au hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas des erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un «biais» dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreur sont les suivants :

- les erreurs de couverture qui se produisent lorsqu'on oublie des logements et/ou des personnes, qu'on les englobe à tort ou qu'on les compte deux fois;
- les erreurs dues à la non-réponse qui surviennent lorsque l'on n'a pu obtenir de réponses d'un petit nombre de ménages et/ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison;
- les erreurs de réponse qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse;

## Concernant les sources de la BDIET...

---

- les erreurs de traitement qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment au codage, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; à la saisie des données, lorsque les préposés à l'entrée des données transfèrent sur bandes pour ordinateur les réponses figurant au questionnaire du recensement; à l'imputation, lorsqu'une réponse «valide», mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou «invalides» («valides» et «invalides» renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);
- les erreurs d'échantillonnage qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages; elles résultent du fait que les réponses à ces questions, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des résultats que l'on aurait obtenus si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

### **Erreurs de couverture**

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur découlant du fait que des personnes ou des logements ont été oubliés, englobés à tort dans le recensement ou comptés deux fois.

L'oubli de logements ou de personnes se traduit par un sous-dénombrement. Des logements peuvent être oubliés en raison d'une mauvaise interprétation des limites du secteur de dénombrement (SD), ou du fait qu'ils sont cachés ou semblent inhabitables. Des personnes peuvent être oubliées parce que leur logement est oublié ou classé comme inoccupé ou quand certains membres du ménage sont omis sur le questionnaire parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure. Enfin, certaines personnes peuvent être oubliées parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Le dénombrement à tort ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un surdénombrement. Il peut y avoir surdénombrement des logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements ou lorsque des unités d'habitation ne répondant pas à la définition du logement retenue pour les fins du recensement sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un logement plus grand. Il peut y avoir double compte des logements lorsqu'il existe, par exemple, une certaine ambiguïté au sujet des limites des SD. Les personnes peuvent être comptées deux fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

En 1991, quatre études ont été entreprises afin d'évaluer les différents aspects de l'erreur de couverture. Premièrement, on a visité de nouveau un échantillon de logements classés comme inoccupés afin de vérifier s'ils étaient réellement inoccupés le jour du recensement. Les chiffres définitifs du recensement ont ensuite été corrigés pour tenir compte des personnes ou des ménages oubliés parce que leur logement a été classé par erreur comme inoccupé. Deuxièmement, on a prélevé un échantillon de personnes dénombrées comme résidents temporaires afin de vérifier si elles avaient ou non été dénombrées à leur domicile habituel. À partir de cet échantillon, on a établi des estimations du nombre de personnes oubliées parce qu'elles étaient temporairement absentes de leur domicile habituel, puis on a rectifié les chiffres définitifs de population en conséquence. Malgré ces rectifications, les chiffres définitifs sont encore sujets à un certain sous-dénombrement. Une troisième étude, connue sous le nom de contre-vérification des dossiers, est réalisée pour déterminer l'importance de ce sous-dénombrement résiduel, pour le Canada dans son ensemble ainsi que pour chaque province et territoire, à l'occasion du recensement de 1991. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes de sexe masculin et les personnes récemment immigrées. La quatrième étude, connue sous le nom d'étude du surdénombrement, a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de la contre-vérification des dossiers et de l'étude du surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

### **Autres erreurs non dues à l'échantillonnage**

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, les autres erreurs influent sur les chiffres relatifs aux caractéristiques de ces unités.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire a été livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y manque des données à certaines questions ou pour certaines personnes. Des efforts considérables sont déployés afin d'obtenir une réponse la plus complète possible. Les recenseurs contrôlent les questionnaires et assurent un suivi à l'égard de l'information manquante. Le travail du recenseur est ensuite vérifié tant par un surveillant que par un technicien du contrôle qualitatif. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte. Bien que les entrées manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chaque valeur manquante par la valeur correspondante figurant dans un enregistrement «similaire», il est possible que certaines erreurs de non-réponse s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure se traduira par l'introduction d'un biais de non-réponse.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Ces erreurs sont désignées sous le nom d'erreurs de réponse. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire du fait que les répondants aient fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs en remplissant certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou au moment du rappel effectué pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du questionnaire du recensement nécessitent une réponse en lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des erreurs de codage surviennent, surtout lorsque la liste de codes est longue (comme dans le cas de la langue, de l'origine ethnique, de l'industrie et de la profession) et que la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire. On limite le nombre d'erreurs de codage, sans toutefois l'éliminer complètement, en vérifiant un échantillon des codes et en prenant des mesures correctives au besoin. Pour la première fois en 1991, une grande partie des tâches de codage ont été automatisées afin, entre autres, de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont introduits sur clavier dans un fichier informatique. Deux méthodes de résolution ordonnée sont utilisées pour limiter le nombre d'erreurs à la saisie des données. Dans un premier temps, certains contrôles (comme des vérifications d'étendue) sont effectués à mesure que les données sont entrées. Dans un second temps, on introduit de nouveau sur clavier un échantillon tiré de chaque lot de documents, puis on compare les entrées résultantes

## Concernant les sources de la BDIET...

---

aux entrées initiales. Si le nombre d'erreurs relevées au sein des entrées initiales dépasse un seuil prédéterminé, on reprend l'introduction sur clavier des données de tout le lot de documents.

Une fois les données saisies, elles sont envoyées à Ottawa où elles sont soumises à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. Dans le cas des réponses incohérentes, il faut d'abord définir ce que l'on entend par une réponse invalide. Les réponses invalides ou manquantes doivent ensuite être remplacées par des réponses valides, c'est-à-dire par des réponses qui sont compatibles avec les autres données figurant dans l'enregistrement. Dans un petit nombre de cas, il est possible de déduire la réponse correcte à partir des autres données de l'enregistrement. Toutefois, dans la majorité des cas, cela est impossible et on obtient une réponse valide à partir d'un enregistrement «donneur» prélevé au hasard parmi un groupe d'enregistrements cohérents qui sont pour un certain nombre de caractéristiques connexes similaires à celles de l'enregistrement invalide. Bien sûr, rien ne garantit que la valeur imputée sera nécessairement identique à la réponse correcte pour la personne concernée. Cependant, pour autant que les enregistrements manquants ou invalides soient, en moyenne, similaires aux enregistrements valides, les erreurs à l'imputation s'annuleront plus ou moins une fois que les résultats auront été totalisés pour une région géographique ou un sous-groupe de population de taille suffisante.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du recensement de 1991. Ainsi, on a calculé les taux de réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel de non-réponse et d'autres erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du recensement de 1991 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques «stables» (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle, le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du recensement de 1991 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du recensement de 1986. De même, à la suite du recensement de 1991, un échantillon de personnes ont été dénombrées de nouveau surtout pour déterminer les taux de surdénombrement. En même temps, cela a permis aux intervieweurs de poser une série de questions détaillées sur la langue, l'origine ethnique et l'état matrimonial; les réponses données à ces questions

Concernant les sources de la BDIET...

---

seront comparées aux réponses correspondantes du recensement afin de reconnaître les erreurs de réponse et tenter de les comprendre.

### **Confidentialité et arrondissement aléatoire**

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de 5 et dans certains cas, de 10. Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Cependant, elle entraîne certaines conséquences pour les utilisateurs. Comme les totaux sont arrondis séparément, ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100. Les répartitions en pourcentage et les taux sont dans la plupart des cas basés sur des données arrondies, alors que les variations en pourcentage et les moyennes sont basées sur des données non arrondies. La distorsion importante pouvant résulter de l'arrondissement aléatoire dans le cas des cases de faible valeur mérite aussi d'être signalée. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté d'autres techniques, comme la suppression des régions, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Dans le cadre de la suppression des régions, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- si les données sont totalisées à partir d'une base de données intégrales, la suppression est fondée sur la population totale;
- si les données sont totalisées à partir d'une base de données-échantillon, la suppression est fondée sur la population excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels;
- si les données renferment une répartition du revenu, on supprime les données relatives aux régions dont la population est inférieure à 250 personnes;
- si les données ne renferment aucune répartition du revenu, on supprime les données relatives aux régions dont la population est inférieure à 40 personnes.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

Cette technique est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c.-à-d. la série des Profils, les tableaux sommaires de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

### **Notes spéciales**

#### Chiffres de population basés sur la résidence habituelle

Les chiffres de population présentés ici pour les différentes régions géographiques indiquent le nombre de Canadiens qui y ont leur lieu habituel de résidence, sans égard au lieu où ils se trouvaient le jour du recensement. Sont également comptés les Canadiens séjournant dans un logement de la région en cause le jour du recensement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada, de même que ceux qui sont considérés comme des «résidents non permanents» (voir le nota au sujet de ce groupe). Dans la plupart des régions, il n'y a guère de différence entre le nombre de résidents habituels et le nombre de personnes séjournant dans la région le jour du recensement. Toutefois, dans certains endroits, comme les lieux de villégiature et les régions où sont situés des camps de chantier importants, la différence entre ces deux chiffres peut être importante.

## **Résidents non permanents**

Pour la première fois en 1991, le recensement de la population inclut à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents. Les résidents non permanents comprennent les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel et les revendicateurs du statut de réfugié.

Lors des recensements antérieurs, seuls les résidents permanents du Canada étaient inclus dans le recensement (exception faite pour 1941). Les résidents non permanents étaient considérés comme des résidents étrangers et n'étaient pas dénombrés.

Présentement au Canada, les résidents non permanents forment un segment croissant de la population. Leur présence peut avoir une influence sur la demande de services gouvernementaux tels que les soins de santé, l'éducation, les programmes d'emploi et la formation linguistique. L'inclusion des résidents non permanents au recensement de 1991 facilitera aussi la comparaison avec les statistiques provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissances et décès) qui incluent cette population. En outre, la définition du recensement permet maintenant de mieux refléter la recommandation des Nations Unies, à savoir que les résidents à long terme (personnes demeurant dans un pays pour un an ou plus) soient dénombrés.

Le total des chiffres de population, de même que ceux de toutes les variables du questionnaire recueillies auprès de toute la population, p. ex., l'âge, le sexe, la langue maternelle et l'état matrimonial, seront touchés par le changement de l'univers du recensement de 1991. Tant que les données sur l'immigration ne seront pas publiées, il ne sera pas possible de savoir exactement jusqu'à quel point les différences observées dans les chiffres obtenus sont attribuables à l'inclusion des résidents non permanents ou à d'autres facteurs. Les utilisateurs doivent faire preuve d'une très grande prudence lorsqu'ils comparent des données de 1991 avec celles de recensements antérieurs pour des régions géographiques où la concentration de résidents non permanents est importante. Celles-ci comprennent les principales régions métropolitaines de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique.

Même si tous les efforts possibles ont été déployés pour dénombrer les résidents non permanents, des facteurs tels que les problèmes linguistiques et la réticence à remplir un formulaire du gouvernement ou de comprendre l'utilité de leur participation peuvent influencer sur le dénombrement de cette population. Les résidents non permanents ne peuvent être identifiés qu'au moyen du questionnaire complet, qui est rempli par 20 % des ménages canadiens. Une estimation de la taille de ce groupe de population ne pourra être obtenue avant la publication en décembre 1992 des données du recensement relatives à l'immigration.

### **Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés**

Lors du recensement de 1991, le dénombrement n'a pas été autorisé sur certaines réserves indiennes et établissements indiens ou a été interrompu avant d'être mené à terme. De plus, certaines réserves indiennes et établissements indiens ont été dénombrés tardivement ou la qualité des données recueillies a été jugée insuffisante. Ces régions géographiques (un total de 78) sont appelées réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Les données de 1991 ne sont pas disponibles pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés et ne sont pas comprises dans les totalisations. Les données sur les régions géographiques ayant une ou plusieurs de ces réserves ou établissements font donc l'objet d'un nota approprié. En raison des données manquantes, les utilisateurs doivent prendre note que les comparaisons (p. ex., des variations en pourcentage) entre 1986 et 1991 ne sont pas exactes pour les régions géographiques en cause. L'effet des données manquantes est très faible pour les régions géographiques de niveau plus élevé (Canada, provinces, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement) mais peut être plus important pour les petites régions où les réserves et établissements indiens en cause représentent une proportion plus grande de la population.

Une liste des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en cause ainsi que les chiffres de la population et des logements privés occupés des deux derniers recensements (si les données sont disponibles) a été dressée et est présentée à l'annexe 1.

### **Comparabilité et qualité des données sur la langue maternelle**

La question sur la langue maternelle se lisait comme suit au recensement de 1991 : «Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore?». Cette formulation est identique à celle du recensement de 1986, à une différence près : l'insertion de l'expression «à la maison». De plus, une instruction a été ajoutée en 1991 à la suite de la question : «Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise». En 1986, cette instruction se trouvait dans le guide accompagnant le questionnaire.

Le questionnaire abrégé (formule 2A) ne contient qu'une seule question linguistique, celle sur la langue maternelle. En 1991, elle portait le titre Première langue apprise à la maison dans l'enfance. Par contre, le questionnaire complet (formule 2B) comprenait quatre questions linguistiques. Le titre Langue les précédait. La question sur la langue maternelle figurait en dernier lieu, à la suite des deux questions sur la connaissance des langues (officielles et non officielles) et de la question sur la langue

## Concernant les sources de la BDIET...

---

parlée à la maison. En 1986, la question sur la langue maternelle (question 6) précédait les questions sur la langue parlée à la maison et la connaissance des langues officielles (questions 18 et 19).

En 1991, les cases correspondant aux trois langues non officielles les plus répandues ont été supprimées du questionnaire. Sauf pour l'anglais et le français qu'il suffisait de cocher, les réponses devaient donc être inscrites en toutes lettres dans l'espace prévu. Pour la première fois en 1991, ces réponses ont été codées par un procédé automatique.

Une modification importante a été apportée à la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.». Celle-ci comprend en 1991 la langue oji-cri qui, en 1986, avait été attribuée soit au cri soit à l'ojobway.

Le tableau ci-dessous présente les principales catégories de réponse à la question sur la langue maternelle. On y distingue les données intégrales (100 %), les données tirées du questionnaire abrégé (distribué à 80 % des ménages) et les données obtenues du questionnaire complet (distribué à 20 % des ménages). Certains des chiffres suivants sont approximatifs.

	1981			1986			1991		
	100%	80%	20%	100%	80%	20%	100%	80%	20%
<i>Total</i>	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Réponses unique</i>	97.5	97.5	97.8	96.2	96.1	96.6	97.3	97.0	98.8
<i>Anglais</i>	60.3	60.3	60.4	60.6	60.6	60.6	60.5	60.6	59.9
<i>Français</i>	25.2	25.2	25.2	24.3	24.3	24.3	23.8	23.8	24.1
<i>Langue non-officielles</i>	12.1	12.0	12.2	11.3	11.2	11.6	13.0	12.6	14.8
<i>Réponses multiples</i>	2.5	2.5	2.2	3.8	3.9	3.4	2.7	3.0	1.2

Les répartitions de 1991 mettent en évidence des écarts appréciables entre les données tirées du questionnaire abrégé (80 %) et celles provenant du questionnaire complet (20 %). La proportion de réponses multiples est respectivement de 3.0 % et de 1.2 %. Cette différence tient probablement au fait que dans le premier cas la

question sur la langue maternelle était la seule question linguistique posée, tandis que dans le second cas d'autres questions linguistiques étaient posées avant la question sur la langue maternelle. Les répondants auraient eu moins tendance à déclarer deux langues maternelles ou plus lorsqu'ils pouvaient d'abord faire état de leurs connaissances linguistiques. Il en résulte une proportion plus élevée de réponses uniques dans les déclarations portées dans le questionnaire complet (20 %), augmentation qui touche le français et surtout les langues non officielles, l'anglais subissant une réduction. Une partie de ces variations est probablement reliée à la présence de la nouvelle question sur la connaissance des langues non officielles.

Entre 1981 et 1991, des fluctuations sont observées dans la proportion de réponses multiples dans le questionnaire abrégé (80 %). La proportion grimpe de 2.5 % à 3.9 % de 1981 à 1986, pour ensuite redescendre à 3.0 % en 1991. Ces fluctuations sont probablement attribuables aux modifications apportées au questionnaire.

Les modifications qui ont été apportées à certains aspects de la collecte et du traitement des données sur la langue maternelle d'un recensement à un autre rendent délicates les comparaisons dans le temps. Les utilisateurs sont donc invités à la prudence dans l'analyse des tendances historiques.

### **Type de construction résidentielle**

Les logements mobiles, un type de construction, n'ont probablement pas tous été déclarés au recensement de 1991. Cette situation est possiblement due au fait qu'un certain nombre d'habitations mobiles ont été classées par erreur avec d'autres types de construction résidentielle. Dans les grandes régions géographiques, cette erreur ne devrait pas affecter de façon significative les autres catégories de logement, étant donné le nombre de logements relativement plus élevé dans ces régions. Cependant, pour des régions géographiques plus restreintes, l'influence pourrait être plus marquée.

## **Recensement - Partie 2B**

(extraits du catalogue de Statistique Canada Profil des secteurs de recensement - Partie B)

### **Définitions**

Seul un résumé des définitions des termes géographiques et des concepts du recensement est présenté ici. Les utilisateurs doivent consulter le Dictionnaire du recensement de 1991 (no 92-301F au catalogue) pour les définitions complètes et les observations additionnelles pertinentes.

### **Activité**

Activité sur le marché du travail des personnes en âge de travailler qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991, étaient occupées ou chômeuses. Les autres personnes en âge de travailler sont classées dans la catégorie des inactifs. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

### **Âge**

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 4 juin 1991). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance qui demande le jour, le mois et l'année de naissance. Les personnes qui ne connaissaient pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

### **Âge à l'immigration**

Âge du recensé lorsqu'il a obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu. Un immigrant reçu est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre ici en permanence.

### **Agglomération de recensement (AR)**

Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

### **Catégorie de travailleurs**

(Également connu sous Statut professionnel)

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon (i) qu'elles ont surtout travaillé contre rémunération, à commission ou contre rémunération en nature, (ii) qu'elles ont travaillé sans rémunération pour un parent du même ménage dans une entreprise ou une ferme familiale ou (iii) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le dénombrement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures.

**Nota :** Dans les publications des recensements de 1971 et de 1981, les travailleurs autonomes dont l'entreprise est constituée en société sont normalement inclus dans la catégorie des travailleurs rémunérés afin de permettre des comparaisons avec les données tirées des enquêtes auprès des établissements et celles du Système de comptabilité nationale. Dans les publications des recensements de 1986 et de 1991, les travailleurs autonomes dont la ferme ou l'entreprise est constituée en société sont présentés séparément lorsque l'espace le permet.

### **Chambres à coucher**

Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami par exemple).

### **Chômeurs**

Personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement (4 juin 1991) :

a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler ;

Concernant les sources de la BDIET...

---

- b) avaient été mises à pied mais prévoient reprendre leur emploi ;
- c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

### **Circonscription électorale fédérale (CÉF)**

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : Loi électorale du Canada, 1990). Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada.

Les circonscriptions électorales fédérales sont définies selon les critères suivants :

- (1) les limites légales et les descriptions sont du ressort du directeur général des élections et sont publiées dans la Gazette du Canada;
- (2) les limites des CÉF sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal.

### **Citoyenneté**

Statut légal de citoyen du recensé. Les personnes ayant plus d'une citoyenneté devaient en faire état dans leur réponse.

### **Classification géographique type (CGT)**

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques :

- les provinces et territoires;
- les divisions de recensement (DR);
- les subdivisions de recensement (SDR).

Concernant les sources de la BDIET...

---

Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR), elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique :

Province/ territoire	Division de recensement	Subdivision de recensement
XX	XX	XXX
2 chiffres	2 chiffres	3 chiffres

### **Composante des RMR/AR**

Il s'agit des subdivisions de recensement (SDR) qui constituent les unités de base d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR), d'une région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) ou d'une agglomération de recensement primaire (ARP).

### **Connaissance des langues non officielles**

Indique la ou les langues autres que le français ou l'anglais dans lesquelles le recensé peut soutenir une conversation.

Les données provenant de la question sur les langues non officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler une ou plusieurs langues non officielles.

### **Connaissance des langues officielles**

Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada.

Les données provenant de la question sur la langue officielle se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler l'une ou l'autre des deux langues officielles, ou les deux.

### **Division de recensement (DR)**

Concernant les sources de la BDIET...

---

Terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, divisions, comtés, districts régionaux, municipalités régionales et sept autres genres de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement).

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

### **État du logement**

Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités).

L'entretien régulier correspond à des travaux comme la peinture ou le nettoyage du système de chauffage. Des réparations mineures sont nécessaires dans les cas suivants : carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. Il faut effectuer des réparations majeures lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

### **État matrimonial (légal)**

Situation conjugale d'une personne.

### **Légalement marié(e) (et non séparé(e))**

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

### **Légalement marié(e) et séparé(e)**

Personne qui a été abandonnée par son conjoint ou qui a quitté parce qu'elle ne voulait plus vivre avec cette personne, mais qui n'a pas obtenu de divorce.

### **Divorcé(e)**

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

### **Veuf(ve)**

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Célibataire (jamais marié(e))**

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans), ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

### **Famille de recensement**

Couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié.

### **Famille économique**

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

### **Fécondité**

Nombre d'enfants nés vivants de femmes âgées de 15 ans ou plus.

### **Ferme de recensement**

Ferme, ranch ou autre exploitation agricole où est produit, dans l'intention de le vendre, au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, champignons, gazon, miel ou produits de la sève d'érable.

### **Fréquentation scolaire**

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) d'une école, d'un collège ou d'une université au cours de la période de neuf mois allant de septembre 1990 au 4 juin 1991. La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade.

### **Genre de subdivision de recensement**

Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées en divers genres, selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales.

### **Immigrant reçu**

Personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada en permanence.

La question sur le statut d'immigrant reçu, conjointement à la question sur la citoyenneté, permet aux utilisateurs des données du recensement de distinguer la population des non-immigrants, la population des immigrants et les résidents non permanents. Pour obtenir plus de renseignements sur ces populations, reportez-vous aux figures 3A et 3B dans le Dictionnaire du recensement de 1991, no 92-301F au catalogue.

### **Inactifs**

Personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Les inactifs incluent les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes, mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence, de même que les personnes qui n'avaient pas travaillé, n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence et n'avaient pas été temporairement mises à pied ni n'avaient cherché de travail pendant cette période. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

### **Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)**

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille le recensé, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le dénombrement, il devait donner des renseignements sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Les données sur l'industrie tirées du recensement sont groupées selon la Classification type des industries (CTI) de 1980; il s'agit d'une classification à trois niveaux d'agrégation : 18 divisions (identifiées A à R) qui se subdivisent en 75 grands groupes et, par la suite, en 296 groupes de base.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Il est possible de procéder à des comparaisons directes des données sur l'industrie tirées des recensements de 1991 et 1986, en se fondant sur la CTI de 1980.

Il est possible de procéder à des comparaisons directes des données de 1991 et 1986 avec les données sur l'industrie tirées des recensements de 1981 et 1971, en se fondant sur la Classification des activités économiques de 1970.

Pour plus de détails à ce sujet, voir la définition de la variable Travail : Industrie (selon la Classification des activités économiques de 1970) dans le Dictionnaire du recensement de 1991, no 92-301F au catalogue.

### **Langue parlée à la maison**

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement.

### **Lieu de naissance**

Province ou territoire de naissance, pour les personnes nées au Canada, ou pays de naissance, pour les personnes nées à l'extérieur du Canada.

### **Lieu de travail**

Lieu de travail habituel des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1990. Les variables se rapportent habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Les recensés devaient cocher l'une des trois réponses soit «À domicile», «En dehors du Canada» ou «À l'adresse précisée ci-dessous». Des explications à ce sujet paraissent ci-dessous.

À domicile - Les personnes dont la résidence et le lieu de travail se trouvaient dans le même immeuble, de même que celles qui habitaient la ferme où elles travaillaient font partie de cette catégorie.

En dehors du Canada - Les diplomates, les membres des Forces armées et les autres citoyens canadiens recensés à l'étranger, de même que les nouveaux immigrants ne travaillant pas, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1990 avait été exercé en dehors du Canada et les personnes ayant indiqué avoir travaillé en dehors du Canada sont comptés dans la catégorie «En dehors du Canada».

Concernant les sources de la BDIET...

---

À l'adresse précisée ci-dessous - Les personnes qui ne travaillaient pas à domicile ni en dehors du Canada devaient cocher cette case et écrire l'adresse complète du lieu de travail. Les personnes qui ne connaissaient pas l'adresse complète pouvaient donner uniquement le nom de l'immeuble ou de l'intersection la plus proche.

Les personnes qui devaient se déplacer dans le cadre de leur travail, mais qui se présentaient périodiquement à un siège social ou à un entrepôt, devaient fournir cette adresse. Les personnes qui n'avaient pas de lieu de travail permanent ou habituel devaient déclarer «Sans lieu de travail habituel».

### **Logement privé**

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Le logement doit répondre aux trois conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

- (1) avoir une source de chauffage ou d'énergie (comme en atteste la présence d'une cheminée, de fils électriques, de tuyaux ou compteurs pour l'huile [le mazout] ou le gaz, d'une génératrice, de bois de chauffage, d'ampoules électriques, de panneaux solaires, etc.);
- (2) avoir accès à une source d'eau potable toute l'année (comme en atteste la présence de robinets, de tuyaux d'écoulement, d'un puits, d'une pompe à eau, etc.);
- (3) fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries (comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige).

### **Logement privé occupé**

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Les données qui ont trait aux logements privés occupés uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires ne sont toutefois pas incluses.

### **Loyer brut**

Total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre de l'habitation.

### **Ménage privé**

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

### **Mobilité - Lieu de résidence 1 an auparavant**

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Il s'agit d'une personne n'ayant pas déménagé si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle ; sinon, il s'agit d'une personne ayant déménagé. Cette distinction correspond au sous-univers Mobilité (1 an auparavant). Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les migrants infraprovinciaux, les migrants interprovinciaux et les migrants externes.

Les personnes n'ayant pas déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les personnes ayant déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les migrants infraprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse mais dans la même province ou le même territoire que celui ou celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les migrants interprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une province ou un territoire autre que celui ou celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les migrants externes sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt.

### **Mobilité - Lieu de résidence 5 ans auparavant**

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Il s'agit d'une personne n'ayant pas déménagé si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une personne ayant déménagé. Cette distinction correspond au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant). Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les non-migrants et les migrants; cette distinction correspond au «statut migratoire».

Concernant les sources de la BDIET...

---

Les personnes n'ayant pas déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les personnes ayant déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les non-migrants sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse mais dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les migrants sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, résidaient toujours au Canada mais dans une subdivision de recensement différente de celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (migrants internes), ou des personnes qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant (migrants externes). Les migrants internes sont divisés en deux catégories : les migrants infraprovinciaux qui ont déménagé dans une autre SDR dans la même province et les migrants interprovinciaux qui ont déménagé dans une autre province.

Les migrants externes sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt.

### **Mode d'occupation**

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien).

Un logement est classé «possédé» même s'il est hypothéqué ou grevé d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain donné ou pris en location, ou encore faire partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré ou non.

Un logement est classé «loué» même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale logement de bande a donc été créée pour les produits du recensement de 1991.

## **Origine ethnique**

Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenaient les ancêtres du répondant. L'origine ethnique ou culturelle se rapporte à l'origine des ancêtres, aux «racines» ethniques de la population, et ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité.

Il convient de souligner qu'antérieurement au recensement de 1981, les recensés devaient déclarer uniquement les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. Même si plusieurs origines ethniques avaient été déclarées, une seule était saisie; autrement dit, une seule origine ethnique était retenue pour chaque recensé. En 1981, cette restriction a été supprimée de façon à tenir compte des origines multiples. Dans le questionnaire de 1981, un espace était prévu pour une réponse en lettres, en plus des cases de réponse. Dans le questionnaire de 1986, les recensés pouvaient déclarer trois origines ethniques en plus de celles qui étaient proposées dans les cases de réponse. En 1991, ils pouvaient indiquer deux origines ethniques ne figurant pas dans les cercles de réponse.

Dans le questionnaire de 1991, la question est légèrement différente de celle de 1986. En 1991, on demandait aux recensés : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?» En 1986, on a demandé aux recensés : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils?»

L'ordre des cases de réponse a été changé de façon à mieux rendre compte de l'évolution des effectifs des groupes ethniques selon les réponses uniques au recensement de 1986.

## **Pensionnaire d'un établissement institutionnel**

Résident d'un logement collectif «institutionnel», autre qu'un membre du personnel et sa famille.

Les logements collectifs «institutionnels» comprennent les foyers collectifs pour enfants et les orphelinats, les maisons de repos, les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements pénitentiaires et établissements de correction, les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

## **Période de construction**

Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Période d'immigration**

Tranches d'années établies d'après les réponses à la question sur l'année d'immigration.

### **Personnes occupées**

Personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991:

- a) avaient fait un travail quelconque, à l'exclusion des travaux ménagers, des travaux d'entretien ou des réparations dans leur propre logement et du travail bénévole ;
- b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise à cause d'un conflit de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou encore pour d'autres raisons.

Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

### **Pièces**

Nombre de pièces dans un logement. Une pièce est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année.

### **Plus haut niveau de scolarité atteint**

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus des autres études non universitaires. En outre, la personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire.

### **Population active expérimentée**

Personnes qui, au cours de la semaine ayant précédé le 4 juin 1991, étaient occupées ou en chômage et avaient travaillé depuis le 1er janvier 1990. On détermine la population active expérimentée en retranchant de la population active totale les chômeurs âgés de 15 ans ou plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1990.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Population active inexpérimentée**

Personnes en chômage âgées de 15 ans ou plus qui n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé seulement avant le 1er janvier 1990.

### **Population active totale**

Personnes qui étaient, soit occupées, soit en chômage pendant la semaine ayant précédé le recensement (le 4 juin 1991). Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

### **Population des immigrants**

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance, mais à laquelle les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada en permanence. Pour obtenir plus de renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous aux figures 3A et 3B dans le Dictionnaire du recensement de 1991, no 92-301F au catalogue.

### **Population des non-immigrants**

Personnes qui sont citoyens canadiens par naissance. Pour obtenir plus de renseignements sur la population des non-immigrants, reportez-vous aux figures 3A et 3B dans le Dictionnaire du recensement de 1991, no 92-301F au catalogue.

### **Population rurale**

Toutes les personnes vivant à l'extérieur des régions urbaines.

### **Population rurale agricole**

Toutes les personnes demeurant dans des régions rurales, qui font partie de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque 12 mois avant le recensement.

### **Population rurale non agricole**

Toutes les personnes qui vivaient dans une région rurale mais n'étaient pas membres de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque douze mois avant le recensement.

### **Population urbaine**

Personnes demeurant dans une zone bâtie en continu qui a une concentration démographique de 1,000 habitants et plus, et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré, selon les données du recensement précédent.

### **Présence d'enfants**

La variable Présence d'enfants classe les femmes de 15 ans et plus dans les ménages privés dans les catégories «Avec enfants à la maison» et «Sans enfants à la maison». Les femmes avec des enfants à la maison sont classées d'après les groupes d'âge de leurs enfants.

Le terme «enfant» désigne les fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, dans les familles de recensement (dans les ménages privés), qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement qu'eux.

### **Principales dépenses de propriété**

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

### **Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage**

Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 1990 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Voici comment ces résultats sont obtenus :

a) Logements non agricoles occupés par leur propriétaire :

Principales dépenses de propriété $100 = \frac{\text{Principales dépenses de propriété}}{\text{Revenu annuel total du ménage en 1990}} \times 100$

b) Logements non agricoles occupés par un locataire :

Loyer brut $100 = \frac{\text{Loyer brut}}{\text{Revenu annuel total du ménage en 1990}} \times 100$

### **Profession (selon la Classification type des professions de 1980)**

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Les données ont trait aux personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le dénombrement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Les données sur la profession sont groupées selon la structure de la classification de 1980 à trois niveaux d'agrégation : 22 grands groupes qui se subdivisent en 80 sous-groupes et, par la suite, en 514 groupes de base.

Comme la Classification type des professions de 1980 a été utilisée également dans le cadre des recensements de 1981 et de 1986 pour classer les données sur la profession, il est possible d'établir des comparaisons directes avec les données de 1991. Pour ce qui est des comparaisons avec les données de 1971, il faut apporter certaines modifications à l'univers de la population active et seules les données sur la profession classées selon La classification des professions de 1971 peuvent être utilisées. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable Travail : Profession (selon La classification des professions de 1971) dans le Dictionnaire du recensement de 1991 (no 92-301F au catalogue).

### **Province**

Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base selon laquelle les données sont totalisées et recoupées.

### **Région rurale**

Le concept général de région rurale s'applique à une région qui a une population clairsemée.

Statistique Canada définit les régions rurales comme les régions du Canada se trouvant en dehors des régions urbaines.

### **Région urbaine (RU)**

Le concept général de région urbaine (RU) s'applique à une région dont la concentration démographique est élevée.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Statistique Canada définit une région urbaine comme une région ayant atteint une concentration démographique d'au moins 1,000 habitants et dont la densité de population est d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les résultats du recensement précédent. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

### **Régions de tri d'acheminement**

Les régions de tri d'acheminement sont un ensemble de régions précises et stables représentées par les trois premiers caractères du code postal. Les renseignements fournis dans cette série se fondent sur le code postal du répondant.

### **Région métropolitaine de recensement (RMR)**

Le concept général de région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

Les régions urbaines de plus petite taille, dont le noyau urbanisé compte au moins 10,000 habitants, sont comprises dans le programme des agglomérations de recensement (AR).

### **Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) - agglomération de recensement primaire (ARP)**

Le concept de région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et celui d'agglomération de recensement primaire (ARP) tient compte du fait que les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) adjacentes sont intégrées, sur le plan social et économique, au sein d'une RMR ou d'une AR unifiée de plus grande taille.

Les RMR et les AR adjacentes peuvent être regroupées de manière à ne constituer qu'une seule RMR ou AR si, d'après les résultats du recensement précédent, le nombre de navetteurs qui se déplacent entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Les RMR ou AR d'origine deviennent des sous-régions appelées RMRP ou ARP au sein de la RMR ou AR.

## **Religion**

Confession religieuse ou appartenance à un groupe ou organisme religieux, à une secte, à un culte ou à toute autre collectivité ayant adopté une religion ou un système de croyances quelconque.

## **Résidents non permanents**

Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié. Pour obtenir plus de renseignements sur cette population, reportez-vous à la section «Notes spéciales» et aux figures 3A et 3B dans le Dictionnaire du recensement de 1991, no 92-301F au catalogue.

## **Revenu : Catégorie de revenu**

Situation de la famille économique ou de la personne hors famille économique âgée de 15 ans ou plus par rapport aux seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

## **Revenu : Composition du revenu**

La composition du revenu total d'un groupe au sein d'une population ou d'une région géographique correspond à la part relative que représente chaque source de revenu ou groupe de sources de revenu, exprimée en pourcentage du revenu agrégé de ce groupe ou de cette région.

Pour la série "Profile", trois groupes de sources de revenu ont été utilisées; le revenu d'emploi incluant les salaires et traitements et le revenu net provenant d'un travail autonome agricole et non-agricole; les transferts gouvernementaux qui incluent tout les transferts provenant des différents palliers de gouvernement et qui ont été couvert dans une source de revenu distincte; les autres revenus incluant les revenus d'investissement, les revenus de pension et les autres sources de revenu. Voir "sources de revenu" pour la description de chaque source de revenu.

## **Revenu : Fréquence des unités à faible revenu**

Proportion ou pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu. Ces taux de fréquence sont calculés d'après des estimations non arrondies des familles économiques et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus. Comme tous les membres d'une famille économique sont dans la même situation, la fréquence des unités à faible revenu est également calculée pour la population dans les ménages privés.

### **Revenu : Revenu d'emploi**

Revenu total reçu en 1990 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

### **Revenu : Revenu moyen, revenu médian et erreur type**

#### **Revenu moyen**

Revenu total moyen pondéré d'un groupe d'unités (particuliers, familles ou ménages) qui est calculé à partir de données non arrondies en divisant le revenu total du groupe (p. ex., les hommes de 45 à 54 ans, les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin, les ménages comptant une seule personne) par le nombre d'unités dans ce groupe.

Dans le cas des particuliers, le revenu moyen n'est calculé que pour les particuliers ayant touché un revenu (positif ou négatif). Dans tous les autres cas, toutes les unités, qu'elles aient touché ou non un revenu, sont incluses dans le calcul.

Ce concept et cette procédure s'appliquent au revenu total, au revenu d'emploi, aux salaires et traitements et à n'importe quelle autre composante du revenu.

#### **Revenu médian**

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné d'unités, la première moitié regroupant les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Dans le cas des particuliers, le revenu médian n'est calculé que pour les particuliers ayant touché un revenu (positif ou négatif). Dans tous les autres cas, toutes les unités, qu'elles aient touché ou non un revenu, sont incluses dans le calcul.

Ce concept et cette procédure s'appliquent au revenu total, au revenu d'emploi, aux salaires et traitements et à n'importe quelle autre composante du revenu.

### **Erreur type de revenu moyen**

Estimation de l'erreur type de revenu moyen. Il s'agit d'une estimation de l'erreur introduite dans les données en raison du fait qu'elles sont recueillies auprès d'un échantillon aléatoire composé de seulement un ménage sur cinq. Lorsqu'il utilise ces chiffres, l'utilisateur peut être raisonnablement certain que la vraie valeur du revenu moyen (c.-à-d. la valeur qu'on aurait obtenue si l'on n'avait pas procédé par échantillonnage) se situe à plus ou moins deux fois l'erreur type et pratiquement certain qu'elle se situe à plus ou moins trois fois l'erreur type. Ces estimations de l'erreur type ne tiennent pas compte des effets de certains types d'erreurs de réponse ni des effets des erreurs systématiques ou des erreurs de couverture.

### **Revenu : Seuils de faible revenu (SFR)**

Les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu (SFR) ont été établies pour la première fois au Canada en 1968, d'après les données sur le revenu du recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu à ces biens de première nécessité sont « dans le besoin ». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour cinq différentes tailles de famille.

Par la suite, les seuils de faible revenu ont été révisés d'après les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978 et 1986. Selon ces données, les familles canadiennes consacraient en moyenne 42 % de leur revenu aux biens de première nécessité en 1969, contre 38.5 % en 1978 et 36.2 % en 1986. En ajoutant la différence initiale de 20 points au niveau de base des dépenses au chapitre des biens de première nécessité, de nouveaux seuils de faible revenu ont été fixés selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation. Depuis, ces seuils de faible revenu ont été mis à jour chaque année d'après les changements subis par l'indice des prix à la consommation.

Aux fins des statistiques sur le faible revenu, les familles économiques et les personnes seules résidant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les réserves indiennes ne sont pas prises en compte. Les seuils de faible revenu s'inspiraient de certaines tendances "dépenses-revenu" que les données d'enquête ne fournissaient pas pour la population entière.

Pour déduire la fréquence des unités à faible revenu, on utilise le critère "taille de la région", lequel diffère selon qu'il s'agit du recensement ou de l'enquête sur les finances des consommateurs. Pour le recensement, la taille de la région est en effet déterminée par la population totale des secteurs de dénombrement urbains contigus

## Concernant les sources de la BDIET...

---

(un secteur de dénombrement est considéré comme urbain en fonction de la densité de la population). Pour l'enquête sur les finances des consommateurs, on prend des RMR ou des AR et on détermine la taille de la région selon la population totale comprise dans les limites de ces RMR ou AR. Les répercussions globales de cette différence sont négligeables.

On a demandé à toutes les personnes de 15 ans ou plus de déclarer leur revenu total en espèces tiré des sources suivantes au cours de l'année civile 1990.

### a) Salaires et traitements

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les pensions, l'assurance-chômage, etc. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1990. Est exclue la valeur des allocations et avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur tels que le logement ou l'utilisation d'un véhicule automobile.

### b) Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers et l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou dans l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1990. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple pour la vente et la livraison de produits de beauté, ainsi que le revenu que les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières tirent de leurs activités autonomes.

### c) Revenu net provenant d'un travail autonome agricole

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1990. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les subventions, les paiements supplémentaires ou les paiements anticipés versés aux agriculteurs par les administrations fédérale et provinciales. Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### d) Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés, par l'administration fédérale seulement, aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1990. Sont incluses les allocations au conjoint survivant versées aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans.

### e) Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada

Prestations reçues au cours de l'année civile 1990 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, par exemple les pensions de retraite, les prestations de survivant et les pensions d'invalidité. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

### f) Allocations familiales

Allocations versées durant l'année civile 1990 par les administrations fédérale et provinciales pour les enfants à charge de moins de 18 ans. Pour les résidents du Québec, les «allocations pour les enfants de moins de 6 ans» et les «allocations à la naissance» sont comprises. Le montant de ces allocations n'a pas été déclaré directement par le répondant; il a été calculé et inclus dans le revenu d'un des parents.

### g) Crédits d'impôt fédéral pour enfants

Crédits d'impôt pour enfants accordés par l'administration fédérale pendant l'année civile 1990 pour les enfants à charge âgés de moins de 18 ans. Le montant de ces crédits n'a pas été déclaré directement par le répondant; il a été calculé et inclus dans le revenu d'un des parents.

### h) Prestations d'assurance-chômage

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1990, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses les prestations de maladie, de maternité, de pêcheurs, de travail partagé, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

### i) Autre revenu provenant de sources publiques

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distincte (allocations familiales, crédits d'impôt fédéral pour enfants, pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de

## Concernant les sources de la BDIET...

---

rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-chômage), reçus des administrations fédérale, provinciales et municipales durant l'année civile 1990. Cette source comprend les paiements d'aide sociale versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont également inclus les suppléments de revenu versés par les administrations provinciales aux personnes âgées, qui s'ajoutent à la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, ainsi que les subventions versées aux personnes âgées par l'administration provinciale pour compenser les frais de logement. Sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple les prestations reçues en vertu du Programme de la planification d'emploi, les pensions et allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnités d'accidents du travail. Enfin, sont aussi inclus tous les montants reçus en 1990 pour les crédits d'impôt remboursables par les provinces, le crédit pour la taxe fédérale sur les ventes et le crédit pour la taxe fédérale sur les produits et services.

j) Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Intérêts perçus durant l'année civile 1990 au chapitre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés fiduciaires, des coopératives, des caisses d'épargne et de crédit, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes de sources canadiennes et étrangères. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant d'une propriété, les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurance.

k) Pensions de retraite et rentes

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1990 à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance et perçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veuves ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires et des membres des Forces armées ou d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ou les remboursements de cotisations payées en trop.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### l) Autre revenu en espèces

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1990 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple, pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage, revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, indemnités de cessation d'emploi, redevances et indemnités de grève.

### **Recettes non comptées comme revenu**

Le concept de revenu exclut les gains et les pertes au jeu, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus ou remboursés, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les remboursements d'impôt foncier et autres taxes, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

### **Revenu total**

Le revenu total est la somme des montants reçus par une personne en 1990, provenant des sources de revenu susmentionnées.

Concernant les sources de la BDIET...

---

**Revenu : Revenu total**

Revenu total, en espèces, reçu par les personnes âgées de 15 ans ou plus durant l'année civile 1990, provenant des sources suivantes :

Total des salaires et traitements

Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession

Revenu net provenant d'un travail autonome agricole

Allocations familiales

Crédits d'impôt fédéral pour enfants

Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada

Prestations d'assurance-chômage

Autre revenu provenant de sources publiques

Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Pensions de retraite et rentes

Autre revenu en espèces

**Revenu : Revenu total de la famille de recensement**

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée. De même, le revenu d'une famille provenant d'une source ou de plusieurs sources données est la somme des revenus de tous les membres de la famille qui proviennent de cette source ou de ces sources.

**Revenu : Revenu total du ménage**

Somme des revenus totaux de tous les membres du ménage.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Secteur de dénombrement (SD)**

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur.

### **Secteur de recensement provincial (SRP)**

Le concept général de secteur de recensement provincial (SRP) désigne un petit quartier urbain permanent ou encore une petite collectivité rurale permanente qui se trouve à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) faisant partie du programme de secteurs de recensement (SR). Ensemble, les SR et les SRP représentent toute la superficie du Canada.

Les secteurs de recensement provinciaux sont délimités de façon à comprendre une population variant entre 3,000 et 8,000 habitants, la moyenne se situant de préférence à 5,000. Les limites, dans la mesure du possible, correspondent à des traits physiques permanents.

### **Semaines travaillées, à plein temps ou à temps partiel, en 1990**

Variable s'appliquant aux personnes qui ont travaillé en 1990. Ces dernières devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines complètes (30 heures ou plus par semaine) ou non en 1990. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont travaillé en 1990, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

### **Sexe**

Qualité d'homme ou de femme.

### **Subdivision de recensement (SDR)**

Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

### **Taux d'activité**

Pourcentage de la population active totale (pendant la semaine de référence) par rapport à la population âgée de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Le taux d'activité d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre d'actifs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe.

### **Taux de chômage**

Pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale (pendant la semaine de référence). Le taux de chômage d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

### **Territoire**

Il s'agit de deux grandes divisions politiques du Canada, soit le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Du point de vue statistique, ces territoires sont l'équivalent des provinces, c'est-à-dire une unité de base pour laquelle des données sont totalisées et recoupées.

### **Travail en 1990**

Variable indiquant le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé en 1990, à plein temps ou à temps partiel. Les individus qui ont travaillé de 49 à 52 semaines, surtout à plein temps, sont classés comme étant travailleurs à plein temps toute l'année.

### **Valeur du logement**

Montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

## **Qualité des données**

### **Généralités**

Le recensement de 1991 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect des normes élevées tout au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Il faut que les utilisateurs des données du recensement sachent que ces erreurs existent et qu'ils aient une idée générale de ses principales composantes afin d'être en mesure de déterminer si les données produites peuvent leur être utiles et d'évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation des documents jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent plus ou moins au hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas des erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un «biais» dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreur sont les suivants :

- les erreurs de couverture qui se produisent lorsqu'on oublie des logements et/ou des personnes, qu'on les englobe à tort ou qu'on les compte deux fois;
- les erreurs dues à la non-réponse qui surviennent lorsque l'on n'a pu obtenir de réponses d'un petit nombre de ménages et/ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison;
- les erreurs de réponse qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse;

## Concernant les sources de la BDIET...

---

- les erreurs de traitement qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment au codage, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; à la saisie des données, lorsque les préposés à l'entrée des données transfèrent sur bandes pour ordinateur les réponses figurant au questionnaire du recensement; à l'imputation, lorsqu'une réponse «valide», mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou «invalides» («valides» et «invalides» renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);
- les erreurs d'échantillonnage qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages; elles résultent du fait que les réponses à ces questions, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des résultats que l'on aurait obtenus si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

### **Erreurs de couverture**

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur découlant du fait que des personnes ou des logements ont été oubliés, englobés à tort dans le recensement ou comptés deux fois.

L'oubli de logements ou de personnes se traduit par un sous-dénombrement. Des logements peuvent être oubliés en raison d'une mauvaise interprétation des limites du secteur de dénombrement (SD), ou du fait qu'ils sont cachés ou semblent inhabitables. Des personnes peuvent être oubliées parce que leur logement est oublié ou classé comme inoccupé ou quand certains membres du ménage sont omis sur le questionnaire parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure. Enfin, certaines personnes peuvent être oubliées parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

Le dénombrement à tort ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un surdénombrement. Il peut y avoir surdénombrement des logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements ou lorsque des unités d'habitation ne répondant pas à la définition du logement retenue pour les fins du recensement sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un logement plus grand. Il peut y avoir double compte des logements lorsqu'il existe, par exemple, une certaine ambiguïté au sujet des limites des SD. Les personnes peuvent être comptées deux fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

En 1991, quatre études ont été entreprises afin d'évaluer les différents aspects de l'erreur de couverture. Premièrement, on a visité de nouveau un échantillon de logements classés comme inoccupés afin de vérifier s'ils étaient réellement inoccupés le jour du recensement. Les chiffres définitifs du recensement ont ensuite été corrigés pour tenir compte des personnes ou des ménages oubliés parce que leur logement a été classé par erreur comme inoccupé. Deuxièmement, on a prélevé un échantillon de personnes dénombrées comme résidents temporaires afin de vérifier si elles avaient ou non été dénombrées à leur domicile habituel. À partir de cet échantillon, on a établi des estimations du nombre de personnes oubliées parce qu'elles étaient temporairement absentes de leur domicile habituel, puis on a rectifié les chiffres définitifs de population en conséquence. Malgré ces rectifications, les chiffres définitifs sont encore sujets à un certain sous-dénombrement. Une troisième étude, connue sous le nom de contre-vérification des dossiers, est réalisée pour déterminer l'importance de ce sous-dénombrement résiduel, pour le Canada dans son ensemble ainsi que pour chaque province et territoire, à l'occasion du recensement de 1991. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes de sexe masculin et les personnes récemment immigrées. La quatrième étude, connue sous le nom d'étude du surdénombrement, a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de la contre-vérification des dossiers et de l'étude du surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

### **Autres erreurs non dues à l'échantillonnage**

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, les autres erreurs influent sur les chiffres relatifs aux caractéristiques de ces unités.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire a été livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y manque des données à certaines questions ou pour certaines personnes. Des efforts considérables sont déployés afin d'obtenir une réponse la plus complète possible. Les recenseurs contrôlent les questionnaires et assurent un suivi à l'égard de l'information manquante. Le travail du recenseur est ensuite vérifié tant par un surveillant que par un technicien du contrôle qualitatif. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte. Bien que les entrées manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chaque valeur manquante par la valeur correspondante figurant dans un enregistrement «similaire», il est possible que certaines erreurs de non-réponse s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure se traduira par l'introduction d'un biais de non-réponse.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Ces erreurs sont désignées sous le nom d'erreurs de réponse. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire du fait que les répondants aient fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs en remplissant certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou au moment du rappel effectué pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du questionnaire du recensement nécessitent une réponse en lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des erreurs de codage surviennent, surtout lorsque la liste de codes est longue (comme dans le cas de la langue, de l'origine ethnique, de l'industrie et de la profession) et que la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire. On limite le nombre d'erreurs de codage, sans toutefois l'éliminer complètement, en vérifiant un échantillon des codes et en prenant des mesures correctives au besoin. Pour la première fois en 1991, une grande partie des tâches de codage ont été automatisées afin, entre autres, de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont introduits sur clavier dans un fichier informatique. Deux méthodes de résolution ordonnée sont utilisées pour limiter le nombre d'erreurs à la saisie des données. Dans un premier temps, certains contrôles (comme des vérifications d'étendue) sont effectués à mesure que les données sont entrées. Dans un second temps, on introduit de nouveau sur clavier un échantillon tiré de chaque lot de documents, puis on compare les entrées résultantes

## Concernant les sources de la BDIET...

---

aux entrées initiales. Si le nombre d'erreurs relevées au sein des entrées initiales dépasse un seuil prédéterminé, on reprend l'introduction sur clavier des données de tout le lot de documents.

Une fois les données saisies, elles sont envoyées à Ottawa où elles sont soumises à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. Dans le cas des réponses incohérentes, il faut d'abord définir ce que l'on entend par une réponse invalide. Les réponses invalides ou manquantes doivent ensuite être remplacées par des réponses valides, c'est-à-dire par des réponses qui sont compatibles avec les autres données figurant dans l'enregistrement. Dans un petit nombre de cas, il est possible de déduire la réponse correcte à partir des autres données de l'enregistrement. Toutefois, dans la majorité des cas, cela est impossible et on obtient une réponse valide à partir d'un enregistrement «donneur» prélevé au hasard parmi un groupe d'enregistrements cohérents qui sont pour un certain nombre de caractéristiques connexes similaires à celles de l'enregistrement invalide. Bien sûr, rien ne garantit que la valeur imputée sera nécessairement identique à la réponse correcte pour la personne concernée. Cependant, pour autant que les enregistrements manquants ou invalides soient, en moyenne, similaires aux enregistrements valides, les erreurs à l'imputation s'annuleront plus ou moins une fois que les résultats auront été totalisés pour une région géographique ou un sous-groupe de population de taille suffisante.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du recensement de 1991. Ainsi, on a calculé les taux de réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel de non-réponse et d'autres erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du recensement de 1991 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques «stables» (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle, le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du recensement de 1991 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du recensement de 1986. De même, à la suite du recensement de 1991, un échantillon de personnes ont été dénombrées de nouveau surtout pour déterminer les taux de surdénombrement. En même temps, cela a permis aux intervieweurs de poser une série de questions détaillées sur la langue, l'origine ethnique et l'état matrimonial; les réponses données à ces questions

Concernant les sources de la BDIET...

---

seront comparées aux réponses correspondantes du recensement afin de reconnaître les erreurs de réponse et tenter de les comprendre.

### **Erreurs d'échantillonnage**

Les estimations obtenues en pondérant les réponses recueillies auprès d'un échantillon sont susceptibles d'être entachées d'erreurs en raison de la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon qui n'est généralement pas identique à la répartition correspondante au sein de la population dans laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique étudiée au sein de la population. Lorsque la valeur contenue dans la case est élevée, cette erreur sera relativement faible proportionnellement à cette valeur. Lorsque la valeur contenue dans la case est faible, cette erreur sera relativement importante proportionnellement à cette valeur.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage est d'ordinaire exprimée sous forme d'«erreur type». Il s'agit de la racine carrée de la moyenne, calculée pour l'ensemble des échantillons de même taille prélevés selon le même plan d'échantillonnage, des carrés de l'écart de l'estimation obtenue à partir de l'échantillon par rapport à la valeur pour l'ensemble de la population.

Le tableau ci-dessous fournit des mesures approximatives de l'erreur type due à l'échantillonnage. Ces mesures sont données uniquement à titre indicatif.

Concernant les sources de la BDIET...

---

**Tableau : Erreur type approximative introduite par l'échantillonnage pour les données-échantillon du recensement de 1991**

<b>Valeur contenue dans la case</b>	<b>Erreur type approximative</b>
50 or less	15
100	20
200	30
500	45
1,000	65
2,000	90
5,000	140
10,000	200
20,000	280
50,000	450
100,000	630
500,000	1400

Les utilisateurs souhaitant déterminer l'erreur d'échantillonnage approximative pour une case de données dont la valeur a été obtenue à partir de l'échantillon de 20 % doivent choisir l'erreur type correspondant à l'entrée dans la colonne «Valeur contenue dans la case» ci-dessus qui se rapproche le plus de celle qui figure dans la case de données de la totalisation en cause. En utilisant la valeur ainsi obtenue pour l'erreur type, l'utilisateur peut, en général et à juste titre, être certain que la valeur réelle pour la population dénombrée (ne tenant pas compte des formes d'erreur autres que l'erreur d'échantillonnage) ne s'écarte pas de la valeur contenue dans la case dans une proportion supérieure ou inférieure à trois fois l'erreur type (p. ex., si la valeur contenue dans la case est 1,000, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la valeur réelle serait de 1,000 " 3 <#0002> 65 ou de 1,000 "195).

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Les erreurs types données dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas aux totaux ou aux totaux partiels relatifs à la population ou aux univers (personnes, ménages, logements ou familles) pour la région géographique étudiée (voir Échantillonnage et pondération). On peut déterminer l'effet de l'échantillonnage pour ces valeurs en les comparant à celles des publications correspondantes contenant des données intégrales.

Il est à noter que l'effet du plan d'échantillonnage et de la méthode de pondération utilisés dans le cadre du recensement de 1991 variera d'une caractéristique à l'autre et d'une région géographique à l'autre. Il est donc possible que les valeurs de l'erreur type données dans le tableau ci-dessus sous-estiment ou surestiment l'erreur attribuable à l'échantillonnage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, communiquer avec la Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, Ottawa, Canada K1A 0T6, (613) 951-6940.

### **Confidentialité et arrondissement aléatoire**

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de 5 et dans certains cas, de 10. Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Cependant, elle entraîne certaines conséquences pour les utilisateurs. Comme les totaux sont arrondis séparément, ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100. Les répartitions en pourcentage et les taux sont dans la plupart des cas basés sur des données arrondies, alors que les variations en pourcentage et les moyennes sont basées sur des données non arrondies. La distorsion importante pouvant résulter de l'arrondissement aléatoire dans le cas des cases de faible valeur mérite aussi d'être signalée. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté d'autres techniques, comme la suppression des régions, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

Dans le cadre de la suppression des régions, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- si les données sont totalisées à partir d'une base de données intégrales, la suppression est fondée sur la population totale;
- si les données sont totalisées à partir d'une base de données-échantillon, la suppression est fondée sur la population excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels;
- si la population est inférieure à 40 personnes, toutes les données sont supprimées.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

Cette technique est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c.-à-d. la série des Profils, les tableaux sommaires de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

### **Échantillonnage et pondération**

Les données du recensement de 1991 sont soit des données intégrales (c.-à-d. recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon (c.-à-d. recueillies auprès d'un échantillon aléatoire de ménages) que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données du présent rapport ont été recueillies auprès d'un échantillon de 20 % et pondérées pour compenser pour l'échantillonnage. Tous les en-têtes de tableaux sont annotés en conséquence. On notera que, dans la plupart des réserves indiennes et les régions

éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Il est possible que, pour une région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de la population, des ménages, des logements ou des familles diffère du chiffre correspondant figurant dans les publications contenant des données intégrales. Ces variations (en plus de l'effet de l'arrondissement aléatoire) sont attribuables à l'échantillonnage.

## **Notes spéciales**

### **Chiffres de population basés sur la résidence habituelle**

Les chiffres de population présentés ici pour les différentes régions géographiques indiquent le nombre de Canadiens qui y ont leur lieu habituel de résidence, sans égard au lieu où ils se trouvaient le jour du recensement. Sont également comptés les Canadiens séjournant dans un logement de la région en cause le jour du recensement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada, de même que ceux qui sont considérés comme des «résidents non permanents» (voir le nota au sujet de ce groupe). Dans la plupart des régions, il n'y a guère de différence entre le nombre de résidents habituels et le nombre de personnes séjournant dans la région le jour du recensement. Toutefois, dans certains endroits, comme les lieux de villégiature et les régions où sont situés des camps de chantier importants, la différence entre ces deux chiffres peut être importante.

### **Résidents non permanents**

Pour la première fois en 1991, le recensement de la population inclut à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents. Les résidents non permanents comprennent les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel et les revendicateurs du statut de réfugié.

Lors des recensements antérieurs, seuls les résidents permanents du Canada étaient inclus dans le recensement (exception faite pour 1941). Les résidents non permanents étaient considérés comme des résidents étrangers et n'étaient pas dénombrés.

Présentement au Canada, les résidents non permanents forment un segment croissant de la population. Leur présence peut avoir une influence sur la demande de services gouvernementaux tels que les soins de santé, l'éducation et les programmes d'emploi. L'inclusion des résidents non permanents au recensement de 1991 facilitera aussi la comparaison avec les statistiques provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissances et décès) qui incluent cette population. En outre, la définition du recensement permet maintenant de mieux refléter la recommandation des Nations

Concernant les sources de la BDIET...

---

Unies, à savoir que les résidents à long terme (personnes demeurant dans un pays pour un an ou plus) soient dénombrés.

Le total des chiffres de population, de même que ceux de toutes les variables du questionnaire, seront touchés par ce changement à l'univers du recensement de 1991. D'après les résultats du recensement de 1991, il y avait 223 410 résidents non permanents au Canada, ce qui représente un peu moins de 1 % de la population totale. Les utilisateurs doivent faire preuve d'une très grande prudence lorsqu'ils comparent des données de 1991 avec celles de recensements antérieurs pour des régions géographiques où la concentration de résidents non permanents est importante. Celles-ci comprennent les principales régions métropolitaines de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec.

Même si tous les efforts possibles ont été déployés pour dénombrer les résidents non permanents, le dénombrement de cette population n'est pas aussi complet que celui des résidents permanents. Des facteurs tels que les problèmes linguistiques et la réticence à remplir un formulaire du gouvernement ou de comprendre l'utilité de leur participation peuvent avoir influé sur le dénombrement des résidents non permanents et s'être traduits par un sous-dénombrement.

### **Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés**

Lors du recensement de 1991, le dénombrement n'a pas été autorisé sur certaines réserves indiennes et établissements indiens ou a été interrompu avant d'être mené à terme. De plus, certaines réserves indiennes et établissements indiens ont été dénombrés tardivement ou la qualité des données recueillies a été jugée insuffisante. Ces régions géographiques (un total de 78) sont appelées réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Les données de 1991 ne sont pas disponibles pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés et ne sont pas comprises dans les totalisations. Les données sur les régions géographiques ayant une ou plusieurs de ces réserves ou établissements font donc l'objet d'un nota approprié. En raison des données manquantes, les utilisateurs doivent prendre note que les comparaisons (p. ex., des variations en pourcentage) entre 1986 et 1991 ne sont pas exactes pour les régions géographiques en cause. L'effet des données manquantes est très faible pour les régions géographiques de niveau plus élevé (Canada, provinces, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement) mais peut être plus important pour les petites régions où les réserves et établissements indiens en cause représentent une proportion plus grande de la population.

Une liste des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en cause ainsi que les chiffres de la population et des logements privés occupés des deux derniers recensements (si les données sont disponibles) a été dressée et est présentée à l'annexe 1.

### **Type de construction résidentielle**

Les logements mobiles, un type de construction, n'ont probablement pas tous été déclarés au recensement de 1991. Cette situation est possiblement due au fait qu'un certain nombre d'habitations mobiles ont été classées par erreur avec d'autres types de construction résidentielle. Dans les grandes régions géographiques, cette erreur ne devrait pas affecter de façon significative les autres catégories de logement, étant donné le nombre de logements relativement plus élevé dans ces régions. Cependant, pour des régions géographiques plus restreintes, l'influence pourrait être plus marquée.

### **Langue parlée à la maison et langue maternelle**

La question sur la langue parlée à la maison était formulée comme suit au recensement de 1991 : «Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison?» L'expression «le plus souvent» a remplacé le terme «habituellement» qui avait été utilisé en 1981 et en 1986. L'instruction qui accompagnait la question («Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?») a été supprimée en 1991. Quant à la question sur la langue maternelle, elle était exprimée dans les termes suivants : «Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore?» Cette formulation est identique à celle du recensement de 1986, à une différence près : l'insertion de l'expression «à la maison.» De plus, une instruction a été ajoutée en 1991 à la suite de la question : «Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.» En 1986, cette instruction se trouvait dans le guide accompagnant le questionnaire.

Le questionnaire abrégé (2A) du recensement de 1991, rempli par quatre ménages sur cinq, ne contenait qu'une seule question linguistique, celle sur la langue maternelle. Cette question était coiffée du titre Première langue apprise à la maison dans l'enfance. La question sur la langue parlée à la maison apparaissait dans le questionnaire complet (2B), remis à un ménage sur cinq. Ce questionnaire contenait quatre questions linguistiques; le titre Langue les précédait. La question sur la langue parlée à la maison figurait à la suite des deux questions sur la connaissance des langues (officielles et non officielles) et précédait la question sur la langue maternelle. En 1986, la question sur la langue parlée à la maison (question 18) précédait celle sur la connaissance des langues officielles (question 19), mais venait bien après celle sur la langue maternelle (question 6).

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Les modifications apportées à la collecte et au traitement des données touchent tant la langue maternelle que la langue parlée à la maison. D'abord, en 1991, les cases correspondant aux trois langues non officielles les plus répandues ont été supprimées du questionnaire. Sauf pour l'anglais et le français qu'il suffisait de cocher, les réponses devaient donc être écrites dans l'espace prévu; si le cas se présentait, jusqu'à deux langues pouvaient être saisies. Pour la première fois en 1991, ces réponses ont été codées par un procédé automatique. Cela a permis, entre autres choses, de réduire le temps nécessaire au codage et de résoudre le problème de classement qui affectait certaines catégories des langues autochtones et indo-iraniennes (voir à ce sujet la section Notes spéciales de la publication de 1986 intitulée Langue : Partie 1, no 93-102 au catalogue).

Des modifications ont aussi été apportées à la classification des langues utilisée dans les publications. En 1991, les familles des langues sino-tibétaines, des langues taï et des langues austro-asiatiques ont été ajoutées. De plus, certaines catégories résiduelles ont été rajoutées aux familles linguistiques : langues germaniques, n.i.a. (c'est-à-dire non incluses ailleurs); langues dravidiennes, n.i.a.; etc. Par ailleurs, en raison des très faibles effectifs, certaines langues autochtones, distinguées en 1986, ont été regroupées dans la catégorie Langues athapascanes, n.i.a. en 1991. Enfin, une modification importante a été apportée à la catégorie Langues algonquines, n.i.a. Celle-ci comprend en 1991 la langue oji-cri, alors qu'elle avait été attribuée soit au cri soit à l'oïbway en 1986.

Le nombre de non-réponses à la question sur la langue parlée à la maison est demeuré stable entre les recensements de 1986 et de 1991 (315 000 personnes). Quant à la proportion de non-réponses, elle est passée de 1,3 % à 1,2 %. Exception faite du Yukon, les taux provinciaux et territoriaux ont diminué entre 1986 et 1991.

Les non-réponses et les réponses non valides ont été corrigées lors du traitement des données. Une analyse sommaire révèle que cette opération n'a pas modifié sensiblement les distributions. Toutefois, la proportion des réponses assignées est comprise entre 5 % et 9,9 % pour le frison, le danois, l'islandais, le norvégien, le kurde, le singhalais, les langues sino-tibétaines, non incluses ailleurs (n.i.a.), le khmer, les langues austro-asiatiques, n.i.a., les langues sémitiques, n.i.a., le swahili, le cri, le montagnais-naskapi, les langues algonquines, n.i.a. et les langues wakashanes; entre 10 % et 14,9 % pour le gallois, le suédois, l'oïbway, le malécite, le tsimshian et les langues amérindiennes, n.i.a.; entre 15 % et 19,9 % pour les langues gaéliques et les langues africaines, n.i.a. De plus, la proportion des réponses assignées dépasse 20 % pour quatre langues : l'esclave du Nord (peau-de-lièvre), le mohawk, les langues salishennes et l'haïda. Les analystes sont priés d'utiliser les données sur ces langues avec prudence.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Le tableau suivant présente les principales catégories de réponses aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison. Les statistiques sont tirées du questionnaire complet (distribué à 20 % des ménages).

	Langue maternelle			Langue parlée à la maison		
	1981	1986	1991	1981	1986	1991
Population totale	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Réponses unique	97.8	96.6	98.8	97.8	95.4	98.2
Anglais	60.4	60.6	59.9	66.9	66.3	67.5
Français	25.2	24.3	24.1	24.2	23.2	23.0
Langues non officielles	12.2	11.6	14.8	6.6	5.9	7.7
Réponses multiples	2.2	3.4	1.2	2.2	4.6	1.8

On observe une hausse notable de la proportion de réponses uniques de 1986 à 1991, tant pour la langue maternelle que pour la langue parlée à la maison. Il s'ensuit, bien entendu, une baisse marquée du nombre et de la proportion de réponses multiples. Il est probable que ces changements soient en grande partie attribuable à l'ordre d'apparition des questions linguistiques dans le questionnaire complet. Les répondants auraient eu moins tendance à déclarer plus d'une langue aux questions sur la langue parlée le plus souvent à la maison et sur la langue maternelle lorsqu'ils pouvaient d'abord indiquer leurs connaissances langagières.

En 1991, les statistiques sur la langue maternelle tirées du questionnaire complet présentent des différences parfois importantes par rapport aux données provenant du questionnaire abrégé. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section Considérations relatives au contenu de la publication Langue maternelle : Données-échantillon (20 %), no 93-333 au catalogue.

Les modifications à certains aspects de la collecte et du traitement des données sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison rendent délicates les comparaisons dans le temps. Les utilisateurs sont donc invités à la prudence dans l'analyse des tendances.

### **Calcul de la médiane**

La façon d'estimer la médiane a changé de celle utilisée lors du dernier recensement et lors de la diffusion initiale des données sur le revenu du recensement de 1991 (Certaines statistiques sur le revenu, 93-331 au catalogue). La nouvelle procédure utilise un plus grand nombre de groupes et donne une estimation de la médiane beaucoup plus précise. Pour cette raison, la médiane calculée utilisant la nouvelle méthode de calcul diffère quelque peu de celle calculée avec la distribution montrée dans les publications.

### **Données sur le revenu**

Les revenus moyen et médian de même que l'erreur type de revenu moyen de la population de 15 ans et plus sont calculés seulement pour les personnes ayant un revenu, mais sont calculés pour toutes les familles de recensement et les ménages privés qu'ils aient ou non déclaré un revenu. Le revenu agrégé calculé à partir de ces données doit être utilisé avec prudence puisque les moyennes ont été calculées à partir d'un groupe de données non publiées.

Les répartitions des tranches du revenu total et du revenu d'emploi selon certaines caractéristiques pour la population de 15 ans et plus, les familles de recensement, les personnes hors famille, les famille économiques, les personnes seules et les ménages privés, pour le Canada, les provinces et les territoires, sont publiées dans d'autres bulletins.

Les statistiques du recensement sur le revenu sont sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Bien qu'une telle variabilité d'échantillonnage puisse être assez petite pour de grands groupes de population, ses effets ne peuvent être ignorés dans le cas de très petits sous-groupes de population dans une région ou dans une certaine catégorie. Il en est ainsi parce que, toutes choses étant égales par ailleurs, plus petite est la taille de l'échantillon, plus grande est l'erreur. C'est pour cette raison que les données sur le revenu dans les régions où la population non institutionnelle était de moins de 250 habitants ont été supprimées. De plus, pour les secteurs de dénombrement, les répartitions de revenu ainsi que leurs statistiques sont supprimées lorsque 100 personnes, familles ou ménages sont impliqués. Par contre, là où les statistiques ne sont pas supprimées mais sont néanmoins fondées sur des totaux relativement petits, nous conseillons fortement aux lecteurs d'être prudents dans l'utilisation et l'interprétation de ces statistiques.

### **Nombre de semaines travaillées**

Les données concernant le nombre de semaines travaillées en 1990 doivent être utilisées avec circonspection pour les catégories 40 à 48 semaines et 49 à 52 semaines, car certains répondants ont tendance à exclure leurs congés payés de

Concernant les sources de la BDIET...

---

vacances ou pour autres raisons de leurs semaines de travail, alors que ces congés devraient être inclus. Ainsi, la catégorie 49 à 52 semaines peut être sous-estimée.

### Activité

Les concepts de l'activité au recensement n'ont pas changé entre 1986 et 1991. Par contre, le traitement des données a été modifié, ce qui a entraîné quelques différences. Au recensement de 1991, une question sur la fréquentation scolaire était posée. Cette question n'a pas été posée au recensement de 1986. Elle était utilisée pour le contrôle de la variable de l'activité, plus spécifiquement le chômage. Par conséquent, ces différences de traitement affectent la population en chômage et sont en grande partie concentrées dans le groupe d'âge des 15 à 19 ans. Le tableau ci-dessous indique l'ampleur de cet effet sur les données, au niveau du Canada.

### Activité, recensement du Canada de 1991

<b>Canada</b>	<b>Recensement de 1991 (chiffres publiés en 1991)</b>	<b>Recensement de 1991 (selon le dépouillement de 1986)</b>
Population active de 15 ans et plus	14,474,940	14,535,850
Personnes occupées	13,005,505	13,005,500
Chômeur(euse)s	1,469,440	1,530,350
Inactifs	6,829,795	6,768,885
Population active de 15-19 ans	904,370	948,260
Personnes occupées	766,260	766,260
Chômeur(euse)s	138,110	182,005
Inactifs	967,865	923,965
Populations active de 20 ans et plus	13,570,575	13,587,590
Personnes occupées	12,239,240	12,239,245
Chômeur(euse)s	1,331,330	1,348,350
Inactifs	5,861,940	5,844,925

## Source des données

Le développement des données familiales régionales est basé sur le concept de la famille de recensement. Ce concept, spécifique à Statistique Canada, est semblable au concept traditionnel d'une famille. Cependant, les données familiales régionales incluent le(s) parent(s) et les enfants «célibataires» (selon la déclaration d'impôt) qui habitent le même domicile, tandis que les familles de recensement n'incluent que les enfants jamais mariés qui habitent avec leur(s) parent(s).

Débutant avec l'année d'imposition 1992, les couples en union libre furent reconnus comme une catégorie séparée sur le formulaire d'impôt général T1. Par conséquent, la couverture de familles époux-épouse (dans lesquelles sont incluses les familles en union libre) est très élevée – 99,8 % en 1993. Cette comparaison fut effectuée en se servant des estimations de la population provenant de la Division de démographie, Statistique Canada.

L'univers de départ pour l'élaboration des unités familiales comprend toutes les personnes ayant produit une déclaration de revenus (les déclarants) pour l'année de référence. Cet univers de départ comprend approximativement les deux tiers de la population canadienne. Les unités familiales sont élaborées à partir des renseignements tirés des déclarations soumises par les membres déclarants de la famille.

Dans un premier temps, on procède à l'appariement des membres déclarants de la famille incluant les enfants, à l'aide de liens communs (p. ex. le même nom, la même adresse, le numéro d'assurance sociale du conjoint). On examine alors l'unité familiale ainsi formée pour déterminer si celle-ci est complète. Lorsqu'il y a indication qu'un ou plusieurs des membres de la famille manquent (il peut s'agir d'enfants), ces derniers sont imputés. Les autres déclarants qui n'ont pas été appariés au cours du processus de constitution d'une famille sont considérés comme étant des personnes hors famille.

Les personnes hors famille n'habitent ni avec un conjoint, ni avec un enfant. Il se peut qu'ils habitent avec une famille à laquelle ils sont apparentés (p. ex. un beau-frère, un cousin, un grand-parent) ou à laquelle ils ne sont pas apparentés (p. ex. locataire, co-chambreur). Il se peut aussi qu'ils habitent soit avec une autre personne non-apparentée ou soit seuls.

De ce processus résulte une base de microdonnées dont les effectifs s'approchent de la population totale du Canada. Cette banque de données renferme de l'information sur les différentes sources de revenu (information obtenue auprès des déclarants), ainsi que divers indicateurs démographiques (obtenus autant auprès des déclarants que des non-déclarants imputés).

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Arrondissement**

Les comptes sont arrondis au plus près multiple de 10. Les médianes sont arrondies à 100 \$ près. Les agrégats de revenu sont arrondis à 1 000 \$ près.

### **Qualité des données**

Les données qui apparaissent dans les tableaux proviennent directement de la banque de données. L'information sur les revenus est obtenue auprès des déclarants ainsi que leur conjoint ou dépendant(s) non-déclarants.

Les estimations dérivées de la banque de données se rapprochent des estimations obtenues par comptes de population. Les taux de couverture selon le genre de famille de la population dans cette banque de données sont rapportés ci-dessous.

Concernant les sources de la BDIET...

<b>Taux de couverture Comparaison entre le T1FF et les estimations de la population selon le genre de famille</b>				
	<b>Familles époux- épouse</b> (y exclus le Yukon et les T.N.-O.)	<b>Unions libres</b>	<b>Familles monoparent ales</b> (y exclus le Yukon et les T.N.-O.)	<b>Personnes hors famille</b> (y exclus le Yukon et les T.N.-O.)
T1FF 1990	6 211 720	526 400	1 055 820	4 193 170
Estimation de la population 1991	6 524 900	726 950	972 500	4 047 000
Couverture	95,2 %	72,4 %	108,6 %	103,6 %
T1FF 1991	6 284 410	556 820	1 128 920	4 263 560
Estimation de la population 1992	6 579 300	752 510	986 000	4 246 000
Couverture	95,5 %	74,0 %	114,5 %	100,4 %
T1FF 1992	6 491 240	773 910	1 087 250	4 322 330
Estimation de la population 1993	6 632 400	778 020	999 500	4 217 000
Couverture	97,9 %	99,5 %	108,8 %	102,5 %
T1FF 1993	6 658 760	865 940	1 151 580	4 367 590
Estimation de la population 1994	6 771 100	903 600	1 026 100	4 271 000
Couverture	98,3 %	95,8 %	112,2 %	103,2 %

Sources : Statistique démographique annuelle (numéro 91-213 au catalogue); Revenu des familles, familles de recensement (numéro 13-208 au catalogue); Estimations intercensitaires révisées de la population et des familles au 1<sup>er</sup> juillet 1971-1991 (numéro 91-537 au catalogue); T1 Family File (T1FF, fichier à 100 %, données non-publiées).

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Nota : Il n'y a pas une correspondance exacte entre les dates des comptes tirés du T1FF et des estimations de la population. Pour cette raison, les comptes du T1FF sont comparés aux estimations de la population de juillet de l'année suivante, puisque les déclarations d'impôt sont complétés au printemps suivant la fin de l'année d'imposition.

La comparaison des revenus médians familiaux basés sur les impôts (T1FF) et basés sur l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de Statistique Canada est démontrée au tableau suivant.

Année	Revenu médian, toutes familles		Ratio (T1FF/EFC)
	T1FF	EFC	
1989	41 100	43 547	94,4 %
1990	42 700	45 125	94,6 %
1991	42 900	45 515	94,3 %
1992	43 500	46 479	93,6 %
1993	42 900	45 783	93,7 %

*Nota : Ces médianes T1FF sont puisées de la banque de données décrite dans le présent document; les médianes de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) proviennent de la publication annuelle 13-208, Revenu des familles, familles de recensement. Puisque la EFC exclut les Territoires, elles ont été exclues aussi des données T1FF ci-haut.*

## Géographie

On peut se procurer les tableaux sur les familles pour les secteurs géographiques suivants :

- a) le Canada
- b) les provinces et les territoires
- c) les régions métropolitaines de recensement (RMR)
- d) les Divisions de recensement (DR)
- e) la géographie postale
  - codes postaux ruraux non inclus dans une ville
  - total de ville
  - codes postaux ruraux inclus dans une ville
  - services de banlieue
  - routes rurales
  - Régions de tri d'acheminement (RTA) urbaines
  - itinéraires de facteur
- f) secteurs définis par l'utilisateur

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, *laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données de forme standard*. Pour obtenir de telles données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes.

*Nota* : Les itinéraires de facteur dans la banque de données 1993 furent codés à partir d'un fichier de Postes Canada en date d'avril 1995.

## Tableau 1 : Tableau sommaire

- Compte des déclarants
- Comptes des déclarants et des dépendants par groupe d'âge : moins de 15 ans, 15 à 64 ans, 65 ans et plus et total
- Comptes de toutes familles (familles époux-épouse + familles monoparentales) et du nombre de personnes dans les familles; des comptes semblables sont aussi montrés pour les familles époux-épouse, les familles monoparentales et les personnes hors famille
- Revenu total médian et revenu total par capita pour toutes familles, pour les familles époux-épouse, les familles monoparentales et les personnes hors famille
- Comptes de toutes les familles ayant un revenu d'emploi, de personnes hors famille ayant un revenu d'emploi, et les revenus d'emploi médians
- Comptes de familles époux-épouse avec un ou deux soutiens, de familles avec le père comme soutien, de familles avec la mère comme soutien, et le revenu d'emploi médian de ces familles
- Comptes de toutes familles et de personnes hors famille recevant des paiements de transfert et le montant moyen des paiements de transfert
- Comptes de familles avec au moins un membre de la famille dans la population active; le nombre de familles recevant l'assurance-chômage et le montant moyen reçu; comptes de personnes hors famille dans la population active, de ceux recevant l'assurance-chômage et le montant moyen reçu

## Glossaire

*Nota : tous les montants de revenu sont des montants bruts, sauf les cinq catégories de revenu d'emploi autonome et le revenu de location*

### **Âge**

Calculé en date du 31 décembre de l'année de référence.

### **Agrégats de revenu**

Arrondis au 1 000 \$ près.

### **Autres pensions**

Cette catégorie comprend tous revenus de pensions autres que les prestations de sécurité-vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec.

### **Autres revenus**

Comprend les revenus nets de location, les pensions alimentaires, les revenus de société en commandite simple, les revenus d'un REÉR, les indemnités de retraite, les bourses d'étude, les montants reçus en vertu d'un régime de prestations supplémentaires de chômage (un régime de salaire annuel garanti), les versements effectués en vertu d'un contrat de rente à versements invariables, ainsi que tout autre genre de revenu imposable non inclus ailleurs. À compter de l'année 1992, cette variable inclut aussi le revenu imputé des époux imputés, tel qu'identifié dans la déclaration de l'époux déclarant.

### **Conjoint**

L'époux ou l'épouse dans une famille époux-épouse.

### **Crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services (TPS)**

Comprend tous les montants reçus en vertu de ce programme.

### **Crédit d'impôt provincial**

est un crédit remboursable versé à l'individu par la province/le territoire (Manitoba, Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest) dans laquelle il/elle habite au 31 décembre de l'année fiscale en question.

### **Déclarants et dépendants**

Ceci représente une estimation de la population totale, basée strictement sur les déclarations d'impôts. Ces comptes sont arrondis au 10 près.

### **Dividendes**

Montants déclarés comme dividendes provenant de corporations canadiennes imposables (la ligne 120 de la déclaration de revenus des particuliers après déflation afin de refléter les montants reçus).

### **Division de recensement (DR)**

est une région géographique établie selon une loi provinciale, à un niveau hiérarchique entre les cités et villes et la province — par exemple, les comtés, les municipalités régionales de comté (au Québec), les municipalités régionales, les divisions et autres genres de recoupements géographiques.

À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, les lois provinciales n'établissent pas ces régions géographiques, mais ont été créées par entente entre Statistique Canada et les autorités provinciales.

### **Enfants**

dans les familles époux-épouse et les familles monoparentales, désigne les déclarants ou personnes imputées; les enfants déclarants sont «célibataires» n'ayant pas d'enfants.

**Enfants déclarants**

jusqu'à 1988 inclusivement, désigne seulement les personnes de moins de 30 ans. Cette restriction d'âge ne concerne pas les données de 1989 et des années suivantes.

**Ensemble des familles**

comprend autant les familles époux-épouse que les familles monoparentales.

**Famille à deux soutiens**

Famille époux-épouse où les conjoints ont tous deux un revenu d'emploi non négatif.

**Famille à un soutien**

Famille époux-épouse où un seul des conjoints touche un revenu d'emploi non négatif, ou famille monoparentale où le parent touche un revenu d'emploi non négatif.

**Famille dans la population active**

se compose de toutes familles où au moins un membre déclare un revenu d'emploi (traitement, salaire, commission ou revenu d'emploi autonome) ou bien un revenu d'assurance-chômage.

**Famille déclarant un revenu**

Une famille est énumérée pour une source de revenu lorsque celle-ci est perçue par au moins un de ses membres. Les familles et les individus peuvent déclarer plus d'une source de revenu.

**Famille époux-épouse**

Il s'agit d'un homme et d'une femme vivant ensemble à la même adresse. (Comprend aussi les hommes et les femmes vivant en union libre.)

**Famille monoparentale**

Famille comptant un seul parent, homme ou femme, et au moins un enfant.

**Indice canadien**

Variable, pour la région concernée, exprimée en pourcentage de la même variable pour le Canada (Canada = 100).

**Indice provincial**

Variable, pour la région concernée, exprimée en pourcentage de la même variable pour la province (Province = 100).

**Intérêts**

Revenus indiqués à la ligne 121 de la déclaration de revenus des particuliers. Ceci comprend les intérêts des dépôts bancaires, des Obligations d'épargne du Canada, des bons du trésor, des rentes viagères, des fonds mutuels, des polices d'assurance-vie et tous investissements étrangers.

**Médiane**

Chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactement la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié lui sont égaux ou inférieurs. Dans les tableaux de données, les revenus médians sont arrondis à 100 \$ près. Sauf pour le revenu total, les zéros ne sont pas inclus dans le calcul des médianes.

**Paiements de transfert**

Aux fins du présent produit d'information, les paiements de transfert sont ceux que les gouvernements fédéral et provinciaux ou certains organismes versent aux particuliers : assurance-chômage, crédits d'impôt pour la TPS, les prestations fiscales pour enfants, les prestations de sécurité-vieillesse, les régime de pensions du Canada/rentes du Québec, autres pensions (privés), le revenus non imposables et les crédits d'impôt provinciaux remboursables. Dans ces cas, les particuliers reçoivent ces paiements sans fournir, en retour, aucun bien ni service.

**Parent**

Déclarant indiquant un ou des enfants à charge et si au moins un enfant est apparié à la famille ou, encore, imputé.

**Pension alimentaire**

Inclue les paiements qu'un ex-conjoint verse à l'autre ex-conjoint, pour les couples qui sont séparés ou divorcés.

**Personne hors famille**

Personne n'habitant pas avec un conjoint ou un enfant ou un parent, avec exception : l'exception à la catégorie des parents est relié à l'état matrimonial de l'enfant; seuls les enfants se déclarant «célibataires» seront traités comme enfants de la famille; les autres seront classés personnes hors famille.

**Personne imputée**

Personne non déclarante. Peut être reliée à un déclarant; il peut s'agir d'une épouse, d'un enfant.

**Personnes**

Dans les familles époux-épouse, comprend les conjoints et les enfants; dans les familles monoparentales, comprend le parent et les enfants; pour ce qui est des personnes hors famille, comprend le nombre de tels individus.

**Population active**

Toutes les personnes qui déclarent un revenu d'emploi (traitements, salaires, commissions ou revenu d'emploi autonome) ou des prestations d'assurance-chômage.

**Prestations d'assurance-chômage**

Comprend toute prestation, sans égard à la raison (perte d'emploi, maternité, maladie, etc.).

**Prestations fiscales pour enfants**

Ces prestations remplacent les allocations familiales et les crédits remboursables et non-remboursables d'impôt pour enfants. Ces prestations sont un supplément pour les personnes avec au moins un enfant à charge, et sont basées sur le revenu familial et le nombre d'enfants à charge.

**RTA**

Région de tri d'acheminement : un terme postal indiquant une région géographique identifiée par les trois premiers caractères du code postal (p. ex. J8Y ou V5R). Dans chaque RTA se retrouvent plusieurs codes postaux classifiés selon le mode de livraison du courrier, y inclus : une adresse résidentielle précise, une adresse commerciale précise, une route rurale en banlieue, une case postale en banlieue (service de banlieue), une case postale dans un bureau de poste ou la poste restante. Les adresses incluses dans les données pour une RTA sont les adresses résidentielles; les données sont pour les personnes vivant dans la RTA. Les adresses non résidentielles sont agrégées et incluses sous la catégorie «autre» pour la cité ou ville.

**Rapport de dépendance d'assurance-chômage**

Une façon de mesurer la dépendance régionale sur l'assurance-chômage. Montant d'argent reçu en prestations d'assurance-chômage pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi pour la région dont il est question.

**Rapport de dépendance économique (RDÉ)**

représente le montant d'argent reçu en paiements de transfert pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi.

**Région de tri d'acheminement (RTA)**

Voir «RTA»

**Régions définies par l'utilisateur**

Les utilisateurs peuvent recevoir des données sur la famille pour des régions qui ne sont pas définies parmi nos régions standard. Pour obtenir de telles informations, il s'agit de vous fournir une liste détaillée de tous les codes postaux faisant partie de cette région «spéciale» et nous agrégerons les données statistiques.

**Région métropolitaine de recensement (RMR)**

Le concept général d'une RMR est d'une région urbaine très large, y inclus les régions urbaines et rurales avoisinantes formant partie d'un même centre économique et social.

**Revenu de la population active**

Comprend le revenu d'emploi (traitements, salaires, commissions et revenu net d'un emploi autonome) et les prestations d'assurance-chômage.

**Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec (RPC/RRQ)**

Des plans d'assurance sociale à contribution obligatoire, établies pour protéger les travailleurs et leurs familles contre la perte de revenu due à la retraite, l'invalidité ou le décès.

**Revenu de placements**

Total des revenus de dividendes déclarés à la ligne 120 de la déclaration de revenus des particuliers (après déflation afin de refléter les montants reçus) et des intérêts et autres revenus de placements déclarés à la ligne 121.

**Revenu d'emploi**

Comprend les traitements, salaires et commissions ainsi que le revenu net d'emploi autonome.

**Revenu d'emploi autonome**

Comprend les revenus nets d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture, et de pêche.

**Revenu d'un REÉR**

Comprend tout retrait d'un placement du genre REÉR.

**Revenu d'une société en commandite simple**

est le revenu net (ou revenu brut moins les dépenses) d'une société en commandite simple où le partenaire est membre passif ou non-actif avec une responsabilité quant aux dettes de la société limitée à son investissement.

### **Revenu négatif**

Concerne habituellement le revenu net provenant d'un emploi autonome, le revenu net de location et le revenu net de société en commandite simple. Un revenu négatif est un revenu net inférieur à zéro, c'est-à-dire que les dépenses sont plus élevées que le revenu, ce qui amène un revenu (net) négatif.

### **Revenu net de location**

est le revenu reçu ou gagné de la location de biens immobiliers, moins les coûts et dépenses.

### **Revenu non imposable**

Comprend les indemnités de remplacement de revenu/d'accident de travail, les indemnités d'assistance sociale, les suppléments de revenu garanti, les allocations versées au conjoint, les crédits de taxe provinciale remboursables. D'autres sources de revenu sont aussi non imposables, mais sont présentées dans des catégories distinctes (p. ex. crédit d'impôt pour la TPS, prestations fiscales pour enfants).

### **Revenu non négatif**

Revenu égal ou supérieur à zéro.

### **Revenu total**

*À partir de 1990, la variable **Revenu total** a été modifiée pour inclure le crédit pour la taxe sur les produits et services, lequel remplaçait le crédit pour la taxe fédérale de ventes (en 1991, ce dernier n'existait plus). De plus, les revenus non-imposables et les crédits d'impôts provinciaux sont inclus pour la première fois avec les données de 1990. Cette catégorie comprend : les suppléments de revenu garanti, les allocations au conjoint, les indemnités pour accidents de travail, les indemnités d'assistance sociale et les crédits d'impôt provinciaux. En 1992, le **Revenu total** fut changé encore pour inclure le revenu des conjoints non-déclarants, tel qu'identifié par le conjoint déclarant. Les utilisateurs qui désirent comparer les données actuelles à celles des années antérieures doivent tenir compte de ces changements.*

Le revenu total se compose des revenus provenant des sources suivantes :

Revenu de la population active

    Revenu d'emploi

        Traitements/salaires/commissions

        Revenu net d'emploi autonome

    Prestations d'assurance-chômage

Revenu de pension

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Prestations de Sécurité-vieillesse  
Prestations du Régime des pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec  
Pensions de retraite (pensions privées)  
Revenu d'allocation familiale (jusqu'à et incluant 1992)  
Intérêts ou autres revenus de placements  
Revenu de dividendes  
Revenu d'une société en commandite simple  
Revenu net de location  
Autres revenus (par exemple les pensions alimentaires)  
Revenus de REÉR  
Revenu d'un époux non-déclarant (depuis 1992)  
Crédit pour la taxe fédérale de ventes (1989-1990)  
Crédit pour la taxe sur les produits et services (depuis 1990)  
Crédits d'impôt pour les enfants (jusqu'à et incluant 1992)  
Prestation fiscale pour enfants (depuis 1993)  
Autres revenus non imposables (depuis 1990)  
    Indemnités pour accidents de travail  
    Indemnités d'assistance sociale  
    Suppléments de revenu garanti  
    Allocations versées au conjoint  
Crédits remboursables de taxe provinciale en Ontario, au Québec, au Manitoba (depuis 1990), en Colombie-Britannique et aux Territoires du Nord-ouest (depuis 1993)

*Les sommes qui ne font pas partie du revenu total tel que définit ci-dessus sont les indemnités d'incapacité versées aux anciens combattants et les pensions à leurs personnes à charge, les sommes gagnées à la loterie et les gains en capital.*

### **Revenu total de la famille**

Comprend la somme du revenu total de tous les membres déclarants de la famille (voir «Revenu total»). Depuis les données pour 1992 sont aussi inclus les revenus des conjoints imputés; cette information nous provient du conjoint déclarant.

### **Sécurité-vieillesse**

fait partie du programme de la sécurité-vieillesse du gouvernement fédéral, lequel offre une certaine sécurité financière aux aînés canadiens. Toutes personnes au Canada âgées de 65 ans et plus, qui sont citoyens canadiens ou résidents à statut légal, peuvent qualifier pour une pleine pension de sécurité-vieillesse, selon le nombre d'années de résidence au Canada après avoir atteint 18 ans.

Concernant les sources de la BDIET...

---

**Totaux**

sont arrondis indépendamment et ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

**Traitements, salaires et commissions**

Comprend les rémunérations et commissions tirées d'un emploi selon les feuillets T4, ainsi que les indemnités de formation, les pourboires et les gratifications.

**Nous invitons vos commentaires**

Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits pour satisfaire les besoins de nos clients. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel que nous puissions bénéficier de vos commentaires sur la qualité et la présentation de nos produits. Si, en tant qu'utilisateurs de données, vous avez des suggestions à nous faire à cet égard, nous les accepterons volontiers.

**Avez-vous besoin de renseignements additionnels ?**

Si c'est le cas, veuillez nous en faire part. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. Vous pouvez aussi communiquer avec l'un de nos bureaux régionaux, dont la liste figure ci-dessous.

Division des données régionales et administratives  
STATISTIQUE CANADA  
14<sup>e</sup> étage, section C  
Immeuble R.-H.-Coats  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

Service à la clientèle: (613) 951-9720  
Télécopieur: (613) 951-4745

Concernant les sources de la BDIET...

---

**Enquête sur la population active**

(Voir " Pour plus de renseignements...)

### *L'Enquête sur l'équipement ménager (EÉM)*

**N.B.** La plupart des notes suivantes ont été extraites des catalogues 64-202 et 13-218. Pour de plus amples détails, veuillez consulter ces publications.

Statistique Canada a mené l'enquête sur l'équipement ménager à toutes les années depuis 1948. L'enquête sur l'équipement ménager est menée au printemps en tant que supplément de l'enquête mensuelle sur la population active utilisant deux tiers de l'échantillon régulier. Le contenu de l'enquête a sans cesse varié pour répondre aux besoins des analystes, des responsables d'études de marché et des décisionnaires. On continue de faire régulièrement la rotation d'un grand nombre d'articles pour recueillir des données sur le plus grand nombre d'articles ménagers possibles.

#### **Ce CD ROM BDIET présente quelques résultats des enquêtes de 1990 à 1995.**

Les données de 1990 à 1994 sont des données révisées. Ces révisions ont été faites pour tenir compte de l'adoption des données du recensement de 1991 comme base, du rajustement des estimations de la population découlant du sous-dénombrement net dans le cadre du recensement et de l'inclusion des résidents non-permanents. Pour plus de détails voir "Changements apportés en 1995 sur l'EÉM".

#### **L'enquête**

L'enquête sur l'équipement ménager (EÉM) est effectuée comme supplément à l'enquête mensuelle sur la population active à chaque printemps. En 1995, elle a été menée en mai et elle ne visait que les deux tiers (environ 38 000 ménages) de l'échantillon de l'enquête sur la population active .

#### **Champ de l'enquête**

L'échantillon de l'enquête sur la population active est conçu de façon à représenter la quasi-totalité des ménages au Canada, à l'exception des ménages demeurant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, des ménages habitant les réserves indiennes, les terres de la Couronne et des pensionnaires d'institutions.

Concernant les sources de la BDIET...

---

Dans ce CD ROM, seuls les ménages demeurant dans des **logements privés** ordinaires sont représentés. Ainsi, outre les exceptions signalées ci-dessus, les ménages suivants ne sont pas compris non plus:

- i) les ménages habitant des camps militaires;
- ii) les ménages collectifs tels que ceux qui résident dans des hôtels, de grandes pensions, des clubs, des camps de bûcherons et des baraquements de travailleurs; et
- iii) les ménages privés demeurant dans des roulottes, des chalets d'été, sur des bateaux, etc.

### **Plan de l'échantillon**

On trouvera une description détaillée du plan de sondage, qui repose sur un échantillonnage aléatoire à grappes stratifiées à plusieurs degrés, dans la publication intitulée **Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada, 1984-1990**, n° 71-526 au catalogue.

### **Collecte et traitement des données**

En 1995, les données de l'EÉM ont été recueillies pour la première fois au moyen d'interviews assistées par ordinateur (IAO). Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on utilise les IAO depuis environ un an déjà; l'application de saisie des données sur l'EÉM a été ajoutée au programme de l'EPA. Grâce aux IAO, l'interviewer lit la question affichée à l'écran et choisit la réponse qui convient. Des vérifications intégrées et des questions de type "passez à" ont permis d'améliorer la qualité des données et de réduire le temps de traitement.

Les interviewers ont dénombré tous les membres des ménages choisis et ont posé aux personnes de 15 ans et plus des questions sur leur activité pendant la semaine précédente. Ils ont ensuite demandé à un membre responsable du ménage l'information sur les caractéristiques du logement et sur certains articles ménagers.

Bien que les données sur l'équipement ménager aient été recueillies en mai, d'autres données sont tirées de l'enquête sur la population active effectuée un mois plus tôt, soit en avril. Ce mois-là, on a mené une autre enquête supplémentaire, l'enquête sur les finances des consommateurs. Étant donné que les deux enquêtes supplémentaires, équipement ménager et finances des consommateurs, visaient le même sous-échantillon de l'enquête sur la population active, nous avons pu les traiter ensemble. La base commune de données comprenait les caractéristiques démographiques et autres des ménages provenant du fichier de données de l'enquête d'avril sur la population active.

Le traitement et le contrôle des données sur la population active ont été faits en conformité des méthodes de l'enquête sur la population active. Les données ont été chargées dans l'ordinateur et couplées avec les résultats de l'enquête d'avril sur la population active. L'ordinateur a ensuite vérifié la cohérence et l'exhaustivité de chacun des enregistrements.

### **Fiabilité des estimations**

Les estimations présentées dans ce CD ROM sont tirées d'une enquête-échantillon. Une estimation fondée sur ce genre d'enquête peut comporter deux types d'erreurs: les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population seulement. Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir et de conserver à toutes les étapes du traitement une réponse (valeur) exacte ou réelle pour chaque unité échantillonnée à cause de certains facteurs comme la non-réponse, les erreurs de réponse et les erreurs de traitement. La fiabilité d'une estimation d'enquête est donc fonction de l'effet conjugué des erreurs non dues à l'échantillonnage et des erreurs d'échantillonnage.

### **Effets de la taille d'échantillon sur les estimations des Régions Métropolitaines de Recensement (RMR)/Régions Économiques (RE)**

La taille limitée de l'échantillon et la variabilité d'échantillonnage font que les estimations pour les RMR/RE sont moins fiables et sont sujettes à de plus grandes erreurs que les estimations provinciales et nationales. En particulier, **Statistique Canada indique que les comparaisons entre les RMR/RE sont à éviter**, puisque les différences peuvent être non significatives une fois prise en compte l'erreur-type des estimations.

Pour obtenir plus de détail sur les frontières de chaque Régions Économiques (RE) et Régions Métropolitaines de Recensement (RMR), voir la section intitulée "Frontières des Régions Économiques (RE) et des Régions Métropolitaines de Recensement (RMR).

## **CHANGEMENTS APPORTÉS EN 1995 SUR L'EÉM**

En janvier 1995, un nouveau plan d'échantillonnage et un système de pondération modifié ont été appliqués à l'EPA. Pour plus de détails sur ces changements, prière de consulter les articles vedettes des numéros d'octobre 1994, de décembre 1994 et de janvier 1995 du rapport intitulé *La population active* (n° 71-001 au catalogue). Un résumé de ces changements, qui ont influé sur l'EÉM, figure ci-après.

### **Plan de sondage**

Le nouveau plan de sondage inclus maintenant dans l'enquête les personnes qui résident au Canada et qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des immigrants reçus. Spécifiquement, les groupes de personnes suivant sont inclus:

- les demandeurs du statut de réfugiés;
- les étudiants venant d'autres pays qui fréquentent une école au Canada et qui détiennent un permis d'étudiant;
- les personnes venant d'autres pays qui séjournent au Canada et qui détiennent un permis de travail;
- les personnes qui séjournent au Canada et qui détiennent un permis ministériel; et
- les personnes nées à l'étranger qui sont à la charge de celles faisant partie de l'une des quatre catégories précédentes.

Le nouveau plan prévoit un moins grand nombre de grappes et un plus grand échantillonnage dans les régions urbaines (comme en font foi les articles vedettes de la publication n° 71-001 au catalogue).

### **Pondération**

Les estimations de la population sont maintenant fondées sur le recensement de 1991 plutôt que sur celui de 1986.

Les estimations de la population englobent maintenant les résidents non permanents.

Une nouvelle méthode de prise en compte de la non-réponse des ménages tient compte des modèles de non-réponse qui varient selon le nombre de mois au cours desquels les ménages sont demeurés dans l'échantillon.

Les estimations relatives aux ménages sont fondées sur le système de pondération de l'EPA.

### **Taille de la région de résidence**

La classification des régions urbaines se fonde maintenant sur la population du recensement de 1991 à l'intérieur des limites du recensement de 1996. Auparavant, elle se fondait sur la population du recensement de 1986 à l'intérieur des limites du recensement de 1981.

**Révision des estimations de l'enquête sur l'équipement ménager.** Les données de l'EÉM ont été révisées pour la période comprise entre 1981 et 1994. Ces révisions traduisent l'adoption des données du recensement de 1991 comme base, le rajustement des estimations de la population découlant du sous-dénombrement net dans le cadre du recensement, l'inclusion des résidents non permanents et l'utilisation d'une procédure de pondération fondée sur la méthode de pondération de l'EPA. À compter de 1995, toutes les analyses sont fondées sur les séries de données révisées.

### **Définitions**

**Logement.** Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou escalier commun à l'intérieur. Un logement privé peut être occupé par une personne, une famille ou un autre petit groupe de personnes (une maison individuelle ou un appartement).

**Ménage.** Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés. La ou les personnes qui occupent un logement privé constituent un ménage privé.

**Revenu du ménage.** Le revenu du ménage se compose de tous les revenus reçus par tous les particuliers âgés de 15 ans et plus qui, au moment de l'enquête, constituaient un ménage. Les données sur le revenu ont été recueillies auprès de chaque membre et considérées comme une partie du revenu du ménage, même si certains membres du ménage avaient appartenu à un autre ménage pendant une partie ou la totalité de l'année civile précédente. En outre, on n'a effectué aucun retrait ou ajustement pour tenir compte du revenu des personnes qui avaient été membres du ménage pendant une partie de l'année et qui ont cessé d'en faire partie pour cause de mariage, de décès ou toute autre raison.

Le revenu individuel comprend toutes les recettes en espèces provenant des sources suivantes: salaires et traitements (avant déductions des impôts, des pensions, etc.), solde et indemnités militaires, revenu net provenant d'un emploi autonome (y

## Concernant les sources de la BDIET...

---

compris le revenu net agricole ou provenant de l'exercice d'une profession et le revenu net provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires), revenus de placements (tels que revenu d'intérêts, de dividendes et de loyers), transferts du gouvernement (tels que les prestations fiscales pour enfants, les pensions de sécurité de la vieillesse), les pensions de retraite et rentes, et revenus divers (bourses d'études, pensions alimentaires, etc.).

**Gains non comptés comme revenus.** Sont exclus du revenu: les gains et pertes au jeu, les sommes globales héritées au cours de l'année, les gains ou les pertes de capital, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôts sur le revenu, les prêts reçus, les prêts remboursés à un particulier agissant comme prêteur, les règlements forfaitaires en matière d'assurance, les remboursements de l'impôt foncier ou d'autres impôts ainsi que les avantages en nature comme les repas gratuits et le gîte, ou encore la nourriture et le combustible produits sur sa propre ferme.

**Genre de logement.** Concerne la construction du logement proprement dite.

**Logement individuel non attenant** - Il s'agit ordinairement d'une maison individuelle, c.-à-d. d'une maison ne comprenant qu'un logement et non rattachée à un autre immeuble ou à une autre construction.

**Logement individuel attenant** - Chaque moitié d'une maison jumelée (ou double) et chaque section d'une maison en rangée ou de terrasse. Entrent également dans cette catégorie les logements individuels rattachés à une construction non résidentielle.

**Appartement** - Ce genre de logement comprend:

- i) les logements dans les immeubles d'appartements ou les appartements-hôtels;
- ii) les logements dans les duplex ou les triplex, c'est-à-dire dans les immeubles où la division entre les logements est horizontale;
- iii) les logements dans des maisons transformées;
- iv) les pièces d'habitation situées au-dessus ou à l'arrière d'un magasin, d'un restaurant, d'un garage ou d'un autre commerce;
- v) les logements réservés aux concierges dans les écoles, les églises, les entrepôts, etc.; et
- vi) les logements privés pour employés dans les hôpitaux et les institutions.

Concernant les sources de la BDIET...

---

**Maison mobile** - Logement mobile conçu et construit pour être transporté (sur la route) sur son propre châssis et placé sur une fondation temporaire (blocs, pieux ou emplacement aménagé). On doit pouvoir le déménager.

**Condominium.** Un condominium est un immeuble résidentiel dans lequel chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété conjointe. L'immeuble doit constituer un condominium enregistré.

**Pièces.** Pour calculer le nombre de pièces dans un logement, on ne compte que les pièces servant ou pouvant servir à l'habitation, y compris les pièces occupées par les domestiques, les chambreurs et les membres des familles des chambreurs. Ne sont pas comptés comme pièces les salles de bains, les pièces d'entreposage, les corridors, les placards et les pièces uniquement utilisées à des fins commerciales. Les cuisines d'été, les solariums, les pièces au sous-sol ou au grenier ne sont comptés que s'ils sont complètement aménagés et peuvent servir à l'habitation pendant toute l'année. Les "petites cuisines" sont comptées si l'on y fait normalement la cuisine et si elles contiennent au moins des installations de cuisson (comme une cuisinière) et un évier ou une cuvette.

**Chambres à coucher.** Sont considérées comme "chambres à coucher" toutes les pièces meublées et utilisées comme telles, même si elles ne servent que de temps à autre (les chambres d'amis, par exemple). Les studios et autres pièces de séjour et repos ne le sont pas. Dans le cas des logements comptant une seule pièce (par exemple, les garçonnières), aucune "chambre à coucher" n'est reportée.

**Réparations au logement.** Tout travail visant à remettre le logement dans son état original. Ne sont pas compris les rénovations, ajouts, transformations ou améliorations souhaitables qui visent à améliorer le logement par rapport à son état original.

**Réparations majeures** - Tout travail nécessaire pour corriger des défauts importants au niveau de la structure du logement, de la plomberie et des systèmes d'électricité et de chauffage.

**Réparations mineures** - Tout travail nécessaire pour corriger des défauts au niveau de la surface et du revêtement du logement, de légers défauts au niveau de la plomberie et des systèmes d'électricité et de chauffage.

## **Frontières des Régions Économiques (RE) et des Régions Métropolitaines de Recensement (RMR)**

Une région économique est une unité géographique habituellement composée de plusieurs divisions de recensement à l'intérieur d'une province donnée. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, la province constitue une région économique par elle-même.

Puisque l'EÉM est une enquête supplémentaire à l'EPA, les estimations sur ce disque sont basées sur les frontières de régions économiques utilisées depuis le début de 1995 par l'Enquête sur la population active. En Colombie-Britannique, des régions économiques complètement nouvelles ont été adoptées en 1995. Comme il n'était pas possible de produire des estimations historiques comparables pour ces nouvelles régions de Colombie-Britannique, seulement les estimations de 1995 de la Colombie-Britannique ont été basées sur ces nouvelles frontières; les estimations de 1991 à 1994 ont été basées sur les frontières précédentes.

Le contenu des régions économiques utilisé pour ce disque est décrit dans la liste suivante:

### **Terre-Neuve**

- 010: Avalon Peninsula: Division du Recensement 01.
- 020: Côte-sud - Burin Peninsula: Division du Recensement 02 et 03.
- 030: Côte-ouest - Northern Peninsula - Labrador: Division du Recensement 04, 05, 09 et 10.
- 040: Notre Dame - Central Bonavista Bay: Division du Recensement 06, 07 et 08.

### **Île-du-Prince-Édouard**

- 110: Île-du-Prince-Édouard: Division du Recensement 01 Kings County, 02 Queens County et 03 Prince County

### **Nouvelle-Écosse**

- 210: Cape Breton: Division du Recensement 15 Inverness County, 16 Richmond County, 17 Cape Breton County et 18 Victoria County.
- 220: Côte-Nord: Division du Recensement 10 Colchester County, 11 Cumberland County, 12 Pictou County, 13 Guysborough County et 14 Antigonish County.
- 230: Annapolis Valley: Division du Recensement 05 Annapolis County, 07 Kings County et 08 Hants County.
- 240: Sud: Division du Recensement 01 Shelburne County, 02 Yarmouth County, 03 Digby County, 04 Queens County et 06 Lunenburg County.
- 250: Halifax: Division du Recensement 09 Halifax County.

### **Nouveau-Brunswick**

- 310: Campbellton - Miramichi: Division du Recensement 09 Northumberland County, 14 Restigouche County et 15 Gloucester County.
- 320: Moncton - Richibucto: Division du Recensement 06 Albert County, 07 Westmorland County et 08 Kent County.
- 330: Saint John - St. Stephen: Division du Recensement 01 Saint John County, 02 Charlotte County et 05 Kings County.
- 340: Frédéricton - Oromocto: Division du Recensement 03 Sunbury County, 04 Queens County et 10 York County.
- 350: Edmunston - Woodstock: Division du Recensement 11 Carleton County, 12 Victoria County et 13 Madawaska County.

### **Québec**

- 410: Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine: Division du Recensement 01 Les Îles-de-la-Madeleine, 02 Pabok, 03 La Côte-de-Gaspé, 04 Denis-Riverin, 05 Bonaventure et 06 Avignon.
- 415: Bas-Saint-Laurent: Division du Recensement 07 La Matapédia, 08 Matane, 09 La Mitis, 10 Rimouski-Neigette, 11 Les Basques, 12 Rivière-du-Loup, 13 Témiscouata et 14 Kamouraska.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

- 420: Québec: Division du Recensement 15 Charlevoix-Est, 16 Charlevoix, 20 L'Île-d'Orléans, 21 La Côte-de-Beaupré, 22 La Jacques-Cartier, 23 Communauté urbaine de Québec et 34 Portneuf.
- 425: Chaudière-Appalaches: Division du Recensement 17 L'Islet, 18 Montmagny, 19 Bellechasse, 24 Desjardins, 25 Les Chutes-de-la-Chaudière, 26 La Nouvelle-Beauce, 27 Robert-Cliche, 28 Les Etchemins, 29 Beauce-Sartigan, 31 L'Amiante et 33 Lotbinière.
- 430: Estrie: Division du Recensement 30 Le Granit, 40 Asbestos, 41 Le Haut-Saint-François, 42 Le Val-Saint-François, 43 Sherbrooke, 44 Coaticook et 45 Memphrémagog.
- 435: Montérégie: Division du Recensement 46 Brome-Missisquoi, 47 La Haute-Yamaska, 48 Acton, 53 Le Bas-Richelieu, 54 Les Maskoutains, 55 Rouville, 56 Le Haut-Richelieu, 57 La Vallée-du-Richelieu, 58 Champlain, 59 Lajemmerais, 67 Roussillon, 68 Les Jardins-de-Napierville, 69 Le Haut-Saint-Laurent, 70 Beauharnois-Salaberry et 71 Vaudreuil-Soulanges.
- 440: Montréal: Division du Recensement 66 Communauté urbaine de Montréal.
- 445: Laval: Division du Recensement 65 Laval.
- 450: Lanaudière: Division du Recensement 52 D'Autray, 60 L'Assomption, 61 Joliette, 62 Matawinie, 63 Montcalm et 64 Les Moulins.
- 455: Laurentides: Division du Recensement 72 Deux-Montagnes, 73 Thérèse-De Blainville, 74 Mirabel, 75 La Rivière-du-Nord, 76 Argenteuil, 77 Les Pays-d'en-Haut, 78 Les Laurentides et 79 Antoine-Labelle.
- 460: Outaouais: Division du Recensement 80 Papineau, 81 Communauté urbaine de l'Outaouais, 82 Les Collines-de-l'Outaouais, 83 La Vallée-de-la-Gatineau et 84 Pontiac.
- 465: Abitibi-Témiscamingue: Division du Recensement 85 Témiscamingue, 86 Rouyn-Noreta, 87 Abitibi-Ouest, 88 Abitibi et 89 Vallée-de-l'Or.
- 470: Mauricie - Bois-Francs: Division du Recensement 32 L'Irable, 35 Mékinac, 36 Le Centre-de-la Mauricie, 37 Francheville, 38 Bécancour, 39 Arthabaska, 49 Drummond, 50 Nicolet-Yamaska, 51 Maskinongé et 90 Le Haut-Saint-Maurice.
- 475: Saguenay-Lac-Saint-Jean: Division du Recensement 91 Le Domaine-du-Roy, 92 Maria-Chapdelaine, 93 Lac-Saint-Jean-Est et 94 Le Fjord-du-Saguenay.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

480: Côte-Nord: Division du Recensement 95 La Haute-Côte-Nord, 96 Manicougan, 97 Sept-Rivières- Caniapiscau et 98 Minganie-Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

490: Nord-du-Québec: Division du Recensement 99 Territoire nordique.

### **Ontario**

510: Ottawa: Division du Recensement 01 Stormont, Dundas et Glengarry United Counties, 02 Prescott et Russell United Counties, 06 Ottawa-Carleton Regional Municipality, 07 Leeds et Grenville United Counties et 09 Lanark County.

515: Kingston - Pembroke: Division du Recensement 10 Frontenac County, 11 Lennox et Addington County, 12 Hastings County, 13 Prince Edward County et 47 Renfrew County.

520: Muskoka - Kawarthas: Division du Recensement 14 Northumberland County, 15 Peterborough County, 16 Victoria County, 44 Muskoka District Municipality et 46 Haliburton County.

530: Toronto: Division du Recensement 18 Durham Regional Municipality, 19 York Regional Municipality, 20 Toronto Metropolitan Municipality, 21 Peel Regional Municipality et 24 Halton Regional Municipality (except the city of Burlington).

540: Kitchener - Waterloo - Barrie: Division du Recensement 22 Dufferin County, 23 Wellington County, 30 Waterloo Regional Municipality et 43 Simcoe County.

550: Hamilton - Niagara Peninsula: Division du Recensement 24 Halton Regional Municipality (city of Burlington only), 25 Hamilton-Wentworth Regional Municipality, 26 Niagara Regional Municipality, 28 Haldimet-Norfolk Regional Municipality et 29 Brant County.

560: London: Division du Recensement 32 Oxford County, 34 Elgin County et 39 Middlesex County.

570: Windsor - Sarnia: Division du Recensement 36 Kent County, 37 Essex County et 38 Lambton County.

580: Stratford - Bruce Peninsula: Division du Recensement 31 Perth County, 40 Huron County, 41 Bruce County et 42 Grey County.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

590: Nord-est: Division du Recensement 48 Nipissing District, 49 Parry Sound District, 51 Manitoulin District, 52 Sudbury District, 53 Sudbury Regional Municipality, 54 Timiskaming District, 56 Cochrane District et 57 Algoma District.

595: Nord-ouest: Division du Recensement 58 Thunder Bay District, 59 Rainy River District et 60 Kenora District.

### **Manitoba**

610: Sud-est: Division du Recensement 01, 02 et 12.

620: Centre-sud: Division du Recensement 03 et 04.

630: Sud-ouest: Division du Recensement 05, 06, 07 et 15.

640: Centre-Nord: Division du Recensement 08, 09 et 10.

650: Parklet: Division du Recensement 16, 17 et 20.

660: Interlake: Division du Recensement 13, 14 et 18.

670: Winnipeg: Division du Recensement 11

680: Nord: Division du Recensement 19, 21, 22 et 23.

### **Saskatchewan**

710: Régina - Moose Mountain: Division du Recensement 01, 02 et 06.

720: Swift Current - Moose Jaw: Division du Recensement 03, 04, 07 et 08.

730: Saskatoon - Biggar: Division du Recensement 11, 12 et 13.

740: Yorkton - Melville: Division du Recensement 05, 09 et 10.

750: Prince Albert: Division du Recensement 14, 15, 16 et 17.

760: Nord: Division du Recensement 18.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Alberta**

- 810: Lethbridge - Medicine Hat: Division du Recensement 01, 02 et 03.
- 820: Drumheller - Stettler - Wainwright: Division du Recensement 04, 05 et 07.
- 830: Calgary: Division du Recensement 06.
- 840: Athabasca - Jasper - Banff: Division du Recensement 13, 14 et 15.
- 850: Red Deer - Rocky Mountain House: Division du Recensement 08 et 09.
- 860: Edmonton: Division du Recensement 11.
- 870: Grande Prairie - Peace River: Division du Recensement 17, 18 et 19.
- 880: Fort McMurray - Camrose: Division du Recensement 10, 12 et

### **Colombie-Britannique**

- 910: Île de Vancouver et la Côte: Division du Recensement 17 Capital Regional District, 19 Cowichan Valley Regional District, 21 Nanaimo Regional District, 23 Alberni-Clayoquot Regional District, 25 Comox-Strathcona Regional District, 27 Powell River Regional District, 43 Mount Waddington Regional District et 45 Central Coast Regional District.
- 920: Lower Mainlet - Sud-ouest: Division du Recensement 09 Fraser-Cheam Regional District, 11 Central Fraser Valley Regional District, 13 Dewdney-Alouette Regional District, 15 Greater Vancouver Regional District, 29 Sunshine Coast Regional District et 31 Squamish-Lillooet Regional District.
- 930: Thompson - Okanagan: Division du Recensement 07 Okanagan-Similkameen Regional District, 33 Thompson-Nicola Regional District, 35 Central Okanagan Regional District, 37 North Okanagan Regional District et 39 Columbia-Shuswap Regional District.
- 940: Kootenay: Division du Recensement 01 East Kootenay Regional District, 03 Central Kootenay Regional District et 05 Kootenay Boundary Regional District.
- 950: Cariboo: Division du Recensement 41 Cariboo Regional District et 53 Fraser-Fort George Regional District.

Concernant les sources de la BDIET...

---

- 960: Côte Nord: Division du Recensement 47 Skeena-Queen Charlotte Regional District et 49 Kitimat-Stikine Regional District.
- 970: Nechako: Division du Recensement 51 Bulkley-Nechako Regional District et 57 Stikine Region.
- 980: Northeast: Division du Recensement 55 Peace River Regional District et 59 Fort Nelson-Liard Regional District.

### **Région Métropolitaine de Recensement (RMR)**

Les estimations de l'Enquête sur la population active sur les RMR utilisent les limites préliminaires de 1996. Ces limites seront utilisées lors du recensement de 1996. Elles sont définies à partir des lieux de résidence et de travail observés lors du recensement de 1991. On peut se procurer les cartes et les définitions des RMR selon les Sous-divisions du recensement pour la somme de 40 \$ en communiquant avec Marc Lévesque au numéro (613) 951-2793.

## ÉDUCATION

### **Système d'information statistique sur la clientèle universitaire**

Les données sur les inscriptions et sur les grades décernés des bases de données du SISCOU sont le fruit d'enquêtes annuelles effectuées par Statistique Canada, chacune d'entre elles portant sur tous les établissements conférant des grades universitaires.

Les données proviennent des dossiers administratifs, généralement individuels, des établissements conférant des grades universitaires. Toutes font l'objet de contrôles de validité et de dépendance effectués par les universités et, dans certains cas, par la province et par Statistique Canada. La version finale des tableaux sommaires est ensuite approuvée par les administrations universitaires avant d'être publiée ou diffusée d'une autre façon.

Le SISCOU offre des statistiques sur les étudiants inscrits dans les établissements canadiens en vue d'obtenir un grade, un diplôme ou un certificat, y compris les étudiants inscrits à des cours et ceux qui ont répondu aux exigences de leur programme d'étude et qui font des recherches ou des travaux en vue d'une thèse. Les données traitent également des étudiants qui suivent des cours à unités sans viser un grade, un diplôme ou un certificat (par exemple, les vérificateurs).

L'enquête sur les inscriptions vise à recueillir, en date du 1<sup>er</sup> décembre, des données concernant le nombre d'étudiants dans toutes les provinces, sauf l'Ontario, où la date de référence est le 1<sup>er</sup> novembre. Par conséquent, chaque étudiant inscrit à l'université pour le semestre d'automne est dénombré une seule fois dans l'année, même s'il est inscrit à plus d'un programme. Ce dénombrement sert de valeur approximative pour établir le nombre total d'étudiants inscrits pour toute une année universitaire.

L'enquête sur les grades décernés sert à recueillir des renseignements sur le nombre d'étudiants qui ont obtenu un grade, un diplôme ou un certificat durant l'année civile se terminant en décembre. Cependant, elle ne dénombre pas les étudiants, mais les grades, les diplômes et les certificats qui leur ont été conférés.

Les données sur les inscriptions sont disponibles pour chaque année universitaire à partir de 1972-1973. Les données sur les grades décernés peuvent être obtenues pour chaque année à partir de 1970.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Fichier de couplage**

Grâce au couplage avec les enregistrements d'inscription, de nombreuses données d'inscription peuvent être obtenues dans le fichier relatif aux grades, notamment des renseignements sur l'âge, le statut d'immigrant et la citoyenneté des diplômés. À l'heure actuelle, le couplage est possible pour la plupart des établissements, représentant environ 70% des dossiers d'étudiants pour l'année d'enquête 1993.

Les utilisateurs qui veulent en savoir plus long sur le couplage avec le fichier d'inscription doivent communiquer avec le chargé d'enquête du SISCOU, au (613) 951-8285.

## ***Statistiques sur la formation***

### **Objectifs de l'enquête**

Les Enquêtes sur l'éducation et la formation des adultes (EÉFA) avaient pour objectifs:

- de mesurer la fréquence des activités éducatives et de formation des adultes au Canada de façon exhaustive;
- d'établir le profil sociologique, économique et démographique des personnes ayant ou non participé à des activités éducatives et de formation;
- d'établir le type, la durée et l'endroit où les activités éducatives et de formation ont eu lieu;
- de déterminer le rôle joué par les employeurs dans le processus d'éducation et de formation;
- de repérer les obstacles à l'éducation et à la formation.

### **Conception de l'enquête**

Les résultats de L'EÉFA présentés ici sont extraits d'enquêtes menées en janvier 1992 et janvier 1994 à partir d'un sous-échantillon de logements faisant partie de l'échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA). Le plan d'échantillonnage de l'EÉFA est donc étroitement lié à celui de l'EPA. La période de référence de l'enquête est d'une année. Les informations portent donc sur les activités d'éducation et de formation qui ont eu lieu en 1991 ou 1993.

L'information a été recueillie au cours des interviews téléphoniques de l'EPA de janvier 1992 et 1994. Ces réponses ont été obtenues d'environ 45,000 individus. Ces réponses ont été pondérées pour correspondre à la population canadienne.

La population cible de l'EPA comprend des habitants de toutes les provinces mais exclut ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les pensionnaires d'établissements institutionnels comme les prisons ou les hôpitaux, les résidents des réserves indiennes et les membres à temps plein des forces armées sont également exclus.

Pour l'EÉFA, on a modifié la couverture de l'EPA pour inclure tous les membres des ménages âgés de 17 ans et plus. Les personnes de 70 ans et plus étaient donc également incluses. Toutefois, contrairement à l'EPA qui recueille des données sur tous les membres admissibles du ménage, l'EÉFA n'a recueilli des données que sur un membre sélectionné du ménage. Les interviews par personne interposée n'étaient pas autorisées.

### **Définition**

L'éducation et la formation des adultes comprennent toutes les activités éducatives (cours à unités et cours sans unités) et de formation structurées auxquelles ont participé des personnes âgées de 17 ans et plus. Ces activités auxquelles les personnes participent pour des raisons professionnelles ou par intérêt personnel peuvent avoir lieu au travail, dans un établissement d'enseignement ou en d'autres lieux.

Les activités éducatives d'étudiants inscrits à un programme d'études à temps plein, à moins qu'ils ne soient parrainés par leur employeur, sont exclues. L'inclusion de ces activités aurait faussé le profil des apprenants adultes, c'est-à-dire des personnes qui s'inscrivent à des activités d'apprentissage après avoir quitté le premier cycle d'études formelles. Les étudiants à temps plein parrainés par l'employeur ont été inclus afin de cerner le rôle joué par les employeurs dans l'éducation et la formation continue de leurs employés.

### **Erreur d'échantillonnage**

L'erreur d'échantillonnage est la différence entre les estimations calculées à partir d'un échantillon et celles calculées à partir des résultats d'un recensement intégral mené dans des conditions semblables. Comme dans toute enquête menée auprès d'un échantillon de personnes, certaines des estimations de l'ÉÉFA sont sujettes à une erreur d'échantillonnage considérable ou sont fondées sur un échantillon trop petit pour être statistiquement fiables. Le tableau suivant présente la taille minimale des estimations aux niveaux provincial, régional et national sous laquelle les estimations sont moins fiables. En effet, sous ces niveaux le coefficient de variation atteint 25% ou plus.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Régions	Niveau de l'estimation sous lequel le c.v. atteint 25% ou plus	
	1992	1994
Terre-Neuve	5,500	7,500
Île-du-Prince-Édouard	2,000	2,500
Nouvelle-Écosse	7,000	8,000
Nouveau-Brunswick	5,500	8,000
Québec	28,000	30,500
Ontario	31,000	33,000
Manitoba	7,500	14,000
Saskatchewan	4,000	7,500
Alberta	11,000	15,000
Colombie-Britannique	20,500	39,500
Provinces de l'Atlantique	6,000	7,000
Provinces des Prairies	10,000	13,000
CANADA	21,500	26,000

### Comparaisons historiques

D'autres enquêtes similaires furent réalisées avant 1992. Cependant, puisque chaque enquête a utilisé des concepts, questionnaires ou approches différentes, une analyse longitudinale est impossible. Mais les résultats des enquêtes de 1994 et 1992 sont parfaitement comparables.

## **CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE**

### **PRÉFACE**

Levier d'un projet fédéral-provincial, le Centre canadien de la statistique juridique, une division de Statistique Canada, a pour mandat d'élaborer pour le Canada un système de statistiques et d'informations juridiques qui permette d'appuyer l'administration de la justice au pays et de fournir au public canadien des renseignements exacts sur la nature et l'étendue de la criminalité et sur l'administration de la justice.

### **STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ AU CANADA**

#### **INTRODUCTION**

On peut définir la criminalité comme étant l'ensemble des actes et des comportements que la société réprime par des sanctions. Les actes et les comportements considérés comme criminels peuvent varier dans le temps et selon les cultures. Au Canada, les actes criminels sont prévus par le droit écrit (le *Code criminel du Canada* et d'autres lois fédérales).

Le Centre canadien de la statistique juridique, en collaboration avec les services de police, recueille des données sur les actes criminels signalés à la police dans le cadre du programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Dans ce produit, nous présentons des statistiques sur les affaires criminelles classées selon un «système commun de classification des infractions» commise au cours de ces affaires. Ce système commun permet aux utilisateurs de comparer les résultats analytiques avec les différentes bases de données et d'examiner les données de différents secteurs du système judiciaire à l'aide d'un seul jeu de catégories d'infractions. Pour obtenir chaque catégorie d'infractions, on groupe les catégories d'infractions du système DUC en des catégories plus vastes.

#### **PROGRAMME DE DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ**

Le programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), conçu par Statistique Canada avec le concours de l'Association canadienne des chefs de police, a été inauguré en 1961. Il renferme les statistiques sur les crimes et les infractions aux règlements de la circulation qui sont déclarées par les services de police au Canada. Les données du programme DUC font état des actes criminels signalés qui ont été corroborés par des enquêtes policières. Les statistiques portent sur le nombre d'affaires criminelles, le classement de ces affaires et le nombre de personnes accusées. Le programme DUC a donc permis de produire un fichier de données rétrospectives sur la criminalité pour une période de 31 ans.

### ***Infraction la plus grave commise lors d'une affaire***

Dans le cadre du programme DUC, les affaires sont déclarées selon l'*infraction la plus grave* commise au moment de l'affaire, c'est-à-dire en général selon l'infraction pour laquelle le *Code criminel du Canada* prévoit la peine maximale la plus lourde. Aux fins de la déclaration des affaires, les infractions impliquant la violence prévalent toujours sur les infractions non violentes. Par exemple, une affaire au cours de laquelle sont commises à la fois une introduction par effraction et des voies de fait est déclarée comme une affaire de voies de fait. L'application de la règle de l'*infraction la plus grave* a pour effet de sous-estimer le nombre d'infractions moins graves dans le programme DUC.

Par ailleurs, les affaires relatives à des crimes de violence sont déclarées différemment de celles qui ont trait à d'autres types de crimes. En ce qui concerne les crimes de violence, une affaire distincte est déclarée pour chaque victime. (Si une personne en agresse trois autres, trois affaires sont déclarées. Si trois personnes en agressent une, une seule affaire est déclarée.) Dans les cas de crimes non violents, une affaire (déterminée selon la règle de l'*infraction la plus grave*) est déclarée pour chaque événement distinct.

Seul le vol qualifié fait exception à ces règles de déclaration. Cet acte est considéré comme un crime de violence, mais contrairement aux autres crimes de ce genre, un vol qualifié ne donne lieu à la déclaration que d'une affaire, indépendamment du nombre de victimes. La raison de cette exception est que le vol qualifié peut mettre en cause bon nombre de personnes qui pourraient toutes être considérées comme des victimes. Dans le cas d'un vol de banque commis en présence de 5 caissiers et de 20 clients, par exemple, il faudrait déclarer 25 affaires de vol qualifié si l'on appliquait la règle habituelle de déclaration des affaires relatives à des crimes de violence. Ce serait surestimer gravement l'ampleur du vol qualifié.

Ainsi, le nombre total d'affaires déclarées dans le cadre du programme DUC n'est pas égal au nombre d'infractions dont la police prend connaissance. Il correspond plutôt au nombre de victimes de crimes de violence (autres que les vols qualifiés) auquel s'ajoute le nombre de crimes non violents (et de vols qualifiés) commis.

## **RASSEMBLEMENT ET VÉRIFICATION DES DONNÉES**

### **Aperçu des activités opérationnelles**

Le programme de déclaration uniforme de la criminalité se présente actuellement sous deux formes: le programme fondé sur des données agrégées et le programme révisé. Dans le cadre du programme fondé sur des données agrégées, les données sont envoyées au Programme des services policiers sur des formules ou sous une forme lisible par machine. Le *programme révisé (fondé sur les affaires criminelles)*, en revanche, est une enquête axée sur des micro-données qui recueille des renseignements détaillés sur les affaires criminelles, notamment sur les caractéristiques des accusés et des victimes de crimes avec violence. La collecte des données dans le cadre du programme révisé a débuté en 1988. Ces données sont directement extraites du système d'information de chaque corps policier au moyen d'une interface élaborée conformément aux exigences en matière de données, puis elles sont envoyées au Programme des services policiers sous une forme lisible par machine. Les exigences en matière de données dans le cadre du programme révisé n'ont pour ainsi dire pas changé depuis la mise en oeuvre de ce dernier.

Les données recueillies dans le cadre de ces deux volets du programme DUC (données agrégées et affaires criminelles) sont manipulées, traitées et stockées dans des systèmes opérationnels distincts. Afin de maintenir la continuité chronologique avec le programme fondé sur des données agrégées ainsi que la comparabilité entre les corps policiers pendant la mise en oeuvre, les chiffres obtenus par le programme fondé sur les affaires criminelles peuvent être totalisés de sorte que les résultats soient cohérents avec ceux du programme fondé sur des données agrégées. Dans le cadre de la production des données annuelles sur la criminalité, on combine les données tirées du programme fondé sur des données agrégées avec les données du programme fondé sur les affaires criminelles, que l'on a agrégées, afin d'établir des statistiques nationales.

Ensemble, les deux programmes permettent un dénombrement exhaustif des crimes signalés à la police et déclarés par celle-ci. Au total, environ 1 800 postes de police participent au programme DUC, ce qui représente approximativement 420 corps policiers. Pour la dernière année de déclaration (1993), le programme DUC fondé sur les affaires criminelles a permis de recueillir des données sur environ 32 % des crimes déclarés au Canada, et ce pourcentage s'accroît à mesure que le programme est mis en oeuvre dans les services de police. Actuellement, environ 1,2 million d'affaires sont déclarées dans le cadre du programme fondé sur les affaires criminelles.

### **Programme fondé sur des données agrégées - Traitement permanent**

Les comptes agrégés mensuels des affaires criminelles et des affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation sont consignés par les corps policiers et envoyés au Programme des services policiers deux semaines après la fin de chaque mois. On effectue une vérification visuelle pour s'assurer que les formules reçues sont complètes et que les chiffres fournis sont cohérents et, au besoin, on téléphone au répondant pour obtenir des éclaircissements ou apporter des corrections. Les données sont ensuite transférées sur un support électronique par la Section de la saisie des données de Statistique Canada. Tous les chiffres sont vérifiés pour s'assurer que l'information a été transcrite correctement des formules sur la bande. Les fichiers lisibles par machine sont alors envoyés au personnel des ordinateurs principaux. Certains répondants fournissent leurs chiffres sous une forme lisible par machine (par exemple, sur des bandes), ce qui élimine les procédures initiales du traitement.

Les données brutes sont soumises à un ensemble de sous-programmes de contrôle automatisé visant à garantir la cohérence interne des chiffres. Des relevés d'erreurs sont produits et le personnel du programme communique avec les répondants pour corriger l'information, après quoi les corrections sont de nouveau soumises à la vérification, et pour mettre à jour les comptes mensuels. Les fichiers maîtres de données agrégées sont continuellement mis à jour pendant toute l'année, puis ils sont traités de nouveau lorsqu'il faut produire les données de fin d'année.

Les services de police sont censés réviser l'information fournie précédemment s'ils obtiennent des renseignements supplémentaires (p. ex., une autre accusation a été portée contre un accusé pour une affaire déjà déclarée). En supposant que toutes les procédures ont été suivies par les répondants, les données DUC traitées par le Programme devraient correspondre aux dossiers tenus par les services de police à la fin de l'année.

### **Programme fondé sur les affaires criminelles - Traitement permanent**

Aux fins du programme fondé sur les affaires criminelles, toutes les données sont tirées des systèmes opérationnels automatisés des corps policiers au moyen d'un programme d'extraction approuvé, puis elles sont envoyées au Programme des services policiers sous une forme lisible par machine suivant un cliché d'enregistrement et une longueur d'enregistrement standard. Les données doivent être transmises au CCSJ chaque mois, avec un délai de deux mois (p. ex., les données de janvier doivent être déclarées la première semaine d'avril, les données de février et les mises à jour des données de janvier doivent être déclarées la première semaine de mai, les données de mars et les mises à jour des données de janvier et de février doivent être déclarées la première semaine de juin, etc.). Le délai de deux mois vise à réduire le volume des mises à jour nécessaires.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

Dès qu'il reçoit les données, le personnel du Programme des services policiers applique les procédures initiales garantissant la qualité des données et prépare les données en vue du traitement par le système de traitement central. Ce système soumet les données à une série de contrôles approfondis (plus de 300), notamment des vérifications visant à relever les enregistrements en double, des contrôles logiques, ainsi que des contrôles du format et des imputations. Aucune erreur n'est permise en ce qui concerne les variables clés. Les résultats des contrôles et des imputations sont présentés dans une série de rapports de contrôle, et toutes les données traitées sont stockées dans une base de données relationnelles Oracle. Les rapports de contrôle comprennent un sommaire du nombre et des genres d'enregistrements traités, un compte des rejets au contrôle et la liste de tous les enregistrements rejetés au contrôle. Le CCSJ examine tous les contrôles afin de déterminer si des problèmes se posent en ce qui touche l'interface du répondant ou si ce dernier respecte les exigences concernant les données d'enquête. En cas de problème, un suivi est effectué auprès du répondant. Des rapports de contrôle sont en outre envoyés aux répondants à titre d'information et pour qu'ils puissent corriger les erreurs.

### **Rassemblement et vérification des données de fin d'année**

Le processus de saisie et de correction des données provenant des deux programmes (données agrégées et affaires criminelles) est une activité permanente réalisée tout au long de l'année. Actuellement, les chiffres définitifs sont toutefois diffusés en août. Cette diffusion fait suite à un long cycle de production des données qui débute en décembre de l'année précédente avec la préparation des données agrégées provisoires. Ces données provisoires permettent de détecter très tôt les problèmes susceptibles de toucher les données. Ces problèmes sont relevés au moyen d'un modèle de «tolérance» statistique élaboré expressément pour comparer les données d'un répondant avec ses données antérieures et avec celles de répondants semblables.

Ainsi, ce modèle permet de repérer facilement les non-répondants; le personnel peut alors leur téléphoner pour obtenir les chiffres mensuels manquants. Les répondants n'ayant pas envoyé leurs chiffres depuis 6 mois ou plus sont considérés comme des non-répondants. De plus, la fermeture d'un service de police ou le caractère saisonnier d'un tel service peut se traduire par une anomalie dans les données. Les plus grands corps policiers participant soit au programme fondé sur des données agrégées, soit au programme fondé sur les affaires criminelles, sont invités à examiner les tableaux de données sommaires pour vérifier s'ils sont complets et exacts; au besoin, des corrections sont apportées avant que le fichier maître soit créé.

Pour créer le fichier provisoire ou le fichier maître, il faut convertir le fichier du programme fondé sur les affaires criminelles afin de produire des chiffres comparables à ceux du programme fondé sur des données agrégées. Les chiffres convertis, soit

les «chiffres agrégés calculés relatifs aux infractions», sont ajoutés aux chiffres du programme fondé sur des données agrégées, afin de produire les tableaux de données nationales et provinciales présentés dans cette publication. De cette façon, on maintient la continuité avec les séries chronologiques sur la criminalité.

Les données DUC de 1992, 1993 ET 1994 donnent de l'ensemble de la criminalité déclarée au Canada une image plus exacte que jamais auparavant. À mesure que s'accroît le nombre de corps policiers qui participent au programme DUC révisé, la qualité des statistiques sur la criminalité s'améliore. Les anomalies dans les méthodes de déclaration de la criminalité qui n'avaient pas été détectées auparavant sont maintenant corrigées.

### **Sous-déclaration de la criminalité**

Le personnel du Programme des services policiers ne procède à aucune vérification du service des enregistrements des corps policiers afin de s'assurer que la déclaration des affaires est complète et exacte. Il n'examine pas non plus les enregistrements traités par la police qui ne font pas partie du champ de l'enquête; par exemple, les appels reçus qui sont enregistrés par un système de répartition automatisé, qui est d'utilisation courante dans les corps policiers, ne sont pas tous introduits dans le système des enregistrements. Seulement une partie des appels fait partie du champs de l'enquête nationale. Par conséquent, on ignore quel est le nombre de crimes qui font partie du champ de l'enquête mais qui ne sont pas déclarés. Cependant, les services de police ont établi des règles régissant la collecte des données (manuels de codage), et des personnes ont été chargées de vérifier les rapports dont les données sont extraites. Des mesures de contrôle de la qualité sont prises sur place pour les participants au programme fondé sur des données agrégées et au programme fondé sur les affaires criminelles afin de réduire au minimum la sous-déclaration de la criminalité.

Un autre facteur susceptible d'entraîner une sous-déclaration dans les statistiques officielles est la mise en oeuvre d'initiatives policières axées davantage sur la résolution des conflits plutôt que sur la tenue de dossiers. La prestation de services de police communautaires peut se traduire par une réduction du nombre d'enregistrements transmis au quartier général de la police.

Le programme DUC peut également se traduire par une sous-déclaration de la criminalité dans la mesure où des répondants ne fournissent pas leurs données mensuelles. Chaque année, un petit nombre de participants ne font pas parvenir l'information demandée. En 1993, 7 services de police desservant un territoire comptant 10 000 habitants ou moins n'ont pas fourni des données complètes. Sont exclus de la liste des non-répondants les services de police qui sont ouverts sur une base saisonnière et ceux qui n'ont eu aucun crime à déclarer.

## **GLOSSAIRE**

### **Accusé**

Il s'agit d'une personne qui a été identifiée comme étant un contrevenant relativement à une affaire et contre laquelle une accusation peut être portée. Cette définition exclut les suspects.

### **Adultes**

On entend par adultes, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Par opposition aux jeunes, ce groupe de personnes est visé par la justice pour adultes. Dans cette publication, les taux de personnes adultes accusées sont exprimés par rapport à la population des adultes âgés de 18 ans et plus seulement.

### **Affaire**

L'affaire criminelle est l'unité de base choisie pour déclarer les actes criminels dans le cadre du programme DUC fondé sur l'affaire criminelle. Une affaire se compose d'un ensemble d'événements liés entre eux et fait habituellement l'objet d'un rapport de police.

### **Affaires déclarées**

Lorsqu'un crime est signalé à la police, l'affaire est considérée comme une affaire «déclarée». La police effectue alors une enquête préliminaire afin de déterminer la validité de la déclaration. Les affaires connues de la police comptent également pour des affaires déclarées.

### **Affaires non-fondées**

Il arrive parfois que les crimes signalés ou déclarés à la police n'aient pas été commis. Si l'enquête préliminaire de la police révèle que le crime signalé n'a pas été commis, cette affaire sera classée comme étant non-fondée.

### **Affaires réelles**

Pour obtenir le nombre d'affaires réelles, on soustrait les affaires non fondées du nombre d'affaires déclarées. Les niveaux et les taux de criminalité présentés dans cette publication sont fondés sur les «affaires réelles» (déterminées selon la règle de *l'infraction la plus grave* commise lors de chaque affaire).

### **Affaires relatives à des crimes contre les biens**

Ces affaires ont trait à des actes illégaux commis avec l'intention de s'approprier un bien, mais sans violence ou menace de violence à l'endroit d'une personne. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés sont des exemples de crimes contre les biens.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Affaires relatives à des crimes de violence**

Ces affaires impliquent des infractions qui peuvent entraîner des blessures physiques à une personne. Elles comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les voies de fait, le vol qualifié et l'enlèvement. Les affaires d'infractions aux règlements de la circulation qui ont causé la mort ou des lésions corporelles sont comprises dans les affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*.

### **Affaires relatives à d'autres infractions prévues par le *Code criminel***

Ces affaires ont trait aux infractions qui ne sont pas considérées comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution et les infractions relatives aux armes offensives.

### **Affaires relatives aux drogues**

Ces affaires ont trait aux infractions à la *Loi sur les aliments et drogues* et à la *Loi sur les stupéfiants*. Ces infractions comprennent la possession, le trafic, l'importation ou la culture de diverses drogues illicites, contrôlées et d'usage restreint.

### **Affaires liées à des infractions à d'autres lois fédérales**

Ces affaires concernent les infractions prévues par toutes les autres lois fédérales. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur l'immigration*, à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'accises* et à la *Loi sur la faillite*.

### **Affaires liées à des infractions à des lois provinciales**

Ces affaires englobent toutes les infractions à des lois provinciales. La majorité de ces affaires ont trait à des infractions à diverses lois provinciales sur les boissons alcooliques.

### **Affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel***

Ces affaires concernent notamment la conduite avec facultés affaiblies, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur et le délit de fuite. Celles qui se rapportent à la conduite avec facultés affaiblies représentent plus de la moitié des affaires de cette catégorie.

### **Agression sexuelle - Loi C-49**

Projet de loi adopté et entré en vigueur en août 1992. Ce projet de loi visait à rétablir les dispositions relatives à la protection contre le viol qui avaient été annulées en 1991 et donnait un sens précis à la notion de consentement.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Agression sexuelle - Loi C-127**

Projet de loi adopté en janvier 1983 qui a permis de remplacer les articles au *Code criminel* relatifs au viol et à l'attentat à la pudeur par des articles de lois définissant trois différents niveaux d'agressions sexuelles selon la gravité. Ce projet de loi a rendu plus souple les exigences face aux circonstances dans lesquelles les policiers pouvaient porter des accusations.

### **Classé par mise en accusation**

Lorsqu'une enquête policière mène à l'identification d'au moins un suspect, une «dénonciation» est faite contre cette personne (c'est-à-dire que ce suspect est alors officiellement accusé d'au moins une infraction). D'un point de vue statistique, le fait qu'il y ait dénonciation signifie qu'au moins une affaire réelle peut être «classée par mise en accusation», et ce, même si la police n'a pas appréhendé l'accusé, pourvu que cette personne ait été identifiée et que la police possède des preuves suffisantes pour porter une accusation. L'accusation décrivant l'affaire (i.e. l'infraction la plus grave) pourrait ne pas correspondre à l'accusation pour laquelle l'accusé a été identifié. Peu importe l'accusation qui est classée par mise en accusation dans une affaire, lorsqu'au mois une accusation est classée, on considérera l'affaire comme étant classée également.

### **Classé sans mise en accusation**

Parfois, la police ne peut pas dénoncer un suspect même si elle l'a identifié et qu'elle dispose de preuves suffisantes pour le faire. Cela peut arriver, par exemple, dans les cas d'immunité diplomatique, lorsque la victime refuse d'engager des poursuites contre l'accusé ou lorsque le présumé contrevenant décède avant d'avoir été formellement accusé. Ces affaires sont considérées comme «classées sans mise en accusation».

### **Conduite dangereuses et facultés affaiblies - Loi C-18**

Projet de loi datant de 1985 qui prévoit des peines plus sévères dans le cas de conduite dangereuse et de facultés affaiblies. Ce projet a également facilité l'application des lois relatives à la conduite avec facultés affaiblies en autorisant la police à prélever des échantillons de sang dans certains cas.

### **Crimes rétrospectifs**

On entend par crimes rétrospectifs, les actes criminels commis dans le passé qui sont signalés et déclarés aujourd'hui. C'est le cas de plusieurs crimes de violence où la sensibilisation accrue du public et l'accroissement de la souplesse de certaines lois au cours des dernières années ont amené plusieurs victimes à signaler aujourd'hui des actes criminels dont elles ont été victimes par le passé.

### **Enquête sur l'homicide**

Cette enquête mise sur pied en 1961 et révisée en 1991, recueille des renseignements sur les méthodes utilisées pour commettre un homicide, les caractéristiques des homicides, la relation entre la victime et l'accusé, les caractéristiques des accusés et des victimes, les meurtres collectifs et la consommation d'alcool et de drogues.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Enquête sur les tribunaux de la jeunesse**

Cette enquête permet de recueillir des renseignements statistiques sur les causes entendues par les tribunaux de la jeunesse relativement aux infractions au *Code criminel* et autres lois fédérales. Des données sur les caractéristiques des personnes, des infractions et des décisions sont également recueillies.

### **Infraction / Offense**

Il s'agit d'une contravention au *Code criminel*, à d'autres lois fédérales et provinciales ou à des règlements municipaux.

### **Infraction la plus grave commise lors d'une affaire**

Dans le cadre du programme DUC, les affaires sont déclarées selon l'*infraction la plus grave* commise au moment de l'affaire, c'est-à-dire en général selon l'infraction pour laquelle la loi prévoit la peine maximale la plus lourde. Aux fins de la déclaration des affaires, les infractions impliquant la violence prévalent toujours sur les infractions non violentes. L'application de la règle de l'*infraction la plus grave* a pour effet de sous-estimer le nombre d'infractions moins graves dans le programme DUC. En ce qui concerne les crimes de violence toutefois, une affaire distincte est déclarée pour chaque victime.

### **Infraction la plus importante**

Contrairement au Programme DUC agrégé, dans la DUC révisée on compile jusqu'à quatre infractions différentes commises lors d'une affaire. Chaque affaire fait l'objet d'une description selon l'infraction la plus importante qui a été commise lors de cette affaire. La détermination de l'infraction la plus importante se fait sur la base des critères suivants: les infractions de violence ou contre la personne ont préséance sur les infractions contre les biens; la sévérité des peines prévues par la loi; et la discrétion des policiers.

### **Jeunes**

La définition de jeune telle qu'entendue dans la présente publication fait état des personnes âgées de 12 à 17 ans inclusivement. Cette définition correspond au groupe d'âge des personnes visées par la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Dans cette publication, les taux de jeunes personnes accusées sont exprimés par rapport à la population de jeunes âgés de 12 à 17 ans inclusivement. Le nombre d'infractions à la Loi sur les jeunes contrevenants est compilé dans la catégorie des "Autres lois fédérales".

### **Méfait - Loi C-18**

Le projet de loi C-18 a permis la refonte des articles au *Code criminel* relatifs aux méfaits. Avant 1986, les catégories de méfaits se répartissaient selon que la cible du délit était de nature publique ou privée. Depuis la refonte, les méfaits sont répartis selon la valeur des dommages matériels, soit ceux de moins de 1 000 \$ et moins et ceux de plus de 1 000 \$.

### **Personnes accusées**

Le fichier du programme DUC permet également de déterminer le nombre de personnes accusées relativement aux affaires classées. Pour ces affaires, les données recueillies portent sur le nombre d'adultes accusés (hommes et femmes) et sur le nombre de jeunes accusés (garçons et filles). La catégorie «personnes accusées» se rapporte au nombre de personnes contre lesquelles des accusations ont été portées ou recommandées par la police, et *non* au nombre d'accusations qui ont été portées ou recommandées contre ces personnes.

### **Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)**

Le programme de déclaration uniforme de la criminalité, conçu par Statistique Canada avec le concours de l'Association canadienne des chefs de police. La DUC a débuté à être opérationnelle en 1962. L'enquête renferme les statistiques sur les crimes et les infractions aux règlements de la circulation qui sont déclarées par les services de police au Canada. Les données du programme DUC font état des actes criminels signalés qui ont été corroborés par des enquêtes policières. Les statistiques portent sur le nombre d'affaires criminelles, le classement de ces affaires et le nombre de personnes accusées.

### **Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC révisé)**

En 1983, le Centre canadien de la statistique juridique a entrepris une révision complète du programme DUC. Depuis 1988, plusieurs corps de police ont commencé à déclarer leurs données par le biais de ce nouveau programme. Ce programme fondé sur les affaires criminelles permet de recueillir des données sur les caractéristiques de chaque affaire et des renseignements détaillés sur les caractéristiques des victimes et des accusés. (Voir annexe C.)

### **Programmes de rechange**

Programmes destinés aux jeunes contrevenants. Les programmes de rechange ou les mesures alternatives sont susceptibles de modifier la nature des accusations portées à l'origine contre les jeunes contrevenants. À la limite, les jeunes qui bénéficient de ces programmes pourraient ne pas être traduits en justice. L'existence de ces programmes constitue un facteur parmi tant d'autres susceptibles d'influencer la non-concordance entre les données de la déclaration uniforme de la criminalité et le nombre de causes soumises aux tribunaux de la jeunesse.

### **Programme des services policiers**

Le programme des services policiers recueille et fournit des renseignements sur les homicides et les autres actes criminels déclarés par les corps de police au Canada. Le programme produit également des renseignements supplémentaires sur les ressources, le personnel et les dépenses ainsi que des renseignements qualitatifs sur la prestation des services policiers au Canada.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### **Taux par 100 000 habitants**

On entend par taux par 100 000 habitants le total des infractions ou des affaires, selon le cas, en cause divisé par la population totale du Canada et multiplié par 100 000. Ce taux exprime le risque relatif des canadiens d'être la cible des actes criminels en cause.

### **Victime**

Le terme "victime" constitue l'un des concepts principaux des règles de déclaration du programme DUC. Aux fins de la déclaration des affaires criminelles, on entend par "victime" toute personne qui est la cible d'actes violents ou agressifs, ou de menaces à cet égard. Dans le cadre du programme DUC, on recueille également des données sur les "victimes" d'infractions criminelles aux règlements de la circulation. La victime est alors la cible d'actes violents délibérés ou involontaires. Aux fins du programme les personnes dont des biens ont été endommagés ou volés sont définies comme des "plaignants" plutôt que comme des "victimes" et aucun renseignement sur les plaignants ne figure dans l'enquête.

## *Projections démographiques*

### **Sujet**

Statistique Canada publie des projections de population à long terme pour le Canada, les provinces et les territoires (n° 91-520 au catalogue, publication occasionnelle) à intervalles réguliers. Par ailleurs, des projections à court terme pour les cinq années à venir, sont publiées dans **Statistiques démographiques annuelles** (n° 91-231 au catalogue, publication annuelle). Toutefois, on n'a jamais produit de projections de population au niveau infraprovincial. Afin de répondre à la demande importante de projections à ce niveau ainsi que pour compléter les estimations de population infraprovinciales qui sont déjà publiées dans **Statistiques démographiques annuelles** (n° 91-213 au catalogue, publication annuelle), Statistique Canada a entrepris un projet à frais remboursables visant à produire des projections spéciales de population pour les 26 RMR, les 12 régions autres que des RMR, les 119 AR et les 12 régions autres que des AR au Canada, pour 1996 à 2000.

Le présent avant-propos vise à décrire les méthodes utilisées pour les estimations et les projections de la population totale des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR).

### **A. MÉTHODES D'ESTIMATION**

#### **A.1 ESTIMATIONS DE LA POPULATION TOTALE DU CANADA, DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES**

Les estimations de la population du Canada, des provinces et des territoires sont produites au moyen de la méthode des composantes. Cette méthode est décrite dans la publication **Statistiques démographiques annuelles, 1993**, n° 91-213 au catalogue (mars 1994). Les estimations de la population des provinces et des territoires servent de base aux estimations de la population des RMR et des AR.

#### **A.2 ESTIMATIONS DE LA POPULATION TOTALE DES DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)**

Les estimations de la population des régions métropolitaines de recensement pour 1995 et des agglomérations de recensement pour 1991 à 1995 sont fondées sur les estimations de la population des divisions de recensement. Les méthodes utilisées

Concernant les sources de la BDIET...

---

(composantes et estimations emboîtées) pour estimées des divisions de recensement sont décrites dans la publication **Statistiques démographiques annuelles**, de Statistique Canada, n° 91-213 au catalogue (mars 1994).

### A.3 ESTIMATIONS DE LA POPULATION TOTALE DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT ET DES RÉGIONS AUTRES QUE DES RMR, 1<sup>er</sup> JUILLET 1991 À 1995

On compte 25 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada. Toutefois, la RMR Ottawa-Hull chevauche deux provinces : le Québec et l'Ontario. Il n'y a pas de RMR à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les 12 régions autres que des RMR qui sont mentionnées dans le présent rapport sont celles situées à l'extérieur des limites des RMR dans neuf des provinces, ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard et les deux territoires.

Les estimations au 1<sup>er</sup> juillet 1991 de la population totale des RMR servent de base à la production des estimations pour les années subséquentes.

#### 1) Estimations au 1<sup>er</sup> juillet 1991

Les estimations de la population totale de chaque RMR au 1<sup>er</sup> juillet 1991 sont ajustées pour tenir compte du sous-dénombrement net du recensement et des réserves indiennes partiellement dénombrées, le cas échéant.

#### 2) Estimations postcensitaires au 1<sup>er</sup> juillet 1992, 1993 et 1994 - Méthode des composantes

Le nombre définitif de naissances et de décès pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1991 au 30 juin 1993 a été établi à partir des fichiers de l'état civil de la Division des statistiques sur la santé. Les données pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1993 au 30 juin 1994 ont été converties à partir du nombre de naissances et de décès dans les DR, à l'aide des effectifs recensés en 1991.

Les autres composantes, à savoir l'immigration, l'émigration, le solde migratoire interne, les résidents non permanents et les Canadiens de retour, ont été converties à partir des données des DR.

### 3) Estimations postcensitaires au 1<sup>er</sup> juillet 1995

La population des RMR au 1<sup>er</sup> juillet 1995 a été estimée en convertissant les estimations de la population des DR calculées au moyen de la méthode des estimations emboîtées (voir **Statistiques démographiques annuelles, 1993**, n° 91-213 au catalogue), à l'aide des facteurs de conversion calculés à partir des effectifs des SDR recensés en 1991.

Pour chaque province, les estimations de la population des régions autres que des RMR, pour 1991 à 1995, ont été obtenues en soustrayant les estimations pour les RMR correspondantes des estimations totales pour chaque province.

#### A.4 ESTIMATIONS DE LA POPULATION TOTALE DES AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT ET DES RÉGIONS AUTRES QUE DES AR, 1991 À 1995

Au Canada, on compte 115 agglomérations de recensement (AR). Quatre d'entre elles chevauchent plus d'une province, ce qui nécessite un traitement distinct pour chaque partie.

Pendant de nombreuses années, les estimations postcensitaires de la population des divisions de recensement (DR) et des régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada étaient disponibles sur une base annuelle, mais jamais auparavant des estimations annuelles de la population totale des AR n'ont été produites. Les dénombrements de la population des AR et des régions autres que des AR sont disponibles dans les Recensements de 1986 et de 1991, selon les limites de 1991.

Les agglomérations de recensement sont constituées de DR ou de parties de DR. Tout d'abord, à partir du Recensement de 1991, on a produit un fichier de traduction indiquant la proportion de la population de chaque AR et région autre qu'une AR par rapport à la population de la DR. Puis, en partant de l'hypothèse que la proportion d'AR et de régions autres que des AR des DR est demeurée constante de 1991 à 1995, le fichier de traduction a été utilisé pour estimer les populations totales des AR et des régions autres que des AR au 1<sup>er</sup> juillet 1991 à 1995. Ces estimations sont ajustées en fonction du sous-dénombrement net du recensement, des résidents non permanents et des Canadiens de retour. En troisième lieu, afin de pouvoir comparer les chiffres calculés et les estimations publiées de la population des RMR, les estimations de la population totale des régions autres que des RMR ont été utilisées comme totaux de contrôle pour la population des régions autres que des RMR obtenue en additionnant les AR et les régions autres que des AR dans chaque province. Lorsqu'il existait un écart, la somme des populations des AR et des régions autres que des AR a été répartie au prorata pour équivaloir à la population des régions autres que des RMR de la province correspondante.

## B. MÉTHODES DE PROJECTION

### B.1 PROJECTIONS DE POPULATION POUR LE CANADA, LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES, 1995 À 2000

Les projections de population qui sont utilisées pour les projections infraprovinciales sont fondées sur la série de projections moyennes de 1993 à 2016 du document «**Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1993-2016**» (n° 91-520 au catalogue), de la Division de la démographie de Statistique Canada.

En 1994, ces projections ont été mises à jour à partir des estimations préliminaires officielles de population pour 1995 (29 606 100) et publiées dans le document de Statistique Canada intitulé **Statistiques démographiques annuelles, 1993**, n° 91-213 au catalogue.

Pour obtenir ces projections, on a eu recours à la méthode des composantes régionales (pour plus de détails, voir la publication **Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1993-2016** (n° 91-520 au catalogue). Les hypothèses de base concernant les composantes de la série de projections moyennes choisie (projection 2) sont les suivantes, à l'échelle nationale :

---

	Composante	Hypothèses
1.	Fécondité	1,7 enfant par femme
2.	Mortalité (espérance de vie à la naissance)	78,5 ans (hommes); 84,0 ans (femmes) en 2016
3.	Immigration (annuelle)	210 000 personnes
4.	Immigration (annuelle)	- Entre 47 000 (en 1995) et 55 000 (en 2016)
5.	Migration interprovinciale	Scénario moyen
6.	Résidents non permanents (nombre annuel)	Atteignant 198 000 en 1996 et constant par la suite
7.	Canadiens de retour (nombre annuel)	Entre 22 000 (en 1995) et 26 000 (en 2016)

---

## B.2 MÉTHODE DE PROJECTION DE LA POPULATION TOTALE DES RMR ET DES RÉGIONS AUTRES QUE DES RMR

On s'est servi de ratios pour produire les projections. Les ratios utilisés se rapportent à la population d'une RMR ou d'une région autre qu'une RMR spécifique par rapport à la population de la province où cette région se trouve. Quatre séries de données annuelles, de 1991 à 1994, ont été utilisées pour calculer les ratios projetés, qui ont été multipliés par la population annuelle projetée des provinces en vue d'obtenir la population projetée des RMR et des régions autres que des RMR.

La méthode comporte les étapes suivantes :

1. Calculer la proportion de la population des RMR et des régions autres que des RMR par rapport à la population de la province pour chaque année, de 1991 à 1994.
2. Calculer le taux de variation annuel moyen des proportions/ratios pour chaque RMR et région autre qu'une RMR, de 1991 à 1994, de 1992 à 1994 et de 1993 à 1994.
3. Examiner le taux de variation annuel moyen des proportions, en vue de déterminer le groupe migratoire pour chaque région :
  - Une variation de sens constant pour 1991 à 1994, 1992 à 1994 et 1993 à 1994 est désignée comme le groupe 1.
  - Une variation de sens constant pour 1992 à 1994 et 1993 à 1994 est désignée comme le groupe 2.
  - Une catégorie résiduelle, à savoir une variation de sens différent pour 1993 à 1994, et pour 1992 à 1994, est désignée comme le groupe 3.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

4. Choisir le taux de variation annuel moyen des proportions de la population des RMR ou des régions autres que des RMR par rapport à la population totale. Aux fins de la projection, la pente a été choisie de la façon suivante :
  - pour le groupe migratoire 1, niveau le plus bas du taux de variation annuel moyen des proportions, pour 1991 à 1994, 1992 à 1994 et 1993 à 1994;
  - pour le groupe migratoire 2, niveau le plus bas du taux de variation annuel moyen des proportions, pour 1992 à 1994 et 1993 à 1994;
  - pour le groupe migratoire 3, moitié du taux de variation annuel moyen des proportions, pour 1993 à 1994.
5. La méthode servant à choisir la pente du groupe migratoire 3 a été légèrement modifiée afin d'éviter d'extrapoler une tendance irrégulière. Depuis que des estimations provisoires de la population sont disponibles pour 1995, on n'a pas modifié les cas faisant partie du groupe migratoire 3 si la tendance de croissance des périodes les plus récentes 1993-1994 était confirmée par les données provisoires pour 1994-1995. Autrement, la pente retenue correspondait au taux de variation annuel moyen le plus bas des proportions pour les deux dernières périodes, soit 1991 à 1994 et 1992 à 1994.
6. Projeter la pente à partir de l'hypothèse que le taux de variation annuel sera ramené à 0 dans 50 ans; les valeurs entre le taux initial et le taux final sont obtenues par interpolation.
7. Vérifier la somme des proportions de la population des RMR et des régions autres que des RMR dans chaque province pour s'assurer qu'elle est égale à un. En cas d'écart, effectuer des ajustements au prorata.
8. Obtenir le total projeté de la population des RMR et des régions autres que des RMR dans chaque province en multipliant les proportions projetées de la population des RMR et des régions autres que des RMR par la population provinciale projetée.

La projection de la population des provinces utilisée pour les projections de la population totale des RMR et des régions autres que des RMR constitue une mise à jour des projections provinciales fondée sur les estimations provisoires de population pour 1995.

### B.3 PROJECTION DE LA POPULATION TOTALE DES AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT ET DES RÉGIONS AUTRES QUE DES AR, 1996-2000

Comme pour les projections de la population des RMR, on s'est servi de ratios pour produire les projections de la population totale des AR et des régions autres que des AR pour 1996 à 2000. Ces ratios se rapportent à la population d'une AR ou d'une région autre qu'une AR spécifique par rapport à la population totale des régions autres que des RMR de la province où cette région est située. Quatre séries de données annuelles, de 1991 à 1994, ont été utilisées pour calculer les ratios projetés, qui ont été multipliés par la population projetée des régions autres que des RMR de la province concernée, pour obtenir la population projetée des AR et des régions autres que des AR.

Sauf pour une étape additionnelle (étape 8), on utilise la même méthode que pour les projections de la population des RMR :

1. Calculer la proportion de la population des RMR et des régions autres que des RMR par rapport à la population de la province pour chaque année, de 1991 à 1994.
2. Calculer le taux de variation annuel moyen des proportions/ratios pour chaque RMR et région autre qu'une RMR, de 1991 à 1994, de 1992 à 1994 et de 1993 à 1994.
3. Examiner le taux de variation annuel moyen des proportions, en vue de déterminer le groupe migratoire pour chaque région :
  - Une variation de sens constant pour 1991 à 1994, 1992 à 1994 et 1993 à 1994 est désignée comme le groupe 1.
  - Une variation de sens constant pour 1992 à 1994 et 1993 à 1994 est désignée comme le groupe 2.
  - Une catégorie résiduelle, à savoir une variation de sens différent pour 1993 à 1994, et pour 1992 à 1994, est désignée comme le groupe 3.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

4. Choisir le taux de variation annuel moyen des proportions de la population des RMR ou des régions autres que des RMR par rapport à la population totale. Aux fins de la projection, la pente a été choisie de la façon suivante :
  - pour le groupe migratoire 1, niveau le plus bas du taux de variation annuel moyen des proportions, pour 1991 à 1994, 1992 à 1994 et 1993 à 1994;
  - pour le groupe migratoire 2, niveau le plus bas du taux de variation annuel moyen des proportions, pour 1992 à 1994 et 1993 à 1994;
  - pour le groupe migratoire 3, moitié du taux de variation annuel moyen des proportions, pour 1993 à 1994.
5. La méthode servant à choisir la pente du groupe migratoire 3 a été légèrement modifiée afin d'éviter d'extrapoler une tendance irrégulière. Depuis que des estimations provisoires de la population sont disponibles pour 1995, on n'a pas modifié les cas faisant partie du groupe migratoire 3 si la tendance de croissance des périodes les plus récentes 1993-1994 était confirmée par les données provisoires pour 1994-1995. Autrement, la pente retenue correspondait au taux de variation annuel moyen le plus bas des proportions pour les deux dernières périodes, soit 1991 à 1994 et 1992 à 1994.
6. Projeter la pente à partir de l'hypothèse que le taux de variation annuel sera ramené à 0 dans 50 ans; les valeurs entre le taux initial et le taux final sont obtenues par interpolation.
7. Vérifier la somme des proportions de la population des RMR et des régions autres que des RMR dans chaque province pour s'assurer qu'elle est égale à un. En cas d'écart, effectuer des ajustements au prorata.
8. Obtenir le total projeté de la population des AR et des régions autres que des AR dans chaque province en multipliant les proportions projetées de la population des AR et des régions autres que des AR par la population projetée des régions autres que des RMR.

### **C. SOURCE DES DONNÉES**

Les estimations de la population des provinces, des territoires et des RMR ont été tirées des **Statistiques démographiques annuelles** (n° 91-213 au catalogue). La population des régions autres que des RMR a été calculée à partir de ces estimations. Les estimations de la population des agglomérations de recensement ont été calculées à partir des estimations de la population des divisions de recensement. Un fichier de traduction permettant de convertir les estimations de la population des divisions de recensement en estimations pour les agglomérations de recensement et non-agglomérations a été élaboré à partir du Recensement de 1991. On est parti du principe que la traduction était constante pour les années 1991 à 1995, pour produire les estimations de la population des agglomérations de recensement et non-agglomérations de recensement.

### **D. QUALITÉ DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES**

Données de recensement

Erreurs de couverture, de réponse et de traitement

Les erreurs attribuables aux données de recensement peuvent être divisées en deux groupes: réponse et traitement, et couverture. Le premier groupe comprend les erreurs de non-réponse, l'interprétation erronée de la part des répondants, le codage et l'imputation des non-réponses. Les erreurs du second groupe sont dues principalement au sous-dénombrement et, à un degré moindre, au surdénombrement. Ces deux types d'erreur sont inhérents à n'importe quelle enquête.

Lors de l'élaboration de la population de base de 1991, on a tenté de corriger les erreurs de couverture seulement. Toutefois cette correction, basée sur les résultats des études de couverture et sur la modélisation du sous-dénombrement net des provinces et territoires par âge, sexe et état matrimonial, est elle-même sujette aux erreurs d'échantillonnage, de collecte, de réponse et de traitement de même qu'à un certain degré d'incertitude quant aux hypothèses sous-jacentes aux modèles statistiques utilisés. Les utilisateurs doivent se rappeler que lorsque l'on calcule les taux de sous-dénombrement pour les petits ensembles, il se pourrait que les hypothèses sous-adjacentes ne soient pas respectées. Si tel était le cas, les taux de sous-dénombrement utilisés les induiraient en erreur. Cependant les erreurs associées à ces hypothèses sont très difficiles à quantifier à ce stade de la production des estimations de population.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### Estimations de la population

Les estimations de population des divisions de recensement (DR) pour les années 1991 à 1994 produites à l'aide de la méthode des composantes sont sujettes aux erreurs provenant des composantes, comme il est mentionné ci-dessous. Les estimations de 1995 sont obtenues par une méthode des estimations emboîtées, à partir des indicateurs symptomatiques opportuns. Étant donné les différentes méthodologies, on doit être prudent lorsqu'on compare les estimations de l'accroissement démographique de 1994-1995 avec celui des années précédentes.

Les estimations de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) établies par la méthode des composantes sont sujettes aux erreurs dans la procédure de conversion utilisée pour estimer les composantes migratoires à partir des données de migration par DR. On utilise cette même procédure de conversion pour estimer la population des RMR en 1995 à partir d'estimations emboîtées de la population des DR.

### Composantes de l'accroissement

#### Naissances et décès

Comme la loi requiert l'enregistrement des statistiques de l'état civil, les données finales présentent des taux de couverture très élevés. Toutefois, les données préliminaires utilisées en 1993 et 1994 peuvent être différentes des données finales. Par exemple, en 1992, la moyenne annuelle des écarts absolus en pourcentage entre les données préliminaires et finales pour les dix provinces étaient de 2,6 % et 2,7 % pour les naissances et les décès respectivement.

#### Immigration et résidents non permanents

L'immigration étant contrôlée par une loi (*Loi sur l'immigration*), les données sur les immigrants et les résidents non permanents sont systématiquement collectées à l'arrivée de ceux-ci au Canada. Ces données ne concernent que l'immigration « légale » et excluent donc les immigrants illégaux. Ainsi, les données sur les entrées internationales « légales » au Canada sont considérées d'une qualité supérieure. Toutefois, des biais peuvent exister quant à la province de destination : celle envisagée par l'immigrant au moment de l'arrivée peut différer de celle où il résidera de fait. Enfin, parce que l'information fournie par le SDV est incomplète (l'âge et le sexe des personnes à charge, la province de résidence pour certains groupes de détenteurs de permis), les estimations de résidents non permanents sont plus sujettes aux erreurs que les données sur les immigrants.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### Canadiens de retour

Le mouvement international des résidents permanents au Canada n'est pas sous contrôle légal et, par conséquent, il n'existe pas d'information directe sur ceux qui, après émigration, reviennent s'établir au pays. L'estimation des Canadiens de retour repose sur des hypothèses relatives à la proportion d'émigrants rentrant au pays et à la durée de leur séjour à l'extérieur du pays. De plus, comme ces hypothèses valent pour chaque province ou territoire, toute variation géographique du flux pourrait entraîner une erreur dans l'estimation de cette composante.

### Émigration

Ces estimations sont plus sujettes à erreur, étant donné que les sources de données administratives utilisées pour l'estimation ne couvrent pas complètement l'univers visé.

### Migration interprovinciale

Depuis juillet 1993, les estimations provisoires de la migration interprovinciale sont établies à partir des fichiers des prestations fiscales pour enfants (PFE) qui remplacent ceux des allocations familiales. Conformément au programme des prestations fiscales pour enfants, seulement 80% des enfants âgés de 0 à 17 ans au niveau du Canada en sont bénéficiaires. De plus, variation de la couverture de PFE selon les provinces et territoires était observées. Par conséquent, nous croyons que les estimations provisoires basées sur les PFE sont sujettes à des erreurs plus importantes que celles des allocations familiales par rapport aux estimations définitives établies à partir des fichiers de Revenu Canada Impôt.

### Migration intraprovinciale

Ces estimations établies à partir des fichiers de Revenu Canada (Impôt) sont sujettes aux erreurs généralement propres à l'exploitation des fichiers administratifs telles les erreurs dans l'assignation des codes géographiques types et celles attribuables aux changements de frontières dans le temps.

Concernant les sources de la BDIET...

---

### Projections démographiques

Les projections démographiques ne sont pas des prédictions. Ce ne sont que des calculs de populations futures, basés sur une population de départ et des hypothèses quant aux changements survenant dans les composantes de la population. Bien qu'on ne présente ici qu'un seul scénario de projection, il ne faudrait pas croire qu'il s'agit-là du scénario préféré par Statistique Canada. Étant donnée la courte période de projection (cinq ans) qui produit une faible fourchette dans les nombres projetés selon les différents scénarios, il est apparu suffisant de n'en présenter qu'un seul.

# Dépenses des familles au Canada

## MÉTHODOLOGIE, NOTES ET DÉFINITIONS

N.B.: la plupart des notes suivantes ont été extraites des catalogues 62-555. Pour de plus amples détails, veuillez consulter ces publications.

Depuis 1953, on mène des enquêtes sur les dépenses des familles à intervalle d'environ deux ans. Le champ de la plupart de ces enquêtes se limitait à certaines villes. Seulement cinq des enquêtes, réalisées en 1969, 1978, 1982, 1986 et 1992, englobaient également des régions urbaines et rurales plus petites pour fournir une couverture nationale. La prochaine enquête nationale visera l'année civile 1996.

Les résultats de l'enquête permettent d'établir un rapport entre les dépenses et le revenu des ménages, ainsi qu'entre les dépenses et d'autres caractéristiques des ménages. Ils procurent l'information nécessaire pour surveiller et mettre à jour périodiquement les coefficients de pondération dont on se sert pour le calcul de l'Indice des prix à la consommation. L'enquête fournit des données à un niveau de détail suffisant pour que des chercheurs d'en servent afin de déterminer quelles sommes les gens consacrent aux impôts indirects, comme les taxes de vente et les droits d'accise. Les chercheurs qui tentent de définir quel serait un "revenu suffisant" ont aussi besoin de telles données sur les dépenses. De plus, les spécialistes des études de marché s'intéressent à la composition des dépenses des ménages.

Ce CD ROM intitulé BDIET présente certaines données pour les années de 1992 et 1986.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

### *L'échantillon*

L'Enquête de 1992 et 1986 sur les dépenses des familles visait les régions urbaines et rurales des 10 provinces, ainsi que les villes de Whitehorse et Yellowknife. L'échantillon des enquêtes ont été prélevé à même la base de sondage de l'Enquête sur la population active<sup>[footnote]</sup>. Le choix de l'échantillon s'est fait en deux grandes étapes : la sélection de grappes à partir de groupes de renouvellement préétablis de l'Enquête sur la population active dans chaque région, et la sélection de logements à l'intérieur des grappes choisies.

Les résidants des réserves indiennes, les familles des représentants officiels de pays étrangers vivant au Canada, les membres de groupes religieux ou d'autres collectivités du genre, les personnes placées en permanence en institution, par exemple les détenus de prison et les malades chroniques séjournant à l'hôpital ou dans une maison de repos étaient exclus de l'enquête. Les personnes temporairement éloignées de leur famille (par exemple, les étudiants d'université) étaient exclues parce que théoriquement on aurait recueilli les données à leur sujet auprès de leur famille. On a ainsi évité un double dénombrement.

Les données sur les ménages constitués pendant une partie de l'année seulement ont été consignées, mais exclues des totalisations des dépenses moyennes par ménage. Les ménages constitués pendant une partie de l'année seulement comprenaient des personnes qui avaient appartenu à un autre ménage pendant une partie de l'année observée, des personnes qui avaient immigré au Canada au cours de l'année observée et des Canadiens qui étaient revenus de l'étranger au cours de l'année observée.

### *Taux de réponse*

Le taux global de réponse en 1992 s'est chiffré à 73,8%. Le taux global de réponse en 1986 s'est chiffré à 76,6%. Les ménages constitués pendant une partie de l'année seulement étaient exclus du calcul du taux global de réponse pour les enquêtes antérieures, mais ils ont été inclus pour l'enquête de 1992.

---

<sup>1</sup>Voir la publication "Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada, 1984-1990", numéro 71-526 au catalogue, pour une description détaillée de la base de sondage de l'Enquête sur la population active.

### *Procédures de collecte*

L'interviewer a d'abord dressé la liste de tous les membres du ménage à ce moment et des autres personnes qui avaient fait partie du ménage pendant l'année de référence. Ensuite, il a déterminé les personnes qui faisaient partie du ménage pendant l'année de référence ainsi que le nombre de semaines pendant lesquelles elles étaient des membres éligibles. Un questionnaire détaillé a alors été rempli pour chaque ménage.

L'Enquête sur les dépenses des familles vise principalement à recueillir des informations détaillées sur les dépenses non alimentaires. C'est pourquoi une seule estimation globale des dépenses alimentaires est recueillie. L'Enquête sur les dépenses alimentaires fournit des données détaillées sur les dépenses alimentaires. Cette enquête a été menée mensuellement durant l'année référence et les résultats sont publiés dans "Dépenses alimentaires des familles au Canada", n° 62-554 au catalogue. Une note technique examinant les différences entre l'Enquête sur les dépenses alimentaires et l'Enquête sur les dépenses des familles intitulée "Rapprochement des renseignements tirés de l'Enquête sur les dépenses alimentaires des familles en 1992 et de l'Enquête sur les dépenses des familles en 1992" est disponible sur demande.

L'enquêté peut se souvenir assez facilement des gros articles qu'il a achetés, par exemple une voiture. Il en est de même du loyer, de l'impôt foncier et des mensualités hypothécaires. Les données concernant les autres dépenses ne sont exactes que dans la mesure où l'enquêté a pu se rappeler le détail de ses achats ou a accepté de consulter ses dossiers personnels.

L'enquête est dotée de plusieurs mécanismes qui peuvent aider les enquêtés à se rappeler leurs dépenses le plus exactement possible. D'abord, la période d'enquête correspondait à l'année civile, parce que c'est probablement la période de 12 mois dont les gens peuvent se souvenir le plus facilement. Deuxièmement, les enquêtés peuvent estimer leurs dépenses alimentaires, qui représentaient environ un huitième du budget moyen en 1992 sur une base hebdomadaire ou mensuelle. Troisièmement, les dépenses au titre de menus articles achetés à intervalles réguliers sont habituellement estimées en fonction du montant et de la fréquence des achats.

### *Fiabilité des estimations de l'enquête*

Les estimations faites à partir d'une enquête sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage et à des erreurs non dues à l'échantillonnage. Le plan de sondage, la méthode d'estimation, la variabilité des données et la taille de l'échantillon déterminent l'importance de l'erreur d'échantillonnage. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage ne peut pas être quantifiée facilement. On peut en distinguer quatre genres : l'erreur de couverture, l'erreur de réponse, l'erreur de non réponse et l'erreur de dépouillement.

## NOTES ET DÉFINITIONS

**Nombre estimatif de ménages:** Nombre estimatif de ménages privés au 31 décembre. Il s'agit de chiffres globaux qui correspondent aux sommes des poids utilisés pour la pondération des dossiers de chaque groupe.

**Numéros de poste :** Chaque poste élémentaire de dépense et de caractéristique, ainsi que chaque poste élémentaire supplémentaire est associé à un code à quatre chiffres. Les catégories définies par une série de codes (comme dans les tableaux sommaires ainsi qu'à différents niveaux de totaux partiels dans les tableaux détaillés) représentent des agrégats des postes élémentaires correspondants. Veuillez noter que ces numéros ne sont pas nécessairement les mêmes d'une année à l'autre.

**Moyenne (dollars ou quantité) par ménage :** On obtient cette moyenne en divisant la somme pondérée de toutes les dépenses en dollars ou de toutes les valeurs déclarées par le groupe de ménages en question, par le "**Nombre estimatif de ménages**" dans le groupe, c'est-à-dire les ménages qui ont acheté l'article en question et ceux qui ne l'ont pas acheté, ou les ménages qui ont déclaré une valeur non nulle et ceux qui ont déclaré une valeur de zéro. La valeur de cette moyenne dépend non seulement du niveau des dépenses en dollars ou des valeurs respectives des ménages mais aussi de la proportion des ménages du groupe qui ont fait un achat ou qui ont déclaré une valeur non nulle. Cette moyenne procure une mesure de l'importance relative du poste en question pour le groupe de ménage dans son ensemble. (Voir la section **Notes techniques** sur la façon d'utiliser ces données).

**Pourcentage ne déclarant pas zéro<sup>[2footnote]</sup> :** Le pourcentage des ménages ayant déclaré une dépense ou une valeur non nulle. (Voir la section **Notes techniques** sur la façon d'utiliser ces données).

**Moyenne (dollars ou quantité) par ménage ne déclarant pas zéro :** On obtient cette moyenne en divisant la **Moyenne (dollars ou quantité) par ménage** par le **Pourcentage ne déclarant pas zéro** (le résultat étant multiplié par 100), en se servant des données du tableau. Elle correspond à la dépense ou à la valeur moyenne pour les ménages du groupe ayant fait l'achat de l'article en question ou qui ont déclaré une valeur non nulle pour le poste visé. Puisque cette moyenne est calculée à partir des données arrondies du tableau, elle peut différer légèrement de celle obtenue en se servant des microdonnées.

### *Caractéristiques des ménages*

**Comparabilité :** L'unité d'observation pour les enquêtes antérieures à celle de 1990 était "l'unité de dépense" - un groupe de personnes qui vivent dans le même logement et qui

---

<sup>2</sup>Cette mesure portait le titre "% décl." dans la publication de 1986 et les publications précédentes.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

dépendent d'un revenu commun ou mis en commun pour les principaux postes de dépense, ou encore une personne financièrement indépendante vivant seule. On a abandonné ce concept en faveur de celui de «ménage» à partir de l'enquête de 1990.

La description des postes des caractéristiques des ménages indiquée dans les tableaux statistiques n'est pas toujours comparable d'une enquête à l'autre. On s'efforce de décrire clairement les postes dans les tableaux, mais on n'a pas toujours suffisamment d'espace pour le faire. Les utilisateurs sont donc priés de revoir les définitions dans le guide de l'utilisateur pertinent avant de commencer l'analyse des données.

**Ménage :** Une personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés. La ou les personnes qui occupent un logement privé constituent un ménage privé.

Puisque l'enquête vise toute l'année civile et que plusieurs dépenses des ménages ne peuvent être attribuées individuellement, le ménage est reconstitué tel qu'il a existé pendant toute l'année et non comme il était à un moment particulier. En plus des personnes qui étaient membres du ménage pendant 52 semaines, est également inclus le temps durant lequel tout autre personne a fait partie du ménage pendant l'année.

**Âge :** Âge au 31 décembre. Pour une indication d'âge au niveau du ménage, voir "Âge de l'époux ou de la personne de référence". Cette dernière variable représente l'âge de l'époux dans les ménages composés d'un couple marié, ou l'âge de la personne de référence dans les autres ménages.

Ce concept n'est pas strictement comparable à "l'âge du chef" utilisé dans les enquêtes antérieures à celle de 1990. Le concept du chef était basé sur la personne désignée comme étant la personne de référence avec certains ajustements pour les personnes de référence ayant un faible revenu. L'utilisation arbitraire de l'âge de l'époux dans les ménages composés d'un couple marié nous permet de mettre à l'écart le concept du chef de ménage unique lorsque l'on procède à la dérivation de l'indicateur d'âge. Cette approche démontre une certaine continuité des données portant sur l'âge de la famille provenant des enquêtes antérieures à celle de 1990 puisque presque aucune différence dans les résultats des statistiques sur l'âge n'a été observée.

**Adulte :** Tout membre âgé de 16 ans ou plus.

**Enfant :** Ce terme désigne tout membre âgé de moins de 16 ans.

**Taille du ménage :** Le nombre d'années-personnes. On la calcule en divisant par 52 le nombre total de semaines de l'année pendant lesquelles des membres ont fait partie du ménage. De cette façon, les membres qui ont appartenu au ménage pendant une partie de l'année seulement ont été comptés comme des fractions d'années-personnes.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

**Personne de référence :** La personne qui est désignée sur le questionnaire comme étant le principal soutien financier du ménage. Dans les ménages où deux membres ou plus subviennent à parts égales aux besoins du ménage, n'importe lequel de ces membres peut être considéré comme la personne de référence. La personne de référence est toujours membre du ménage au 31 décembre de l'année de référence.

**Travailleur à temps plein :** Toute personne ayant travaillé 49 semaines ou plus au cours de l'année de référence, dont 25 semaines ou plus à temps plein.

**Travailleur à temps partiel :** Toute personne ayant travaillé au cours de l'année de référence, mais pas à temps plein.

**Propriétaire au 31 décembre :** Ménage vivant dans un logement (grevé ou non d'une hypothèque) appartenant à un membre du ménage au 31 décembre de l'année de référence.

**Ménage d'une personne :** Une seule personne occupe le logement

**Ménage composé d'un couple marié :** Ménage où le conjoint de la personne de référence était membre au 31 décembre de l'année de référence (Si le couple marié ne vivait pas ensemble le 31 décembre, le conjoint qui avait quitté le ménage était traité comme une «personne apparentée» pour fins de classification).

**Régions métropolitaines :** Les limites sont conformes aux définitions des Régions métropolitaines de recensement (RMR) et des Agglomérations de recensement (AR) de 1981. Les limites des autres villes ont été fixées conformément aux définitions dans le rapport sur la méthodologie du plan de sondage de l'Enquête sur la population active. Ottawa comprend seulement la partie ontarienne de la RMR d'Ottawa-Hull.

### *Revenu et autres postes financiers*

**Revenu du ménage avant impôt :** Revenu avant impôt comprend le revenu total du ménage perçu au cours de l'année civile soit le revenu brut au titre de salaires et traitements, le revenu net provenant d'un emploi autonome, le revenu au titre d'une solde ou d'indemnités militaires, le revenu brut provenant de l'hébergement de chambreurs ou de pensionnaires non apparentés à la personne de référence, le montant net des loyers, les allocations familiales, les intérêts et dividendes, les prestations de retraite, les indemnités pour accidents du travail, les prestations d'assurance-chômage, les prestations d'assistance sociale et les suppléments de revenu, les crédits d'impôt pour enfants, les crédits pour la taxe sur les produits et services, les crédits d'impôt provinciaux et les autres formes de revenu régulier.

Le concept du revenu avant impôt utilisé dans l'Enquête sur les dépenses des familles (EDFAM) est semblable à celui de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), sauf que lors de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1986 ainsi que des enquêtes antérieures, les crédits pour taxes fédérale et provinciale sur les ventes ont été traités comme

## Concernant les sources de la BDIET...

---

des impôts sur le revenu négatifs au lieu d'un revenu. Le revenu brut provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires est utilisé dans l'EDFAM, alors que l'EFC utilise une estimation du revenu net.

**Autres rentrées monétaires :** Autres rentrées d'argent ne constituant pas un revenu, notamment les héritages, les legs, les règlements forfaitaires relatifs aux polices d'assurance immobilière, d'assurance-accident et d'assurance-maladie et les dons d'argent reçus de personnes ne faisant pas partie du ménage. Les remboursements d'impôt, qui figuraient sous la rubrique "autres rentrées monétaires" lors de l'enquête de 1978 sont depuis 1982 inclus dans la section de l'impôt personnel.

**Variation nette de l'actif et du passif :** Variation nette de l'avoir et des dettes au cours de l'année observée. L'avoir comprend l'argent en banque, l'argent liquide en mains, l'argent dû au ménage, les actions et les obligations (sauf les fluctuations du cours), les produits de la vente de biens personnels, les placements immobiliers, y compris les logements et les fonds de commerce. Les dettes comprennent les billets souscrits auprès d'une banque, d'une société de crédit ou d'une compagnie d'assurance, etc., les achats à tempérament, les comptes de crédit et autres effets, les loyers, les taxes et l'impôt.

Les cotisations et les retraits se rattachant aux régimes enregistrés d'épargne-retraite figurent maintenant sous la rubrique "Variation nette de l'actif et du passif". Jusqu'à l'enquête de 1976 inclusivement, les cotisations étaient comprises dans la section de la sécurité, et les retraits dans les "autres rentrées monétaires".

**Changement du capital hypothécaire sur les logements :** La somme des paiements effectués au titre du principal d'un emprunt hypothécaire, moins tous les montants ajoutés au principal. Les paiements au titre du principal comprennent à la fois les versements réguliers et tout paiement forfaitaire comme ceux qui sont effectués aux dates anniversaires, au moment du renouvellement de l'emprunt ou au moment de la vente. Les montants ajoutés au principal comprennent les augmentations du principal au moment d'acheter un logement, de renouveler un emprunt hypothécaire existant ou de contracter un second emprunt hypothécaire.

La variation du principal de l'emprunt hypothécaire peut être positive ou négative. Ce chiffre est influencé par les importants montants déclarés par un petit nombre de ménages qui ont soit contracté une hypothèque pour la première fois, soit versé une somme forfaitaire afin de rembourser le solde du capital. Pour cette raison, l'utilisateur doit agir avec prudence lorsqu'il emploie les données sur le principal de l'emprunt hypothécaire étant donné que la variation de ce chiffre est grande, par rapport à la valeur moyenne.

**Ajouts, rénovations et aménagement de nouvelles installations reliés au logement :** Les dépenses à ce titre sont considérées comme un placement immobilier et sont comprises dans la variation nette de l'actif et du passif.

### *Dépenses*

**Comparabilité :** On a apporté des modifications importantes à la classification des dépenses d'une enquête à l'autre. Les utilisateurs doivent en tenir compte lorsqu'il s'agit de comparer les dépenses d'une année à l'autre. Un tableau intitulé "Comparaison des catégories de dépenses des familles, 1969 - 1992" énumère les catégories utilisées dans les enquêtes de 1969, 1974, 1978, 1982, 1984, 1986 et 1990 qui correspondent aux catégories présentées dans les tableaux titrés "Résumé des dépenses des ménages avec indication de certains détails" de la publication de 1992. On peut se procurer ce document auprès de la Section des enquêtes sur les dépenses des familles.

### **Concepts généraux relatifs aux dépenses**

1. Les cadeaux non monétaires destinés à des personnes ne faisant pas partie du ménage sont déclarés sous la rubrique des dons et non dans la catégorie pertinente de biens.
2. Les dépenses remboursées sont exclues (par exemple, employeur, voyages, dépenses couvertes par l'assurance).
3. Les dépenses d'affaires sont exclues.
4. Les articles d'ameublement et le matériel compris dans le prix des logements achetés au cours de l'année ne sont pas classés dans la catégorie pertinente de biens.
5. Les dépenses au titre des appareils ou accessoires (notamment les appareils encastrés et la moquette) sont déclarées séparément ou elles peuvent être déclarées sous les rubriques "ajouts, rénovations et modifications" ou "réparations et travaux d'entretien", si elles ont été engagées dans le cadre de travaux de plus grande envergure.
6. L'enquête englobe d'autres catégories globales de biens et services (par exemple les voyages, où sont combinés transport et hébergement), avec ou sans autres services comme les repas, les hôtels avec repas compris ("formule de repas" et "demi-pension").
7. Sauf pour les hypothèques, l'intérêt sur les emprunts n'est pas classé dans la catégorie pertinente de biens et services. Il est déclaré séparément sous la rubrique de l'intérêt sur les emprunts personnels.
8. L'enquête vise tous les biens et services reçus en l'année référence qu'ils aient été payés avant l'année référence ou qu'ils doivent l'être après l'année référence (par exemple, les versements à tempérament). Les emprunts contractés pour faire des achats ainsi que les factures non payées sont pris en compte dans la variation de l'actif et du passif.
9. Les catégories de dépense englobent la taxe sur les produits et services, la taxe provinciale de vente au détail, les pourboires, les droits de douane et tout autre taxe ou frais additionnel.
10. L'enquête prend en compte le montant de la franchise dans les cas où un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer des biens.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

11. Sauf dans le cas des biens immobiliers, le montant des dépenses représente le coût total après la remise pour échange.
12. Les ventes distinctes de biens, sauf dans le cas des véhicules, sont considérées comme une variation de l'avoir.

**Solde du compte :** Désigne la différence entre les rentrées d'argent et les déboursés. Les rentrées englobent le revenu total, les autres recettes monétaires et les postes débiteurs de la variation financière (baisse de l'avoir et accroissement des dettes). Les déboursés comprennent les dépenses totales et les postes créditeurs de la variation financière (accroissement de l'avoir et baisse des dettes).

**Aliments achetés au magasin et aliments achetés au restaurant :** ("Aliments préparés à la maison" et "aliments consommés dans des restaurants" étaient les termes utilisés dans la publication de 1978 et celles qui l'ont précédée.) Les magasins comprennent les établissements de vente d'aliments congelés, les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements qui ne sont pas des établissements de service. Les restaurants comprennent les comptoirs de rafraîchissements, les casse-croûte, les distributeurs automatiques, les cantines mobiles, les traiteurs et les vendeurs de café.

**Loyer :** Montant net du loyer versé par le ménage, déduction faite des frais imputables à une activité commerciale dans le logement. La sous-location à des personnes qui n'étaient pas membres du ménage n'a cependant fait l'objet d'aucune rectification, mais les remises ont donné lieu à un rajustement.

**Propriétaire - Entretien, réparations et remplacements :** Coût du contrat et de la main-d'oeuvre, et coût des matériaux seulement pour tous genres d'entretien, de réparations et de remplacements. Comprend toutes les dépenses de ce genre imputées au logement incluant celles pour les appareils encastrés et les autres appareils et accessoires. Les frais d'aménagement de pièces supplémentaires, de rénovation et d'installation de nouveaux éléments sont considérés comme un accroissement de l'avoir et sont indiqués séparément<sup>3</sup>[footnote]. Certains changements importants ont été apportés lors de la conception du questionnaire de 1982 de sorte que la comparaison entre les données de 1978 et celles des enquêtes subséquentes s'est trouvée affectée.

**Impôt foncier :** Il s'agit du montant facturé, avant toute remise de la municipalité ou avant toute déduction aux fins de l'impôt sur le revenu. Les frais de services spéciaux (par exemple, l'enlèvement des ordures, les égouts, etc.) et d'amélioration locale ainsi que le service d'eau sont inclus s'ils font partie du compte d'impôts fonciers. Les impôts fonciers compris dans les frais de copropriété sont exclus.

---

<sup>3</sup>Une série annuelle de données sur les dépenses de réparation et de rénovation des ménages basées sur l'Enquête sur la réparation et la rénovation du logement est disponible. Voir la publication "Dépenses sur les réparations et rénovations effectuées par les propriétaires de logement au Canada", numéro 62-201 au catalogue.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

**Assurances-locataire et propriétaire :** Primes versées en l'année référence pour des assurances contre les incendies et des assurances tous risques. Les primes payées pour une période plus longue que l'année observée n'ont pas été réparties.

**Intérêt hypothécaire :** Intérêt sur les hypothèques et les emprunts relatifs aux logements appartenant à l'occupant. Comme le remboursement du capital pendant l'année observée n'est pas considéré comme une dépense, on l'a exclu des dépenses de logement et des dépenses totales, mais on l'a compté dans la variation nette de l'actif et du passif.

**Eau :** Il s'agit du montant facturé pour l'eau et de tous les frais additionnels relatifs aux égouts (y compris les services de pompage des égouts) qui ne sont pas compris dans les impôts fonciers.

**Hébergement des voyageurs :** Si les repas étaient compris dans le prix, leur coût a été indiqué ici et non avec les aliments. Cette rubrique ne comprend pas l'hébergement qui faisait partie d'un voyage organisé.

**Gros appareils ménagers :** Prix d'achat net, après déduction de la valeur de reprise et des remises. Cette rubrique ne comprend pas les appareils encastrés ni les appareils inclus dans l'achat d'un logement.

**Habillement :** Comme pour les autres biens, les dons reçus de personnes ne faisant pas partie du ménage ou faits à des personnes ne faisant pas partie du ménage sont exclus. Voir «Dons». Il faut aussi noter que les achats de vêtements pour enfants effectués par des membres du ménage qui attendaient la naissance d'un enfant qui n'était pas membre du ménage au 31 décembre ne sont pas inclus dans l'habillement, mais qu'ils font partie de la somme déclarée pour les dons. Les couches jetables ne sont pas incluses dans les vêtements pour enfants mais dans les soins personnels.

**Achat d'un véhicule :** Prix d'achat net, y compris le prix du matériel, des accessoires et des garanties supplémentaires achetés au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de remise et des ventes distinctes.

**Utilisation d'un véhicule :** Les dépenses d'utilisation sont rectifiées pour ne tenir compte que de l'utilisation faite pour le ménage.

**Soins de santé - Frais directs payés par le ménage :** Soins médicaux, ophtalmiques, dentaires, hospitaliers, infirmiers, etc., non couverts par un régime d'assurance.

**Matériel de détente à la maison :** Prix d'achat net, après déduction de la valeur de reprise et des remises.

**Voyages organisés :** Voyages dont le prix comprend au moins le transport et l'hébergement.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

**Impôts personnels :** Il s'agit de la somme des impôts sur le revenu payés sur les revenus de l'année référence et des années antérieures plus les autres impôts personnels (impôts sur les dons, taxes scolaires de Terre-Neuve, etc.) moins les remboursements d'impôts sur le revenu sauf les crédits d'impôts fédéraux pour enfants, les crédits pour la taxe sur les produits et services et les crédits d'impôts provinciaux. Ces crédits sont ajoutés au revenu.

**Sécurité :** Primes d'assurance-vie, cotisations à la sécurité sociale, à des régimes de retraite publics ou privés et autres postes de dépenses du même genre. Aux fins de certaines analyses, quelques-unes de ces dépenses peuvent être considérées comme des épargnes, quoique le rapport entre les déboursés et l'accroissement de l'épargne ne soit pas facile à établir.

**Dons :** L'argent et la valeur monétaire des cadeaux faits à des personnes ne faisant pas partie du ménage. Les dons en argent reçus de personnes n'appartenant pas au ménage sont pris en compte dans les "autres rentrées monétaires". Veuillez noter que les pensions alimentaires sont incluses dans cette catégorie. La valeur des autres cadeaux reçus n'est pas prise en compte, mais les données sont présentées par grande catégorie de biens dans ces tableaux.

**Consommation courante totale :** Dépenses effectuées au cours de l'année observée au titre des postes suivants: aliments, logement, entretien ménage, articles et accessoires d'ameublement, habillement, transport, soins de santé, soins personnels, loisirs, matériel de lecture, éducation, produits du tabac et boissons alcoolisées, et un groupe de dépenses diverses. Les biens durables, tels les voitures et l'équipement ménager, font partie des articles de consommation courante. Les variations de l'avoir propre, telles que l'achat ou la vente d'un logement, entrent dans la rubrique variation nette de l'actif et du passif». On a rectifié les dépenses des ménages de façon à en exclure le montant imputable aux biens utilisés partiellement pour les affaires (comme le logement ou les automobiles). Les taxes de vente, la taxe d'accise, la taxe sur les automobiles et l'impôt foncier figurent dans les dépenses de consommation relatives au produit ou au service auquel ils s'appliquent. La règle générale adoptée en ce qui concerne les subventions a été que chaque répondant devait déclarer ses paiements entiers au titre du loyer, de l'hypothèque et d'autres biens et services, même si les paiements étaient réduits pour une raison ou une autre. Dans le cas où les répondants payaient le plein montant et recevaient une aide financière, cette dernière était considérée comme un revenu, comme une autre rentrée monétaire ou comme un prêt, suivant le type d'aide financière reçue.

## NOTES TECHNIQUES

Pour pouvoir interpréter avec justesse les données sur les dépenses présentées dans les tableaux, il faut d'abord bien comprendre certains concepts qui sous-tendent l'Enquête sur les dépenses des familles. Vous trouverez ici une explication de ces concepts ainsi que les calculs les plus fréquents auxquels donne lieu la manipulation des données. Nous recommandons fortement aux utilisateurs de bien étudier la présente section avant d'effectuer leurs propres analyses.

### *Comment combiner les données de différents groupes de ménages d'un même tableau*

En combinant les données de différents groupes de ménages d'un même tableau au moyen de la technique suivante, l'utilisateur peut calculer des moyennes pour des groupes combinés de n'importe quel poste de dépenses.

#### **Moyenne (dollars ou quantité) par ménage**

On calcule la moyenne pour un groupe combiné de ménages de la façon suivante:

1. On multiplie le "**Nombre estimatif de ménages**" par la moyenne d'un poste pour chacun des groupes de ménages à combiner.
2. On fait la somme des résultats.
3. On fait la somme des nombres estimatifs de ménages pour les groupes de ménages à combiner.
4. On divise ensuite le résultat obtenu à l'étape 2 par celui obtenu à l'étape 3.

#### **Pourcentage ne déclarant pas zéro**

On calcule le pourcentage ne déclarant pas zéro pour un groupe combiné de ménages de la façon suivante:

1. On multiplie le "**Nombre estimatif de ménages**" par le pourcentage ne déclarant pas zéro se rapportant à un poste pour chacun des groupes de ménages à combiner.
2. On fait la somme des résultats.
3. On fait la somme des nombres estimatifs de ménages pour les groupes de ménages à combiner.
4. On divise ensuite le résultat obtenu à l'étape 2 par celui obtenu à l'étape 3.

#### **Moyenne (dollars ou quantité) par ménage ne déclarant pas zéro**

On obtient la moyenne pour un groupe combiné de ménages en divisant la **Moyenne (dollars ou quantité) par ménage** calculé ci-haut pour le groupe combiné par le **Pourcentage ne déclarant pas zéro** également calculé ci-haut pour le groupe combiné. On multiplie ensuite le résultat par 100.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

### *Comment calculer les dépenses ou les valeurs globales*

Pour calculer les dépenses globales ou la valeur globale au chapitre d'un poste particulier, l'utilisateur doit multiplier les dépenses par ménage par le nombre estimatif de ménages. Ces agrégats sont fondés sur un échantillon qui exclut les ménages constitués pendant une partie de l'année seulement et les personnes qui ne sont pas admissibles à l'enquête.

### *Comment calculer les dépenses ou la valeur par personne*

Pour évaluer les dépenses ou la valeur par personne pour un poste ou pour un groupe de postes, pour un groupe de ménages, l'utilisateur doit diviser l'évaluation des dépenses ou de la valeur par la taille moyenne des ménages correspondant au groupe en question et qui figure dans la section des postes de caractéristique du tableau. Lorsqu'il s'agit de comparer des évaluations des dépenses ou de la valeur par personne, l'utilisateur doit tenir compte des effets différentiels des adultes et des enfants.

**Nota :** Le calcul des dépenses ou de la valeur par personne n'est possible que dans le cas des moyennes se rapportant à l'ensemble des ménages du groupe. On ne peut effectuer ce calcul dans le cas des moyennes pour les ménages ne déclarant pas zéro puisque la taille moyenne des ménages disponible à partir du tableau peut ne pas correspondre à celle d'un sous-groupe particulier de ménages ne déclarant pas zéro.

### *Comment calculer la répartition des dépenses en pourcentage*

C'est en divisant les dépenses au titre d'un poste ou d'un groupe de postes par les dépenses totales que l'utilisateur peut obtenir la répartition en pourcentage des dépenses. Il existe cependant d'autres agrégats des dépenses, y compris ceux qui excluent les paiements non discrétionnaires tels que les impôts personnels. Ces mesures pourraient peut-être convenir mieux en tant que dénominateur pour certaines fins.

### *Comment utiliser les données relatives au pourcentage des ménages ne déclarant pas zéro*

Les données sur le pourcentage des ménages ayant déclaré une dépense ou une valeur non nulle (%) sont présentées dans la plupart des tableaux pour que les utilisateurs puissent estimer le nombre de ménages ayant déclaré une dépense ou une valeur non nulle pour un poste donné.

L'utilisateur peut estimer le nombre de ménages ayant déclaré une dépense ou une valeur non nulle en multipliant le nombre estimatif de ménages donné pour un groupe par le pourcentage de ménages ne déclarant pas zéro, et en divisant par 100.

### *Comment utiliser les données sur la taille de l'échantillon*

L'utilisateur qui compare les données se rapportant à différents groupes de ménages dans un même tableau doit tenir compte de la taille des échantillons en cause. Les différences apparentes entre les groupes de données doivent être pondérées en fonction des erreurs d'échantillonnage dues à la taille de l'échantillon. Des renseignements sur l'importance de l'erreur d'échantillonnage reliée à un poste particulier sont présentés dans le tableau sur l'erreur type de la publication "Dépenses des familles au Canada, 1992", n° 62-555 au catalogue.

Pour déterminer la fiabilité des données relatives aux postes non indiqués dans le tableau sur l'erreur type, l'utilisateur peut consulter les données sur la taille de l'échantillon et sur le pourcentage de ménages n'ayant pas déclaré zéro. Des analyses ont révélé que le coefficient de variation<sup>[4]</sup> correspondant à un poste particulier est étroitement lié au nombre de ménages ayant déclaré avoir acheté l'article en question. On a examiné la relation en effectuant une régression des coefficients de variation sur le nombre de ménages déclarant des dépenses non nulles, à partir des données de l'enquête de 1992. Il a été établi que le "meilleur modèle" pour les postes où le nombre de ménages ayant déclaré un achat était inférieur à 101 était un modèle log-log. La relation s'est avérée différente entre divers groupes de classification. Certains résultats sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 :** Coefficients de variation selon le nombre de ménages déclarants  
**Guide de fiabilité**

Nombre de ménages de l'échantillon ayant déclaré un achat	Coefficient de variation	
	Province	Composition du ménage
		pourcentage
15	39	42
20	35	38
30	30	33
40	27	30
60	23	26
80	21	24
100	19	22

Les données sur les dépenses et les quantités moyennes, et le pourcentage de ménages ayant déclaré un achat donné ne figurent pas dans les tableaux pour les articles déclarés par moins de 30 ménages. Les données ainsi supprimées sont cependant retenues comme composantes d'agrégats plus élevés et plus fiables.

---

<sup>4</sup>Le coefficient de variation est l'erreur type exprimée en pourcentage de l'estimé.

Concernant les sources de la BDIET...

---

On peut estimer le nombre de ménages de l'échantillon ayant déclaré un achat dans une colonne donnée en multipliant le nombre de ménages dans l'échantillon dans cette colonne par le pourcentage de ménages ayant déclaré cet achat (et en divisant par 100).

Concernant les sources de la BDIET...

---

## **PRODUITS ET SERVICES CONNEXES**

Un résumé des résultats de l'Enquête sur les dépenses des familles en 1992 se trouve dans la **PUBLICATION «Dépenses des familles au Canada, 1992», n° 62-555** au catalogue. Les tableaux détaillés qui figurent dans ce guide sont disponibles sous plusieurs formes. Les versions détaillées ou «résumé avec indication de certains détails» des tableaux courants sont disponibles sur PAPIER, DISQUETTE POUR ORDINATEUR PERSONNEL ou BANDE MAGNÉTIQUE. Les versions détaillées sont également disponibles sur MICROFICHE. DES TOTALISATIONS SPÉCIALES peuvent être produites sur mesure aux termes d'un contrat.

On a préparé un FICHER DE MICRODONNÉES à grande diffusion fondé sur l'enquête de 1992. Des fichiers similaires fondés sur les enquêtes de 1969, 1974, 1978, 1982, 1984, 1986 et 1990 sont également disponibles.

Toutes les demandes concernant des produits dérivés de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 ou des enquêtes antérieures peuvent être transmises à tout centre de consultation de Statistique Canada ou à la Section des enquêtes sur les dépenses des familles.

**Pour toutes questions concernant ces données veuillez contacter l'unité de diffusion sur le revenu, les dépenses et le logement au:**

**Téléphone : (613) 951-4643  
(613) 951-4633**

**Télécopieur: (613) 951-3012**

**Internet: [expense@statcan.ca](mailto:expense@statcan.ca)**

ou par courrier à

Statistique Canada  
Division des enquêtes-ménages  
Immeuble Jean Talon  
5ième étage, Section B-8  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

Des information additionnelles par l'intermédiaire de requêtes spéciales ou l'obtention de fichiers de microdonnées peuvent être obtenues en utilisant les coordonnées ci-dessus.

Concernant les sources de la BDIET...

---

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS,  
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC**

L'unité de diffusion sur le revenu, les dépenses et le logement  
Division des enquêtes-ménages  
Statistique Canada  
Immeuble Jean Talon  
5ième étage, Section B-8  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-4643  
(613) 951-4633

FAX: (613) 951-3012

Internet: [expense@statcan.ca](mailto:expense@statcan.ca)

ou avec le centre de consultation de Statistique Canada :

**Halifax** (1-902-426-5331)  
**Montréal** (1-514-283-5725)  
**Ottawa** (1-613-951-8116)  
**Toronto** (1-416-973-6586)  
**Winnipeg** (1-204-983-4020)  
**Regina** (1-306-780-5405)  
**Edmonton** (1-403-495-3027)  
**Calgary** (1-403-292-6717)  
**Vancouver** (1-604-666-3691)

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres régionaux de consultation.

**Terre-Neuve, Labrador, Nouvelle-Écosse,**

**Nouveau-Brunswick et**

**Île-du-Prince-Édouard**

**(1-800-565-7192)**

**Québec**

**(1-800-361-2831)**

**Ontario**

**(1-800-263-1136)**

**Manitoba**

**(1-800-661-7828)**

**Saskatchewan**

**(1-800-667-7164)**

**Sud de l'Alberta**

**(1-800-882-5616)**

**Alberta et Territoires du Nord-Ouest**

**(1-800-563-7828)**

**Colombie-Britannique et Yukon**

**(1-800-663-1551)**

**Appareils de télécommunications  
pour les malentendants**

**(1-800-363-7629)**

## **Méthodologie, Notes et Définitions**

### ***Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)***

**N.B.:** La plupart des notes suivantes ont été extraites des catalogues 13-207, 13-210 et 13-551. Pour de plus amples détails, veuillez consulter ces publications.

De 1951 à 1971, Statistique Canada a mené périodiquement l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC); depuis 1971, cette enquête est annuelle. À l'origine, seule la population non agricole était visée, mais les données sur le revenu pour 1965 et les années subséquentes ont été recueillies auprès d'un échantillon représentant pratiquement tous les ménages privés au Canada.

L'Enquête la plus récente sur les finances des consommateurs a été menée en avril 1995 en tant que supplément à l'enquête mensuelle sur la population active (EPA). Étant donné que les estimations de ce CD ROM sont basées sur une enquête-échantillon, elles sont sujettes à une variabilité d'échantillonnage et des erreurs dans les réponses (commises par les répondants, les interviewers ou au cours du traitement) ainsi que des erreurs attribuables à la non-réponse.

**Ce CD ROM intitulé BDIET présente certaines données pour les années de 1990 à 1994.** Les données de 1990 à 1993 ont été révisées à partir des données publiées originellement. Ces révisions ont été faites pour tenir compte de l'adoption des données du recensement de 1991 comme base, du rajustement des estimations de la population découlant du sous-dénombrement net dans le cadre du recensement et de l'inclusion des résidents non-permanents. Pour plus de détails voir "Changements pour l'EFC en 1995".

**Échantillon.** L'échantillon de l'EFC est composé des deux tiers de l'échantillon de l'EPA d'avril (soit d'environ 38 000 ménages). On trouvera une description détaillée du plan de sondage, qui repose sur un échantillonnage aléatoire à grappes stratifiées à plusieurs degrés, dans la publication intitulée **Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada, 1984-1990**, n° 71-526 au catalogue.

Concernant les sources de la BDIET...

---

L'échantillon représente l'ensemble des familles et des particuliers au Canada sauf:

- i) les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- ii) les membres des ménages vivant dans les réserves indiennes; et
- iii) les pensionnaires d'institutions<sup>1</sup>.

### **Effets de la taille de l'échantillon sur les estimations des Régions Métropolitaines de Recensement (RMR)/Régions Économiques (RE)**

La taille limitée de l'échantillon et la variabilité d'échantillonnage font que les estimations pour les RMR/RE sont moins fiables et sont sujettes à de plus grandes erreurs que les estimations provinciales et nationales. En particulier, **Statistique Canada indique que les comparaisons entre les RMR/RE sont à éviter**, puisque les différences dans les revenus peuvent être non significatives une fois prise en compte l'erreur-type des estimations du revenu moyen.

Par exemple, les résultats des dix-neuf enquêtes sur vingt situaient le revenu familial moyen à Ottawa en 1994 entre \$59,094 et \$69,238 (la moyenne de \$64,166 plus ou moins deux fois l'erreur-type de \$2,536). À Toronto, le revenu familial moyen de 1994 était compris entre \$61,720 et \$66,896. Puisque les tranches de revenu à Ottawa et à Toronto se chevauchent considérablement, le classement de ces RMR en fonction du revenu familial moyen doit être évité. Des chevauchements analogues s'observent pour d'autres RMR et RE et appellent les mêmes réserves.

Pour obtenir plus de détail sur les frontières de chaque Régions Économiques (RE) et Régions Métropolitaines de Recensement (RMR), voir la section intitulée "Frontières des Régions Économiques (RE) et des Régions Métropolitaines de Recensement (RMR).

**Collecte et traitement des données.** En avril 1995, les données de 1994 de l'EFC ont été recueillies pour la première fois au moyen d'interviews assistées par ordinateur (IAO). Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on utilise les IAO depuis environ un an déjà; l'application de saisie des données sur l'EFC a été ajoutée au programme de l'EPA. Grâce aux IAO, l'interviewer lit la question affichée à l'écran et inscrit la réponse qui convient. Des vérifications intégrées et des questions de type "passez à" ont permis d'améliorer la qualité des données et de réduire le temps de traitement. Après avoir complété les opérations de l'EPA d'avril, on a demandé aux

---

1

Institutions telles que les prisons, les pénitenciers, les maisons de correction, hôpitaux pour aliénés mentaux, les hôpitaux pour tuberculeux, les sanatoriums, les orphelinats et les foyers pour vieillards.

personnes âgées de 15 ans et plus des questions sur leurs antécédents de travail au cours de l'année précédente ainsi que d'autres données démographiques. Puis, les répondants ont fourni des informations sur le revenu de l'année civile de 1994 à partir des questionnaires qu'ils avaient reçus par la poste et qu'ils devaient compléter avant la tenue de l'interview.

Le traitement et le contrôle des données sur la population active ont été faits en conformité des méthodes de l'EPA. Les données sur le revenu ont été couplées avec les résultats de l'EPA. L'ordinateur a ensuite vérifié la cohérence et l'exhaustivité de chacun des enregistrements.

**Famille.** On définit la famille comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption. Ainsi, tous les parents qui vivaient ensemble lors de l'enquête forment une seule unité familiale, quel que soit leur lien de parenté. On n'a effectué aucun rajustement pour tenir compte des membres d'une unité familiale qui ont quitté cette dernière pour une raison ou une autre (mariage, décès, etc.). Certaines unités familiales qui existaient au moment de l'enquête n'ont pas été des unités familiales pendant toute l'année. Outre les enfants célibataires, les autres personnes qui composent ordinairement le ménage sont des enfants mariés, les parents, les frères et soeurs.

**La définition de la famille est celle de la "famille économique".** De fait, on utilise d'autres définitions de familles lorsque les buts sont différents. Les études démographiques entreprises à la suite des recensements de la population utilisent habituellement une classification plus restreinte; la famille se compose alors du mari, de la femme et de tous les enfants célibataires qui vivent avec eux, ou d'un des parents et les enfants célibataires. Dans les études de budget, où l'on examine les habitudes de dépense des familles, il importe avant tout de savoir si les personnes qui vivent ensemble mettent ou non leurs revenus en commun, c'est-à-dire si elles constituent une seule ou plusieurs unités de dépense.

**Personne seule.** Une personne seule est une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage.

**Revenu total.** Le revenu total d'une unité comprend les revenus provenant des sources suivantes:

- i) **Salaires et traitements.** Montant brut des salaires et traitements, avant toute retenue pour l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage et les régimes de retraite, à l'exclusion des avantages sociaux. Les commissions des vendeurs ainsi que les revenus occasionnels pour la garde d'enfants, la

livraison de journaux à domicile, les travaux de ménage, etc. sont également compris dans cette catégorie. Tous les revenus non-monétaires, comme les repas ou le gîte, sont exclus.

La solde des militaires de réserve, lorsqu'elle ne constitue qu'une part peu importante du revenu, a été ajoutée aux salaires et traitements.

- ii) **Revenu net provenant d'un emploi autonome.** Revenu net (revenu brut moins les dépenses) reçu à titre de travailleur indépendant établi à son propre compte ou associé soit dans une entreprise non constituée en corporation, soit par l'exercice privé d'une profession. Est également compris le revenu net provenant de l'exploitation d'une ferme ou de la location de chambres.

Les particuliers qui exploitent leur propre ferme ou une ferme louée, que ce soit pour leur propre compte ou à titre d'associés, devaient déclarer le revenu net provenant de cette activité. Les instructions de l'enquête précisaient qu'il fallait calculer le revenu net en soustrayant du revenu agricole en espèces les dépenses d'exploitation ainsi que l'amortissement du matériel agricole et des bâtiments. Le revenu pécuniaire devait comprendre tous les revenus en espèces provenant de la vente de produits agricoles, y compris les indemnités supplémentaires et les crédits accordés par l'État. Les revenus non-monétaires étaient exclus.

Les données recueillies aux fins de l'enquête portaient sur le revenu net provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires. Les paiements versés pour chambre et pension par des personnes vivant chez des parents n'ont pas été inclus.

- iii) **Revenu de placements.** Intérêts d'obligations, dividendes, intérêts de prêts hypothécaires, loyers nets, revenus fonciers, intérêts bancaires et autres revenus de placements.
- iv) **Transferts du gouvernement.** L'aide sociale accordée par les administrations fédérale, provinciales et municipales (prestation fiscale pour enfants, les pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, les pensions versées par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, les prestations d'assurance-chômage, l'indemnisation des accidents de travail, les allocations de formation, les allocations et pensions d'anciens combattants, l'assistance sociale, les pensions d'aveugles et d'invalides). Les crédits d'impôt remboursables, provinciaux et le crédit fédéral pour la taxe sur les produits et services, sont comptés dans le revenu.

- v) **Autres revenus monétaires.** Toutes les autres sources de revenu monétaire non mentionnées ci-haut, incluant, pensions de retraite, rentes, bourses d'études, pensions alimentaires et autres revenus non précisés ou compris dans les catégories ci-dessus.

**Gains non comptés comme revenus.** Sont exclus du revenu: les gains et pertes au jeu, les sommes globales héritées au cours de l'année, les gains ou les pertes de capital, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les prêts reçus, les prêts remboursés à un particulier agissant comme prêteur, les règlements forfaitaires en matière d'assurance, les remboursements de l'impôt foncier ou d'autres impôts ainsi que les avantages non-monétaires comme les repas gratuits et le gîte, ou encore la nourriture et le combustible produits sur sa propre ferme.

**Revenu de la famille.** Le revenu de la famille se compose de tous les revenus reçus par tous les particuliers âgés de 15 ans et plus qui, au moment de l'enquête, constituaient une famille économique. Les données sur le revenu ont été recueillies auprès de chaque membre et considérées comme portant sur le revenu de la famille, même si certains membres de la famille avaient appartenu à une autre unité familiale pendant une partie ou la totalité de l'année civile précédente. En outre, on n'a effectué aucun retrait ou ajustement pour tenir compte du revenu des personnes qui avaient été membres de la famille pendant une partie de l'année et qui ont cessé d'en faire partie pour cause de mariage, de décès ou de toute autre raison.

Les familles qui ont immigré au Canada pendant l'année de référence et dont le revenu a été gagné en partie à l'étranger et en partie au Canada ont été classées en fonction de leur revenu gagné en tant que résident du Canada. C'est ainsi que certaines familles sont classées à un niveau de revenu inférieur à leurs gains réels. Les revenus de résidents canadiens provenant de l'étranger, revenus de placements et pensions de retraite, par exemple, sont inclus.

**Impôt à payer sur le revenu.** L'impôt à payer sur le revenu est la somme des impôts fédéraux et provinciaux à payer sur le revenu et les gains en capital obtenus. Les crédits d'impôt provinciaux, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services n'ont pas été déduits de l'impôt à payer sur le revenu. La valeur de l'abattement du Québec pour les résidents du Québec a été supprimée de l'impôt sur le revenu à payer.

**Revenu après impôt.** Le revenu après impôt est le revenu monétaire total, moins l'impôt à payer sur le revenu (voir définitions ci-dessus).

## **Frontières des Régions Économiques (RE) et des Régions Métropolitaines de Recensement (RMR)**

### **Régions économiques:**

Une région économique est une unité géographique habituellement composée de plusieurs divisions de recensement à l'intérieur d'une province donnée. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, la province constitue une région économique par elle-même.

Puisque l'EFC est une enquête supplémentaire à l'EPA, les estimations sur ce disque sont basées sur les frontières de régions économiques utilisées depuis le début de 1995 (revenu de 1994) par l'Enquête sur la population active. En Colombie-Britannique, des régions économiques complètement nouvelles ont été adoptées en 1995. Comme il n'était pas possible de produire des estimations historiques comparables pour ces nouvelles régions de Colombie-Britannique, seulement les estimations de revenu de 1994 de la Colombie-Britannique ont été basées sur ces nouvelles frontières; les estimations de revenu de 1991 à 1993 ont été basées sur les frontières précédentes.

Le contenu des régions économiques utilisé pour ce disque est décrit dans la liste suivante:

### **Terre-Neuve**

- 010: Avalon Peninsula: Division du Recensement 01.
- 020: Côte-sud - Burin Peninsula: Division du Recensement 02 et 03.
- 030: Côte-ouest - Northern Peninsula - Labrador: Division du Recensement 04, 05, 09 et 10.
- 040: Notre Dame - Central Bonavista Bay: Division du Recensement 06, 07 et 08.

### **Île-du-Prince-Édouard**

- 110: Île-du-Prince-Édouard: Division du Recensement 01 Kings County, 02 Queens County et 03 Prince County

### **Nouvelle-Écosse**

- 210: Cape Breton: Division du Recensement 15 Inverness County, 16 Richmond County, 17 Cape Breton County et 18 Victoria County.
- 220: Côte-Nord: Division du Recensement 10 Colchester County, 11 Cumberland County, 12 Pictou County, 13 Guysborough County et 14 Antigonish County.
- 230: Annapolis Valley: Division du Recensement 05 Annapolis County, 07 Kings County et 08 Hants County.
- 240: Sud: Division du Recensement 01 Shelburne County, 02 Yarmouth County, 03 Digby County, 04 Queens County et 06 Lunenburg County.
- 250: Halifax: Division du Recensement 09 Halifax County.

### **Nouveau-Brunswick**

- 310: Campbellton - Miramichi: Division du Recensement 09 Northumberland County, 14 Restigouche County et 15 Gloucester County.
- 320: Moncton - Richibucto: Division du Recensement 06 Albert County, 07 Westmorland County et 08 Kent County.
- 330: Saint John - St. Stephen: Division du Recensement 01 Saint John County, 02 Charlotte County et 05 Kings County.
- 340: Frédéricton - Oromocto: Division du Recensement 03 Sunbury County, 04 Queens County et 10 York County.
- 350: Edmunston - Woodstock: Division du Recensement 11 Carleton County, 12 Victoria County et 13 Madawaska County.

## Québec

- 410: Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine: Division du Recensement 01 Les Îles-de-la-Madeleine, 02 Pabok, 03 La Côte-de-Gaspé, 04 Denis-Riverin, 05 Bonaventure et 06 Avignon.
- 415: Bas-Saint-Laurent: Division du Recensement 07 La Matapédia, 08 Matane, 09 La Mitis, 10 Rimouski-Neigette, 11 Les Basques, 12 Rivière-du-Loup, 13 Témiscouata et 14 Kamouraska.
- 420: Québec: Division du Recensement 15 Charlevoix-Est, 16 Charlevoix, 20 L'Île-d'Orléans, 21 La Côte-de-Beaupré, 22 La Jacques-Cartier, 23 Communauté urbaine de Québec et 34 Portneuf.
- 425: Chaudière-Appalaches: Division du Recensement 17 L'Islet, 18 Montmagny, 19 Bellechasse, 24 Desjardins, 25 Les Chutes-de-la-Chaudière, 26 La Nouvelle-Beauce, 27 Robert-Cliche, 28 Les Etchemins, 29 Beauce-Sartigan, 31 L'Amiante et 33 Lotbinière.
- 430: Estrie: Division du Recensement 30 Le Granit, 40 Asbestos, 41 Le Haut-Saint-François, 42 Le Val-Saint-François, 43 Sherbrooke, 44 Coaticook et 45 Memphrémagog.
- 435: Montérégie: Division du Recensement 46 Brome-Missisquoi, 47 La Haute-Yamaska, 48 Acton, 53 Le Bas-Richelieu, 54 Les Maskoutains, 55 Rouville, 56 Le Haut-Richelieu, 57 La Vallée-du-Richelieu, 58 Champlain, 59 Lajemmerais, 67 Roussillon, 68 Les Jardins-de-Napierville, 69 Le Haut-Saint-Laurent, 70 Beauharnois-Salaberry et 71 Vaudreuil-Soulanges.
- 440: Montréal: Division du Recensement 66 Communauté urbaine de Montréal.
- 445: Laval: Division du Recensement 65 Laval.
- 450: Lanaudière: Division du Recensement 52 D'Autray, 60 L'Assomption, 61 Joliette, 62 Matawinie, 63 Montcalm et 64 Les Moulins.
- 455: Laurentides: Division du Recensement 72 Deux-Montagnes, 73 Thérèse-De Blainville, 74 Mirabel, 75 La Rivière-du-Nord, 76 Argenteuil, 77 Les Pays-d'en-Haut, 78 Les Laurentides et 79 Antoine-Labelle.
- 460: Outaouais: Division du Recensement 80 Papineau, 81 Communauté urbaine de l'Outaouais, 82 Les Collines-de-l'Outaouais, 83 La Vallée-de-la-Gatineau et 84 Pontiac.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

- 465: Abitibi-Témiscamingue: Division du Recensement 85 Témiscamingue, 86 Rouyn-Noreta, 87 Abitibi-Ouest, 88 Abitibi et 89 Vallée-de-l'Or.
- 470: Mauricie - Bois-Francs: Division du Recensement 32 L'Irable, 35 Mékinac, 36 Le Centre-de-la Mauricie, 37 Francheville, 38 Bécancour, 39 Arthabaska, 49 Drummond, 50 Nicolet-Yamaska, 51 Maskinongé et 90 Le Haut-Saint-Maurice.
- 475: Saguenay-Lac-Saint-Jean: Division du Recensement 91 Le Domaine-du-Roy, 92 Maria-Chapdelaine, 93 Lac-Saint-Jean-Est et 94 Le Fjord-du Saguenay.
- 480: Côte-Nord: Division du Recensement 95 La Haute-Côte-Nord, 96 Manicougan, 97 Sept-Rivières- Caniapiscau et 98 Minganie-Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.
- 490: Nord-du-Québec: Division du Recensement 99 Territoire nordique.

## **Ontario**

- 510: Ottawa: Division du Recensement 01 Stormont, Dundas et Glengarry United Counties, 02 Prescott et Russell United Counties, 06 Ottawa-Carleton Regional Municipality, 07 Leeds et Grenville United Counties et 09 Lanark County.
- 515: Kingston - Pembroke: Division du Recensement 10 Frontenac County, 11 Lennox et Addington County, 12 Hastings County, 13 Prince Edward County et 47 Renfrew County.
- 520: Muskoka - Kawarthas: Division du Recensement 14 Northumberland County, 15 Peterborough County, 16 Victoria County, 44 Muskoka District Municipality et 46 Haliburton County.
- 530: Toronto: Division du Recensement 18 Durham Regional Municipality, 19 York Regional Municipality, 20 Toronto Metropolitan Municipality, 21 Peel Regional Municipality et 24 Halton Regional Municipality (except the city of Burlington).
- 540: Kitchener - Waterloo - Barrie: Division du Recensement 22 Dufferin County, 23 Wellington County, 30 Waterloo Regional Municipality et 43 Simcoe County.
- 550: Hamilton - Niagara Peninsula: Division du Recensement 24 Halton Regional Municipality (city of Burlington only), 25 Hamilton-Wentworth Regional Municipality, 26 Niagara Regional Municipality, 28 Haldimet-Norfolk Regional Municipality et 29 Brant County.
- 560: London: Division du Recensement 32 Oxford County, 34 Elgin County et 39 Middlesex County.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

- 570: Windsor - Sarnia: Division du Recensement 36 Kent County, 37 Essex County et 38 Lambton County.
- 580: Stratford - Bruce Peninsula: Division du Recensement 31 Perth County, 40 Huron County, 41 Bruce County et 42 Grey County.
- 590: Nord-est: Division du Recensement 48 Nipissing District, 49 Parry Sound District, 51 Manitoulin District, 52 Sudbury District, 53 Sudbury Regional Municipality, 54 Timiskaming District, 56 Cochrane District et 57 Algoma District.
- 595: Nord-ouest: Division du Recensement 58 Thunder Bay District, 59 Rainy River District et 60 Kenora District.

### **Manitoba**

- 610: Sud-est: Division du Recensement 01, 02 et 12.
- 620: Centre-sud: Division du Recensement 03 et 04.
- 630: Sud-ouest: Division du Recensement 05, 06, 07 et 15.
- 640: Centre-Nord: Division du Recensement 08, 09 et 10.
- 650: Parklet: Division du Recensement 16, 17 et 20.
- 660: Interlake: Division du Recensement 13, 14 et 18.
- 670: Winnipeg: Division du Recensement 11
- 680: Nord: Division du Recensement 19, 21, 22 et 23.

### **Saskatchewan**

- 710: Régina - Moose Mountain: Division du Recensement 01, 02 et 06.
- 720: Swift Current - Moose Jaw: Division du Recensement 03, 04, 07 et 08.
- 730: Saskatoon - Biggar: Division du Recensement 11, 12 et 13.
- 740: Yorkton - Melville: Division du Recensement 05, 09 et 10.
- 750: Prince Albert: Division du Recensement 14, 15, 16 et 17.

## Concernant les sources de la BDIET...

---

760: Nord: Division du Recensement 18.

### **Alberta**

810: Lethbridge - Medicine Hat: Division du Recensement 01, 02 et 03.

820: Drumheller - Stettler - Wainwright: Division du Recensement 04, 05 et 07.

830: Calgary: Division du Recensement 06.

840: Athabasca - Jasper - Banff: Division du Recensement 13, 14 et 15.

850: Red Deer - Rocky Mountain House: Division du Recensement 08 et 09.

860: Edmonton: Division du Recensement 11.

870: Grande Prairie - Peace River: Division du Recensement 17, 18 et 19.

880: Fort McMurray - Camrose: Division du Recensement 10, 12 et

### **Colombie-Britannique**

910: Île de Vancouver et la Côte: Division du Recensement 17 Capital Regional District, 19 Cowichan Valley Regional District, 21 Nanaimo Regional District, 23 Alberni-Clayoquot Regional District, 25 Comox-Strathcona Regional District, 27 Powell River Regional District, 43 Mount Waddington Regional District et 45 Central Coast Regional District.

920: Lower Mainlet - Sud-ouest: Division du Recensement 09 Fraser-Cheam Regional District, 11 Central Fraser Valley Regional District, 13 Dewdney-Alouette Regional District, 15 Greater Vancouver Regional District, 29 Sunshine Coast Regional District et 31 Squamish-Lillooet Regional District.

930: Thompson - Okanagan: Division du Recensement 07 Okanagan-Similkameen Regional District, 33 Thompson-Nicola Regional District, 35 Central Okanagan Regional District, 37 North Okanagan Regional District et 39 Columbia-Shuswap Regional District.

940: Kootenay: Division du Recensement 01 East Kootenay Regional District, 03 Central Kootenay Regional District et 05 Kootenay Boundary Regional District.

Concernant les sources de la BDIET...

---

- 950: Cariboo: Division du Recensement 41 Cariboo Regional District et 53 Fraser-Fort George Regional District.
- 960: Côte Nord: Division du Recensement 47 Skeena-Queen Charlotte Regional District et 49 Kitimat-Stikine Regional District.
- 970: Nechako: Division du Recensement 51 Bulkley-Nechako Regional District et 57 Stikine Region.
- 980: Northeast: Division du Recensement 55 Peace River Regional District et 59 Fort Nelson-Liard Regional District.

### **Régions métropolitaines de recensement (RMR)**

Les estimations de l'Enquête sur la population active sur les RMR utilisent les limites préliminaires de 1996. Ces limites seront utilisées lors du recensement de 1996. Elles sont définies à partir des lieux de résidence et de travail observés lors du recensement de 1991. On peut se procurer les cartes et les définitions des RMR selon les Sous-divisions du recensement pour la somme de 40 \$ en communiquant avec Marc Lévesque au numéro (613) 951-2793.

### **Changements pour l'EFC de 1995.**

En janvier 1995, un nouveau plan d'échantillonnage et un système de pondération modifié ont été appliqués à l'EPA. Pour plus de détails sur ces changements, prière de consulter les articles vedettes des numéros d'octobre 1994, de décembre 1994 et de janvier 1995 du rapport intitulé *La population active* (n° 71-001 au catalogue). Un résumé de ces changements, qui ont influé sur l'EFC, figure ci-après.

***Plan de sondage.*** Le nouveau plan de sondage inclus maintenant dans l'enquête les personnes qui résident au Canada et qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des immigrants reçus. Spécifiquement, les groupes de personnes suivant sont inclus:

- les demandeurs du statut de réfugiés;
- les étudiants venant d'autres pays qui fréquentent une école au Canada et qui détiennent un permis d'étudiant;
- les personnes venant d'autres pays qui séjournent au Canada et qui détiennent un permis de travail;
- les personnes qui séjournent au Canada et qui détiennent un permis ministériel; et
- les personnes nées à l'étranger qui sont à la charge de celles faisant partie de l'une des quatre catégories précédentes.

Le nouveau plan prévoit un moins grand nombre de grappes et un plus grand échantillonnage dans les régions urbaines (comme en font foi les articles vedettes de la publication n° 71-001 au catalogue).

**Pondération.** Les estimations de la population sont maintenant fondées sur le recensement de 1991 plutôt que sur celui de 1986.

Les estimations de la population englobent maintenant les résidents non permanents.

Une nouvelle méthode de prise en compte de la non-réponse des ménages tient compte des modèles de non-réponse qui varient selon le nombre de mois au cours desquels les ménages sont demeurés dans l'échantillon.

Les estimations relatives aux familles et particuliers sont fondées sur la méthode de pondération de l'EPA.

**Taille de la région de résidence.** La classification des régions urbaines se fonde maintenant sur la population du recensement de 1991 à l'intérieur des limites du recensement de 1996. Auparavant, elle se fondait sur la population du recensement de 1986 à l'intérieur des limites du recensement de 1981.

**Révision des estimations de l'enquête sur les finances des consommateurs.** Les données de l'EFC ont été révisées pour la période comprise entre 1980 et 1993. Ces révisions traduisent l'adoption des données du recensement de 1991 comme base, le rajustement des estimations de la population découlant du sous-dénombrement net dans le cadre du recensement, l'inclusion des résidents non permanents et l'utilisation d'une procédure de pondération fondée sur la méthode de pondération de l'EPA. À compter de 1994, toutes les analyses sont fondées sur les séries de données révisées.

**Statistiques sur les faibles revenus.** Les tableaux I et II présentent des statistiques sur les faibles revenus pour les personnes et certains genres de familles.

#### **Nota**

Bien que les seuils de faible revenu sont fréquemment appelés "seuils de pauvreté", Statistique Canada ne définit pas la pauvreté et ne les recommande pas pour cette utilisation.

### **Seuils de faible revenu (SFR)**

Les seuils de faible revenu servent à distinguer les unités familiales qui sont à "faible revenu" des "autres" groupes. Une **unité familiale est considérée à faible revenu** lorsque son revenu est inférieur à la valeur du seuil, correspondant à sa taille d'unité familiale et de sa taille de région de résidence. Toutes familles ayant un revenu égal ou supérieur au seuil de faible revenu est considéré dans la catégorie "autre".

### **Seuils de faible revenu fondés à partir des données de l'enquête sur les dépenses des familles**

Tous les quatre ans Statistique Canada mène une enquête détaillée sur les modes de consommation des familles canadiennes, soit l'Enquête sur les dépenses des familles (EDFAM). Les seuils de faible revenu sont établis à partir des données de l'EDFAM.

À partir des données de l'EDFAM, les dépenses moyennes des familles canadiennes au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement sont calculées. Celles-ci sont exprimées en terme de pourcentage du revenu avant taxe. Les seuils de faible revenu de l'année de base sont établis à partir des familles qui consacrent 20 points de pourcentage de plus que le font l'ensemble des familles canadiennes au titre de l'alimentation, du logement et l'habillement. Les données de l'EDFAM sont ensuite analysées pour déterminer les niveaux de revenu des familles qui consacrent 20 points de pourcentage de plus que la moyenne canadienne sur ces besoins de base. Ces niveaux de revenu sont établis pour différentes tailles de région de résidence et pour différentes tailles de famille. Ces niveaux de revenus correspondent donc à ce qu'on appelle les seuils de faible revenu de l'année de base.

### **Seuils de faible revenu: Base de 1992**

Les seuils de faible revenu utilisés pour calculer les taux de faible revenu du Tableau II se réfèrent aux seuils de faible revenu (base de 1992), qui ont été établis à partir d'une analyse des données de l'EDFAM de 1992. Ces seuils de revenu ont été déterminés en se fondant sur le fait que les familles de l'EDFAM avec des revenus inférieurs à ces seuils dépensaient habituellement plus de 54.7% de leur revenu pour l'alimentation, le logement et l'habillement et étaient par conséquent dans une situation financière difficile.

Ces seuils de faible revenu sont mis à jour annuellement à partir de l'Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle - toutes composantes).

Les données produites d'après les seuils de faible revenu sont publiées chaque année dans **Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu** (N° 13-207 au

Concernant les sources de la BDIET...

---

catalogue de Statistique Canada). La nouvelle base des seuils de faible revenu (1992) construits à partir des données de l'EDFAM de 1992 est présentée pour la première fois dans l'édition de 1992 de ce rapport-là.

### **Mise à jour des seuils de faible revenu**

Les seuils sont mis à jour annuellement selon l'Indice des prix à la consommation, au moyen de la formule suivante:

$$S_a = (S_{a-1}) \times \frac{I_a}{I_{a-1}} \quad \text{ou:}$$

$S_a$  est le seuil pour l'année courante,  $a$ ;

$S_{a-1}$  est le seuil pour l'année précédente,  $a - 1$ ;

$I_a$  est l'IPC pour l'année courante,  $a$ ; et

$I_{a-1}$  est l'IPC pour l'année précédente,  $a - 1$ .

Pour éviter les erreurs dues à l'arrondissement, il faut d'abord calculer le numérateur.

L'exemple suivante démontre la mise à jour du seuil de faible revenu base de 1992 pour une famille de 4 personnes dans une région de résidence dont la taille est de 500,000 habitants et plus de 1994 à 1995.

$$S_a = \frac{31071 \times 176.8}{173.0}$$

$$= \frac{5493352.8}{173.0}$$

$$= 31753.48$$

Donc, le seuil se situe à \$31,753 (arrondi à un dollar près).

Concernant les sources de la BDIET...

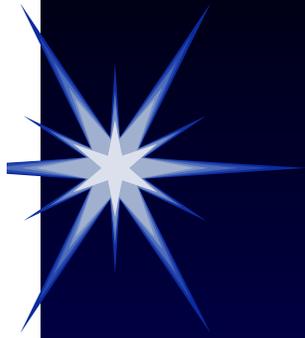
---

**L'Indice des prix à la consommation  
(IPC), de base 1981**

---

<b>Année</b>	<b><i>IPC</i></b>	<b>Année</b>	<b><i>IPC</i></b>
1980	88.9	1988	143.8
1981	100.0	1989	151.0
1982	110.8	1990	158.2
1983	117.2	1991	167.1
1984	122.3	1992	169.6
1985	127.2	1993	172.7
1986	132.4	1994	173.0
1987	138.2	1995	176.8

---

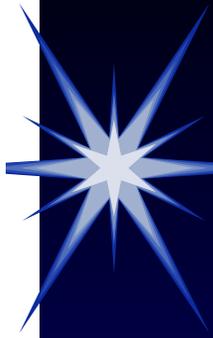


# Statistique Canada

*Division du registre des  
entreprises*

Analyse de produits  
et diffusion des données

Le 11 janvier 1996

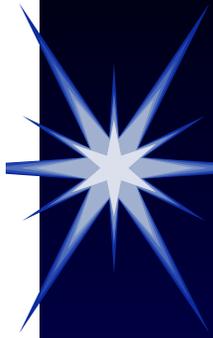


# *Qui sommes-nous?*

Le Registre des entreprises (RE) constitue un répertoire de renseignements sur toutes les entreprises d'employeurs au Canada et a comme but premier de fournir une base de sondage à toutes les enquêtes économiques de Statistique Canada.

Les principales sources d'information pour le RE sont les mises à jour faisant partie du programme d'enquêtes de Statistique Canada et le fichier de retenues sur la paye de Revenu Canada (RC).

Le programme budgétaire d'impôt fournit des estimations basées sur diverses données liées à l'impôt qui sont utilisées dans une variété d'autres applications statistiques.



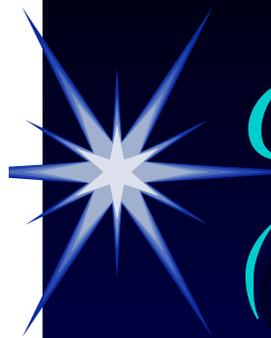
## *Ce que nous offrons*

La disquette Structures des entreprises canadiennes contient le dénombrement des établissements classifiés suivant 1, 2 et 4 chiffres selon la CTI-E, au niveau des RMR et aux niveaux provincial et national.

- 8 tranches d'effectifs
- dénombrement des établissements selon 6 catégories d'âge aux niveaux de classification suivant 1 et 2 chiffres.

Totalisations sur mesure des dénombrements des entreprises pour à peu près n'importe quelle région géographique au Canada, y compris les divisions de recensement (DR), les subdivisions de recensement (SDR), les régions de tri d'acheminement (RTA), les secteurs de dénombrement (SD) et bien d'autres régions.

Les données sont disponibles sur plusieurs supports, y compris les disques optiques compacts (CD-ROM), les disquettes et les imprimés.



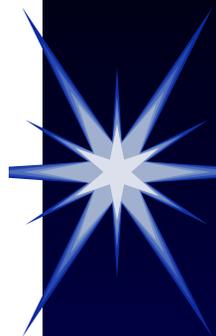
# *Ce que nous offrons* *(suite)*

Les estimations du nombre de créations et de disparitions d'entreprises selon la province ou la branche d'activité pour les entreprises d'employeurs au Canada par trimestre, depuis le 1<sup>er</sup> trimestre de 1993 au 1<sup>er</sup> trimestre de 1995.

La série des remettants de retenues sur la paye (RP) selon la province et le trimestre, depuis 1979 jusqu'à présent.

Codage de la branche d'activité des entreprises

Couplages de fichiers

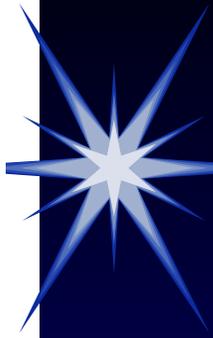


# *Pourquoi utiliser le RE?*

Données récentes. La grande partie de l'information sur les dénombrements des établissements est disponible dans les deux mois suivant la période de référence.

Champ. Le suivi porte sur la totalité de la population des affaires. Le RE comprend l'univers des employeurs, tandis que le programme des estimations d'impôt englobe la population des travailleurs autonomes.

Précision. Grâce aux mises à jour trimestrielles et à la maintenance suivie de la base de données du registre central, l'information est toujours précise et récente.



# *L'avenir*

Possibilité de diffusion de données concernant la TPS en 1997

Création d'une page d'accueil du Registre des entreprises sur l'Internet

Publicité des données du RE et des produits connexes sur l'Internet

Création du «mini-navigateur» du RE pour rendre la BDRC plus conviviale

**Pour plus de renseignements...**

---

***Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail***

**PERSONNE-RESSOURCE :**

Richard Dupuy (613) 951-3611

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail

Statistique Canada

24<sup>e</sup> étage - Section C, Immeuble R.H. Coats

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0T6

Pour plus de renseignements...

---

**VOUS AIMERIEZ PLUS DE DÉTAILS  
SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER OU SUR LE COMMERCE DE DÉTAIL?**

**LA DIVISION DE L'INDUSTRIE DE STATISTIQUE CANADA REGROUPE ÉGALEMENT LE SECTEUR DU COMMERCE DE GROS, LA TOTALITÉ DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE, LE SECTEUR MINIER, LES FORÊTS ET LES SERVICES FORESTIERS**

---

**LE SECTEUR MANUFACTURIER (Y COMPRIS LES SECTEURS FORESTIER ET MINIER)**

En plus des données de **BDIET**, nous avons, sur une base mensuelle, de l'information sur les valeurs des livraisons, des stocks, des nouvelles commandes et des commandes en carnet pour le Canada. Les données sont réparties en 22 grands groupes industriels (2 chiffres de la CTI) et en biens durables et non durables. Les données pour certaines industries sont fournies au niveau de la CTI à 3 et 4 chiffres; les livraisons peuvent aussi être disponibles par province à ce niveau de détail. Les résultats se retrouvent au numéro 31-0010XPB du catalogue, par fax ou disquette.

**Sur une base trimestrielle**, nous avons des opinions sur les changements anticipés au niveau de la production et de l'emploi pour les trois prochains mois et sur l'état actuel des stocks de produits finis, de commandes reçues, des commandes en carnet et sur les obstacles à la production. Les obstacles à la production comprennent les pénuries de main d'oeuvre qualifiée et non qualifiée, les matières premières, le capital opérationnel et d'autres catégories non spécifiées. Les données sont disponibles trois jours après le mois de référence et sont publiées quatre fois l'an dans le Quotidien de Statistique Canada (disponible sur Internet) ou comme demande spéciale.

**Sur une base infra-annuelle**, nous avons certaines données sur les sujets suivants: Huiles et corps gras; Production et disposition des produits du tabac; Livraisons de pellicules et sacs en matière plastique fabriqués de résine; Production et livraisons de bouteilles de plastique formées par soufflage; La statistique de la chaussure; Contre-plaqué de construction; Panneaux agglomérés, gaufrés et de fibres; Scieries et ateliers de rabotage (sauf Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard); Bois à pâtes et de déchets de bois; Papier-toiture asphalté; Fer et acier primaire y compris moulages d'acier et fonte en gueuses; Tuyaux et tubes en acier; Fil d'acier et certains produits de fil métallique; Lampes électriques; Ciment; Produits chimiques industriels et résines synthétiques; Laine minérale y compris les isolants en fibre de verre; Livraisons des produits de chauffage à combustible solide.

**Sur une base annuelle, en plus des données disponibles sur BDIET**, il y a une liste des principaux établissements qui participent à l'enquête annuelle. Nous avons

## Pour plus de renseignements...

---

aussi des statistiques principales et opérationnelles pour les secteurs forestier et minier que l'on retrouve dans les publications suivantes:

Production minérale du Canada	26-2020XPB
Revue générale sur les industries minérales, mines, carrières et puits de pétrole	26-2010XPB
Mines métalliques	26-2230XPB
Mines non métalliques	26-2240XPB
Carrières et sablières	26-2250XPB
Statistiques forestières sélectionnées du Canada	Rapport d'information E-X-47
Exploitation forestière	25-2010XPB
Statistiques forestières du Canada	25-2020XPB

**Basé sur l'enquête annuelle sur les manufactures, nous offrons également les services suivants:**

### ***Marchandises***

Valeur et quantité de produits livrés par les fabricants, selon les marchandises (plus de 4 000), pour le Canada et les provinces. De plus, nous offrons des "estimations sectorielles" des marchandises. Le système de codage harmonisé permet d'identifier tous les établissements qui produisent une marchandise précise ou un groupe de marchandises. Une fois le groupe ou le secteur déterminés, on peut fournir un résumé des statistiques principales, qui englobent le nombre d'établissements, le coût du combustible et de l'électricité, les effectifs et la rémunération, le coût des matières et des fournitures, la valeur des livraisons, et la valeur ajoutée recensée.

### ***Destination des livraisons des manufacturiers***

Cette base de données contient des renseignements sur la première destination des livraisons des manufacturiers. Pour le Canada et chaque province et territoire, elle présente des données sur la valeur des livraisons destinées à chaque province et territoire et à l'extérieur du Canada. Les données sont disponibles pour l'ensemble du secteur de la fabrication, 22 grands groupes et 236 industries au niveau le plus détaillé possible.

### ***Données sur la consommation de combustible et d'énergie***

Les données comprennent la valeur et la quantité de combustible et d'électricité consommés par les industries manufacturières. Les données sont disponibles pour environ 230 industries au niveau CTI à quatre chiffres pour le Canada et les provinces.

## Pour plus de renseignements...

---

### ***Compilations spéciales à partir des statistiques principales nationales et provinciales***

On peut produire ces statistiques principales par taille d'effectif des établissements, par divers groupes infra-industries et pour certaines régions géographiques.

### ***Spécialisation et ratio de couverture des produits primaires***

Ces ratios servent à mesurer, en termes de définition des activités, l'homogénéité et l'intégralité des industries de la CTI selon les données recueillies, compilées et publiées dans le cadre de l'Enquête annuelle des manufactures. Ils sont présentés au niveau de détail à 4 chiffres de la CTI, selon le grand groupe et pour l'ensemble du secteur de la fabrication.

### ***Organisation des industries et concentration dans le secteur de la fabrication***

Les statistiques de concentration donnent une idée de la répartition, selon leur taille, des unités qui forment une industrie. Plusieurs mesures ont été élaborées en fonction de divers usages. Les travaux actuels portent sur les deux mesures les plus courantes: les ratios de concentration (RC) et les indices de Herfindahl (IH). Le RC témoigne directement de l'importance des entreprises principales; l'IH tient compte pour sa part de la répartition entière des tailles des entreprises. Les données sont classifiées au niveau des CTI à quatre chiffres pour le Canada.

### ***Les manufactures et autres données connexes (L'Horizon industriel)***

Les données de ce produit, appelé L'Horizon industriel, englobent 165 industries manufacturières réparties en 22 secteurs et présentent, pour chaque industrie, des données sur les indicateurs de la demande, les perspectives en dollars constants et courants, les perspectives à court, moyen et long termes, les variations d'une période à l'autre, les prix et les indicateurs liés à l'inflation, les indicateurs de l'emploi et autres, les indicateurs de l'offre et les indicateurs connexes. Tous ces profils sont mis à jour mensuellement. À l'heure actuelle, les données n'existent que sur papier (numéros 15F0017XPF à 15F00380XPF); une version CD-ROM sera disponible en 1996.

## Pour plus de renseignements...

---

### ÉNERGIE

Les données de ce secteur englobent la production, la transformation, le transport et la consommation du charbon, du pétrole brut, du gaz naturel, des produits dérivés du gaz naturel, de l'électricité et des produits pétroliers raffinés. En plus, nous avons de l'information sur la consommation de coke, de lessive de pâte épuisée, de bois et de déchets par les industries au Canada. Les programmes statistiques sont menés en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux tels que Ressources Naturelles Canada, l'Office national de l'énergie et divers ministères provinciaux de l'énergie. Les données sont disponibles dans diverses publications par type d'énergie. Les données peuvent être mensuelles, trimestrielles ou annuelles.

**Mensuellement**, nous avons un produit appelé Le Guide statistique sur l'énergie qui présente une source unique et complète d'information sur la production, la disponibilité et l'utilisation d'énergie au Canada; les données y sont présentées par type d'énergie accompagnées de chapitres sur les prix, le commerce énergétique, les réserves et les indicateurs économiques (publication numéro 57-6010XPB au catalogue, disponible sur disquette vers le milieu de 1996).

**-pétrole brut: sur une base mensuelle**, nous avons des données sur la production de pétrole brut par type, les livraisons aux raffineries canadiennes, les importations, les exportations et les stocks. **Sur une base annuelle**, nous avons de l'information sur le nombre d'établissements, les effectifs, les salaires et traitements, le coût de l'électricité et des matières utilisées, la valeur ajoutée, les forages parachevés, les dépenses d'exploitation et d'investissement, les réserves, et l'offre et l'utilisation de pétrole brut.

**-transport du pétrole par pipelines: sur une base mensuelle**, nous avons des données sur le volume de pétrole brut, des gaz de pétrole et des produits pétroliers reçus et livrés, et sur les niveaux de stocks. **Sur une base annuelle**, il y a de l'information sur la longueur des réseaux, les stations de pompage et sur certaines données financières et d'exploitation.

**-produits raffinés du pétrole: sur une base mensuelle**, il y a des données sur la production par type de produit, les matières et le pétrole brut utilisés, les importations, les exportations, les stocks, les mouvements provinciaux et les ventes intérieures de produits raffinés du pétrole. Nous avons également les importations de pétrole brut par pays d'origine.

**-gaz naturel: sur une base mensuelle**, il y a des données sur la production, les importations, les exportations et les ventes intérieures. **Sur une base annuelle**, il y a de l'information sur le nombre d'établissements, les effectifs, les salaires et traitements, les coûts de l'électricité et des matières utilisées, la valeur ajoutée, les forages parachevés, les dépenses d'exploitation et d'investissement, les réserves, et l'offre et l'utilisation de gaz naturel.

## Pour plus de renseignements...

---

**-services de gaz: sur une base mensuelle**, nous avons les arrivées de gaz naturel en volume, les importations, les exportations, les stocks et les ventes intérieures par secteur (volume et valeur), le nombre de clients et le nombre de degrés-jours. **Sur une base annuelle**, il y a de l'information sur les arrivées et l'utilisation du gaz naturel par service, les ventes par secteur (volume et recettes), le nombre de clients, les effectifs, les salaires et traitements, la longueur des réseaux selon la taille des canalisations, le nombre de postes compresseurs et certaines données opérationnelles et financières.

**-charbon et coke: sur une base mensuelle**, on présente la production de charbon et de coke, les importations, les exportations, les stocks et la consommation intérieure. **Sur une base annuelle**, pour les mines de charbon, il y a des données sur les recettes, les dépenses d'exploitation, l'emploi, la rémunération, la valeur ajoutée, la production par type de charbon, les importations, les exportations, les stocks et la consommation intérieure.

**-électricité: sur une base mensuelle**, il y a des données sur la capacité génératrice selon le type de carburant utilisé, les importations, les exportations et la disponibilité intérieure. **Sur une base annuelle**, on présente des statistiques d'exploitation et financières y compris les recettes, les dépenses d'exploitation, les effectifs, les salaires et traitements. Nous offrons également des données sur la capacité courante et prévue et la charge de pointe des producteurs d'énergie électrique, la capacité génératrice par les services publics et les industries, les importations, les exportations, les carburants utilisés et les ventes intérieures par secteur (volume et valeur). Nous avons aussi une liste des centrales électriques par propriétaire incluant l'endroit, la date d'installation et la capacité de la centrale.

**-état comptable du secteur énergétique: sur une base trimestrielle**, on présente l'écoulement et la disponibilité au Canada en unités naturelles et en chaleur équivalente, sous formes primaires et secondaires, chacune montrant la production, les importations, les exportations, les mouvements inter provinciaux, la transformation et l'utilisation par le secteur. On y retrouve aussi des données sur les utilisations non énergétiques des produits du secteur de l'énergie. Ces états comptables sont présentés au niveau provincial et permettent l'étude de sujets tels que la substitution de carburant (par exemple, du pétrole au gaz naturel), l'auto-suffisance et la dépendance envers des réserves outre-mer, les niveaux des stocks des carburants stratégiques, l'efficacité du processus de transformation (par exemple, la conversion du charbon en électricité), les émissions atmosphériques et les tendances d'économie.

**Pour plus de renseignements...**

---

**-consommation de combustibles et d'électricité: sur une base annuelle**, nous avons des données sur la consommation d'énergie par l'industrie canadienne. Cette information est utilisée pour appuyer le Programme canadien d'économie d'énergie industrielle qui fait la promotion d'initiatives pour une plus grande efficacité d'énergie industrielle. Les données sont disponibles en unité naturelles et en chaleur équivalente.

## Pour plus de renseignements...

---

### COMMERCE DE DÉTAIL

Les données que l'on retrouve sur la **BDIET** regroupent les ventes au détail et le nombre d'emplacements de détaillants incorporés par région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement. Vous trouverez plus bas d'autres moyens à notre disposition pour répondre à vos besoins spécifiques. Certaines de nos données sont classifiées par groupe de commerce qui sont:

- supermarchés et épiceries
- magasins de médicaments et médicaments brevetés
- magasins de vêtements pour hommes
- autres magasins de vêtements
- magasins d'ameublement de maison
- concessionnaires d'automobiles et de véhicules de loisir
- magasins de pièces, accessoires et services automobiles
- autres magasins d'alimentation
- magasins de chaussures
- stations services
- magasins de vêtements pour dames
- magasins généraux
- magasins d'appareils ménagers et d'accessoires d'ameublement
- autres magasins de biens durables
- autres magasins de détail
- autres magasins de biens semi-durables

### Plus de détail géographique

À partir de la même banque de données utilisée pour créer les estimations du commerce de détail pour la **BDIET**, nous pouvons produire des estimations des ventes et du nombre d'emplacements des détaillants incorporés pour n'importe quel niveau de recensement ou de code postal jusqu'au niveau de la CTI à trois chiffres. On peut, par exemple, analyser le commerce de détail pour chaque municipalité d'un comté ou d'une municipalité régionale. Il est également possible d'étudier les ventes par région de tri d'acheminement (les trois premiers chiffres du code postal) pour une municipalité.

## Pour plus de renseignements...

---

### **Des données plus à jour ou plus fréquentes**

Statistique Canada mène une enquête *mensuelle* sur le commerce de détail où l'on retrouve les ventes, les recettes et le nombre d'emplacements et ceci, en-dedans de deux mois suivants le mois de référence. L'échantillon se compose des grands magasins (4 emplacements ou plus et 5 millions de dollars de ventes pour un même groupe de commerce). Notre publication (numéro 63-0050XPB au catalogue) offre aussi les ventes par groupe de commerce et province/territoire. Nous pouvons également produire des tableaux spéciaux comme:

- les ventes mensuelles par groupe de commerce pour Vancouver, Winnipeg, Montréal et Toronto;
- plus de détail industriel (4 chiffres de la CTI): ventes mensuelles au niveau national et provincial pour l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta et des niveaux d'agrégation de la CTI plus élevés pour les autres provinces;
- on peut ajouter deux questions à cette enquête visant des répondants précis.

### **Plus de données financières sur les détaillants**

Des profils sur les groupes de commerce sont disponibles *sur une base annuelle*. Ces profils fournissent, par province et territoire, des données sur le nombre d'emplacements, les recettes d'exploitation totales, le coût des marchandises vendues, la marge brute et les gains et avantages sociaux des employés. Notre publication, numéro 63-2360XPB au catalogue, contient, au niveau national et pour chaque groupe de commerce, des statistiques sur les indicateurs de rendement suivants: ventes par rapport aux stocks, coût des marchandises vendues par rapport aux stocks, marge brute et marge bénéficiaire. On y trouve au niveau national des données sur les recettes d'exploitation totales, le nombres d'emplacements pour les magasins indépendants et à succursales, le nombre de commerces de détail par genre de commerce et autres recettes d'exploitation selon la CTI à trois chiffres. Nous pouvons également fournir d'autres compilations telles:

- statistiques d'exploitation choisies par indicateur de performance selon les précisions du client, p.ex., chiffre d'affaires, rentabilité, etc.
- des données au niveau de 4 chiffres de la CTI pour l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta pour les revenus d'exploitation, le nombre d'emplacements, le coût des marchandises vendues, la marge brute, certaines statistiques d'exploitation et les gains et avantages des employés.

## Pour plus de renseignements...

---

### **Plus de données sur les magasins à succursales et les grands magasins**

Notre enquête *mensuelle* sur les grands magasins et les magasins à succursales nous permet de développer des estimations des ventes et des inventaires par groupes de marchandises (40) selon la province et certaines régions métropolitaines (publication numéro 63-0020XPB au catalogue). **Sur une base annuelle**, nous avons des données sur les ventes pour les magasins à succursales et les grands magasins par type de commerce, par province et territoire, par régions métropolitaines canadiennes choisies, par nombre de commerces exploités et par volume de ventes annuelles. On y trouve aussi des statistiques sur les stocks en main à la fin de l'année, les coûts des marchandises vendues et les marges brutes; les répartitions du volume des ventes, de la superficie et des ventes par pied ou mètre carrés. Les données sont également disponibles selon les groupes de marchandises des grands magasins et aussi par "grands magasins" et magasins "à rabais". La publication (numéro 63-2100XPB) renferme aussi une liste des magasins à succursales et des grands magasins. Pour ce qui est des tableaux personnalisés, nous offrons:

- des données sur l'emplacement par région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement pour les grands magasins et les magasins de détail à succursales;
- des données sur les ventes par taille de magasin.

### **Plus de détails sur les ventes de véhicules automobiles neufs**

**Sur une base mensuelle**, Statistique Canada fournit des renseignements sur les ventes des véhicules automobiles neufs par type, origine de fabrication et province de vente. Les prix moyens des véhicules vendus et des données sur la part du marché sont également disponibles. Si notre publication ne contient pas les détails qu'il vous faut, nous pouvons vous fournir les compilations spéciales suivantes:

- ventilations provinciales par origine et type de véhicules et entre les 3 grands (Chrysler, Ford et General Motors) et les compagnies étrangères;
- part du marché par type de véhicule, origine et entre les 3 grands et les compagnies étrangères;
- prix moyens des véhicules vendus par type, origine et selon les 3 grands et les compagnies étrangères;
- ventes en dollars par origine et type de véhicules et selon les 3 grands et les compagnies étrangères.

### **De l'information sur la vente directe**

Des données *annuelles* sont disponibles sur les ventes des vendeurs spécialisés en vente directe, des fabricants et de certains producteurs primaires selon la méthode de distribution (vente personnelle, publipostage et autres). Il y a aussi de l'information sur les marchandises vendues (publication numéro 63-2180XPB).

**Pour plus de renseignements...**

---

**Des données sur les marchandises vendues au détail**

C'est en 1989 qu'on a recueilli pour la dernière fois des renseignements sur les ventes de détail par marchandises. Ces données contiennent de l'information sur la répartition des ventes pour 200 groupes de marchandises vendues par 16 points de ventes au détail, dans toutes les provinces et territoires (publication 63-5410XPB au catalogue).

## Pour plus de renseignements...

---

### *Division de l'investissement et du stock de capital*

En plus de l'information présentée sur le disque optique compact, on peut se procurer une vaste gamme de données additionnelles relatives au domaine de la construction, désagrégées à des niveaux géographiques plus détaillés.

Au niveau national et provincial, la Division de l'investissement et du stock de capital offre des statistiques les plus complètes et précises sur les dépenses en immobilisation en construction et en matériel et outillage par industries. Les dépenses en immobilisation sont détaillées selon le type d'actif : tels que le type de construction (résidentielle et non résidentielle) et catégories de machines et matériel. Des séries historiques, exprimées en dollars courants et constants, et couvrant la période 1961-1994 sont également disponibles.

Également, nous offrons les statistiques les plus actuelles sur le marché relativement aux investissements privés et publics par groupes d'industries produisant des biens et des services ; aussi bien au niveau national que provincial. Les données d'investissement proviennent d'un échantillon de plus de 25 000 entreprises, institutions et administrations publiques.

Les données statistiques ci-haut mentionnées peuvent-être obtenues selon **vos spécifications** et sous **divers formats** (ex : papier, disquette, disque optique compact). Pour des informations additionnelles ou pour commander des tabulations personnalisées, n'hésitez pas à communiquer avec :

Nathalie Léveillé  
Téléphone (613) 951-2025  
Télécopieur (613) 951-0196

Michel Labonté  
Téléphone (613) 951-9690  
Télécopieur (613) 951-0196

## Pour plus de renseignements...

### INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DU CANADA: NIVEAU INFRAPROVINCIAL - 1992

Les paquets de statistiques principales des industries manufacturières, ventilées au niveau infraprovincial, sont disponibles pour 1992, tel que indiquées ci-dessus. Les statistiques sont présentées pour toutes les industries CTI à 2, 3, et 4 chiffres qui sont publiables. Les données sont disponibles au format imprimé ou électronique pour les prix indiqués. Les données peuvent aussi être obtenues pour les régions, divisions de recensement, etc. choisies, sujettes au prix minimum de \$50. Les statistiques pour le Québec ont été compilées par le Bureau de la statistique du Québec utilisant des micro-données de Statistique Canada. Pour plus de renseignements, communiquez avec la Section des services d'information et de classification, Division de l'industrie, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6, ou téléphonez à (613) 951-9497, ou votre bureau régional de Statistique Canada le plus proche.

Registration Number - Numéro d'enregistrement	Province	Geography(#) Géographie(#)	Price Prix
31C0009	Newfoundland/Terre Neuve	Cen Div/Div de rec	\$50
31C0010	New Brunswick/Nouveau Bruns	Econ Reg/Rég écon	\$50
31C0011	Nova Scotia/Nouvelle Écosse	Cen Div/Div de rec	\$50
31C0012	P.E.I./ Î.P.É	Cen Div/Div de rec	\$50
31C0013	Québec	(4 levels of geography compiled by Québec Bureau of Statistics - 4 niveaux de géographie compilés par le Bureau de la statistique du Québec)	(*)
31C0014	Ontario	Cen Div/Div de rec	\$200
31C0015	Manitoba	Econ Reg/Rég écon	\$50
31C0016	Saskatchewan	Econ Reg/Rég écon	\$50
31C0017	Alberta	Cen Div/Div de rec	\$80
31C0018	British Columbia - Colombie-Britannique	Cen Div/Div de rec	\$80
<b>31C0019</b>		<b>All provinces(@) - Toutes les provinces(@)</b>	<b>\$400</b>

(#) Cen Div = Census Division (county)

(#) Div de rec = Division de recensement (comté)

Econ Reg = Economic Region

Rég écon = Région Economique

(\*) Québec statistics are available in the publication "Statistiques manufacturières régionales, Edition 1995" produced by the Québec Bureau of Statistics, (Price \$35; electronic \$105).

(\*) Les statistiques pour le Québec sont disponibles dans la publication "Statistiques manufacturières régionales, Edition 1995" préparée par le Bureau de la statistique du Québec, (Prix \$35, électronique \$105).

(@) Package includes Québec data by economic region.

(@) Le paquet comprend les données pour le Québec par région économique.

## Pour plus de renseignements...

---

En plus de l'information présentée sur le disque optique compact, on peut se procurer des données additionnelles relatives au domaine de l'habitation à l'aide de publications de la Société Canadienne d'Hypothèque et Logements, telles que:

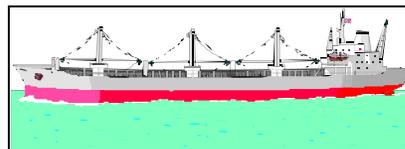
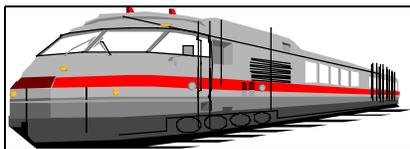
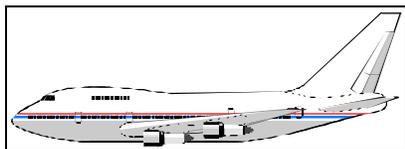
- **Marchés de l'habitation canadiens**  
vous renseigne sur:
  - la proportion de locataires aptes à acheter une maison
  - les coûts et revenus utilisés pour l'indice d'abordabilité
  - les indicateurs économiques et ceux du marché de l'habitation
  - articles sur les tendances du marché de l'habitation
  
- **Perspectives nationales du marché de l'habitation**  
contient des articles les plus complets sur:
  - l'analyse des tendances de l'habitation et les statistiques s'y rattachant
  - les prévisions nationales et provinciales (prix, taux de vacance, mises-en-chantiers)
  
- **Tendances du marché hypothécaire**  
vous offre des analyses en profondeur sur:
  - la croissance du crédit hypothécaire et sa part de marché
  - les mouvements des taux hypothécaires, etc.
  
- **Six Nouvelles Publications sur le Marché de la Rénovation**  
cinq publications régionales et une nationale présentant:
  - les tendances récentes sur les dépenses en rénovation
  - le marché de la rénovation effectuée par les propriétaires et beaucoup plus

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au **Centre d'analyse de marché** :  
Téléphone : (613) 748-2969  
Télécopieur : (613) 748-2402

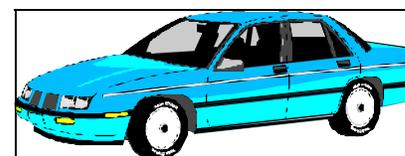
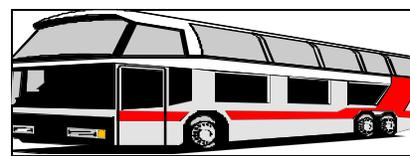
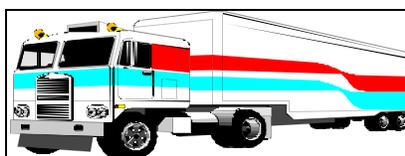
Pour plus de renseignements...

---

## TRANSPORTS : LES DONNÉES VOUS OUVRENT LA VOIE!



[☛ Cliquer sur les IMAGES ☚](#)



La déréglementation, le libre-échange et la mondialisation façonnent les transports. Statistique Canada vous tient au courant des effets de ces changements sur un marché en pleine évolution. Outre nos publications, nous vous offrons des services statistiques spécialisés sur tous les modes de transport - **air, eau, rail** et route (**camionnage, autobus et véhicules automobiles**).

**Transport aérien :** statistiques financières et d'exploitation des transporteurs aériens canadiens; trafic de passagers (intérieur et international); tarifs; activité aéroportuaire; parc des transporteurs aériens et utilisation des aéronefs.

**Transport par eau :** origine et destination des marchandises (y compris les mouvements de navires et les statistiques portuaires; la conteneurisation; les caractéristiques des navires); statistiques financières et d'exploitation des transporteurs maritimes canadiens.

**Transport ferroviaire :** statistiques financières et d'exploitation; origine et destination des marchandises transportées; chargements.

**Camionnage :** statistiques financières et d'exploitation; taille, structure et performance économique du secteur du camionnage pour compte d'autrui et pour compte propre; origine et destination des marchandises (trafic intérieur et international).

**Transport par autobus :** statistiques financières et d'exploitation du secteur du transport des voyageurs par autobus et du transport urbain.

**Véhicules automobiles :** ventes de carburants pour consommation sur les voies publiques selon le type de carburant; nombre et type d'immatriculation de véhicule et la région.

**TÉLÉPHONE :** (613) 951-2486    **TÉLÉCOPIEUR :** (613) 951-0579    **COURRIER ÉLECTRONIQUE :** [laroque@statcan.ca](mailto:laroque@statcan.ca)

Pour plus de renseignements...

---

## TRANSPORT AÉRIEN

### - Activité aéroportuaire

Rolf Hakka

Tél.: (819) 953-3347

Télécopieur: (819) 953-8499

Description:

Les données sont recueillies sur les aéroports canadiens:

- selon le point d'origine de l'aéronef
- selon le genre d'aéronef
- selon la destination finale
- selon la capacité limite de l'aéronef
- selon le genre de vol  
(passagers ou marchandises)

Dernière escale faite ou prochaine escale prévue à l'itinéraire:

- arrivées
- embarquements
- départs
- débarquements
- passagers payants et marchandises

Fréquence: mensuelle

Publications:

51-0040XPB Aviation - Bulletin de service (M) (99 \$, 119 \$ US, 139 \$ US)  
51-0050XPB Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens (T)  
(130 \$, 156 \$ US, 182 \$ US) (dernier numéro 4T94) (Les tableaux sont  
disponibles)  
51-2030XPB Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens (A) (À venir)  
51-5010XPF L'aviation au Canada (O) (48 \$, 58 \$ US, 67 \$ US)





Pour plus de renseignements...

---

### **- Aviation civile canadienne - Trimestriel**

Robert Lund	Tél.:	(819)	997-6188
Andrea Mathieson		(819)	997-6190
	Télécopieur:	(819)	953-8499

Description:

Cette enquête présente un résumé des activités de l'aviation civile pour environ 300 transporteurs aériens assurant des services intérieurs. Des données trimestrielles sont recueillies sur:

- les parts du marché
- emploi
- activité commerciale
- transporteurs affiliés
- consommation de carburant
- autres données financières

Fréquence:       trimestrielle

Publications:

51-0040XPB	Aviation: Bulletin de service (M)	(99 \$, 119 \$ US, 139 \$ US)
51-0020XPB	Opérations des transporteurs aériens au Canada (T)	(99 \$, 119 \$ US, 139 \$ US) (dernier numéro 4T94) (Les tableaux sont disponibles)
51-2060XPB	L'aviation au Canada (A)	(39 \$, 47 \$ US, 55 \$ US)

CANSIM Matrix 385

### **- Aviation civile canadienne - Annuel**

Robert Lund	Tél.:	(819)	997-6188
Andrea Mathieson		(819)	997-6190
	Télécopieur:	(819)	953-8499

Description:

Cette enquête est menée auprès environ 800 transporteurs aériens assurant des services intérieurs. Des données sont recueillies sur:

- les parts du marché
- emploi
- activité commerciale
- consommation de carburant
- transporteurs affiliés
- état des résultats
- bilan
- autres données financières

Fréquence:       annuelle

Pour plus de renseignements...

---

Publications:

51-0040XPB Aviation: Bulletin de service (M) (99 \$, 119 \$ US, 139 \$ US)  
51-0020XPB Opérations des transporteurs aériens au Canada (T) (99 \$, 119 \$ US, 139 \$ US)  
(dernier numéro 4T94) (Les tableaux sont disponibles)  
51-2060XPB Aviation civile canadienne (A) (39 \$, 47 \$ US, 55 \$ US)  
51-5010XPF L'aviation au Canada (O) (48 \$, 58 \$ US, 67 \$ US)  
11-0100XPB L'observateur économique canadien (M) (220 \$, 264 \$ US, 308 \$ US)  
CANSIM Matrix 385

**- Parc des transporteurs aériens**

Robert Lund Tél.: (819) 997-6188  
Télécopieur: (819) 953-8499

Description:

Cette enquête permet de recueillir des données sur le parc des transporteurs aériens canadiens selon:

- catégorie de poids - type d'aéronef  
- nom du transporteur

Fréquence: trimestrielle

Publications:

51-0040XPB Aviation: Bulletin de service (M) (99 \$, 119 \$ US, 139 \$ US)  
51-2060XPB Aviation civile canadienne (A) (39 \$, 47 \$ US, 55 \$ US)  
51-5010XPF L'aviation au Canada (O) (48 \$, 58 \$ US, 67 \$ US)

**- Statistiques sur les mouvements des aéronefs**

Paul Weiser Tél.: (819) 997-6177  
Andrea Mathieson (819) 997-6190  
Télécopieur: (819) 953-8499

Description:

Les données sont disponibles sur les atterrissages et les décollages des aéronefs commerciaux et privés et des aéronefs de l'État à plus de 120 aéroports canadiens.

Fréquence: mensuelle et annuelle

Pour plus de renseignements...

---

Publications:

51-0040XPB	Aviation - Bulletin de service (M) (99 \$, 119 \$ US, 139 \$ US)
51-0050XPB	Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens (T) (130 \$, 156 \$ US, 182 \$ US) (dernier numéro 4T94) (Les tableaux sont disponibles)
51-2030XPB	Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens (A) (À venir)
51-5010XPF	L'aviation au Canada (O) (48 \$, 58 \$ US, 67 \$ US)

**- Activités des aéronefs civils au Canada**

Paul Weiser	Tél.:	(819)	997-6177
Andrea Mathieson		(819)	997-6190
	Télécopieur:	(819)	953-8499

Description:

Les données sont tirées des documents administratifs sur les heures de vol de tous les aéronefs civils privés et commerciaux enregistrés au Canada selon le type d'aéronef, le modèle et la province d'enregistrement. Des données sur les accidents et taux d'accident selon des modèles précis sont aussi disponibles.

Fréquence: mensuelle et annuelle

Publications:

51-0040XPB	Aviation - Bulletin de service (M) (99 \$, 119 \$ US, 139 \$ US)
51-5010XPF	L'aviation au Canada (O) (48 \$, 58 \$ US, 67 \$ US)

Pour plus de renseignements...

---

## TRANSPORT PAR EAU

### - Cabotage

Michel Cloutier	Tél.:	(613)	951-8699
Doug O'Keefe		(613)	951-0291
	Télécopieur:	(613)	951-0579

#### Description:

Cette enquête mesure les activités liées au transport maritime intérieur, le long des côtes canadiennes. Les données sont tirées des documents administratifs produits de façon permanente par les agents et les représentants des compagnies maritimes pour tous les navires commerciaux ayant un tonnage brut enregistré de 15 tonnes ou plus et sortant des ports canadiens.

- tonnage de cargaison	- origine	- port de manutention
- destination	- marchandises	

Fréquence: trimestrielle

#### Publications:

54-2050XPB	Le transport maritime au Canada (A)	(50 \$, 60 \$ US, 70 \$ US)	
50-0020XPB	Transports terrestre et maritime, bulletin de service	(8 numéros par année)	(80 \$, 96 \$ US, 112 \$ US)

### - Transport maritime international

Michel Cloutier	Tél.:	(613)	951-8699
Doug O'Keefe		(613)	951-0291
	Télécopieur:	(613)	951-0579

#### Description:

Les données provenant des documents administratifs des douanes portent sur tous les navires de transport international qui entrent dans les ports canadiens ou en sortent.

- marchandises et tonnes de marchandises chargées et déchargées	- conteneurisation
- origine/destination du navire et des marchandises	- port de manutention
	- type, taille et nationalité du navire

Fréquence: trimestrielle

#### Publications:

54-2050XPB	Le transport maritime au Canada (A)	(50 \$, 60 \$ US, 70 \$ US)	
50-0020XPB	Transports terrestre et maritime, bulletin de service	(8 numéros par année)	(80 \$, 96 \$ US, 112 \$ US)

Pour plus de renseignements...

---

**- Transport par eau**

Michel Cloutier	Tél.:	(613)	951-8699
Doug O'Keefe		(613)	951-0291
	Télécopieur:	(613)	951-0579

Description:

Cette enquête vise tous les transporteurs par eau pour compte d'autrui et pour compte propre et les transporteurs gouvernementaux domiciliés au Canada et ayant déclaré des recettes brutes d'exploitation ou des dépenses brutes d'exploitation totalisant \$500,000 ou plus. Des données sont recueillies sur:

- |                                     |                                 |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| - emploi et traitements             | - état des résultats            |
| - consommation et coût du carburant | - valeur et propriété des biens |

Fréquence:        annuelle

Publications:

54-2050XPB	Le transport maritime au Canada (A)	(50 \$, 60 \$ US, 70 \$ US)
50-0020XPB	Transports terrestre et maritime, bulletin de service (8 numéros par année)	(80 \$, 96 \$ US, 112 \$ US)

Pour plus de renseignements...

---

## TRANSPORT FERROVIAIRE

### - Chargements ferroviaires hebdomadaires

Yasmin Sheikh	Tél.:	(613)	951-2518
Angus MacLean		(613)	951-2528
	Télécopieur:	(613)	951-0579

Description:

Dans le cadre de cette enquête, des données sont recueillies 4 fois par mois auprès de 19 sociétés ferroviaires en exploitation au Canada et portent sur:

- nombre de wagons chargés      - poids des marchandises payantes chargées  
- 69 groupes de marchandise

Fréquence:      hebdomadaire

Publications:

11-0010XPF      Le Quotidien de Statistique Canada      (175 \$, 210 \$ US, 245 \$ US)  
CANSIM Matrix 1431

### - Chargements ferroviaires mensuels

Yasmin Sheikh	Tél.:	(613)	951-2518
Angus MacLean		(613)	951-2528
	Télécopieur:	(613)	951-0579

Description:

Dans le cadre de cette enquête, des données sont recueillies auprès de 19 sociétés ferroviaires en exploitation au Canada et portent sur:

- nombre de wagons chargés      - poids des marchandises payantes chargées  
- région

Fréquence:      mensuelle

Publications:

52-0010XPB      Chargements ferroviaires      (M)      (100 \$, 120 \$ US, 140 \$ US)  
CANSIM Matrix 1431

Pour plus de renseignements...

---

### **- Enquête sur le transport ferroviaire - Statistiques sur les marchandises**

Yasmin Sheikh	Tél.:	(613)	951-2518
Angus MacLean		(613)	951-2528
	Télécopieur:	(613)	951-0579

Description:

Cette enquête permet de recueillir des données sur le trafic selon la marchandise et la région, auprès de 19 sociétés ferroviaires en exploitation au Canada.

- |  |  |
|--|--|
| - nombre de wagons   | - poids de marchandises chargées et déchargées |
| - poids des marchandises en provenance/à destination des É.-U. | - groupes de 320 marchandises                  |

Fréquence: mensuelle

Publication:

52-2160XPB Le transport ferroviaire au Canada (A) (50 \$, 60 \$ US, 70 \$ US)

### **- Enquête sur le transport ferroviaire - Statistiques générales**

Yasmin Sheikh	Tél.:	(613)	951-2518
Angus MacLean		(613)	951-2528
	Télécopieur:	(613)	951-0579

Description:

Les données de cette enquête sont recueillies auprès de 28 sociétés ferroviaires en exploitation au Canada et portent sur:

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| - Statistique financière des chemins de fer | - exploitation et trafic |
| - Matériel et carburant                     | - emploi                 |

Fréquence: annuelle

Publication:

52-2160XPB Le transport ferroviaire au Canada (A) (50 \$, 60 \$ US, 70 \$ US)



Pour plus de renseignements...

---

## **CAMIONNAGE**

### **- Enquête auprès des transporteurs routiers de marchandises**

Fred Barzyk	Tél.:	(613)	951-2493
Gilles Paré		(613)	951-2517
	Télécopieur:	(613)	951-0579

Description:

Il s'agit d'un échantillon des transporteurs pour le compte d'autrui dont les recettes d'exploitation brutes se sont élevées à \$1,000,000 ou plus. On prélève aussi un échantillon des transporteurs pour le compte d'autrui et les chauffeurs contractants qui gagnent entre \$25,000 et \$1,000,000. Des données sont recueillies sur:

- bilan	- matériel	- dépenses d'exploitation
- consommation de carburant	- recettes d'exploitation	- compte des revenus

Recensement des transporteurs privés au Canada dont les dépenses d'exploitation annuelles s'élèvent à \$1,000,000 ou plus. Des données sont recueillies sur:

- matériel	- dépenses d'exploitation	- taille de véhicule des parcs
- transport interurbain des principaux produits	- emploi	- mouvements
	- carburant	

Fréquence:        annuelle

Publications:

53-2220XPB	Le camionnage au Canada (A)	(50 \$, 60 \$ US, 70 \$)
50-0020XPB	Transports terrestre et maritime, bulletin de service	(8 numéros par année) (80 \$, 96 \$ US, 112 \$ US)

### **- Enquête trimestrielle sur les transporteurs routiers de marchandises**

Fred Barzyk	Tél.:	(613)	951-2493
Gilles Paré		(613)	951-2517
	Télécopieur:	(613)	951-0579

Description:

Cette enquête-échantillon vise les transporteurs pour le compte d'autrui dont les recettes d'exploitation brutes se sont élevées à \$1,000,000 ou plus l'année précédente. Des données sont recueillies sur:

- recettes selon le type d'activité	- distance parcourue	- emplois selon le type
- dépenses d'exploitation	- coût du carburant utilisé	- traitements et salaires
- type de mouvements		

Fréquence:        trimestrielle

Pour plus de renseignements...

---

Publications:

53-2220XPB Le camionnage au Canada (A) (50 \$, 60 \$ US, 70 \$ US)  
50-0020XPB Transports terrestre et maritime, bulletin de service (8 numéros par année) (80 \$,  
96 \$ US, 112 \$ US)

**- Enquête sur le camionnage pour compte d'autrui (origine et destination)**

Kathie Davidson Tél.: (613) 951-8779  
Wendy Christoff (613) 951-2498  
Télécopieur: (613) 951-0579

Description:

Cette enquête-échantillon porte sur les mouvements interurbains de marchandises effectués par des entreprises de camionnage pour le compte d'autrui et provient des documents relatifs au transport tiré des dossiers des entreprises. Les données incluant les transports domestiques et internationaux sont recueillies sur:

- origine - destination - type de marchandise  
- recettes - poids - tonnes-kilomètres

Fréquence: trimestrielle

Publications:

53-2220XPB Le camionnage au Canada (A) (50 \$, 60 \$ US, 70 \$ US)  
50-0020XPB Transports terrestre et maritime, bulletin de service (8 numéros par année) (80 \$,  
96 \$ US, 112 \$ US)

Pour plus de renseignements...

---

## **TRANSPORT PAR AUTOBUS**

### **Transport des voyageurs par autobus et du transport urbain - Trimestriel**

Robert Larocque	Tél: (613) 951-2486
Larry McKeown	Tél: (613) 951-6153
	Fax: (613) 951-0579

#### **Description:**

Cette enquête porte sur les entreprises de transport public par autobus dont les recettes d'exploitation brutes annuelles (subventions comprises) s'élèvent à 200 000\$ ou plus. Les secteurs inclus dans l'enquête sont le transport urbain, les services de transport interurbain réguliers, les entreprises de transport scolaire, les services de transport par autobus nolisés et d'excursion ainsi que les services de limousine aux aéroports et aux gares. Seulement les entreprises de transport scolaire dont les recettes annuelles s'élèvent à au moins \$2 millions sont enquêtées sur une base trimestrielle. Les données recueillies sont:

- recettes et dépenses relatives à l'exploitation
- genre de service fourni
- distance parcourue et passagers transportés
- emploi, salaires et traitements

**Périodicité:** Base trimestrielle (les données sont publiées dans le Bulletin de service 50-002)

#### **Publication:**

50-0020XPB	Transport terrestre et maritime - Bulletin de service (8 numéros par année) (80\$, 96\$US, 112\$US); en remplacement de 53-0030XPB (dernier numéro, déc. 94)
------------	--

no. de matrice CANSIM	346 (Transport Urbain) 347 (Voyageurs par autobus)
-----------------------	---

Pour plus de renseignements...

---

**Transport des voyageurs par autobus et du transport urbain - Annuel**

Robert Larocque                      Tél: (613) 951-2486  
Larry McKeown                      Tél: (613) 951-6153  
   Fax: (613) 951-0579

**Description:**

L'enquête annuelle recueille des données supplémentaires autre que l'information recueillie sur une base trimestrielle. Cette enquête porte sur les entreprises de transport public par autobus dont les recettes d'exploitation brutes annuelles (subventions comprises) s'élèvent à 200 000\$ ou plus. Les secteurs inclus dans l'enquête sont .le transport urbain, les services de transport interurbain réguliers, les entreprises de transport scolaire, les services de transport par autobus nolisés et d'excursion ainsi que les services de limousine aux aéroports et aux gares.. Les données recueillies sur une base annuelle sont:

- Bilan annuel - l'actif et le passif
- matériel productif et la consommation de carburant

**Périodicité:** Annuel

**Publication:**

53-2150XPB                      Statistique du transport des voyageurs par autobus et du transport urbain (A)  
(38\$, 46\$US, 54\$US)

Pour plus de renseignements...

---

## TRANSPORT PAR VÉHICULES AUTOMOBILES

### - Véhicules automobiles, ventes de carburant

Yasmin Sheikh	Tél.:	(613)	951-2518
Angus Maclean		(613)	951-2528
	Télécopieur:	(613)	951-0579

#### Description:

Les données sont tirées des dossiers administratifs concernant la taxe de vente sur l'essence de chaque province et territoire et portent sur la quantité de carburant vendu pour consommation sur les routes publiques selon le type de carburant.

Fréquence:       annuelle

#### Publications:

53-2180XPB	Véhicules automobiles, ventes de carburant	(A)	(25 \$, 30 \$ US, 35 \$ US)
50-0020XPB	Transports terrestre et maritime, bulletin de service		(8 numéros par année)
			(80 \$, 96 \$ US, 112 \$ US)

Pour plus de renseignements...

---

**- Véhicules automobiles, immatriculations**

Yasmin Sheikh	Tel.:	(613)	951-2518
Angus MacLean		(613)	951-2528
	Télécopieur:	(613)	951-0579

Description:

Les données proviennent des dossiers sur les immatriculations des administrations provinciales et territoriales et portent sur le nombre d'immatriculations selon le type d'immatriculations de véhicule et la région.

Fréquence:        annuelle

Publications:

53-2190XPB	Véhicules automobiles, immatriculations (A)	(25 \$, 30 \$ US, 35 \$ US)
50-0020XPB	Transports terrestre et maritime, bulletin de service	(8 numéros par année) (80 \$, 96 \$ US, 112 \$ US)

CANSIM Matrix 356

## Pour plus de renseignements...

---

### Indices, services et publications produites par la Division des prix

#### **INDICES DES PRIX et personnel responsable**

**Indices des prix de la construction de bâtiments d'appartements** Bernard Lebrun 951-3389

Ces indices mesurent les variations des prix de vente du secteur de la construction de bâtiments d'appartements. Ils se rapportent au travail effectué par les entrepreneurs généraux et spécialisés et excluent les coûts du terrain, du regroupement de terrains, de la conception, de l'aménagement et des commissions immobilières.

**Indices des prix des installations canadiennes de télécommunications** Les Graham 951-9615

Ces indices mesurent les variations des prix dans le temps des dépenses annuelles en immobilisation du secteur canadien des télécommunications. Le mouvement de l'indice retrace les variations du prix d'achat d'une année à l'autre d'un même panier de biens.

**Taux et indices des salaires syndicaux de la construction** Elvira Marinelli 951-3376

Ces séries mesurent les changements dans le temps des taux inscrits dans les conventions collectives pour 16 métiers du bâtiment dans 22 régions métropolitaines. Les taux des salaires syndicaux selon le métier sont également publiés pour 22 régions métropolitaines tant pour les taux de base que pour les taux incluant certains paiements supplémentaires. Des indices figurent pour les villes où une majorité des métiers est couverte par les conventions collectives actuelles.

**Indices des prix des sorties des services d'ingénieurs-conseils** Jennifer Winters 951-3373

Ces indices mesurent les variations de prix des services fournis par les ingénieurs-conseils. Ces services, qui comprennent des services de consultation, des travaux de conception, la surveillance de leur mise en oeuvre et des services de gestion de projets, sont offerts pour une variété d'activités dans différentes régions du pays.

## Pour plus de renseignements...

---

### **Indices des prix à la consommation**

Sandra Shadlock 951-9606

L'IPC est un indicateur général de la variation des prix des biens et des services de consommation et sert à mesurer les répercussions de ces variations sur le pouvoir d'achat du dollar.

### **Indices des prix des entrées dans l'agriculture (1986 =100)**

Vaclav Krabicka 951-3342

Les indices des prix des entrées dans l'agriculture (IPEA), établis sur la base de 1986 = 100, mesurent la variation des prix des biens et des services qu'achètent les agriculteurs du Canada pour la production agricole. Le panier se compose des biens et des services achetés par les agriculteurs en 1986. Le calcul de l'indice est fondé sur la comparaison des prix courants de ces biens et services et de leurs prix moyens en 1986.

### **Indices des prix de vente de l'énergie électrique (Non résidentielle)**

Pierre Després 951-9603

Ces indices sont publiés pour deux grandes catégories de clients industriels, soit les factures de moins de 5000 kW et les factures de 5000 kW et plus. Les prix sont déclarés par les services publics d'électricité pour des contrats continus d'énergie, conclus avec des manufacturiers, des services et d'autres clients industriels canadiens.

### **Indices des prix à la construction dans les services d'électricité**

Les Graham 951-9615

Ces indices mesurent les variations des prix relativement à la construction de cinq modèles de services d'électricité. Chaque modèle présente un mélange moyen de matériaux, de main-d'oeuvre et de matériel dont les coûts ont été observés dans différents chantiers au cours d'une période de référence précise.

### **Indices des prix de l'acier de charpente semi-ouvré (Séries terminées avec les données du premier trimestre de 1995)**

Bernard Lebrun 951-3389

Ces indices mesurent les variations de prix des approvisionnements, de la fabrication et de l'érection de l'acier de charpente sur les chantiers de construction.

## Pour plus de renseignements...

---

**Indices des prix de la construction routière** Albert Near 951-3386  
(Séries terminées avec les données annuelles de 1993)

Ces indices mesurent les changements des prix des travaux mis en place pour un programme fixe de construction routière. Comme prix des sorties, les indices tiennent compte du coût des matériaux, de la main-d'oeuvre, de l'utilisation du combustible et du matériel, des taxes, des frais généraux et des bénéfices. À cela s'ajoutent des estimations du changement des prix des matériaux, comme les tuyaux et l'asphalte, que les ministères provinciaux (à l'exception de Terre-Neuve et l'Ontario) fournissent aux entrepreneurs en construction routière.

**Indices des prix des produits industriels** Lorne Stanton 951-9602

Ces indices mesurent les variations des prix des principaux produits manufacturés et vendus par les fabricants canadiens. Ces indices sont groupés par produits et agrégations de produits et aussi par industries et groupes d'industries.

**Indices des prix des machines et du matériel** Les Graham 951-9615

Ces indices mesurent la variation des prix des additions annuelles brutes de capital pour des machines et du matériel selon l'industrie d'achat. Les indices des prix sont présentés par industrie, par groupe d'industries et pour l'ensemble de toutes les industries, ainsi que pour les produits.

**Indices des prix des logements neufs** Albert Near 951-3386

Ces indices mesurent les variations dans le temps des prix de vente des entrepreneurs des maisons neuves résidentielles, lorsque les spécifications détaillées demeurent les mêmes pendant deux périodes consécutives.

**Indices des prix de la construction de bâtiments non résidentiels** Bernard Lebrun 951-3389

Ces indices mesurent les variations des prix de vente des entrepreneurs généraux et spécialisés pour des constructions de bâtiments non résidentiels (commerciaux, industriels et institutionnels), mais excluent les coûts du terrain, de la conception et des commissions immobilières. Ils visent sept régions métropolitaines importantes (Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Edmonton et Vancouver) et un ensemble composé pour le Canada.

## Pour plus de renseignements...

---

### **Indices des prix du béton précoulé**

Bernard Lebrun 951-3389

(Séries terminées avec les données du deuxième semestre de 1994)

Ces indices mesurent les variations de prix de l'approvisionnement, de la fabrication et de l'installation sur place du béton précoulé sur les chantiers de construction.

### **Indices des prix des matières brutes**

Pierre Després 951-9603

Ces indices mesurent la variation des prix d'achat des matières brutes par les industries canadiennes.

### **Certains indices financiers**

Elvira Marinelli 951-3376

Ces indices financiers proviennent des taux de *la Revue de la Banque du Canada* et servent comme complément aux indices des matériaux et des salaires. Ils sont: les taux des prêts hypothécaires à 5 ans, taux de base des prêts aux entreprises, moyennes de rendement des obligations et taux de change.

## Pour plus de renseignements...

---

### PUBLICATIONS

#### **Statistiques des prix de la construction (No. 62-007 au catalogue, trimestriel)**

Les Graham

951-9615

La publication *Statistiques des prix de la construction* présente un tour d'horizon trimestriel des indices des prix des entrées et des sorties dans le domaine de la construction et des dépenses en immobilisations effectuées par toutes les branches d'activité au Canada. Chaque numéro renferme des données sous forme de tableaux pour au moins quatre des années les plus récentes, de même que des notes techniques qui décrivent des concepts et des applications importants, les noms et les numéros de téléphone des personnes ressources et des renseignements additionnels ayant trait aux séries chronologiques, électroniques et connexes.

Cette publication sera indispensable aux analystes responsables des études économiques et financières dans plusieurs domaines tels que les évaluations des coûts aux fins des investissements en immobilisations, les réévaluations, et les contrôles sur les budgets des projets de construction, les indexations de contrats, les indices de prix des sorties des services d'ingénieurs-conseils et les études de productivité.

Prix : Canada : 23 \$ l'exemplaire  
76 \$ par année

États-Unis : 28 \$ US l'exemplaire  
92 \$ US par année

Autres pays: 33 \$ US l'exemplaire  
107 \$ US par année

#### **Indices des prix de l'industrie (No. 62-011 au catalogue, mensuel)**

Lorne Stanton

951-9602

Cette publication contient: les indices des prix industriels, les indices des prix des matières brutes et les indices des prix de vente de l'énergie électrique. Aussi inclus sont des notes techniques sur des concepts et applications importants ainsi qu'une section mensuelle qui décrit les mouvements de prix les plus récents.

Prix: Canada: 21 \$ l'exemplaire  
210 \$ par année

États-Unis: 26 \$ US l'exemplaire  
252 \$ US par année

Autres pays: 30 \$ US l'exemplaire  
294 \$ US par année

## Pour plus de renseignements...

---

### **L'indice des prix à la consommation (No. 62-001 au catalogue, mensuel)**

Sandra Shadlock 951-9606

Cette publication mensuelle de l'indice des prix à la consommation pour le Canada et pour les dix-huit agglomérations urbaines, présente un bref résumé descriptif des mouvements des prix de détail et des facteurs sous-jacents. Elle contient également les informations suivantes sous forme de tableaux: les derniers mouvements des indices de prix pour les huit composantes principales; les mouvements des indices de prix sur la base d'un mois ou de douze mois pour un large nombre de composantes et de groupes; de l'information historique mensuelle; et des indices de prix reclassifiés selon les catégories de biens et services.

Prix : Canada : 10 \$ l'exemplaire  
100 \$ par année

États-Unis : 12 \$ US l'exemplaire  
120 \$ US par année

Autres pays: 14 \$ US l'exemplaire  
140 \$ US par année

### **Prix à la consommation et indices des prix (No. 62-010 au catalogue, trimestriel)**

Sandra Shadlock 951-9606

La publication fournit les statistiques actuelles et historiques sur les prix à la consommation et les indices de prix connexes. Un indice comparatif renferme des prix de détail pour onze villes principales pour des groupes sélectionnés de biens et de services de consommation. Le numéro du dernier trimestre de l'année civile comprend un supplément qui étudie le mouvement des prix au cours des douze derniers mois. Elle comprend des définitions et une analyse des données.

Prix : Canada : 24 \$ l'exemplaire  
80 \$ par année

États-Unis : 29 \$ US l'exemplaire  
96 \$ US par année

Autres pays: 34 \$ US l'exemplaire  
112 \$ US par année

## Pour plus de renseignements...

---

### **Indices des prix des entrées dans l'agriculture (No. 62-004 au catalogue, trimestriel)**

Vaclav Krabicka 951-3342

Cette publication présente les indices des prix des biens et services utilisés dans l'exploitation agricole, pour les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. La publication fournit également des indices pour l'est, l'ouest et l'ensemble du Canada. Elle comprend des données statistiques trimestrielles et annuelles pour cinq années. Elle renferme également des notes techniques et une analyse des données.

Prix : Canada : 24 \$ l'exemplaire  
80 \$ US par année

États-Unis : 29 \$ US l'exemplaire  
96 \$ US par année

Autres pays: 34 \$ US l'exemplaire  
112 \$ US par année

### **Le prix moyen de certaines entrées agricoles (No. 62-012 au catalogue, saisonnier)**

Vaclav Krabicka 951-3342

Cette publication présente les prix moyens de certains biens et services utilisés dans l'exploitation agricole pour chacune des provinces de l'Atlantique et pour sept régions interprovinciales dans chacune des autres provinces. Elle comprend des données seulement pour la période indiquée. Elle contient également des commentaires et des notes techniques.

Prix : Canada : 9 \$ l'exemplaire  
48 \$ par année

États-Unis : 11 \$ US l'exemplaire  
58 \$ US par année

Autres pays: 13 \$ US l'exemplaire  
68 \$ US par année

## Pour plus de renseignements...

---

### SERVICES

#### **Services des lettres officielles :**

##### **Produits réguliers :**

Prix : 250,00\$ Abonnement annuel pour un service **mensuel** de mise à jour de 20 séries ou de 150 données simples.

140,00\$ Abonnement annuel pour un service **trimestriel** de mise à jour de 20 séries ou de 150 données simples.

20,00\$ Coût annuel supplémentaire par tranche de cinq séries **mensuels**.

10,00\$ Coût annuel supplémentaire par tranche de cinq séries **trimestriels**.

35,00\$ Demande unique.

#### **Extractions personnalisées :**

Par téléphone, par télécopieur, courrier ou lettre officielle de confirmation des services de données pour les produits irréguliers ou des extractions personnalisées (eg. extractions des données historiques et courantes).

Prix : Minimum de 35,00\$ pour un demande unique, ou prix à négocier selon l'effort demandé.

#### **Demandes à l'égard de produits ou de services non enregistrés ailleurs :**

Si les produits et services répertoriés ne répondent pas aux besoins d'un client, des produits et services personnalisés peuvent être offerts. Il s'agit de demandes spéciales comme l'extraction ou la fusion de données particulières provenant d'un fichier informatique de la division ou encore de l'analyse ou de la production d'ensembles de données en fonction de paramètres définis par l'utilisateur. Les résultats ne devront pas être confidentiels selon le personnel de Statistique Canada.

Prix : À négocier selon l'effort demandé.

**Pour plus de renseignements communiquez avec le personnel du Service à la clientèle de la Division des prix au (613) 951-9606 ou au (613) 951-3350, télécopieur (613) 951-2848.**

## Pour plus de renseignements...

---

### Disponibilité des indices à coûts recouvrables :

Le prix indiqué inclus le service des lettres officielles.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le personnel indiqué.

<b>Série de remplacement de l'indice des prix des installations de traitement des produits chimiques et minéraux</b>	Les Graham	951-9615
--	------------	----------

Ces indices mesurent les variations des prix relativement à la construction d'une usine de transformation représentative des industries où le travail de transformation représente un élément important: produits chimiques, pétrole, pâte et papier, ciment et chaux, mines, fonte et affinage. L'indice des prix des installations de traitement des produits chimiques et minéraux et l'indice des prix des installations de traitement pétrochimique a cessé de paraître en février 1990, après la publication des estimations du quatrième trimestre de 1989. À cause de la demande, une série de remplacement a été créée.

Prix : 35\$ par demande trimestrielle  
140 \$ par année, incluant les données historiques jusqu'à 1986

<b>Indices des prix des machines et du matériel de l'industrie de la construction (importées)</b>	Les Graham	951-9615
---	------------	----------

Ces indices mesurent les variations dans le temps des indices des prix de vente des États-Unis d'une gamme de produits utilisés dans l'industrie de la construction de bâtiments non résidentiels et les travaux de génie. Ces indices sont corrigés en fonction des changements de la taxe de vente fédérale, du taux de change et des tarifs douaniers.

Prix : 1700\$ par année pour données mensuelles, incluant les données historiques.

<b>Indices des prix des matériaux de construction (Résidentiel, non-résidentiel)</b>	Les Graham	951-9615
--	------------	----------

Ces indices mesurent les variations de prix dans le temps d'une gamme de produits principaux utilisés dans l'industrie de la construction. Des indices sont présentés pour la construction résidentielle de même que pour la construction non résidentielle, et chaque série est en outre ventilée en quatre catégories d'activités, soit la charpenterie, l'architecture, la mécanique et l'électricité.

Prix : 340\$ par année pour données mensuelles, incluant les données historiques.

**Pour plus de renseignements...**

---

## **AUTRES PRODUITS ET SERVICES DE STATISTIQUE CANADA**

### **CANSIM :**

Le CANSIM (Système canadien d'information socio-économique) est le système de Statistique Canada qui se compose d'une banque de données informatisées et de son logiciel de soutien. La plupart des données présentées ici et beaucoup d'autres données contenues dans le CANSIM peuvent être extraites par l'intermédiaire d'un terminal, sous forme d'imprimés d'ordinateur ou sous forme lisible par machine (incluant disque compact et disquette).

**Pour plus de renseignements écrivez à Statistique Canada, Division du marketing, Immeuble R. H. Coats, Ottawa, Ontario K1A 0T6 ou téléphonez au (613) 951-8200.**

**Pour commander des publications écrivez à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120 avenue Parkdale, Ottawa, Ontario K1A 0T6 ou téléphonez au 1-800-267-6677.**

**Pour commander de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, téléphonez au (613) 951-7277 ou envoyez une télécopie au (613) 951-1584.**

Pour plus de renseignements...

---

## PRODUITS DISPONIBLES

### i) ENQUÊTE SUR LES VOYAGES DES CANADIENS (EVC)

#### a) Publication

##### **TOURISCOPE - VOYAGES INTÉRIEURS - Canadiens voyageant au Canada**

n<sup>o</sup>. **87-504 au catalogue** (Canada: 35\$ l'exemplaire; États-Unis: 42\$ US l'exemplaire; Autres pays: 49\$ US l'exemplaire)

Cette publication de 70 pages présente des tableaux, graphiques et analyses sur les caractéristiques des voyages, et des Canadiens voyageant au Canada. Les caractéristiques de voyages présentées comprennent entre autres le but, les activités de loisirs, les moyens de transport, la durée, l'origine, la destination, et les dépenses. En plus de fournir de l'information au niveau national, la publication présente également certains tableaux au niveau des provinces et des régions métropolitaines.

**Contact:** Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez-vous ou en téléphonant au 1-800-267-6677.

#### b) Profil statistique

Si vous avez besoin d'information spécifique qui n'apparaît pas dans notre publication, vous pouvez nous contacter et nous sommes en mesure de vous fournir un produit qui s'ajustera à vos besoins : *le profil statistique*.

Un *profil statistique* vous procure un profil complet du secteur que vous désirez analyser. Que vous soyez intéressé à examiner les caractéristiques des voyages ou des voyageurs à destination du Québec, ou celle des voyageurs qui ont utilisé l'avion comme moyen de transport,... un profil vous permet d'obtenir l'information désirée.

Un *profil statistique* est un tableau qui présente quelques 30 caractéristiques contenues dans l'enquête. Celles-ci peuvent être croisées avec une caractéristique de votre choix, pour une population et une année d'enquête donnée. Par exemple, vous désirez obtenir de l'information sur les voyageurs qui ont mentionné Montréal comme destination, selon le but de voyage effectué (affaires, agrément, personnel, visites d'amis ou de parents).

Nous vous construirons un profil vous permettant d'obtenir cette information. Sur votre profil vous trouverez tout d'abord en entête les spécifications de votre sélection, soit les voyageurs à destination de Montréal, l'unité de mesure (voyages-personnes) et l'année d'enquête. Sous cette entête, vous trouverez un tableau présentant à gauche, sur l'axe des Y, les quelques 30 caractéristiques des voyages. Dans les colonnes du tableau (axe des X) apparaîtrons les quatre buts de voyage ci-haut mentionnés. Ce profil sera produit pour trois segments précis

## Pour plus de renseignements...

---

soit les voyages totaux, les voyages du même jour et les voyages avec nuitées. Le profil final vous présentera toute l'information nécessaire sur cette niche de voyageurs.

À titre d'information, une partie des éléments contenus dans un profil apparaissent dans les tableaux PROVEVC, NGTEVC, ACTEVC, ACCEVC, et AVGEVC, ci-inclus.

Le prix d'un profil est \$350.

Il est aussi possible d'obtenir les profils sous forme de fichier électronique (ASCII, Lotus, Excel ou autre) pour un supplément de 15\$.

<b>Contacts:</b>	Susie Rochon Agente de commercialisation Section des voyages, du tourisme et des loisirs Éducation, Culture et Tourisme 17-H Édifice R.H. Coats Parc Tunney Ottawa, Ontario K1A 0T6  Tél.: (613) 951-6321 Fax.: (613) 951-2909	Sylvie Bonhomme Analyste principale Section des voyages, du tourisme et des loisirs Éducation, Culture et Tourisme 17-H Édifice R.H. Coats Parc Tunney Ottawa, Ontario K1A 0T6  Tél.: (613) 951-1672 Fax.: (613) 951-2909
------------------	--	---

### c) Fichier de micro-données

Pour les chercheurs qui veulent effectuer leur propre analyse, un fichier de micro-données contenant les enregistrements anonymes, non agrégés est également disponible. Ce fichier permet aux utilisateurs d'extraire eux-mêmes l'information dont ils ont besoin.

Le coût du micro-fichier est de \$1000. par trimestre pour l'acquisition du fichier total ou \$500. par trimestre pour l'acquisition d'une sous-population tirée du fichier.

<b>Contacts:</b>	Susie Rochon Agente de commercialisation Section des voyages, du tourisme et des loisirs Éducation, Culture et Tourisme 17-H Édifice R.H. Coats Parc Tunney Ottawa, Ontario K1A 0T6  Tél.: (613) 951-6321 Fax.: (613) 951-2909	Sylvie Bonhomme Analyste principale Section des voyages, du tourisme et des loisirs Éducation, Culture et Tourisme 17-H Édifice R.H. Coats Parc Tunney Ottawa, Ontario K1A 0T6  Tél.: (613) 951-1672 Fax.: (613) 951-2909
------------------	--	---

## Pour plus de renseignements...

---

### ii) ENQUÊTE SUR LES VOYAGES INTERNATIONAUX (EVI)

#### a) Dénombrement à la frontière

##### 1) Publication

**TOURISCOPE. Voyages internationaux. Renseignements préliminaires, numéro 66-001P au catalogue.** (Canada: 7\$ l'exemplaire, 70\$ par année; États-Unis: 9\$ US l'exemplaire, 84\$ US par année; Autres pays: 10\$ US l'exemplaire, 98\$ US par année)

Donne mensuellement des chiffres provisoires plus détaillés; ce bulletin de quatre pages paraît habituellement six semaines après la fin du mois de référence. La première page répartit le nombre de visiteurs et de rentrées de résidents selon le moyen de transport et la durée du séjour. La deuxième page présente une liste de certaines catégories de voyageurs étrangers pour une nuit ou plus, selon la province d'entrée. Finalement, la troisième page contient une liste détaillée des principaux marchés touristiques d'outre-mer alors que la quatrième page répartit les chiffres selon la province de retour des États-Unis et de tous les autres pays.

**Contact:** Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez-vous ou en téléphonant au 1-800-267-6677.

##### 2) Tableaux

Des tableaux sont aussi disponibles sur demande. Ils sont presque tous cumulatifs (c'est-à-dire qu'ils présentent tous les mois de l'année), et incluent les totaux pour chaque trimestre et l'année. Il est aussi possible de commander des tableaux partiels (c'est-à-dire pour 1 bureau d'entrée, 1 province, 1 pays, etc.).

Les statistiques suivantes sont disponibles selon le bureau d'entrée, avec des totaux pour chaque province et pour le Canada:

- véhicules américains entrant au Canada et véhicules canadiens revenant des États-Unis.
- résidents des États-Unis entrant au Canada et de Canadiens revenant des États-Unis par automobile, avion, train, autocar, bateau et autres moyens de transport
- résidents de pays autres que les États-Unis entrant au Canada et Canadiens revenant de pays autres que les États-Unis, directement ou via les États-Unis
- autres voyageurs entre le Canada et autres pays (immigrants et anciens résidents, équipages étrangers et Canadiens, selon le moyen de transport)

Il est aussi possible d'obtenir le dénombrement des voyageurs résidents de pays autres que les États-Unis sous plusieurs autres formats:

## Pour plus de renseignements...

---

- selon le pays de résidence, avec des totaux pour chaque continent et pour le monde;
- selon la province d'entrée et le pays de résidence;
- selon la catégorie d'entrée et le pays de résidence.

Une série de tableaux détaillés sur le nombre de voyageurs étrangers entrant au Canada, par province d'entrée, par pays de résidence, par moyen de transport et par durée prévue du séjour sont aussi disponibles à tous les trimestres. On y retrouve également des renseignements sur les voyageurs canadiens revenant des États-Unis et d'autres pays, selon le moyen de transport et la durée du séjour et des les estimations provisoires des recettes et paiements au compte des voyages pour le trimestre.

### b) Enquête par questionnaire

#### 1) Publication

**TOURISCOPE. Voyages internationaux - Voyages entre le Canada et les autres pays, numéro 66-201 au catalogue.** (Canada: 40\$; États-Unis: 48\$ US; Autres pays: 56\$ US)

Cette publication annuelle de 90 pages résume l'information sur les voyageurs internationaux entrant ou revenant au Canada recueillie au moyen de l'enquête par échantillon. Les caractéristiques des voyages et des voyageurs présentées sous forme de tableaux, graphiques et analyses comprennent le pays/la province/l'état/la région de résidence ou de destination, le moyen de transport, le but, la durée, les dépenses, groupes d'âge et sexe.

**Contact:** Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez-vous ou en téléphonant au 1-800-267-6677.

## Pour plus de renseignements...

---

### 2) Tableaux

Des **tableaux normalisés** sont disponibles sur demande, trimestriellement ou annuellement. Certains coûtent 75\$ chacun, d'autres 100\$. Ils comprennent habituellement un tableau croisé de caractéristiques choisies parmi les suivantes:

dépenses (totales, moyennes par voyage, moyennes par nuit), nuitées, but du voyage ou raison principale du voyage, groupe d'âge, sexe, moyen de transport, durée du voyage ou de la visite;

plus

pour les résidents canadiens: province de résidence, états visités (voyages aux États-Unis.), pays visités (voyages outre-mer), activités, hébergement utilisé;

pour les visiteurs d'outre-mer: pays de résidence;

pour les visiteurs américains: état de résidence;

pour les visiteurs étrangers: province d'entrée, province visitée.

On peut aussi commander des **tableaux personnalisés**. Des frais additionnels peuvent s'appliquer pour le développement du format des tableaux et la validation des données.

### 3) Profils

Un autre genre de tableau personnalisé est connu sous le nom de **profil de voyage**. Non seulement un profil présente-t-il dans un même rapport toutes les caractéristiques pertinentes qui sont décrites ci-dessus (avec, en plus, la taille du groupe de voyage, les dépenses de voyage par catégorie et les dépenses par classe) mais il permet aussi au client de segmenter de la population selon différentes caractéristiques géographiques et démographiques. Le client peut choisir le genre de voyageur qu'il/elle voudrait cibler et de spécifier la caractéristique qui est d'intérêt particulier. Le coût est de 300\$ pour chaque profil, avec un rabais de 10% si 2 à 4 profils sont commandés en même temps et de 25% pour 5 profils ou plus. Des frais additionnels peuvent s'appliquer pour le développement du format des tableaux et la validation des données.

Des frais s'ajoutent aussi lorsque l'information est diffusée par télécopieur (Canada: 1,50\$ par page; autres pays: 2,50\$ US par page). Il est aussi possible d'obtenir les tableaux et profils sous forme de fichier électronique (ASCII, Lotus, Excel ou autre) pour un supplément de 15\$ par tableau.

## Pour plus de renseignements...

---

### 4) Micro-données

Des fichiers de **micro-données** sont disponibles, au coût de 1 000\$ par flux de voyageurs, par trimestre (les populations partielles sont moins dispendieuses). Il y a quatre flux de voyageurs: les résidents canadiens revenant des États-Unis, les résidents canadiens revenant d'outre-mer, les résidents américains visitant le Canada et les résidents d'outre-mer visitant le Canada. Une population partielle serait, par exemple, les résidents de l'Ontario qui ont visité la Floride ou les résidents d'outre-mer visitant la Colombie-Britannique.

### c) Contact

Pour plus de renseignements au sujet des statistiques sur les voyages internationaux ou pour commander un produit, veuillez communiquer avec:

Michel Campbell  
Agent de Marketing  
Section des voyages internationaux  
Education, Culture et Tourisme  
17-I, Édifice R.H. Coats  
Parc Tunney  
Ottawa, Ontario  
K1A 0T6

Téléphone: (613) 951-9169

Télécopieur: (613) 951-2909

### iii) AUTRES PRODUITS CONNEXES AYANT TRAIT AUX DEUX ENQUÊTES

#### a) Publication

**TOURISCOPE - INFO-VOYAGES** <sup>no.</sup> **87-003 au catalogue** (Canada: 10\$ l'exemplaire, 40\$ par année; États-Unis: 12\$ US l'exemplaire, 48\$ US par année; Autres pays: 14\$ US l'exemplaire, 56\$ US par année)

À chaque trimestre, cette publication présente des textes sur divers aspects du tourisme dans un format attrayant. Chaque numéro contient un article de fond, une analyse des tendances des voyages internationaux et les plus récents indicateurs du tourisme tel que l'indice des prix des voyages.

## Pour plus de renseignements...

---

**Contact pour abonnement:** Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez-vous ou en téléphonant au 1-800-267-6677.

**Contact pour renseignements:** Monique Beyrouti  
Éditrice  
Info-voyages  
Éducation, Culture et Tourisme  
17-H Édifice R.H. Coats  
Parc Tunney  
Ottawa, Ontario K1A 0T6  
  
Tél.: (613) 951-1673  
Fax.: (613) 951-2909

## Pour plus de renseignements...

---

### ***Recensement***

#### Centres régionaux de consultation

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada offrent une gamme complète des produits et services du recensement. On y trouve une bibliothèque et un comptoir de vente où les utilisateurs peuvent consulter ou acheter les différents produits, dont les publications, les disquettes de micro-ordinateurs, les microfiches et les cartes.

Le personnel des centres régionaux de consultation fournit des services de consultation et de recherche en plus du service après-vente, y compris des séminaires et des ateliers sur l'utilisation des données de Statistique Canada.

Chaque centre vous offre la possibilité d'extraire de l'information des systèmes d'extraction des données informatisés CANSIM et E-STAT de Statistique Canada. Un service de renseignements téléphonique est également disponible; ce service est gratuit pour les utilisateurs se trouvant à l'extérieur des secteurs d'appels locaux. Téléphonnez, écrivez, télécopiez ou visitez le centre régional de consultation le plus près pour de plus amples renseignements.

#### Région de l'Atlantique

Dessert les provinces suivantes : Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Ile-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick.

Services consultatifs  
Statistique Canada  
Immeuble Viking, 3e étage  
Chemin Crosbie  
St. John's (Terre-Neuve)  
A1B 3P2

Appel sans frais : 1-800-565-7192  
Télécopieur : (709) 772-6433

## Pour plus de renseignements...

---

Services consultatifs  
Statistique Canada  
North American Life Centre  
1770, rue Market  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 3M3

Appel sans frais : 1-800-565-7192  
Appel local : (902) 426-5331  
Télécopieur : (902) 426-9538

### Région du Québec

Services consultatifs  
Statistique Canada  
200, boul. René-Lévesque ouest  
Complexe Guy-Favreau  
Bureau 412 (Tour Est)  
Montréal (Québec)  
H2Z 1X4

Appel sans frais : 1-800-361-2831  
Appel local : (514) 283-5725  
Télécopieur : (514) 283-9350

### Région de la Capitale nationale

Centre de consultation statistique (RCN)  
Statistique Canada  
Rez-de-chaussée, immeuble R.-H.-Coats  
Avenue Holland  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

Si vous demeurez à l'extérieur de la zone de communication locale, veuillez composer le numéro sans frais pour votre région.

Appel local : (613) 951-8116  
Télécopieur : (613) 951-0581

### Région de l'Ontario

## Pour plus de renseignements...

---

Services consultatifs  
Statistique Canada  
Immeuble Arthur Meighen, 10e étage  
25, avenue St. Clair est  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M4

Appel sans frais : 1-800-263-1136  
Appel local : (416) 973-6586  
Télécopieur : (416) 973-7475

### Région du Pacifique

Dessert la province de la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Services consultatifs  
Statistique Canada  
Centre Sinclair, bureau 300  
757, rue Hastings ouest  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6C 3C9

Appel sans frais : 1-800-663-1551  
Appel local : (604) 666-3691  
Télécopieur : (604) 666-4863

### Région des Prairies

Dessert les provinces suivantes :  
Manitoba, Saskatchewan, Alberta  
et les Territoires du Nord-Ouest.

Services consultatifs  
Statistique Canada  
Immeuble MacDonald, bureau 300  
344, rue Edmonton  
Winnipeg (Manitoba)  
R3B 3L9

Appel sans frais : 1-800-563-7828  
Appel local : (204) 983-4020  
Télécopieur : (204) 983-7543

## **Pour plus de renseignements...**

---

Services consultatifs  
Statistique Canada  
Tour Avord, 9e étage  
2002, avenue Victoria  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 0R7

Appel sans frais : 1-800-563-7828  
Appel local : (306) 780-5405  
Télécopieur : (306) 780-5403

Services consultatifs  
Statistique Canada  
First Street Plaza, bureau 401  
138 - 4e Avenue sud-est  
Calgary (Alberta)  
T2G 4Z6

Appel sans frais : 1-800-563-7828  
Appel local : (403) 292-6717  
Télécopieur : (403) 292-4958

Services consultatifs  
Statistique Canada  
Park Square, 8e étage  
10001, Bellamy Hill  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3B6

Appel sans frais : 1-800-563-7828  
Appel local : (403) 495-3027  
Télécopieur : (403) 495-5318

Appareils de télécommunications pour les malentendants : 1-800-363-7629

Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis) :  
1-800-267-6677

Small Area

# Data ✓ Données

régionales



Pour plus de renseignements...

---

## ***DIVISION DES DONNÉES RÉGIONALES ET ADMINISTRATIVES***

### ***Repérage de précision au moyen des données administratives***

Que vous soyez responsable d'études de marché, décideur du secteur public ou du monde des affaires, vous savez que la qualité des données est primordiale. Grâce aux données sur les **déclarants**, vous êtes en mesure d'obtenir des renseignements précis en temps opportun au sujet des Régions métropolitaines de recensement (RMR). En plus, vous pouvez obtenir des données concernant des régions aussi petites que des itinéraires de facteur - *vous pouvez ainsi repérer des données aussi précises que possible!*

#### **Vous recherchez plus de données RMR sur les familles et les personnes?**

Le présent CD-ROM vous a présenté un petit échantillon des données RMR qui vous sont offertes au sujet des déclarants. Les données sur la famille dans la BDIET fournissent les renseignements voulus sur un seul tableau. *Quinze* autres tableaux existent au sujet des données sur la famille. En outre, les données RMR sont aussi disponibles dans 5 autres banques de données spécialisées préparées par la Division des données régionales et administratives (DDRA), notamment :

Profils de revenu de la population active

Données sur l'assurance-chômage (bénéficiaires)

Revenu et démographie selon les quartiers

Profils de dépendance économique

Données sur la migration

Données sur les aînés

#### **Des régions plus petites que les RMR vous intéressent?**

## Pour plus de renseignements...

---

Les données sur les déclarants visent la plupart des régions géographiques du Canada, y compris plus de **24 000** régions postales. La plupart des banques de données ci-dessous, ainsi que 7 autres, vous permettent d'obtenir des renseignements concernant des régions aussi petites que des itinéraires de facteur. Ces banques de données complémentaires sont :

Cotisants à un REÉR	Revenu de placements
Limite de contribution à un REÉR	Investisseurs canadiens
Dons de charité	Épargnants canadiens
	Déclarants canadiens

Les données de la DDRA disponibles visent un groupe de plus de 20 millions de déclarants et sont aussi à jour que possible. Des mises à jour sont préparées quelques mois, voire quelques semaines après la réception de dossiers provenant de Revenu Canada. *Et cela, nous le garantissons!*

### À l'aide des données sur les déclarants, vous pouvez :

- mieux comprendre les structures familiales dans des quartiers donnés
- comprendre les situations économiques et démographiques de personnes dans une région donnée
- localiser des données sur la classe moyenne ascendante, les parents seuls
- identifier le quartier de personnes ayant fait des dons de charité
- localiser des cotisants possibles à un REÉR
- trouver des populations ayant le plus grand potentiel d'investissement et comprendre leurs habitudes à l'épargne
- apprendre en quoi consiste la dépendance économique d'une région, y compris sur les types de paiements de transferts
- identifier les comportements migratoires de personnes dans une région donnée

*et beaucoup plus.*

Tous les clients ont des besoins différents. C'est pourquoi nos banques de données sont conçues pour s'adapter aux situations, aux désirs et aux besoins de chacun. En raison de nos connaissances et de notre expertise, nous sommes en mesure de vous aider à mettre facilement en place une base de données complexe. *Demandez-nous ce que nous pouvons faire pour vous.*

**Pour plus de renseignements...**

---

**Vous voulez en savoir plus?**

Communiquez avec notre équipe dévouée et compétente en composant le (613) 951-9720. Vous pouvez aussi nous rejoindre par télécopieur au (613) 951-4745 ou par courrier électronique sur Internet à l'adresse suivante : [saadinfo@statcan.ca](mailto:saadinfo@statcan.ca).

***Pour nous, vos désirs sont des ordres.***

Pour plus de renseignements...

---

*Pour plus de renseignements,  
communiquez avec Marc Lévesque au (613) 951-2793.*

## **DISQUE COMPACT-ROM DE LA REVUE CHRONOLOGIQUE DE LA POPULATION ACTIVE**

---

### **Apprendre du passé pour planifier l'avenir**

Le marché du travail touche les affaires de tout le monde et ce, que vous soyez impliqué dans le commerce, la fabrication, la planification gouvernementale ou la recherche académique. Les changements que le marché du travail a connus depuis 1976 ont été spectaculaires. Les années 90 de vaches maigres ont donné lieu à d'importants changements dans les relations de travail entre employeurs et employés. Par exemple, le travail à temps partiel devient de plus en plus populaire aussi bien pour les employeurs que pour les employés. Jetez un coup d'oeil sur quelques unes de ces **TENDANCES**. Elles ne sont qu'un aperçu du grand éventail présenté sur le *disque compact de la Revue chronologique de la population active*.

En vous offrant des milliers de séries croisées couvrant la période de vingt ans de 1976 à 1995, le *disque compact de la Revue chronologique de la population active* vous donne aussi les outils-logiciels pour gérer une vaste base de données. Plus d'une centaine de tableaux croisés sous forme de moyennes annuelles et de données mensuelles vous renseignent sur des aspects spécifiques du marché du travail. La deuxième version de ce populaire disque compact sera disponible en février 1996 et contient des **RÉVISIONS** importantes qui reflètent les changements récents dans les concepts et définitions de l'Enquête sur la population active.

### **Contrôler la visualisation des données les plus appropriées à vos besoins**

Grâce à la technologie du disque compact-rom et de l'application **BROWSER** utilisés pour le *disque compact de la Revue chronologique de la population active*, cette vaste bibliothèque de statistiques multidimensionnelles peut maintenant être analysée aisément. Vous n'avez plus besoin de passer des heures à fouiller et à trier des piles de papier pour identifier et assimiler les corrélations qui indiquent les tendances importantes dans votre prise de décision. Vous pouvez manipuler l'information sous forme de tableaux. À l'aide de votre souris, vous pouvez réarranger les dimensions des données dans un tableau pour le visualiser de différentes manières, sélectionner les données que vous voulez et cacher le reste, trier les colonnes et les rangées dans l'ordre ascendant ou descendant et plus encore. Vous pouvez immédiatement

Pour plus de renseignements...

---

reconnaître les tendances en affichant les graphiques et les cartes en option de vos sélections de données.

Le *disque compact de la Revue chronologique de la population active* fonctionne à partir d'un système d'exploitation Windows 3.1 ou Windows 95/MS-DOS en association à votre lecteur de disques compacts. Cliquez ici pour les **EXIGENCES MINIMALES** du système. Pour jeter un coup d'oeil plus en profondeur sur ce produit, **CHARGER** le fichier de démonstration qui présente deux tableaux du disque compact.

S'il est important pour vous de rester au fait de ce qui se passe dans le marché du travail, vous êtes un **UTILISATEUR POTENTIEL**. Le *disque compact de la Revue chronologique de la population active* se vend au prix très intéressant de 395 \$ la copie. Des rabais sélectionnés et des **PRIX** réseau et de gros sont disponibles.

Pour obtenir une copie du *disque compact de la Revue chronologique de la population active*, veuillez cliquer sur le bouton **COMMANDE** ou contacter le bureau régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Pour plus de renseignements...

---

## ***Produits et services sur le revenu et le logement***

Pour toutes questions concernant nos produits et services, veuillez contacter l'unité de diffusion sur le revenu, les dépenses et le logement au:

Téléphone:       **(613) 951-4643**  
                      **(613) 951-4633**

Télécopieur:       **(613) 951-3012**

Internet: **revenu@statcan.ca**

ou par courrier à:

Statistique Canada  
Division des enquêtes-ménages  
Immeuble Jean Talon  
5<sup>ème</sup> étage, Section B-7  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

## Pour plus de renseignements...

---

### PUBLICATIONS AU CATALOGUE

Sept publications annuelles.

- *Répartition du revenu selon la taille du revenu au Canada* (no. 13-207 au catalogue): Cette publication présente des répartitions du revenu selon certaines caractéristiques, des données sur les faibles revenus et les quintiles pour les particuliers, les familles économiques et les personnes seules. Un texte analytique et des tableaux explicatifs historiques précèdent les tableaux des données. Coût: 44\$
- *Revenus des familles - familles de recensement* (no. 13-208 au catalogue): Cette publication présente des répartitions du revenu selon diverses caractéristiques pour les familles de recensement et les personnes hors famille. Un texte analytique et des tableaux explicatifs historiques précèdent les tableaux des données. Coût: 27\$
- *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada* (no. 13-210 au catalogue): Cette publication présente des répartitions du revenu après impôt selon certaines caractéristiques et des données sur les quintiles pour les particuliers, les familles économiques et les personnes seules. Un texte analytique et des tableaux explicatifs historiques incluant l'impact des paiements de transfert et de l'impôt sur la répartition du revenu précèdent les tableaux de données. Coût: 30\$
- *Caractéristiques des familles comptant deux soutiens* (no. 13-215 au catalogue): Cette publication observe les familles époux-épouses, comparant les familles à soutien unique aux familles comptant deux soutiens. Elle présente le revenu moyen et les répartitions en pourcentage des genres de familles, selon certaines caractéristiques, les faibles revenus et certains équipements ménagers. Un texte analytique précède les tableaux de données. Coût: 27\$
- *Gains des hommes et des femmes* (no. 13-217 au catalogue): Cette publication examine les gains des individus, portant l'attention sur les différences entre les gains des hommes et des femmes. Un texte analytique et des tableaux explicatifs historiques précèdent les tableaux des données. Coût: 27\$
- *L'équipement ménager* (no. 64-202 au catalogue): Cette publication présente le nombre estimatif des ménages pour le Canada et les provinces selon l'équipement ménager. Un texte analytique et des tableaux explicatifs historiques précèdent les tableaux des données. Coût: 30\$

## Pour plus de renseignements...

---

- *Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques* (no. 13-218 au catalogue): Cette publication présente les répartitions des ménages et de l'équipement ménager selon le niveau du revenu des ménage, les faibles revenus et par quintiles. Un texte analytique et des tableaux explicatifs historiques précèdent les tableaux des données. Coût: 35\$

## Pour plus de renseignements...

---

### AUTRES DOCUMENTS

Publications annuelles non inscrites au catalogue :

- *Statistique Canada Seuils de faible revenu - historique* (no. de produit 135510XPB) : gratuit
- *EFC personnes à faible revenu - historique* (no. de produit 135690XPB) : 60\$
- *EFC mesures de faible revenu - personnes - historique* (no. De produit 135820XPB) : 30\$
- *EFC les seuils de faible revenu/les mesures de faible revenu (déficitaire/surplus) - historique* (no. de produit 135870XPB) : 60\$
- *EFC les unités familiales à faible revenu - historique* (no. de produit 135910XPB) : 60\$
- *EFC faible revenu après impôt - historique* (no. de produit 135920XPB) : 60\$
- *EFC documentation des fichiers de microdonnées* (no. de produit 13F0012XPB) : 60\$
- *EFC revenu des familles - niveau RMR (16 RMR)* (no. de produit 13F0013XPB) : 100\$/3 ans
  
- *EFC revenu des familles après impôt - niveau RMR (16 RMR)* (no. de produit 13F0014XPB) : 100\$/3 ans
- *EFC revenu des ménages - niveau RMR (16 RMR)* (no. de produit 64F0001XPB) : 100\$/3 ans

## Pour plus de renseignements...

---

### PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Cinq fichiers de microdonnées à grande diffusion sont produits annuellement. Chaque fichier coûte 2 000\$.

- *Fichier des particuliers* (no. de produit 13M0004XDB)
- *Familles de recensement* (no. de produit 13M0001XDB)
- *Famille économiques* (no. de produit 13M0002XDB)
- *Revenu des ménages et l'équipement ménager (ÉMR)* (no. de produit 64M0002XDB) : NOTA : Il arrive que les données sur les frais de logement et l'environnement s'ajoutent au fichier EMR. Coût de 2 500 \$ à 3 000 \$ selon le contenu.
- *Fichier clé* (no. de produit 13M0005XDB)

Les trois premiers fichiers renferment des données démographiques, de l'information sur la population active et des renseignements sur le revenu, aux niveaux correspondants. Le fichier EMR contient des données sur la démographie, la population active, le revenu, le logement, l'équipement et les loyers au niveau des ménages. Le cas échéant, les données sur les frais de logement et l'environnement sont ajoutées au fichier. Le fichier clé permet à l'utilisateur de relier les fichiers. Tous les fichiers font l'objet d'un contrôle comme s'il s'agissait d'un ensemble de données, afin de préserver l'anonymat des répondants.

- ▶ Deux fichiers sur les avoirs et dettes sont disponibles pour 1977 et 1984. Ceux-ci sont des fichiers sur les familles économiques contenant des données sur la démographie, la population active, le revenu, les avoirs, les dettes, le logement et les entreprises non incorporées.

## Pour plus de renseignements...

---

### SERVICES

Un unité de diffusion central sert à la fois la clientèle de la “Section des enquêtes sur le revenu le logement” et celle de la “Section des enquêtes sur les dépenses des familles”.

Les services incluent:

- Questions parrainées par l'utilisateur dans l'EEM. Service offert à frais recouvrables. Les variables sont intégrées à l'EEM à la demande du client, sont corrigées selon les méthodes normalisées pour l'EEM et incorporées au fichier de microdonnées EMR à grande diffusion.
- Suppléments spéciaux comme l'Enquête sur l'avoir et la dette et l'Enquête sur les ménages et l'environnement offerts à frais recouvrables. Il est possible d'ajouter des suppléments à l'enquête courante. L'échantillon commun permet de relier les données et de créer une base de données élargie pour l'utilisateur. Le coût du supplément est soit entièrement facturé au client ou traité par une entente de partage des coûts. Les données recueillies sont présentées sous forme de fichier de microdonnées.
- ▶ Totalisations spéciales (numéro de produit 13C0010-13C0013; 64C0022; 62C0021) : Offertes à frais recouvrables, ces totalisations sont destinées aux utilisateurs qui ne veulent ou ne peuvent récupérer eux-mêmes les données et à ceux qui aimeraient consulter certaines données supprimées du fichier de microdonnées à grande diffusion. Il arrive que l'on crée des variables définies par l'utilisateur et les ajoute au fichier de microdonnées (pour Compusearch et Bell Canada, par exemple) sur une base de recouvrement de frais.
- Photocopies (numéro de produit 64C0019) : Facturation des frais habituels du Bureau.
- Télécopies (numéro du produit 64C0020) : Transmission spéciale par télécopieur de publications ou d'autres imprimés. Facturation des frais habituels du Bureau.

## Pour plus de renseignements...

---

### Produits et services - Subdivision de l'éducation

La *Revue trimestrielle de l'éducation (RTE)*, n° 81-003-XPB au catalogue (66 \$ au Canada, 80 \$ US aux États-Unis et 93 \$ US dans les autres pays), la publication vedette de la sous-division de l'éducation, contient des analyses et des comptes rendus sur les questions et les tendances actuelles dans le secteur de l'éducation en utilisant des renseignements tirés de diverses sources statistiques. Elle sert de pivot dans le domaine de la statistique de l'éducation et fournit une tribune favorisant les échanges entre les groupes d'intérêt et le public. Son but est de présenter des données et des analyses qui sont pertinentes, dignes de foi, actuelles et accessibles. RTE diffuse B sous forme d'articles de fond, de notes sur les méthodes et de statistiques sommaires B de l'information et des analyses fondées sur des dossiers administratifs et des résultats d'enquêtes dans le domaine de l'éducation. Les objectifs clés de la publication sont de réunir des renseignements analogues sur l'éducation provenant de diverses sources statistiques, d'analyser et d'interpréter les données d'enquête et de publier les résultats. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Jim Seidle au (613) 951-1500, Section des produits analytiques et du marketing, Section de l'éducation, de la culture et du tourisme, ou par télécopieur au (613) 951-9040.

*L'éducation au Canada (EAC)*, n° 81-229-XPB (49 \$ au Canada, 59 \$ US aux États-Unis et 69 \$ US dans les autres pays) au catalogue, constitue la revue annuelle des statistiques sur l'éducation au Canada. Ce rapport donne des renseignements récapitulatifs sur les établissements, les effectifs, les diplômés, les enseignants et les finances pour tous les niveaux de l'éducation. Elle vise à dresser un tableau complet des variables essentielles du secteur de l'enseignement au Canada. Elle est aussi le complément de la *Revue trimestrielle de l'éducation*, qui contient des analyses et des comptes rendus sur les questions et les tendances actuelles dans le secteur de l'éducation en utilisant des renseignements tirés de diverses sources statistiques. EAC provient principalement des résultats du programme de la statistique de l'éducation. Les données sur la démographie et le niveau d'instruction de la population adulte sont basées sur le recensement du Canada ou de l'Enquête sur la population active. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Daniel Perrier au (613) 951-7474, Section des produits analytiques et du marketing, Section de l'éducation, de la culture et du tourisme, ou par télécopieur au (613) 951-9040.

Pour plus de renseignements...

---

## ***L'éducation et la formation***

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire sur l'éducation et la formation des adultes, en plus de l'abonnement à la revue trimestrielle de l'éducation, vous pouvez commander les documents suivants gratuitement ou consultez notre équipe de spécialistes pour obtenir de l'information détaillée qui saura satisfaire vos besoins.

- L'enquête sur l'éducation et la formation des adultes 1990" Emploi et Immigration Canada et Statistique Canada, 1993.
- L'enquête sur l'éducation et la formation des adultes 1992" Développement des Ressources Humaines et Statistique Canada, 1996.

**Pour plus de renseignements...**

---

## **CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE**

### **STATISTIQUE CANADA**

---

#### **PARTIE 1 : INTRODUCTION**

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), qui a été créé en 1981, a pour mandat de produire des renseignements sur la nature et l'étendue de la criminalité, ainsi que sur l'administration de la justice criminelle, civile et administrative au Canada. Son but est d'élaborer un système d'information et de statistiques juridiques visant à appuyer l'administration de la justice au pays, et de fournir aux Canadiens des renseignements exacts sur les tendances de la criminalité ainsi que sur le fonctionnement et les coûts de l'appareil judiciaire.

Le CCSJ est dirigé par un conseil d'administration composé des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'administration de la justice, ainsi que du statisticien en chef du Canada. On en est venu à l'appeler Entreprise nationale relative à la statistique juridique. Par «Entreprise» on entend un «partenariat» entre Statistique Canada et les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'administration de la justice. L'Entreprise nationale relative à la statistique juridique est donc un projet unique en son genre puisqu'il représente un effort de collaboration dans le cadre duquel toutes les administrations se partagent la responsabilité de l'établissement et de la réalisation d'objectifs communs en matière d'information et de statistiques juridiques.

Afin de garantir qu'il demeure autonome et impartial, et qu'il ne perd pas de vue ses objectifs, le Centre est situé à l'extérieur des ministères chargés de l'élaboration des politiques dans le domaine de la justice, et à l'intérieur de Statistique Canada. Le programme de statistiques juridiques du Canada est fortement centralisé, le Centre étant le seul responsable de la production de tous les renseignements nationaux ayant trait à la criminalité et à l'administration de la justice. Il constitue également un service central auquel peuvent s'adresser tous les utilisateurs de l'information.

#### **L'organisation**

Le Centre se compose de trois grands secteurs opérationnels. Le premier, soit la Direction de la statistique et de l'information, est chargé d'élaborer et de mener régulièrement des enquêtes statistiques, d'analyser les résultats de ces enquêtes et d'effectuer des études spéciales. Le deuxième, soit le Service de l'aide technique, fournit une aide technique et financière aux divers secteurs de compétence, ainsi qu'un soutien technique pour les projets internes du Centre. Le troisième, Information et services à la clientèle, est chargé des réponses aux demandes de renseignements, du marketing et des relations avec les clients.

À l'heure actuelle, on recueille des renseignements sur les secteurs suivants : services policiers, tribunaux pour adultes et tribunaux de la jeunesse, services correctionnels, aide juridique et services de poursuites. Pour chacun de ces secteurs, quatre types de renseignements sont recueillis : les données sur le nombre de causes et les données sur les caractéristiques des causes quantifient le volume et décrivent la nature des affaires traitées; l'information qualitative décrit la structure, les pouvoirs

## **Pour plus de renseignements...**

---

législatifs et les programmes de chaque secteur; et les données sur les ressources, les dépenses et le personnel (RDP) quantifient les coûts liés à l'administration du système. Des données étant constamment recueillies, le Centre peut fournir des renseignements chronologiques.

## Pour plus de renseignements...

---

### PARTIE 2 : DESCRIPTION DES PRODUITS ET SERVICES

Comme il est mentionné ci-après, le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) offre différents types de produits et services. Même si des frais s'appliquent à tous les produits et services (services de photocopie, de télécopie, etc.), les publications et rapports catalogués du CCSJ sont distribués dans diverses bibliothèques par l'entremise du Programme des Services de dépôt des bibliothèques et des Centres régionaux de consultation (CRC) de Statistique Canada, où le public peut les examiner gratuitement. Pour repérer le Centre de consultation de SC le plus près, consulter les pages bleues ou l'annuaire téléphonique sous Statistique Canada.

- 1) Les **produits catalogués** sont les produits et les publications ayant un prix fixe. Bien que la majorité des produits catalogués du CCSJ soient sur papier, d'autres peuvent être électroniques. Les **tableaux standard catalogués** entrent aussi dans cette catégorie. Ces tableaux standard sont des jeux catalogués de tableaux qui présentent les données d'une enquête particulière, et ils peuvent porter sur un sujet ou thème donné (p. ex., introduction par effraction, violence familiale). Ils sont offerts sous forme papier ou électronique, à un prix fixe. Voir la partie 5 pour des détails sur la façon de commander les produits catalogués du CCSJ. Les publications et produits catalogués peuvent être commandés auprès de la Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1R 0T6 (1 800 267-6677 ou 1 613 951-7277).
- 2) Les **produits non catalogués** sont des produits qui datent d'avant les procédures actuelles d'enregistrement des produits de SC, et ils ne sont donc disponibles qu'auprès du CCSJ. Ces produits du CCSJ, tous sous forme papier, ont un prix fixe, qu'ils soient présentés sur leur support d'origine ou sur photocopie. Voir la partie 5 pour des détails sur la façon de commander les produits non catalogués du CCSJ.
- 3) Les **tableaux spéciaux** sont des tableaux qui ne sont pas présentés comme un produit et que le CCSJ a créés antérieurement pour répondre à des demandes. Ces tableaux ne sont offerts que sous forme papier, ils ont un prix fixe, et ils ne sont disponibles qu'auprès du CCSJ. Voir la partie 5 pour des détails sur la façon de communiquer avec le CCSJ.
- 4) Les **demandes de données personnalisées** sont les demandes qui obligent le personnel du CCSJ à effectuer des recherches spéciales ou des analyses de données pour répondre aux besoins particuliers d'un client. Par exemple, une demande de données personnalisées peut consister en des jeux personnalisés de données (sur papier ou sous forme électronique) tirées des bases de données du CCSJ, selon les paramètres définis par le client. Le coût du traitement d'une demande de données personnalisées est fonction des ressources qu'il exige. Pour plus de détails sur les demandes de données personnalisées, voir la partie 5 où l'on explique comment communiquer avec le CCSJ.

## **Pour plus de renseignements...**

---

### **PARTIE 3 : DESCRIPTIONS DES ENQUÊTES DU CCSJ**

#### **Programme de déclaration uniforme de la criminalité**

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été élaboré par Statistique Canada avec l'aide et la collaboration de l'Association canadienne des chefs de police. Le programme DUC a été lancé en 1962. Il recueille des statistiques sur les crimes et sur les infractions aux règlements de la circulation, qui sont déclarés par tous les corps policiers du Canada. Les données du programme DUC font état des crimes qui ont été confirmés par une enquête policière. Le programme recueille des données sur le nombre d'affaires criminelles et le nombre de personnes accusées. C'est ainsi qu'il a produit jusqu'ici un registre de données chronologiques qui couvre 33 années.

#### **Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité**

En 1983, le Centre canadien de la statistique juridique a entrepris une révision en profondeur du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), de façon à pouvoir recueillir plus de détails sur les caractéristiques d'une affaire ainsi que des données de base sur les personnes impliquées dans une affaire, aussi bien les victimes que les accusés. En 1988, deux services de police ont commencé à participer au programme DUC «révisé». En 1994, 111 corps policiers représentant environ 33 % du volume national de crimes déclarés participaient au nouveau programme.

#### **Enquête sur les homicides**

L'Enquête sur les homicides recueille depuis 1961 des données déclarées par la police sur les affaires d'homicide et sur les caractéristiques des victimes et des accusés. Lorsqu'un homicide est porté à l'attention de la police, un agent du corps de police dans le secteur de compétence où le crime est commis remplit un questionnaire d'enquête. Ce questionnaire n'a à peu près pas changé de 1961 à 1990. En 1991, dans un effort visant à répondre à de nouveaux besoins en données, on a révisé l'enquête pour y ajouter de nouveaux éléments d'information et améliorer certains des éléments existants.

#### **Enquête sur l'administration de la police**

L'Enquête sur l'administration de la police permet de recueillir des données sur l'effectif policier et les dépenses de tous les corps policiers provinciaux et municipaux du Canada, ainsi que de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les données sur l'effectif policier sont présentées selon le genre de personnel (policiers, agents spéciaux et employés civils), selon le sexe et selon la fonction principale. Les données sur les dépenses sont présentées selon les catégories financières principales. Des données détaillées sur les dépenses de la GRC sont recueillies, y compris des données sur le partage des coûts des services de police offerts en vertu d'ententes contractuelles conclues avec les municipalités et les provinces.

#### **Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes**

L'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (ETJCA) a deux principales composantes : le nombre de causes et les caractéristiques des causes. La composante des caractéristiques des causes recueille des renseignements détaillés sur chaque comparution d'une

## **Pour plus de renseignements...**

---

personne accusée d'une infraction au Code criminel ou à une autre loi fédérale. L'enquête recueille des données sur toutes les comparutions devant des cours provinciales pour des accusations dont le traitement est terminé à l'intérieur d'une certaine période de référence. Depuis 1994, des données sur les caractéristiques des causes sont recueillies auprès de cinq secteurs de compétence: l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, la Saskatchewan et le Yukon. La composante du nombre de causes de l'ETJCA a pour objet de réunir tous les trois mois, auprès de tous les secteurs de compétence du Canada, des données agrégées sur les accusations, les personnes et les comparutions. En mars 1994, six secteurs de compétence participaient à la composante du nombre de causes de l'enquête : l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et le Yukon. Par conséquent, la couverture de la charge de travail des tribunaux provinciaux et territoriaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada s'établit à environ 30 % pour la composante des caractéristiques des causes et à 65 % pour la composante du nombre de causes.

### **Enquête sur les tribunaux de la jeunesse**

L'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse (ETJ) se veut un recensement des infractions au Code criminel et à d'autres lois fédérales dont ont été saisis les tribunaux de la jeunesse et impliquant des jeunes âgés de 12 à 17 ans au moment de l'infraction. Pour chaque accusation, on recueille des données sur la nature de l'infraction, sur le jugement et la décision du tribunal, ainsi que sur l'âge et le sexe de l'accusé. Depuis 1984-1985, des données sont présentées pour tous les secteurs de compétence à l'exception de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest. On peut se procurer des données de l'ETJ pour l'Ontario depuis 1991-1992. Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, il n'existe pas de données pour les exercices 1986-1987 à 1988-1989.

### **Enquête sur les services correctionnels pour adultes**

L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes (ESCA) recueille des données agrégées sur le nombre de causes et les caractéristiques des causes pour les services correctionnels de détention ou services correctionnels communautaires aux niveaux fédéral et provincial. En outre, l'Enquête réunit des données sur les ressources, les dépenses et le personnel, ainsi que des données descriptives sur la structure organisationnelle et sur la prestation des services. L'ESCA a été lancée en 1979-1980, et tous les secteurs de compétence y participent.

### **Enquêtes sur les indicateurs clés pour les contrevenants adultes et les jeunes contrevenants**

Le Rapport sur les indicateurs clés (RIC) fournit des données sur les «comptes quotidiens moyens de détenus» dans les établissements correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux du pays. Les données sur les indicateurs clés pour adultes ont été recueillies pour la première fois pour l'exercice 1981-1982, et les données pour les jeunes contrevenants, pour l'exercice 1985-1986. Des renseignements sont fournis au Centre canadien de la statistique juridique par les dix provinces, les deux territoires et le Service correctionnel du Canada.

## **Pour plus de renseignements...**

---

### **Enquête sur la violence envers les femmes**

De février à juin 1993, Statistique Canada a mené, pour le compte de Santé Canada, une enquête nationale sur la violence dont les femmes sont victimes aux mains des hommes. Environ 12 300 femmes âgées de 18 ans et plus, choisies au hasard dans les dix provinces du pays, ont été longuement interviewées au téléphone au sujet de leur expérience de la violence physique et sexuelle depuis l'âge de 16 ans. Les mesures de violence ont été restreintes aux définitions données dans le Code criminel des voies de fait et des agressions sexuelles. On a également recueilli des renseignements sur les perceptions qu'avaient les répondantes de leur sécurité personnelle. Un échantillonnage aléatoire garantit que les répondantes sont statistiquement représentatives de toutes les Canadiennes, et que les résultats de l'enquête peuvent être appliqués à l'ensemble de la population féminine adulte du Canada.

### **Enquête sociale générale**

En 1988, on a lancé, dans le cadre du programme Enquête sociale générale de Statistique Canada, une enquête sur les risques personnels de victimisation. On a recueilli des données sur les risques personnels, en examinant la prévalence ainsi que la répartition sociale et démographique de huit types précis de crimes de violence. On a interrogé les répondants sur leur expérience de la criminalité au cours de 1987, et toutes les mesures de victimisation ont été restreintes aux définitions données dans le Code criminel. L'enquête a également porté sur les détails entourant l'affaire, sur le niveau de crainte des Canadiens, ainsi que sur leur perception de la criminalité et du système de justice pénale. Cette enquête a été reprise en 1993. Il existe deux principales différences entre l'enquête de 1993 et celle de 1988. Premièrement, en 1993 on a interrogé les répondants au sujet de leur expérience de la criminalité au cours des 12 mois précédant l'enquête plutôt qu'au cours de l'année civile antérieure et, deuxièmement, on a élargi la définition d'agression sexuelle pour mieux saisir les affaires définies par le Code criminel : alors que dans l'enquête de 1988 on posait des questions uniquement sur les expériences de «viol», en 1993 certaines questions portaient sur les activités sexuelles forcées et les attouchements sexuels importuns. Les deux enquêtes ont consisté en des entrevues téléphoniques menées auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 10 000 Canadiens âgés de 15 ans et plus, répartis dans les dix provinces.

## Pour plus de renseignements...

---

### PARTIE 4 : DIFFUSIONS RÉCENTES DU CCSJ

Le *Juristat* est un document de 15 à 35 pages qui met en lumière et analyse des données provenant d'une ou de plusieurs enquêtes. Chaque *Juristat* porte sur un sujet ou thème particulier (p. ex., introduction par effraction, violence familiale). Tous les ans, le Centre canadien de la statistique juridique produit de 15 à 20 bulletins de ce genre, qui sont vendus individuellement ou sur abonnement. Voir la partie 5 pour la façon de commander. Le *Juristat* porte le numéro au catalogue 85-002.

Outre le *Juristat*, le CCSJ produit également de nombreux autres documents. Ces documents sont appelés des «**publications**», et ils peuvent être soit catalogués, soit non catalogués.

Les publications fournissent des données et analyses beaucoup plus détaillées que la série de *Juristat*. Voir la partie 5 pour la façon de commander.

#### (A) JURISTAT: 1995-1996 Releases

<u>Issue</u>	<u>Juristat (catalogue no. 85-002)</u>
Vol.15,No.16	Recidivism in Youth Courts 1993-94 <b>La récidive dans les tribunaux de la jeunesse 1993-1994</b>
Vol.15,No.15	Children and Youths as Victims of Violent Crime <b>Les enfants et les jeunes victimes de crimes de violence</b>
Vol 15,No.14	Impaired Driving - Canada, 1994 <b>Conduite avec facultés affaiblies - Canada, 1994</b>
Vol.15, No.13	Breaking and Entering in Canada <b>Les introductions par effraction au Canada</b>
Vol.15, No.12	Canadian Crime Statistics, 1994 <b>Statistique de la criminalité au Canada, 1994</b>
Vol.15, No.11	Homicide in Canada - 1994 <b>L'homicide au Canada - 1994</b>
Vol.15, No.10	Factfinder on Crime and the Administration of Justice in Canada <b>Recueil de données sur la criminalité et l'administration de la justice au Canada</b>

## Pour plus de renseignements...

---

<u>Issue</u>	<u>Juristat</u>
Vol.15, No.9	Fear and Personal Safety <b>La peur et la sécurité personnelle</b>
Vol.15, No.8	Police Personnel and Expenditures in Canada - 1993 <b>Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada-1993</b>
Vol.15, No.7	Youth Custody and Probation in Canada, 1993-94 <b>Le placement sous garde et la probation chez les adolescents au Canada, 1993-1994</b>
Vol.15, No.6	Victims' Use of Police and Social Services <b>Le recours à la police et aux services sociaux par les victimes</b>
Vol.15, No.5	Correctional Services in Canada: Highlights for 1993-94 <b>Les services correctionnels au Canada : Faits saillants de 1993-1994</b>
Vol.15, No.4	The Use of Community Corrections in Canada: 1993-94 <b>Le recours aux services correctionnels communautaires: 1993-1994</b>
Vol. 15, No.3	Youth Court Statistics 1993-94 Highlights <b>Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1993-1994</b>
Vol.15, No.2	Risk of Personal and Household Victimization' 1993 <b>Risques de victimisation des personnes et des ménages, 1993</b>
Vol.15, No.1	Public Perceptions of Crime <b>La criminalité et les perceptions du public</b>

### (B) PUBLICATIONS: 1994-1996 Releases

<u>Catalogue No.</u>	<u>Publication</u>
85-205 E/F	Canadian Crime Statistics 1994 Canada: \$40.00; U.S.: US\$48.00; Other countries: US\$56.00 <b>Statistiques de la criminalité au Canada 1994</b> Canada: 40 \$; É-U.: 48 \$ US; Autres pays: 56 \$ US

## Pour plus de renseignements...

---

- 85-217                      Legal Aid in Canada: Description of Operations - October 1995  
Canada: \$35.00; U.S.: US\$42.00; Other countries: US\$49.00  
**L'aide juridique au Canada: Une description des opérations - Octobre 1995**  
Canada: 35 \$; É-U.; 42 \$ US; Autres pays: 49 \$ US
- uncatalogued              Summary Report: A Description of Family Maintenance/Support Enforcement Programs and Legislation in Canada.  
Canada: \$30.00; U.S.: US\$36.00; Other countries: US\$42.00  
**Rapport sommaire: Description des Programmes et de la législation régissant l'exécution des ordonnances alimentaires au Canada.**  
Canada: 30 \$, É-U: 36 \$ US, Autres pays: 42 \$ US
- uncatalogued              Family Law Special Study: An Overview of Family Maintenance/Support Enforcement Legislation in Canada.  
Canada: \$30.00, U.S.: US\$36.00, Other countries: US\$42.00  
Étude spéciale sur les droit de la famille: **Aperçu de la législation régissant l'exécution des ordonnances alimentaires au Canada.**  
Canada: 30 \$, É-U: 36 \$ US, Autres pays: 42 \$ US
- uncatalogued              Family Law Special Study: A Description of Family Maintenance/Support Enforcement Programs in Canada.  
Canada: \$30.00, U.S.: US\$36.00, Other countries: US\$42.00  
Étude spéciale sur les droit de la famille: **Description des Programmes d'exécution des ordonnances alimentaires au Canada.**  
Canada: 30 \$, É-U: 36 \$ US, Autres pays: 42 \$ US
- 85F0016XPB                Selected Police Administration Characteristics of Municipal Police Departments, 1993.  
Canada: \$30.00, U.S.: US\$36.00, Other countries: US\$42.00  
**Certaines caractéristiques de l'administration policière dans les corps policiers municipaux, 1993.**  
Canada: 30 \$, É-U: 36 \$ US, Autres pays: 42 \$ US
- 85F005XPB                Understanding the Canadian Criminal Justice System: Process Chart and Handbook. Canada: \$15.00  
**Le système de justice pénale du Canada: Guide et schéma du processus.**  
Canada: 15 \$
- 85F0015XPB                Legal Aid in Canada: Resource and Caseload Statistics, 1993-94.  
Canada: \$32.00, U.S.: US\$39.00, Other countries: US\$45.00  
**L'aide juridique au Canada: Ressources et nombre de cas, 1993-1994.**  
Canada: 32 \$, É-U: 39 \$ US, Autres pays: 45 \$ US

## Pour plus de renseignements...

---

- 85-522 Youth Court Statistics 1993-94.  
Canada: \$35.00, U.S.: US\$42.00, Other countries: US\$49.00  
**Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse 1993-1994.**  
Canada: 35 \$, É-U: 42 \$ US, Autres pays: 49 \$ US
- 85-219E/F Adult Criminal Court Caseload Trends 1991-92 to 1993-94.  
Canada: \$30.00, U.S.: US\$36.00, Other countries: US\$42.00  
**Nombre de causes entendues devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes - rapport sur les tendances 1991-1992 à 1993-1994.**  
Canada: 30 \$, É-U: 36 \$ US, Autres pays: 42 \$ US
- 85-214E/F Adult Criminal Court Statistics 1993.  
\$30.00, U.S.: US\$36.00, Other countries: US\$42.00  
**Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.**  
Canada: 30 \$, É-U: 36 \$ US, Autres pays: 42 \$ US
- 85-211 Adult Correctional Services in Canada 1993-94.  
Canada: \$32.00, U.S.: US\$39.00, Other countries: US\$45.00  
**Services correctionnels pour adultes au Canada 1992-1994.**  
Canada: 32 \$, É-U: 39 \$ US, Autres pays: 42 \$ US
- 85-205 Canadian Crime Statistics 1993.  
Canada: \$42.00, U.S.: US\$51.00, Other countries: US\$59.00  
**Statistique de la criminalité au Canada 1993.**  
Canada: 42 \$, É-U: 51 \$ US, Autre pays: 59 \$ US
- 85-217 Legal Aid in Canada: Description of Operations.  
Canada: \$35.00, U.S.: US\$42.00, Other countries: US\$49.00  
**L'aide juridique au Canada : Une description des opérations.**  
Canada: 35 \$, É-U: 42 \$ US, Autres pays: 49 \$ US
- 85-538E\F Criminal Justice Processing of Sexual Assault Cases.  
Canada: 35.00, U.S.: US\$42.00, Other countries: US\$49.00  
**L'administration de la justice pénale dans les cas d'agression sexuelle.**  
Canada: 35 \$, É-U: 42 \$ US, Autres pays: 49 \$ US
- 85-510 National Directory of Courts in Canada.  
Canada: \$20.00, U.S.: US\$24.00, Other countries: US\$28.00  
**Répertoire national des tribunaux au Canada.**  
Canada: 20 \$, É-U: 24 \$ US, Autres pays: 28 \$ US
- 85-211 Youth Court Statistics 1992-93 (revised, JULY 1994).  
Canada: \$35.00, U.S.: US\$42.00, Other countries: US\$49.00  
**Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse 1992-1993 (révisé, JUILLET 1994).**  
Canada: 35 \$, É-U: 42 \$ US, Autres pays: 49 \$ US

## Pour plus de renseignements...

---

89-5410XPE

Family Violence in Canada.

Canada: \$35.00, U.S.: US\$42.00, Other countries: US\$49.00

**La violence familiale au Canada.**

Canada: 35 \$, É-U: 42 \$ US, Autres pays: 49 \$ US

## Pour plus de renseignements...

---

### PARTIE 5 : POUR COMMANDER DES JURISTAT OU DES PUBLICATIONS

#### Pour commander des Juristat et des publications cataloguées

**Pour commander un Juristat ou une publication cataloguée par téléphone :**

Mentionner le titre, le numéro au catalogue, le volume et le numéro. Le paiement peut être fait par VISA, Mastercard ou chèque établi à l'ordre du Receveur général du Canada.

Au Canada et aux États-Unis, composer : 1 800 267-6677  
Dans les autres pays, composer : 1 613 951-7277  
Ou télécopier la commande au : 1 613 951-1584

**Pour commander une publication cataloguée par la poste, écrire à l'adresse suivante :**

Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, Statistique Canada, 120, avenue Parkdale, Ottawa K1A 0T6. Joindre un chèque ou un mandat-poste payable à l'ordre du Receveur général du Canada/Publications. Les clients canadiens doivent ajouter 7 % pour la TPS.

Les Centres régionaux de consultation de Statistique Canada offrent la gamme complète des produits et services de l'organisme. Pour le Centre de consultation le plus près, consulter les pages bleues ou l'annuaire téléphonique sous Statistique Canada.

#### Pour commander les publications non cataloguées

Coût des rapports non catalogués : Canada : 30 \$US; États-Unis : 36 \$ et autres pays : 42 \$US

**Pour commander une publication non cataloguée par téléphone :**

Appeler le Centre canadien de la statistique juridique et mentionner le titre. Le paiement peut être fait par VISA, Mastercard ou chèque établi à l'ordre du Receveur général du Canada.

Au Canada, composer : 1 800 387-2231 ou 1 613 951-9023  
Dans les autres pays, composer : 1 613 951-9023  
Ou télécopier la commande au : 1 613 951-6615

**Pour commander une publication non cataloguée par la poste, écrire à l'adresse suivante :**

Programme de l'information et des services à la clientèle, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 19<sup>e</sup> étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Inclure un chèque ou un mandat-poste payable à l'ordre du Receveur général du Canada. Les clients canadiens doivent ajouter 7 % pour la TPS.

Pour plus de renseignements...

---

## ***DIVISION DE LA DÉMOGRAPHIE***

Pour des données démographiques standard ou sur mesure...

- \* population
- \* naissances et décès
- \* migration internationale et interne
- \* caractéristiques démographiques et sociales (âge, sexe, ethnicité, ...)
- \* familles et ménages

pour la période de votre choix ...

- \* données historiques
- \* estimations courantes
- \* projections des populations et des composantes de l'accroissement

pour de l'information sur la façon d'obtenir des données démographiques selon les régions géographiques de votre choix, veuillez contacter

### **Estimations**

Lise Champagne

Tél: (613) 951-2320

Fax: (613) 951-2307

### **Projections**

Lucette Dell'Oso

Tél: (613) 951-2304

Fax: (613) 951-2952

**Pour plus de renseignements...**

---

## ***Produits et services sur les dépenses des familles***

Pour toutes questions concernant nos produits et services, veuillez contacter l'unité de diffusion sur le revenu, les dépenses et le logement au:

Téléphone:     **(613) 951-4643**  
                  **(613) 951-4633**

Télécopieur:   **(613) 951-3012**

Internet: **dépenses@statcan.ca**

ou par courrier à:

Statistique Canada  
Division des enquêtes-ménages  
Immeuble Jean Talon  
5<sup>ème</sup> étage, Section B-7  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

## Pour plus de renseignements...

---

### PUBLICATIONS AU CATALOGUE

Une publication annuelle et deux publications occasionnelles sont produites.

- *Dépenses des familles au Canada* (62-555 au catalogue): Cette publication occasionnelle présente des patrons de dépenses annuelles. Les données relient les dépenses des ménages au revenu et à d'autres caractéristiques du ménage. Cette publication présente des tableaux de dépenses sommaires à l'exception du premier tableau qui présente des dépenses détaillées. Coût: \$60
- *Dépenses alimentaires des familles au Canada* (62-554 au catalogue): Cette publication occasionnelle nous présente en détail des patrons hebdomadaire de dépenses alimentaires des ménages. Les données relient les patrons des dépenses alimentaires avec le revenu et d'autres caractéristiques des ménages. Cette publication présente des tableaux des dépenses sommaires à l'exception du premier tableau qui présente des dépenses détaillées et quantités détaillées. Coût: \$50.
- *Dépenses sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants au Canada* (62-201 au catalogue). Cette publication annuelle présente des données sur les dépenses de réparation et de rénovation effectuées par les propriétaires-occupants. Les données relient les dépenses de réparation et de rénovation au revenu et à d'autres caractéristiques des ménages. Coût: 30 \$

### AUTRES DOCUMENTS

- ▶ Des tableaux standards détaillés pour l'Enquête sur les dépenses des familles sont disponibles.
  - Sur papier (no. de produit 62F0009XPB). Coût: 80 \$ par tableau.
  - Sur microfiche (no. de produit 62F009XMB). Coût: 10 \$ par tableau.
- ▶ Des tableaux standards de dépenses et quantités détaillés pour l'Enquête sur les dépenses alimentaires des familles sont disponibles.
  - Sur papier (no. de produit 62F0010XPB). Coût: 80 \$ par tableau.
  - Sur microfiche (no. de produit 62F0010XMB). Coût: 10 \$ par tableau.

## Pour plus de renseignements...

---

### Publications non-cataloguées:

- *Documentation du fichier de microdonnées sur les dépenses des familles* (no. de produit 62F0012XPB):  
Coût: \$50
- *Dépenses sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants - Tableaux historiques pour l'ensemble du Canada, 1987-94* (no. du produit 64C0018) Coût: \$100
- *Dépenses sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants - Tableaux historiques pour seulement une province*, (no.de produit 64C0018) Coût: \$30
- *Dépenses sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants, 1994 - Tableaux 1-6* (no. de produit 64C0018) Coût: \$30

## Pour plus de renseignements...

---

### PRODUITS ÉLECTRONIQUES

- ▶ Tableaux standards des dépenses détaillées sur disquette (Format WK1) pour l'Enquête sur les dépenses des familles (no. de produit 62F009XDB) et pour l'Enquête sur les dépenses alimentaires des familles (no. de produit 62F0010XDB). Coût: 150 \$ par tableau.
  
- ▶ Tableaux de la publication sur les dépenses des familles (no. de produit 62-555) sur disquette (format WK1) (no. de produit 62-555XDB). Coût: 150 \$ par disquette.
  
- ▶ Tableaux de la publication sur les dépenses alimentaires des familles (no. de produit 62-554) sur disquette (format WK1) (no. de produit 62-554XDB). Coût: 150 \$ par disquette.

Plusieurs fichiers de microdonnées sont disponible.

- *Dépenses des familles, 1992*, (no. de produit 62M0001XDB92000): Coût: 3000 \$
  
- *Dépenses des familles 1969, 74, 78, 82, 84, 86 & 90* (no. de produits 62M0001XDB): Coût: 1500 \$ chaque année.
  
- *Dépenses alimentaires des familles 1992* (no. de produit 62M0002XDB92000): Coût: 2000 \$
  
- *Dépenses alimentaires des familles 1984, 86 & 90* (no. de produit 62M0002XDB): Coût: 1500 \$ chaque année.
  
- *Les frais de logement et l'équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques 1987 et 1990 seulement* (No. de produit 64M00035XDB88000/91000): Coût: 2600 \$ chaque année.

Les quatre premiers fichiers contiennent des données sur les dépenses liées au revenu et à d'autres caractéristiques des ménages. Le fichier sur les frais de logement contient de l'information sur la démographie, la population active, le revenu, le logement, l'équipement ménager et le loyer au niveau du ménage tout en incluant les frais de logement. Tous les fichiers font l'objet d'un contrôle comme s'il s'agissait d'un ensemble de données, afin de préserver l'anonymat des répondants.

## Pour plus de renseignements...

---

### SERVICES

- Suppléments spéciaux offerts à frais recouvrables . Il est possible d'ajouter des suppléments à l'enquête courante. L'échantillon commun permet de relier les données et de créer une base de données élargie pour l'utilisateur. Le coût du supplément est soit entièrement facturé au client ou traité par une entente de partage des coûts. Les données recueillies sont présentées sous forme de fichier de microdonnées.
- ▶ Totalisations spéciales (numéro de produit 62C0005 ; 62C0007; 64C0018): Offertes à frais recouvrables, ces totalisations sont destinées aux utilisateurs qui ne veulent ou ne peuvent récupérer eux-mêmes les données et à ceux qui aimeraient consulter certaines données supprimées du fichier de microdonnées à grande diffusion. Il arrive que l'on crée des variables définies par l'utilisateur et les ajoute au fichier de microdonnées.
- Extractions Folio (no. de produit 62F0009XMB; 62F0010XMB): Cet outil nous permet d'utiliser les tableaux standards de la publication ainsi que d'autres données non publiées afin de les présenter d'une façon appropriée pour l'utilisateur afin de répondre au besoin de celui-ci. Ceci permet à l'utilisateur d'obtenir des tableaux pour des postes de dépenses spécifiques pour des caractéristiques spécifiques des ménages telle que la démographie et le revenu. Le coût est basé sur le nombre de postes de dépenses demandés et le nombre de tableaux requis.
- Profils personnalisés : Ce tableau inclus les caractéristiques des ménages selon le niveau de dépenses pour un ou plusieurs postes de dépenses. Coût: 100 \$ pour le premier et 75 \$ pour chaque profil additionnel pour différents critères de sélection.
- Photocopies (no. de produit 62C0003): Facturation des frais habituels du bureau.
- Télécopie (no. de produit 62C0004): Transmission spéciale par télécopieur de publication ou d'autres imprimés. Facturation des frais habituels du bureau.

## Pour plus de renseignements...

---

- Une unité de diffusion centrale répond autant à la clientèle de la section des Enquêtes sur le revenu et le logement qu'à celle des Enquêtes sur les dépenses.

Pour plus de renseignements...

---

## Produits géographiques offerts par Statistique Canada

Ceux qui se sont procuré la Base de données infraprovinciales sur les entreprises et le marché du travail et recourent aux Systèmes d'information géographique (SIG) constateront qu'il existe une foule de produits géographiques numériques sur le Recensement de 1991 en mesure de leur fournir des données spatiales et des renseignements sur les attributs. Les *fichiers de données spatiales* précisent la forme et l'emplacement des éléments géographiques (par exemple, les limites et les rues) tandis que les *fichiers d'attributs* présentent des données descriptives sur les mêmes éléments (par exemple, les noms).

Les fichiers de données spatiales mentionnés ci-dessous sont disponibles dans un format compatible avec les logiciels d'analyse géographique et de cartographie comme ArcInfo<sup>MD</sup> et MapInfo<sup>MD</sup>.

Les **Fichiers numériques des limites** donnent les limites officielles de toutes les divisions géographiques normalisées de Statistique Canada, des secteurs de dénombrement jusqu'aux provinces et aux territoires. Les Fichiers numériques des limites sont à la base même des travaux d'analyse géographique et de cartographie. Avec le logiciel approprié, ils permettent de créer de nouvelles régions par regroupement des régions normalisées.

Les **Fichiers numériques cartographiques** sont des fichiers de limites géographiques auxquels on a ajouté le rivage des océans, des principaux lacs et des grands cours d'eau, aux fins de référence, pour les travaux de cartographie. Ces fichiers existent pour les régions géographiques normalisées comme les provinces, les comtés, les municipalités et les quartiers urbains appelés secteurs de recensement.

Les **Fichiers schématiques du réseau routier** indiquent les principales artères avec leur nom et certaines lignes de chemin de fer, pour les principaux centres urbains. Ils ont pour but de fournir d'autres données de référence pour les applications cartographiques qui font appel aux Fichiers numériques cartographiques des secteurs de recensement.

Les **Fichiers du réseau routier** sont disponibles pour la plupart des grandes agglomérations du Canada et comprennent une représentation numérique des rues, des voies de chemin de fer et d'autres caractéristiques physiques. On y trouve aussi des renseignements sur divers attributs comme le nom des rues et la tranche d'adresses. Utilisés avec le logiciel approprié, ces fichiers permettent de préparer des itinéraires, d'organiser des services de livraison et de cartographier les zones d'attraction commerciale.

On trouvera ci-dessous la description de plusieurs fichiers d'attributs. Ces fichiers ordinaires, disponibles sous format ASCII, peuvent être utilisés parallèlement aux fichiers de données spatiales décrits plus haut pour faciliter le couplage des données, l'analyse géographique et les travaux de cartographie.

Le **Fichier de conversion des codes postaux** donne les codes et les noms des régions géographiques normalisées du Recensement de 1991 pour chacun des codes postaux de six caractères dans Canada. Grâce à lui, l'utilisateur est en mesure de relier les données qu'il pourrait avoir répertoriées par code postal aux régions géographiques normalisées (par exemple, régions infraprovinciales, comtés, régions métropolitaines de recensement et

## Pour plus de renseignements...

---

agglomérations de recensement, etc.). Le fichier donne aussi les coordonnées  $x$  et  $y$  des points correspondant à l'emplacement approximatif du code postal, afin de faciliter les travaux de cartographie. Le Fichier de conversion des codes postaux est actualisé semestriellement et habituellement offert pour l'ensemble du Canada et chaque province ou territoire.

Le **Fichier des codes postaux/circonscriptions électorales fédérales** associe le code postal à six caractères au code des circonscriptions électorales fédérales. Par *circonscription électorale fédérale* (ou, comme on dit plus couramment, *circonscription fédérale*), on entend une région définie, représentée par un député à la Chambre des communes. L'utilisateur peut prendre l'information structurée en fonction du code postal et la relier aux circonscriptions fédérales en vue d'extraire des renseignements utiles sur les régions correspondantes.

Le **Fichier des attributs géographiques** associe chaque secteur de dénombrement du Recensement de 1991 (unité géographique de base servant à la collecte des données lors du Recensement) aux divisions géographiques normalisées d'un niveau supérieur, par un code et un nom. Le fichier attribue un emplacement précis (coordonnées  $x$  et  $y$ ) à chaque secteur de dénombrement et cet emplacement peut être reporté sur une carte, avec les données démographiques et le nombre de logements occupés de 1991. Ce fichier est aussi disponible

Le **Fichier de données des côtés d'îlot** relie les côtés d'îlot aux autres divisions géographiques de niveau supérieur (secteurs de dénombrement et divisions supérieures) grâce à un code géographique. Par *côté d'îlot*, on entend le côté d'une rue entre deux intersections consécutives. Il s'agit de la plus petite unité géographique que propose Statistique Canada. Le fichier comprend les données démographiques et le nombre de logements occupés du Recensement de 1991 pour les côtés d'îlot, plus les points représentant ces derniers (coordonnées  $x$  et  $y$ ), le nom de la rue et la tranche d'adresses. Le fichier est disponible pour les subdivisions des régions métropolitaines de recensement et pour les agglomérations de recensement qui font l'objet d'un Fichier du réseau routier.

Le **Fichier principal des noms de localité** donne le nom des lieux correspondant au code de Classification géographique type (CGT) et au code des secteurs de dénombrement (s'il est connu) de 1991, ainsi que les noms supplémentaires ou les autres noms ou orthographes notés par les recenseurs lors de la collecte des données, en 1991. Le fichier comprend aussi les données démographiques sur les subdivisions de recensement ainsi que les localités non constituées, associées au secteur de dénombrement. Par *localité non constituée*, on entend un groupe de cinq logements ou plus occupés en permanence dans une région rurale.

Outre les trousseaux standard de produits géographiques numériques décrites plus haut, Statistique Canada peut préparer des commandes spéciales à partir des produits disponibles. Le **service de géocodage** offert par la Division de la géographie pourrait, par exemple, intéresser ceux qui recourent à des régions particulières comme les districts scolaires, les zones d'aménagement, etc. Ce service permet à l'utilisateur d'établir les régions qui lui conviennent pour la mise en tableaux des données du Recensement. Pour obtenir d'autres renseignements sur ces produits et services géographiques et les autres produits et services disponibles, veuillez communiquer avec le **centre de consultation de Statistique Canada** le plus près de chez vous.

**La version des produits géographiques qui précèdent et d'autres produits, actualisée en fonction des données du Recensement de 1996, sera disponible dès avril 1997.**

**Pour plus de renseignements...**

---

## ***DIVISION DES NORMES***

### **Classifications types**

La Division des normes élabore et tient à jour les classifications types dont Statistique Canada se sert pour recueillir et pour diffuser des données. Les principales classifications utilisées sont les suivantes :

- la Classification type des industries de 1980 (CTI 1980), n<sup>os</sup> 12-501-XPB et 12-501-XDF au catalogue;
- la Classification type des biens de 1992 (CTB 1992), n<sup>o</sup> 12-580-XPB au catalogue, et ses mises à jour annuelles;
- la Classification type des professions de 1991 (CTP 1991) n<sup>os</sup> 12-565-XPB et 12-565-XDF au catalogue;
- la Classification géographique type de 1991 (CGT 1991), volumes 1 à 3, n<sup>os</sup> 12-571-XPB, 12-572-XPB et 12-573-XPB au catalogue.

Les classifications font l'objet de révisions périodiques.

- La CTI de 1980 sera remplacée, en 1997, par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), un système de classification des activités économiques qui sera utilisé par le Canada, le Mexique et les États-Unis.
- La CTB est mise à jour annuellement.
- La CTP de 1991 sera révisée en 2001.
- La CGT de 1991 sera révisée en 1996.

Il existe des classifications internationales types produites par des organisations internationales, notamment la Classification internationale type par industrie (CITI) (3<sup>e</sup> révision) de la Division de statistique des Nations Unies, le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation mondiale des douanes (anciennement le Conseil de coopération douanière) et la Classification internationale type des professions (CITP) du Bureau international du travail. Des pays, comme les États-Unis, et des régions, comme l'Union européenne, utilisent leurs propres classifications types.

## **Pour plus de renseignements...**

---

### **Concordances**

La Division des normes produit des concordances qui permettent de relier les classifications canadiennes actuelles à leurs versions antérieures et à de nombreuses classifications nationales et internationales importantes.

On peut se procurer les classifications et les concordances décrites ci-dessus, sous format imprimé, auprès de la Division du marketing ou, sous format électronique, sur disquette, auprès de la Division des normes de Statistique Canada, Immeuble Jean-Talon, 8<sup>e</sup> étage D-8, Parc Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, et auprès des bureaux régionaux de Statistique Canada situés dans les grandes villes de l'ensemble du pays. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Division des normes par téléphone au (613) 951-8576, par télécopieur au (613) 951-8578 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [standards@statcan.ca](mailto:standards@statcan.ca).

Pour plus de renseignements...

---

## Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales

### Programme des données sur les petites entreprises

#### **PROFILS DES PETITES ENTREPRISES**

**UNIVERS** : Les profils des petites entreprises fournissent des données détaillées sur la situation financière des petites entreprises dont le *revenu d'entreprise total avant impôt* se situe entre 25 000 \$ et 5 millions de dollars, ainsi que sur l'emploi dans ces entreprises. Ces données se rapportent aux *entreprises constituées* ainsi qu'aux *entreprises non constituées* ayant ou non des salariés (par exemple experts-conseils travaillant seuls). Les profils sont établis par branche d'activité pour le Canada, les provinces et les territoires.

Les branches d'activité sont définies conformément à la *Classification type des industries (CTI) de 1980*, et les données sont produites au niveau de détail de la codification à 4 chiffres de la CTI.

Chaque profil de branche d'activité comprend cinq sections, à savoir les postes de dépenses, les entreprises rentables par opposition aux entreprises non rentables, les postes du bilan, les ratios financiers et les données sur l'emploi. Les postes du bilan et les ratios financiers ne sont disponibles que pour les entreprises constituées. Dans chaque section, les entreprises sont subdivisées en groupes selon les *recettes totales d'exploitation avant impôt* pour l'ensemble de la branche d'activité, ainsi que pour les moitiés supérieure et inférieure, et les quatre quartiles.

**PÉRIODES DE RÉFÉRENCE** : Les profils sont produits tous les deux ans depuis 1985, 1993 étant l'année de référence la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. Que vous soyez sur le point de lancer une nouvelle entreprise ou d'agrandir une entreprise existante, ces données faciliteront votre planification financière et vous permettront de comparer vos résultats à ceux d'autres entreprises appartenant à la même branche d'activité.

## Pour plus de renseignements...

---

### VARIATION DE L'EMPLOI

**UNIVERS :** Ce produit fournit des données détaillées sur l'emploi, la rémunération et le nombre d'entreprises ayant des salariés, à l'échelle du Canada, des provinces et des territoires. Les données couvrent les entreprises et les organismes du secteur privé aussi bien que public (y compris l'administration publique). Elles sont ventilées selon la *taille de l'effectif* et la *situation de l'entreprise*, et se rapportent aux *entreprises constituées* ainsi qu'aux *entreprises non constituées*.

Les données de Variation de l'emploi sont présentées selon la branche d'activité, déterminée d'après la *Classification type des industries (CTI) de 1980*, et sont produites au niveau de détail de la codification à 1 chiffre (Divisions d'industrie) et de la codification à 2 chiffres (Grands groupes) de la CTI.

**PÉRIODES DE RÉFÉRENCE :** Le produit Variation de l'emploi est diffusé annuellement depuis 1985, 1993 étant l'année de référence la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

### Programme des enquêtes spéciales

Les clients peuvent demander à Statistique Canada d'effectuer des enquêtes personnalisées qui répondent précisément à leurs besoins de renseignements. Ce service est fourni selon le principe du recouvrement des coûts, à des tarifs concurrentiels, et peut inclure la mise au point, la conception et l'essai du questionnaire, la préparation du plan d'échantillonnage et le tirage de l'échantillon, la collecte, la saisie et le traitement des données, ainsi que l'analyse des résultats de l'enquête.

Statistique Canada est un chef de file reconnu dans les domaines de la collecte de renseignements et de l'analyse statistique. Le Bureau fournit des services de qualité grâce à son équipe de spécialistes des méthodes d'enquête, du traitement des données et des opérations d'enquête. Statistique Canada peut répondre avec souplesse et efficacité à vos demandes particulières en formant une équipe d'enquête composée de divers spécialistes du Bureau. La Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales gèrent les projets, afin de fournir des *données de qualité* dans les *délais prévus*.

Voici quelques exemples d'enquêtes effectuées récemment pour le compte de clients externes :

- 1. Enquête sur les petites et les moyennes entreprises du Canada atlantique**  
**Client :** Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)  
L'enquête a pour objectif de mesurer l'efficacité des programmes de l'APECA en vue de l'examen de ces programmes.

## Pour plus de renseignements...

---

- 2. Enquête sur les caractéristiques de la demande de main-d'oeuvre au Québec**  
**Client :** DRH Canada/Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre  
Grande enquête sur les entreprises du Québec concernant les emplois vacants, les plans de recrutement et les besoins de formation, selon la profession détaillée.
- 3. Enquête sur les pratiques opérationnelles et financières**  
**Client :** UCB/Ernst et Young/Banque de Montréal  
Enquête effectuée auprès de 4 000 entreprises en activité depuis environ 10 ans pour déterminer quels sont les facteurs qui ont contribué à leur succès.
- 4. Enquête sur le secteur des attractions touristiques**  
**Client :** Commission canadienne du tourisme, Industrie Canada  
La DPEES a été chargée d'effectuer l'examen et la planification d'une enquête nationale sur les attractions touristiques au Canada.
- 5. Enquête sur les caractéristiques des entreprises en faillite**  
**Client :** Industrie Canada  
Industrie Canada désire examiner les causes de la faillite des entreprises, telles qu'elles figurent dans les déclarations de faillite. Les résultats de l'étude permettront de fournir aux entreprises des renseignements sur les moyens de repérer et d'éviter les problèmes qui peuvent mener à la faillite.
- 6. Étude du secteur des matériaux nouveaux**  
**Client :** Industrie Canada  
La Direction des plastiques et des matériaux industriels de pointe d'Industrie Canada a demandé à la DPEES d'effectuer une étude sur le secteur des matériaux nouveaux afin de déterminer la taille de ce secteur, sa structure et son importance pour l'économie canadienne.
- 7. Enquête du secteur de la réparation et de l'entretien d'aéronefs au Canada**  
**Client :** Industrie Canada - Direction générale de l'aéronautique  
La Direction générale de l'aéronautique d'Industrie Canada a demandé à la DPEES d'effectuer une enquête par la poste auprès d'environ 1 300 entreprises spécialisées dans la réparation et l'entretien d'aéronefs.

### Programme de l'intégration des données

Pour répondre aux besoins de renseignements des clients, la Division ne se contente pas nécessairement de mettre sur pied de nouvelles enquêtes spéciales. Nous pouvons aussi regrouper de façon innovatrice les données d'enquête existantes et celles tirées de fichiers administratifs, tels que ceux de Revenu Canada, afin de fournir des

## Pour plus de renseignements...

---

précisions sur de nombreuses questions qui intéressent les entreprises, les chercheurs et les décideurs. La DPEES exécute les projets d'intégration de données selon le principe de la récupération des coûts, en puisant aux nombreuses sources offertes par le Bureau, afin de fournir un «point d'accès unique» aux clients qui ne connaissent pas les tenants et les aboutissants du système statistique national. Les ensembles de données longitudinales, qui permettent de suivre l'évolution d'entreprises particulières au cours du temps, sont particulièrement intéressants.

Voici quelques exemples de projets d'intégration de données récents.

### 1. **Base de données intégrées sur les entreprises (BDIE)**

La base de données fournit un point d'accès unique à tout un éventail de statistiques sur la production, l'emploi et la situation financière des branches classées au niveau de la codification à 4 chiffres de la CTI. Elle couvre tout le secteur de la fabrication et certaines branches d'activité du secteur des services.

### 2. **Projet sur les technologies de l'information**

**Client :** Direction générale de l'industrie des technologies de l'information -  
Industrie Canada

Projet visant à créer une base de données sur tous les producteurs de technologie de l'information en reliant les données des programmes statistiques existants.

Pour plus de renseignements concernant le programme des petites entreprises, le programme des enquêtes spéciales et le programme de l'intégration des données, contactez :

Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales  
Statistique Canada  
13 C-7, immeuble Jean-Talon  
Ottawa, Canada  
K1A 0T6  
N° de téléphone: (613) 951-9045  
N° de télécopieur : (613) 951-1572

# IVISION™ 4.0

## *La façon la plus rapide et efficace de livrer les chiffres™*

IVISION est un progiciel de données numériques multidimensionnelles. IVISION fournit un système compréhensif de développement et de livraison afin que les distributeurs d'informations puissent livrer leurs données numériques. Typiquement, ceux-ci incluent les grandes entreprises de recherches, les agences statistiques et économiques, et les organisations gouvernementales qui gèrent des volumes énormes et complexes de données numériques. Ils comptent sur IVISION pour distribuer de l'information dans un format visuel, facilement accessible qui inclut les capacités de **CHARTBROWSE™** et **MAPBROWSE™**. Ceci donne le pouvoir aux utilisateurs d'examiner et de comprendre rapidement les relations entre les données, par exemple, les tendances historiques et géographiques. Les tables peuvent être documentées afin de communiquer le contexte de l'information, dès lors réduisant le besoin de l'aide en direct pour l'utilisateur au minimum. Avec l'aide d'IVISION, vous pouvez envoyer vos données à l'intérieur du centre de travail ou autour du monde--sous forme de disquette ou de façon électronique.

La famille **IVISION** de progiciels Windows vous aide à organiser, livrer et publier des informations numériques. À partir du **BUILDER D'IVISION**, le **BROWSER D'IVISION** et le **DISTRIBUTEUR D'IVISION** vous pouvez :

- ◆ Construire, documenter, et mettre à jour des **tables de données multidimensionnelles** en utilisant de larges volumes de données provenant d'une multitude de sources - sans avoir à programmer.
- ◆ Livrer des statistiques de sondage, des financiers de série chronologique, des données opérationnelles et d'autres informations numériques rapidement et sans problèmes aux décideurs non techniques.
- ◆ Fournir accès au réseau aux tables multidimensionnelles, et publier les tables de données sur disquette, disque optique compact ou l'Internet.
- ◆ Offrir le **BROWSER D'IVISION** aux utilisateurs d'information. C'est une interface simple, il suffit de diriger et cliquer, de glisser et déplacer afin d'explorer des tables, parcourir des graphiques et des cartes, et créer ses propres tables à partir des extraits d'**IVISION**.





- ◆ Epargner du temps et de l'argent à l'aide de la compression des données et de la tabulation à la vitesse de l'éclair.
- ◆ Réduire ou éliminer des questions à propos des données personnalisées en offrant de l'information très flexible et accessible aux décideurs.
- ◆ Augmenter le rendement et la qualité des décisions en supportant les décideurs et en leur donnant un sentiment de pouvoir.

**IVISION** est maintenant disponible pour Windows 95 et Windows /NT y compris tous ses attributs de la version courante de Windows. Ivation Datasystems Inc. est un "MicroSoft Solution Provider" autorisé.

**Ivation Datasystems Inc.** développe, lance et distribue des outils de logiciel multidimensionnels et des services professionnels pour la gestion et la livraison des données numériques dans le monde entier. Ivation est une compagnie canadienne basée à Ottawa, Ontario. Elle a été établie en 1987 par un groupe innovateur de spécialistes en statistiques et de professionnels techniques. Ivation offre une large gamme de produits et services y compris le développement, maintenance et distribution de logiciel; logiciels d'applications personnalisés; et services de consultations EDP. La clientèle inclue Statistiques Canada, Développement de ressources humaines Canada, Conseil du trésor du Canada, l'Association des universités et collèges, le Centre canadien pour les statistiques judiciaires --et leurs clients qui utilisent **IVISION** afin de facilement et rapidement accéder et manipuler les données numériques.

---

265, avenue Carling, pièce 502 Ottawa, Canada K1S 2E1  
Tél. (613) 563-3993; Téléc. (613) 563-7233 ou  
via l'Internet; <http://www.ivation.com>